Cadre stratégique pour l'agriculture

Programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux

Printemps 2005

British Columbia

Alberta

Gouvernement de la Saskatchewan

Manitoba

Ontario

Québec

Government of Newfoundland and Labrador

Nova Scotia
Nouvelle-Écosse

New Brunswick

Île-du-Prince-Édouard

Yukon Government

Northwest Territories

Nunavut

Canada

Préparé par la Direction de la planification, de l'intégration et de la gestion des programmes
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Printemps 2005

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, offerts en format CD-ROM, s'adresser à :

Listes d'envoi et services de publication
Tél. : (613) 759-6610
Téléc. : (613) 759-6783
Courriel : publications@agr.gc.ca

La présente publication est également offerte en ligne sur le Web à l'adresse http://www.agr.gc.ca/progser/index_f.phtml.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2005

Pour obtenir l'autorisation de reproduire, à des fins commerciales, les renseignements contenus dans la présente publication, faire parvenir un courriel à l'adresse suivante : copyright.droitdauteur@communication.gc.ca.

No de catalogue : A34-3/2005
ISBN 0-662-68642-X
23973F

This publication is also available in English under the title:
Agricultural Policy Framework - Fédéral-Provincial-Territorial Programs

Imprimé sur papier recyclé

Cadre stratégique pour l'agriculture

Programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux

Printemps 2005

British Columbia
Alberta
Government de la Saskatchewan
Manitoba
Ontario
Québec
Government of Newfoundland and Labrador
Nova Scotia / Nouvelle-Écosse
New Brunswick / Nouveau-Brunswick
Île-du-Prince-Édouard
Yukon Government / Gouvernement
Northwest Territories
Nunavut
Canada

Table des matières

106-01000/

Le Cadre stratégique pour l'agriculture vii

Programmes de gestion des risques de l'entreprise 1

Programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) 3
Assurance-production 5
Programmes provinciaux et territoriaux 6

Programmes provinciaux et territoriaux
Fonds de transition pour la salubrité et la qualité des aliments 9
Programme d'amélioration de la qualité des pommes de terre de semence élite 10

Programmes de l'environnement 11

Programmes fédéraux
Planification environnementale à la ferme (PEF) 13
Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE) 16
Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale (PNARSA) 18
Programme national de gérance agroenvironnementale (PNGA) (Appui aux plans environnementaux des fermes) 20
Programme de couverture végétale du Canada (PCVC) 22
Lacunes en matière d'information sur la qualité de l'eau et les nutriments (LACUNES) 24
Certification environnementale 25
Échanges internationaux en matière agroenvironnementale 26
Programme de réduction des risques liés aux pesticides et Programme des pesticides à usage limité 28
Étude de la réglementation environnementale en agriculture 29

Programmes provinciaux et territoriaux
Alberta
Programme d'approvisionnement en eau des exploitations agricoles (Canada-Alberta) 30
Programme de réfection des réseaux d'irrigation (Canada-Alberta) 31
Élaboration de normes environnementales 32
Élaboration de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) pour le sol, l'eau, l'air et la biodiversité 33
Plan albertain de gestion des risques de sécheresse (PAGRS) 34
Élaboration et mise en œuvre des plans environnementaux des fermes 35
Initiatives de recherche en environnement 36
Programme de surveillance de la qualité des sols 37
Systèmes d'information et de données spatiales 38
Programme de surveillance de la qualité de l'eau 39
Saskatchewan
Programme de planification environnementale à la ferme (PPEF) 40
Programme d'examen environnemental et de transfert de technologie 41
Programme de surveillance et des indicateurs environnementaux 42
Programme de gérance de l'environnement des terres de l'État 43
Manitoba
Exploration de nouvelles avenues 44
Centres de diversification des cultures 45
Recherche appliquée - systèmes de production végétale 56
Travaux d'irrigation 57

Études des sols du Manitoba 48
Soutien technique 49
Transfert de technologie 50
Ontario
Planification environnementale à la ferme 51
Sensibilisation et transfert de technologie – Publications sur les pratiques de gestion bénéfiques (PGB) 52
Système de gestion de l'information/collecte et analyse des données 53
Gestion des nutriments 54
Québec
Programme Prime-Vert 55
Nouveau-Brunswick
Initiative de gestion de l'environnement agricole 57
Programme Club-conseil en agroenvironnement 58
Nouvelle-Écosse
Initiative des plans environnementaux améliorés des fermes de la Nouvelle-Écosse 59
Île-du-Prince-Édouard
Programme de conservation durable des ressources (PCDR) 60
Programme de planification de la gestion des nutriments 61
Programme pilote de réduction de l'utilisation des pesticides 62
Terre-Neuve-et-Labrador
Initiative de planification environnementale à la ferme 63
Initiative de gestion d'une base de données pour le SIG 64
Initiative de lutte antiparasitaire intégrée 65
Initiative de gestion des nuisances 66
Initiative de gestion du drainage du sol et des ressources en eau 67
Initiative des ressources en sols 68
Yukon
Programmes environnementaux (Canada-Yukon) 69

Programmes de salubrité et de qualité des aliments (SQA) 71

Programmes fédéraux
Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments (PCSQA) 73
- Élaboration de systèmes;
- Mise en place de systèmes à la ferme;
- Initiative de salubrité des aliments (non annoncée)

Programmes provinciaux
Alberta
Systèmes de contrôle des procédés visant à assurer la salubrité des aliments dans les petits et moyens établissements de transformations des aliments ainsi que dans les industries du transport, de la distribution et de l'entreposage 75
Surveillance de la salubrité des aliments 76
Mise en œuvre du HACCP dans les installations de transformation des viandes et les usines laitières sous contrôle provincial 77
Programme de salubrité des aliments à la ferme 78
Saskatchewan
Prestation du Programme de salubrité et de qualité des aliments 79
Programme de formation en salubrité des aliments de la Saskatchewan 80
Programme des chaînes de valeur 81

Manitoba
Programme d'assurance de la qualité des aliments 82
Formation en salubrité des aliments 83
Programme de salubrité des aliments à la ferme 84
Systèmes gouvernementaux pour l'élaboration de politiques intégrées 85
Ontario
Avantage HACCP 86
Stratégie de salubrité des aliments à la ferme de l'Ontario 87
Projet industrie—État de traçabilité en Ontario : identification et enregistrement des installations 88
Programmes de recherche du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario – Programme de recherche alimentaire 89
Évaluations des risques et études de base 90
Québec
Initiative de traçabilité 91
Nouveau-Brunswick
Initiative de la salubrité dans l'agroalimentaire (Nouveau-Brunswick) 92
Initiative Stratégie alimentaire du Nouveau-Brunswick 93
Nouvelle-Écosse
Conformité avec la réglementation sur la salubrité des aliments 94
Île-du-Prince-Édouard
Programme FoodTrust de l'Île-du-Prince-Édouard 95
Terre-Neuve-et-Labrador
Programme de salubrité et de qualité des aliments 96
Initiative de gestion de données 97
Initiative de salubrité des aliments à la ferme 98
Initiative de biosécurité 99
Initiative d'évaluation des risques 100
Initiative des stratégies alimentaires 101
Initiative de conformité avec la réglementation - Salubrité des aliments et santé et sécurité à la ferme 102
Initiative de traçabilité 103
Études particulières sur des toxi-infections alimentaires 104
Yukon
Programmes de salubrité et de qualité des aliments (Canada-Yukon) 105

Programmes d'innovation 107

Programmes fédéraux
Programme d'innovation en agriculture 109
Programme de courtage 111

Programmes provinciaux et territoriaux
Alberta
Accord sur le Fonds de développement de l'industrie du bœuf (Canada-Alberta) 112
Accord sur le Fonds national de développement de l'industrie du bœuf (Canada-Alberta) 113
Accord sur le Programme de développement de l'industrie des produits à valeur ajoutée (Canada-Alberta) 115
Accord sur le Fonds de développement de l'industrie porcine 117
Initiative pour l'industrie porcine 118

Saskatchewan
Programme de recherches stratégiques 119
Manitoba
Projet de recherche et de développement agroalimentaires I (PRDA I) 120
Programme d'aide à la recherche agroalimentaire (PRDA II) 121
Projet de recherche et de développement agroalimentaires III (PRDA III) 122
Ontario
Initiative MaRS Landing 123
Programme ontarien de sensibilisation à l'innovation dans l'agroalimentaire (POSIA) 124
Programme ontarien de formation sur les pesticides 125
Programme de la société BIOENTERPRISE 126
Programme Soy 20/20 127
Fonds de recherche-développement sur les carburants de remplacement renouvelables 128
Fonds d'innovation en sciences de la vie et en agroalimentaire 129
Programme de nouvelles orientations de recherche 130
Recherche – Entente avec l'Université de Guelph et nouvelles orientations 131
Stratégie de recherche — Développement en agroalimentaire de l'Ontario 133
Québec
Programme de recherche technologique en agroalimentaire 134
Nouveau-Brunswick
Programme de recherche et d'innovation en agriculture (Canada–Nouveau-Brunswick) 135
Nouvelle-Écosse
Fonds de développement de l'industrie agroalimentaire (Canada–Nouvelle-Écosse) 136
Fond d'investissement agricole (Canada—Nouvelle-Écosse) 137
Initiative de formation supérieure en recherche de la Nouvelle-Écosse 139
Programme de développement technologique (Canada–Nouvelle-Écosse) 140
Île-du-Prince-Édouard
Fonds d'investissement en recherche agricole (FIRA) 142
Terre-Neuve-et-Labrador
Évaluation et adoption de nouvelles technologies dans le secteur agroalimentaire 143
Initiative de développement des marchés 144
Programme des nouvelles orientations en recherche 145
Initiative de développement agricole rural de Terre-Neuve-et-Labrador 146
Initiative agroalimentaire du Nord 147
Initiative de transformation secondaire et de développement de produits 148
Développement stratégique des sciences et de l'innovation 149
Évaluation et adoptic . de nouvelles variétés culturales, de cultures non traditionnelles et de systèmes de culture et d'entreposage 150
Territoires du Nord-Ouest
Initiative relative au Cadre stratégique pour l'agriculture 151
Yukon
Programmes d'innovation Canada–Yukon 153

Programmes de renouveau

Programmes fédéraux
Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC): 157
Service de médiation en matière d'endettement agricole (SMMEA) 158
Planification et évaluation pour les entreprises de produits à valeur ajoutée (PEPVA) 159
Services canadiens de développement des compétences en agriculture (SCDCA) 160
Initiative sur les compétences et l'apprentissage 161
Tirer parti des possibilités créées par la science et l'innovation 162
Site Web sur les analyses comparatives et les services agricoles 163

Programmes provinciaux et territoriaux
Alberta
Renforcement de la capacité du secteur privé 164
Initiative de développement de l'entreprise 165
Services d'évaluation de la faisabilité 166
Formation en leadership et en gestion 167
Stratégies d'évaluation et d'atténuation des risques de l'entreprise 169
Saskatchewan
Prestation des programmes de renouveau 171
Programme des plans d'action pour le renouveau rural 173
Programme de santé rurale 174
Manitoba
Programme de diversification des productions végétales et animales 175
Centre de développement des produits alimentaires 176
Centre de développement des produits alimentaires – Équipement 177
Programme de sensibilisation à la gestion des risques 178
Programme Agro-Initiatives du Manitoba (PAIM) 179
Projet 2000 – Programme de mentorat et Votre avenir en agriculture 180
Service de vulgarisation en milieu rural –
Gestion des exploitations agricoles 181
Économie ménagère 182
Conseillers agricoles 183
Diversification des productions végétales et animales 184
Ontario
Institut de la gestion agricole (IGA) 185
Québec
Programme d'appui aux initiatives des tables filières québécoises 186
Programme initiative d'appui aux conseillers agricoles 188
Nouveau-Brunswick
Initiative pour les agriculteurs débutants du Nouveau-Brunswick 189
Initiative de leadership agricole du Nouveau-Brunswick 190
Nouvelle-Écosse
Programme de promotion et de sensibilisation (Canada-Nouvelle-Écosse) 191
Initiative sur les nouvelles possibilités d'investissement et de développement des entreprises en Nouvelle-Écosse 192
Île-du-Prince-Édouard
Programme pour la relève en agriculture 194
AgriNet 195
Terre-Neuve-et-Labrador
Initiative de développement des entreprises agroalimentaires 196
Initiative de diversification 197
Initiative de planification de la relève agricole 198
Initiative de développement des ressources humaines 199
Initiative sur le perfectionnement des nouveaux exploitants 200
Yukon
Programmes de renouveau (Canada-Yukon) 201

Programmes internationaux 203

Programmes fédéraux
Initiative de représentation accrue (IRA) 204

Le Cadre stratégique pour l'agriculture

Une politique agricole pour le XXIe siècle

Le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux, en collaboration avec le secteur agricole et agroalimentaire et les Canadiens et les Canadiennes intéressés, travaillent à la mise en œuvre d'un cadre pour la politique agricole au XXIe siècle, le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). L'objectif du CSA est de faire du Canada le chef de file mondial en salubrité des aliments, en innovation et en production respectueuse de l'environnement.

Pour concrétiser cette vision, Agriculture et Agroalimentaire Canada et l'ensemble des provinces et territoires ont signé l'accord-cadre et les accords de mise en œuvre du CSA. Ce faisant, ils ont convenu d'un plan d'action pour le CSA qui se compose de cinq volets : la gestion des risques de l'entreprise, l'environnement, la salubrité et la qualité des aliments, les sciences et l'innovation, le renouveau et les questions internationales.

Après la signature des accords, les parties ont conçu des programmes qui s'inscrivent dans ces cinq volets du CSA, programmes qu'elles s'emploient à mettre en œuvre.

Le présent recueil recense les programmes et initiatives que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en date de la publication, mettent en œuvre sous le régime des accords du CSA et en fait une brève description. Pour en savoir davantage sur ces programmes et initiatives, il suffit de consulter les sites Web suivants :

http://www.agr.gc.ca/index_f.phtml

http://www.gov.bc.ca/bvprd/bc/home.do

http://www.gov.ab.ca/home/index.cfm

http://www.gov.sk.ca/

http://www.gov.mb.ca/index.html

http://www.gov.on.ca/MBS/french/index.html

http://www.gouv.qc.ca/wps/portal/pgs?lang=fr

http://www.gov.ns.ca/

http://www.gov.pe.ca/index.php3/

http://www.gov.nf.ca/

http://www.gov.yk.ca/

http://www.gov.nt.ca/

http://www.gov.nu.ca/

Programmes de gestion des risques de l'entreprise

Les programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) cherchent à améliorer la capacité des producteurs à gérer les risques en établissant un cadre intégré de GRE.

Les nouveaux programmes de GRE assurent le traitement équitable des producteurs de tous les secteurs de production; les agriculteurs bénéficieront ainsi des mêmes chances d'accès et du même traitement dans le cadre des programmes à frais partagés.

Selon le nouveau système, les fonds vont là où on en a besoin. En outre, les deniers de l'État ne sont pas plafonnés une année donnée. Les paiements versés au secteur fluctuent, diminuant ou augmentant selon que l'année est bonne ou mauvaise. Cette caractéristique permet au cadre de mieux répondre aux besoins en cas de crise grave, peu importe où celle ci éclate.

Parmi les éléments clés de cette grande priorité, citons un programme amélioré de stabilisation du revenu et d'aide en cas de catastrophe (le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole ou PCSRA) et un programme plus efficace permettant de faire face aux fluctuations des niveaux de production (Assurance-production).

Voici ce que prévoit le cadre intégré des programmes de GRE :

- élargir l'Assurance-production pour offrir de plus nombreux produits d'assurance et veiller à la protection de nouveaux produits;
- améliorer le PCSRA de manière à intégrer les volets stabilisation et catastrophe à court terme et un volet d'investissement à long terme;
- appliquer des mesures de transition qui transposeront les programmes existants de protection du revenu en un ensemble des deux programmes de portée nationale;
- harmoniser les programmes de garanties financières pour qu'ils cadrent mieux avec les objectifs du CSA;
- concevoir des produits de gestion des risques du secteur privé qui remédieront aux vulnérabilités cernées par l'industrie pour lesquelles il n'existe aucune protection;
- fournir des garanties d'emprunt permettant aux associations de producteurs d'emprunter des fonds auprès d'un établissement prêteur qualifié;
- acheter et vendre des produits agricoles et agroalimentaires qui serviront en cas de conjoncture inhabituelle du marché à assurer un certain niveau de stabilité du marché;
- faire des recherches et élaborer des stratégies d'exposition aux risques dans les domaines de la santé des animaux, de la protection des végétaux et de la santé publique.

Programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux mixtes

- Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), anciennement le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)
- Assurance-production (anciennement l'Assurance-récolte)
- Programmes provinciaux et territoriaux

Programmes provinciaux et territoriaux

(anciennement les Programmes complémentaires)

Colombie-Britannique

- Programme de lâchers d'insectes stériles dans la région d'Okanagan-Kootenay
- Fonds national de développement de l'industrie bovine
- Programme de suivi et de surveillance phytosanitaires et zoosanitaires
- Programme de revitalisation du secteur des fruits de verger
- Programme-pilote d'assurance contre les marges négatives
- Programme de gestion des ressources et de protection de l'environnement
- Fonds de transition pour la salubrité et la qualité des aliments
- Élimination des marges négatives (en cours)
- Indemnisation pour les dégâts causés par la faune (en cours)

Alberta

- Alberta Value-Added Corporation (AVAC)
- Fonds national de développement de l'industrie du bœuf
- Programme de développement de l'industrie porcine
- Programme de développement de l'industrie du bœuf
- Programme d'approvisionnement en eau des exploitations agricoles
- Programme de prêts en cas de catastrophe
- Programme de réfection des réseaux d'irrigation
- Stratégies d'évaluation et d'atténuation des risques de l'entreprise

Saskatchewan

- Programme de la faune
- Programme de développement et d'adaptation

Manitoba

- Initiatives de recherche et développement en agroalimentaire
- Initiative de développement de l'irrigation

Ontario

- Programme de bonification générale (en cours)
- Programme d'autogestion des risques (en cours)
- Programme de recherche et développement
- Programme d'éradication du virus de la sharka

Québec

- Contribution complémentaire à l'Assurance-stabilisation du revenu agricole (ASRA)

Nouveau-Brunswick

- Initiative de gestion agroenvironnementale
- Amélioration du CSRN
- Programme d'autogestion des risques
- Programme de recherches et d'innovation

Nouvelle-Écosse

- Fonds de développement de l'industrie agroalimentaire (Canada—Nouvelle-Écosse)
- Fonds d'investissement agricole (Canada—Nouvelle-Écosse)
- Promotion et sensibilisation
- Développement technologique
- Programme d'éradication du virus de la sharka

Île-du-Prince-Édouard

- Fonds d'investissement en recherche agricole
- Food Trust of Prince Edward Island
- Conservation durable des ressources
- Amélioration de la qualité des pommes de terre de semence élite
- Marges négatives

Terre-Neuve-et-Labrador

- Programme d'innovation en agroalimentaire
- Projet pilote de contributions bonifiées et d'exploitations mixtes

Yukon

- Programme d'innovation en agroalimentaire

Territoires du Nord-Ouest

- Programme de recherche et développement

Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)

Quel est l'objectif du Programme?

L'objectif du Programme est d'aider les producteurs à gérer les risques occasionnant des diminutions de leur revenu, qu'elles soient petites ou fortes.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Adopter une approche globale à la stabilisation agricole et à l'atténuation des dégâts;
- Offrir un traitement équitable à tous les producteurs, quels que soient leurs secteurs de production;
- Aider les producteurs à faire face aux fluctuations de revenu à court terme découlant de risques indépendants de leur volonté;
- Gérer les risques qui menacent la rentabilité future des exploitations agricoles;
- Accroître la stabilité des revenus agricoles; et
- Accroître la capacité des producteurs de gérer les risques agricoles.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le PCSRA est un nouveau programme qui intègre la stabilisation et la protection en cas de catastrophe. Il remplace le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA). Les programmes CSRN et PCRA ont pris fin en 2002. Le PCSRA, de son côté, a été lancé au cours de l'année de programme 2003.

Description du Programme

Les producteurs doivent choisir un niveau de protection chaque année, effectuer un dépôt dans leur compte PCSRA détenu dans une institution financière et présenter un formulaire T1163 et un formulaire supplémentaire à l'Administration dans les délais prévus. Si l'Administration détermine alors que l'exploitation agricole d'un producteur a subi une baisse de marge pour l'année de programme par rapport à sa marge de référence, ce producteur aura droit à des paiements. L'aide gouvernementale augmente en fonction de la perte du producteur.

Pour évaluer la situation du revenu d'un producteur dans une année donnée, l'Administration calcule la marge de production pour l'année, c'est à dire la différence entre le revenu agricole admissible et le coût des intrants de production admissibles. Dans le cadre du Programme, les producteurs pourront choisir chaque année un niveau de protection leur garantissant entre 70 p. 100 et 92 p. 100 de leur marge de production historique moyenne dans l'éventualité où la marge baisserait jusqu'à zéro, et ils devront verser des contributions à leur compte PCSRA en fonction du niveau de protection choisi. Les producteurs peuvent être protégés jusqu'à concurrence du 60 p. 100 de leur marge négative. Le Programme permet aux producteurs de recevoir, au début de l'année, une avance sur une partie des indemnités estimatives du Programme. Il s'agit d'un paiement provisoire.

C'est le gouvernement fédéral qui dispense le PCSRA en Colombie Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, au Nouveau Brunswick, en Nouvelle Écosse, à Terre Neuve-et-Labrador et au Yukon. L'information sur les délais et les autres modalités de prestation qui figure dans le présent guide ne vaut que pour ces provinces.

Par ailleurs, c'est l'administration provinciale qui assure la prestation du PCSRA en Alberta, en Ontario, au Québec et à l'Île du Prince Édouard. Nous vous prions de communiquer avec elle pour connaître les délais et les modalités de prestation.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le PCSRA de 2003 est en cours; le paiement provisoire a été versé en octobre 2003. Les formulaires de demande de paiements provisoires pour 2004 sont diffusés depuis juillet 2004 dans les provinces où le gouvernement du Canada administre le PCSRA.

Qui est admissible au Programme?

Tous les producteurs agricoles du Canada peuvent participer au PCSRA si, durant l'année de programme :

- ils ont exploité une entreprise agricole au Canada et déclaré un revenu agricole (ou une perte) aux fins de l'impôt sur le revenu;
- ils ont réalisé une activité agricole pendant au moins six mois consécutifs;
- ils ont complété un cycle de production;
- ils ont rempli toutes les exigences du Programme (voir le tableau ci après) avant les délais impartis.

REMARQUE : L'Administration peut laisser tomber les exigences relatives aux six mois d'activité consécutifs et au cycle de production complet si elle juge qu'une catastrophe a empêché les producteurs d'y répondre.

	Année de programme		
	2003	2004	2005
Choisir le niveau de protection pour l'administration du PCSRA	le 30 novembre 2004	le 30 novembre 2004	le 31 mai 2005
Ouvrir un compte PCSRA et verser le dépôt requis	le 31 mars 2006	le 31 mars 2006	le 31 mars 2006
Remplir et présenter le formulaire T1163 (l'État mixte ARC/PCSRA sur les revenus et les dépenses agricoles)	le 30 novembre 2004	le 15 juin 2005 (particuliers) le 30 juin 2005 (sociétés)	le 15 juin 2005 (particuliers) le 30 juin 2005 (sociétés)
Remplir et présenter le formulaire supplémentaire	le 30 novembre 2004	le 30 septembre 2005	le 15 juin 2005 (particuliers) le 30 juin 2005 (sociétés)

NB: * L'exigence de dépôt fait l'objet d'un examen ce qui pourrait modifier, les échéances pourraient changer.

Quel financement est offert?

Par le biais du CSA, le gouvernement versera 5,5 milliards de dollars pour la gestion des risques de l'entreprise au cours des cinq prochaines années. La contribution gouvernementale offerte à un producteur au cours d'une année de programme sera plafonnée à 3 millions de dollars ou à 70 p. 100 de la baisse de sa marge au cours de l'année de programme par rapport à sa marge de référence (y compris le partage des coûts avec les provinces et territoires).

Qui assurera la prestation du Programme?

C'est l'administration fédérale qui dispensera le PCSRA dans les provinces suivantes : Colombie Britannique, Saskatchewan, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Terre Neuve et Labrador et Yukon, à partir de ses bureaux de Winnipeg et de Regina. Les gouvernements de l'Île du Prince Édouard, du Québec, de l'Alberta et de l'Ontario administrent eux-mêmes le PCSRA dans leur propre province.

Pour de plus amples renseignements :

Veuillez vous adresser à:
Administration du PCSRA
C.P. 3200, Succursale MAIN
Winnipeg (Manitoba) R3C 5R7
Numéro sans frais : 1 (866) 367-8506
Téléc. : (204) 983-3947
Site Web du PCSRA: http://www.agr.gc.ca/pcsra/main.html
Formulaire de commentaires sur le PCSRA:
http://www.agr.gc.ca/pcsra/feedback.html

Assurance-production

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme d'assurance-production a pour objectif de permettre aux producteurs agricoles et agroalimentaires du pays d'avoir accès à un programme d'assurance abordable, en assumant le financement d'une partie des primes des producteurs et des frais administratifs des provinces et en offrant de la réassurance.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Le Programme permettra de stabiliser le revenu d'un producteur en minimisant les répercussions financières découlant des manques à produire causés par des catastrophes naturelles comme les sécheresses, les inondations, la grêle, le verglas, l'humidité excessive et les maladies.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le Programme d'assurance-production a été mis sur pied au début de l'exercice financier 2003-2004; l'ancien programme, l'Assurance-récolte, existait depuis la fin des années 1950.

Description du Programme

Les coûts du Programme d'assurance-production sont partagés entre le fédéral, les provinces et les producteurs. Ce programme permet de stabiliser le revenu d'un producteur en minimisant les répercussions financières découlant des manques à produire attribuables à des catastrophes naturelles. L'Assurance-production est un programme provincial auquel le gouvernement fédéral contribue en épongeant une partie des primes et des frais administratifs totaux. Le gouvernement fédéral offre également des modalités de réassurance (financement déficitaire) aux provinces. Cinq provinces participent actuellement à la réassurance (Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse).

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le nouveau Programme d'assurance-production est en vigueur dans toutes les provinces (mais pas dans les territoires) depuis le 1er avril 2003. Les nouvelles options offertes par le Programme ont été élaborées en 2003 et en 2004, et on s'attend à ce qu'une gamme complète de nouveaux produits d'assurance soit offerte en 2006, une fois la transition terminée. Des modifications ont été apportées à partir de l'année de programme 2004.

Qui est admissible au Programme?

Le Programme est actuellement accessible à presque tous les producteurs dans toutes les provinces. Les critères d'admissibilité continueront d'évoluer à mesure que les provinces ajouteront de nouveaux produits à leur liste de produits agricoles assurables.

Quel financement est offert?

Le coût des primes d'assurance-production est partagé entre le producteur, la province et le gouvernement fédéral.

Qui assurera la prestation du Programme?

C'est actuellement une société d'État ou une direction générale du ministère provincial de l'Agriculture qui s'occupe de l'administration du Programme dans chaque province.

Pour de plus amples renseignements :

Directeur de la DAPGR, Équipe des programmes
Édifice Sir-John-Carling
930, avenue Carling, pièce 377
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Tél. : (613) 759-7518
Courriel : gpikor@agr.gc.ca

Programmes provinciaux et territoriaux

Quel est l'objectif des programmes?

Ces programmes visent à offrir des contributions à des initiatives provinciales et territoriales menées dans le domaine agricole et agroalimentaire.

Quels sont les résultats prévus des programmes?

Ces programmes octroient une aide supplémentaire au secteur agricole et agroalimentaire; cette aide donne aux provinces et territoires la marge de manœuvre dont ils ont besoin pour faire la transition à la nouvelle série de programmes prévus par le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA).

S'agit-il de nouveaux programmes, de programmes en cours ou de programmes de transition?

La plupart des programmes provinciaux et territoriaux sont des programmes déjà en cours qui se poursuivront tout au long de la période de transition de trois ans (2003-2004 à 2005-2006). La majorité des provinces recevront du financement pour les exercices 2003-2004 à 2005-2006 au titre des initiatives provinciales convenues. De même, les initiatives de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nunavut, des Territoires du Nord Ouest et du Yukon liées au Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) accorderont une certaine marge de manœuvre pour l'utilisation du financement; cette province et ces territoires pourront ainsi réaliser des programmes qui sont conformes aux objectifs du CSA tout au long de la période de mise en œuvre.

Description des programmes

Les programmes provinciaux et territoriaux prévoient généralement (sans toutefois s'y limiter) des mesures de recherche et d'innovation ou d'amélioration des programmes centraux de gestion des risques de l'entreprise (GRE) (Programme canadien de stabilisation du revenu agricole et Assurance-production), ainsi que certains programmes sectoriels de soutien des prix. Les programmes de Terre-Neuve et des trois territoires se rapportant aux initiatives du CSA peuvent également prévoir des améliorations aux programmes non liés à la GRE.

Vous trouverez ci joint une liste des programmes provinciaux et territoriaux qui seront en vigueur en 2004-2005 et qui pourraient le rester jusqu'à la fin de la période de transition.

Quand les programmes seront-ils offerts ou prendront-ils fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Les programmes seront en vigueur du 1er avril 2003 au 31 mars 2006.

Qui est admissible aux programmes?

Les provinces, les territoires, les responsables de la prestation et les producteurs sont les bénéficiaires des programmes.

Quel financement est offert?

Le montant total du financement offert dans le cadre de ces programmes est précisé dans les accords de mise en œuvre conclus par la province ou le territoire visé. Il représente 518 millions de dollars au total; la ventilation par province ou territoire est indiquée ci-après. Il convient toutefois de signaler que le montant réel sera établi en fonction de la disponibilité du financement fédéral au titre de la GRE et pourra être rajusté de façon à respecter la répartition fédérale-provinciale ou fédérale-territoriale en ce qui a trait au partage des coûts (60/40). Les critères d'admissibilité à ces programmes varient selon le programme en cause.

Terre-Neuve et les trois territoires ont reçu le financement annuel suivant de 2003-2004 à 2007-2008 pour tous leurs programmes liés au CSA. Ces montants comprennent le financement des programmes de base de GRE, le cas échéant, et peuvent s'étaler sur la période de cinq ans que dure le CSA :

Terre-Neuve-et-Labrador	18,060 millions de dollars
Territoire du Yukon	1,605 million de dollars
Territoires du Nord-Ouest	1,305 million de dollars
Nunavut	0,900 million de dollars

Les autres montants dont peuvent actuellement bénéficier les programmes provinciaux et territoriaux pour la période de transition de trois ans sont les suivants :

Colombie-Britannique	50,646 millions de dollars
Alberta	54,675 millions de dollars
Saskatchewan	46,726 millions de dollars
Manitoba	37,077 millions de dollars
Ontario	102,237 millions de dollars
Québec	182,600 millions de dollars
Nouveau-Brunswick	8,217 millions de dollars
Nouvelle-Écosse	7,431 millions de dollars
Île-du-Prince-Édouard	5,533 millions de dollars
Terre-Neuve	1,111 million de dollars
Yukon	0,241 million de dollars

Qui assurera la prestation des programmes?

Les programmes pourront être gérés par une province ou un territoire ou par un entrepreneur, selon les modalités de chaque programme.

Pour de plus amples renseignements :

Le directeur de la DAPGR, Équipe des programmes
930, avenue Carling, pièce 377
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Tél. : (613) 759-7518
Courriel : gpikor@agr.gc.ca

Programmes provinciaux et territoriaux

(anciennement les Programmes complémentaires)

Colombie-Britannique

- Programme des lâchers d'insectes stériles dans la région d'Okanagan-Kootenay
- Programme de suivi et de surveillance phytosanitaires et zoosanitaires
- Programme de revitalisation du secteur des fruits de verger
- Programme pilote d'assurance contre les marges négatives
- Programme de gestion des ressources et de protection de l'environnement
- Fonds de transition pour la salubrité et la qualité des aliments (page 9)
- Programme d'indemnisation pour les dégâts causés par la faune (en cours)
- Élimination des marges négatives (en cours)

Alberta

- Alberta Value-Added Corporation (AVAC)
- Fonds national de développement de l'industrie du bœuf (page 113)
- Programme de développement de l'industrie porcine (page 117)
- Programme de développement de l'industrie du bœuf (page 112)
- Programme d'approvisionnement en eau des exploitations agricoles (page 30)
- Programme de prêt en cas de catastrophe
- Programme de réfection des réseaux d'irrigation (page 31)
- Stratégies d'évaluation et d'atténuation des risques de l'entreprise (page 169)

Saskatchewan

- Programme de la faune
- Programme de développement et d'adaptation

Manitoba

- Initiatives de recherche et développement en agroalimentaire (page 120)
- Initiative de développement de l'irrigation (page 47)

Ontario

- Programme de bonification générale (en cours)
- Programme d'autogestion des risques (en cours)
- Programme de recherche et de développement
- Programme d'éradication du virus de la sharka (en cours)

Québec

- Contribution complémentaire à l'Assurance-stabilisation du revenu agricole (ASRA)

Nouveau-Brunswick

- Initiative de gestion agroenvironnementale (page 57)
- Amélioration du CSRN
- Autogestion des risques
- Programme de recherches et d'innovation (page 135)

Nouvelle-Écosse

- Fonds de développement de l'industrie agroalimentaire (page 136)
- Fonds d'investissement agricole (page 137)
- Entente sur les contributions de contrepartie bonifiées
- Promotion et sensibilisation (page 191)
- Développement technologique (page 140)
- Programme d'éradication du virus de la sharka

Île-du-Prince-Édouard

- Fonds d'investissement en recherche agricole (page 142)
- FoodTrust de l'Île-du-Prince-Édouard (page 95)
- Programme de conservation durable des ressources (page 60)
- Programme d'amélioration de la qualité des pommes de terre de semence élite (page 10)
- Marges négatives

Terre-Neuve-et-Labrador

- Programme d'innovation en agroalimentaire
- Projet pilote de contributions bonifiées et d'exploitations mixtes

Yukon

- Programme d'innovation en agroalimentaire

Territoires du Nord-Ouest

- Programme de recherche et développement

Fonds de transition pour la salubrité et la qualité des aliments

Quel est l'objectif du Programme?

Faciliter la transition de l'industrie agroalimentaire de la Colombie-Britannique vers un cadre national de salubrité et de qualité des aliments. Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- sensibiliser davantage les personnes concernées à la salubrité et la qualité des aliments ainsi qu'à la santé des animaux et à la protection des végétaux, élargir leurs connaissances et renforcer leurs capacités;
- faire progresser l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de réduction des risques de façon à atténuer l'incidence des ravageurs et des pathogènes des végétaux et des animaux et des agents zoonotiques;
- aider l'industrie agroalimentaire de la Colombie-Britannique à mettre au point des systèmes et des programmes nationaux et provinciaux de salubrité des aliments, de traçabilité et de gestion, et à y prendre part;
- augmenter la qualité, la quantité et l'accessibilité des données à l'appui des systèmes de salubrité des aliments et de la santé publique;
- faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes reconnus de qualité des aliments par l'industrie agroalimentaire de la Colombie-Britannique.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Sensibilisation accrue à la salubrité des aliments dans la province et renforcement des connaissances;
- Élaboration et mise en œuvre de stratégies de réduction des risques;
- Élaboration et mise en œuvre de systèmes de salubrité et qualité des aliments, de traçabilité et de gestion;
- Augmentation de la quantité et de la qualité des données sur la salubrité des aliments accessibles dans la province;
- Élaboration et mise en œuvre de systèmes reconnus de qualité des aliments.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme de transition qui est en cours d'élaboration.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme devrait commencer le 1er juillet 2004 (date provisoire) et prendre fin le 31 mars 2006.

Qui est admissible au Programme?

Le Programme est dirigé par le gouvernement, mais l'industrie peut aussi présenter des projets pour fins d'examen.

Quel financement est offert?

Le Programme est doté d'un budget de 2,1 millions de dollars. On élabore actuellement les paramètres de financement.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries (MAFF), avec la collaboration du Groupe de travail de la Colombie-Britannique sur la salubrité et la qualité des aliments.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnateur du Fonds de transition
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries de la Colombie-Britannique
1767, rue Angus Campbell
Abbotsford (Colombie-Britannique) V3G 2M3
Ken.Evans@gems3.gov.bc.ca
Tél. : (604) 556-3085
Téléc. : (604) 556-3117

Programme d'amélioration de la qualité des pommes de terre de semence élite

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme vise les objectifs suivants :

- mettre davantage l'accent sur l'assurance pour la gestion des risques agricoles;
- offrir une couverture additionnelle contre les pertes de pommes de terre de semence élite;
- fournir aux producteurs une protection contre les pertes de stocks de pommes de terre de semence élite et permettre le remplacement des semences perdues dans le cadre du programme de multiplication des semences et la plantation de ces semences l'année suivante.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

On s'attend à ce que le Programme offre une couverture d'assurance-production abordable et incite tous les producteurs à participer aux programmes d'assurance contre les manques à produire. La réduction du coût des primes devrait stimuler la participation à ces programmes d'assurance.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme de transition.

Description du Programme

Les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard doivent pouvoir se prévaloir d'une protection raisonnable et abordable contre les risques de production indépendants de leur volonté. Le gouvernement désire encourager la participation aux programmes de gestion des risques de type assurance compte tenu des changements que pourraient subir les situations météorologiques traditionnelles.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme se terminera le 31 mars 2005, à moins que le ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture de l'Île-du-Prince-Édouard ne le reconduise.

Qui est admissible au Programme?

Est admissible tout producteur de l'Île-du-Prince-Édouard qui pratique une culture assurable dans la province. Un producteur qui présente une demande et qui est admissible à une assurance de la P.E.I. Agricultural Insurance Corporation sous le régime de la partie XII du Plan des pommes de terre de semence élite est automatiquement admissible à une aide de ce programme.

Quel financement est offert?

1. Protection globale (toutes les cultures avec un taux de prime nette totale inférieur à 9 p. 100) pour les cultures assurées en 2004 : le producteur paie 34 p. 100 de la prime; le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture de l'Île-du-Prince-Édouard et Agriculture et Agroalimentaire Canada versent les 66 p. 100 restants.
2. Protection contre les risques élevés (toutes les cultures avec des taux de prime nette totale supérieurs à 9 p. 100) pour les cultures assurées en 2004 : le producteur paie 40 p. 100 de la prime; le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture de l'Île-du-Prince-Édouard et Agriculture et Agroalimentaire Canada versent les 60 p. 100 restants.
3. Pommes de terre de semence élite assurées sous le régime de la partie XII de l'annexe A du Règlement sur l'assurance-récolte : le producteur paie 25 p. 100 de la prime; le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture de l'Île-du-Prince-Édouard et Agriculture et Agroalimentaire Canada versent les 75 p. 100 restants.

Qui assurera la prestation du service?

La P.E.I. Agricultural Insurance Corporation
Pour de plus amples renseignements :
P.E.I. Agricultural Insurance Corporation
C.P. 1600
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N3
Tél. : (902) 368-4842
Téléc. : (902) 368-6677
Courriel : peiaic@gov.pe.ca

Programmes de l'environnement

Les programmes pour l'environnement visent à aider le secteur agricole et agroalimentaire à respecter l'environnement dans les domaines des sols, de l'eau, de l'air et de la biodiversité.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent pour atteindre ce but par de la recherche scientifique, des analyses économiques, l'élaboration de politiques et de programmes et le contrôle du rendement du secteur en matière d'environnement. Ces activités favorisent l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques à l'environnement et à la viabilité économique des fermes de l'ensemble du Canada.

Parmi les activités menées pour réaliser ces objectifs, citons :

1) L'élaboration de politiques et de stratégies

- En étudiant d'autres instruments et politiques qui permettraient au secteur de contribuer aux engagements du Canada à l'échelon international et aux objectifs nationaux relatifs aux changements climatiques, à l'emploi des substances toxiques et à la protection de l'environnement dans les domaines de l'eau, des sols, de l'air et de la biodiversité.
- Accroître la capacité décisionnelle du secteur par la formulation d'indicateurs agroenvironnementaux permettant de mesurer l'effet des pratiques de gestion bénéfiques et de la plus grande sensibilisation du secteur au respect de l'environnement.

2) L'acquisition de connaissances et la diffusion de l'information

- Réduire l'impact de l'agriculture sur l'environnement en fournissant le savoir et les outils scientifiques et techniques qui conseilleront les décideurs, les spécialistes de la gestion des ressources en terres et de la vulgarisation ainsi que les producteurs sur les pratiques plus efficaces de gestion de l'environnement.
- Favoriser l'adoption de nouvelles technologies environnementales en mettant au point et en évaluant les technologies respectueuses de l'environnement et en en faisant la promotion.

3) L'appui à l'obtention de résultats à la ferme

- Encourager l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques pour l'environnement en aidant les producteurs à élaborer des plans environnementaux des fermes et à les mettre en œuvre, en fournissant une aide technique, en accélérant la conversion des terres cultivées écosensibles en une couverture végétale permanente et en favorisant la plantation de brise-vent et leur mise en valeur.
- Accroître la capacité d'approvisionnement en eau en améliorant la capacité des producteurs à faire face aux situations de sécheresse au Canada.

Programmes fédéraux

- Planification environnementale à la ferme (PEF)
- Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE)
- Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale (PNARSA)
- Programme national de gérance agroenvironnementale (PNGA) (Appui aux plans environnementaux des fermes)
- Programme de couverture végétale du Canada (PCVC)
- Lacunes en matière d'information sur la qualité de l'eau et les nutriments (LACUNES)
- Certification environnementale
- Échanges internationaux en matière agroenvironnementale
- Programme de réduction des risques liés aux pesticides et Programme des pesticides à usage limité

Programmes provinciaux et territoriaux

Alberta

- Programme d'approvisionnement en eau des exploitations agricoles (Canada-Alberta)
- Accord de réfection des réseaux d'irrigation (Canada-Alberta)
- Élaboration de normes environnementales
- Élaboration de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) pour le sol, l'eau, l'air et la biodiversité
- Plan albertain de gestion des risques de sécheresse (ADRMP)
- Élaboration et mise en œuvre des plans environnementaux des fermes
- Initiatives de recherche (environnement)
- Programme de surveillance de la qualité des sols
- Systèmes d'information et de données spatiales
- Programme de surveillance de la qualité de l'eau

Saskatchewan

- Programme des plans environnementaux à la ferme (PEF)
- Programme d'examen environnemental et de transfert de technologie
- Programme de surveillance et des indicateurs environnementaux
- Programme de gérance de l'environnement des terres de l'État

Manitoba

- Exploration de nouvelles avenues
- Centres de diversification des cultures
- Recherche appliquée - systèmes de production végétale
- Travaux d'irrigation
- Études des sols du Manitoba
- Soutien technique
- Transfert de technologie

Ontario

- La planification agroenvironnementale à la ferme
- L'éducation et le transfert de technologie – Publications sur les pratiques de gestion bénéfiques (PGB)
- Système de gestion d'information/cueillette et analyse des données
- Gestion des nutriments

Québec

- Programme Prime-Vert

Nouveau-Brunswick

- Initiative de gestion de l'environnement en agriculture
- Programme des clubs agroenvironnementaux du Nouveau-Brunswick

Nouvelle-Écosse

- Initiative du Programme amélioré de planification environnementale à la ferme

Île-du-Prince-Édouard

- Programme de conservation des ressources durables (SRCP)
- Programme d'amélioration de la qualité des pommes de terre de semences Élite
- Programme de planification de la gestion des nutriments
- Programme pilote de réduction des pesticides

Terre-Neuve-et-Labrador

- Initiative de planification environnementale à la ferme
- Initiative de gestion d'une base de données SIG
- Initiative de lutte antiparasitaire intégrée
- Initiative de gestion des nuisances
- Initiative de planification de la gestion des nutriments
- Initiative de gestion du drainage des sols et des ressources en eau
- Initiative des ressources en sols

Yukon

- Programme pour l'environnement (Canada-Yukon)

Planification environnementale à la ferme

Quel est l'objectif de l'Initiative?

L'Initiative nationale de planification environnementale à la ferme (INPEF) encouragera les producteurs à élaborer des plans pour leurs exploitations agricoles, à mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques et à évaluer de façon continue leur rendement environnemental. Elle a pour objectif global d'aider les acteurs du milieu agricole à reconnaître l'incidence de leurs activités sur l'environnement et de promouvoir une éthique de gérance du secteur agricole grâce à l'adoption, par les producteurs, de pratiques bénéfiques de gestion des terres, des eaux, de l'air et de la biodiversité.

L'Initiative poursuit les objectifs particuliers suivants :

- établir les principes des interventions en environnement;
- réaliser des progrès mesurables dans la poursuite des objectifs environnementaux liés au paysage agricole;
- renforcer la confiance de la population dans la gestion durable des ressources agricoles;
- présenter le Canada comme un fournisseur d'aliments sains et de grande qualité produits dans le respect de l'environnement;
- soutenir les producteurs et les propriétaires fonciers dans leurs interventions visant à réduire les risques que posent les activités agricoles pour l'environnement.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

L'INPEF favorisera l'utilisation d'outils d'information, de planification et de gestion agroenvironnementales qui sont propices à l'éthique de gérance des producteurs. Par le truchement de cette initiative :

- on élaborera des contrôles agroenvironnementaux provinciaux à l'aide des outils d'analyse existants (Service national d'information sur les terres et les eaux [SNITE], Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé agroenvironnementale [PNARSA], données de recensement, etc.), l'objectif étant d'accélérer les interventions de gérance dans les secteurs de risques prioritaires. Ces contrôles seront mis à jour dès qu'on disposera de données plus précises sur les ressources et les programmes;
- on créera des partenariats et un processus d'exécution et de soutien à la mise en œuvre des plans environnementaux des fermes (PEF) et des plans agroenvironnementaux équivalents (PAE) par les producteurs agricoles, d'abord dans les secteurs reconnus comme nécessitant une intervention environnementale accélérée d'après les examens provinciaux effectués, de manière à ce qu'un plus grand nombre d'exploitations agricoles canadiennes disposent de plans environnementaux des fermes;
- le niveau de connaissances que les producteurs ont des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) sera relevé;
- le Programme national de gérance agroenvironnementale (PNGA) soutiendra la mise en œuvre de PGB par les producteurs agricoles dans la gestion des terres, des eaux, de l'air et de la biodiversité.

S'agit-il d'une nouvelle initiative, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

L'INPEF s'appuie sur la réussite de programmes existants. Cette initiative de transition aidera les producteurs à élaborer des plans qui permettront aux familles agricoles de déterminer les priorités relatives aux risques environnementaux qui se posent à la ferme et pour la population.

On a élargi la portée de l'INPEF, qui prévoit maintenant des incitatifs financiers (Programme national de gérance agroenvironnementale) destinés à encourager les producteurs à adopter des PGB ayant pour effet de réduire ou d'éliminer les risques environnementaux relevés au cours du processus de planification.

Description de l'Initiative

L'INPEF établit des principes et des éléments nationaux qui permettront d'instaurer une approche cohérente aux programmes dans tout le Canada en vue de la réalisation d'objectifs environnementaux mesurables et valables dans le domaine des terres, des eaux, de l'air et de la biodiversité.

La PEF est un processus facultatif et confidentiel qu'utilisent les agriculteurs pour déterminer systématiquement les risques environnementaux que posent leurs propres exploitations et les avantages qu'elles tireraient de leurs interventions et pour élaborer un plan d'action destiné à atténuer ces risques. Le processus de PEF permet aux agriculteurs de fixer les priorités de leurs interventions face aux préoccupations environnementales qu'ils ont relevées à l'égard de leurs exploitations et de la population. Les agriculteurs ayant participé à ce processus seront admissibles à une aide financière pour la mise en œuvre des PGB définies dans leur plan d'action; cette aide est dispensée dans le cadre du Programme national de gérance agroenvironnementale et du Programme de couverture végétale du Canada.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'INPEF sera lancée dès qu'on aura mis la dernière main aux accords de contribution qui seront conclus avec les agents de prestation. Elle repose sur la présentation de propositions et, jusqu'à maintenant :

- On a reçu des propositions de PEF de toutes les provinces et du Yukon et ces propositions valent pour toute la durée du CSA;
- L'examen des propositions est terminé pour la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Les fonctionnaires s'emploient à en régler les détails avec les provinces, et on estime que les examens seront terminés pour les autres provinces d'ici le mois de décembre 2004;
- Des accords de contribution ont été signés avec la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard.

Qui est admissible à l'Initiative?

Tous les producteurs agricoles seront admissibles à l'INPEF. Dès que les accords seront conclus avec les provinces, on fera le point sur la situation par voie de documents d'information.

Qui assurera la prestation de l'Initiative?

La prestation de l'INPEF sera assurée par les provinces ou des groupes tiers qui pourraient comprendre des provinces et des groupes de producteurs (voir le tableau). L'INPEF et le PNGA pourront être exécutés par des agents différents dans une même province.

Province	INPEF	PNGA
Colombie-Britannique	Le Conseil de recherches agricoles de la Colombie-Britannique	Le Conseil de recherches agricoles de la Colombie-Britannique
Alberta	L'Alberta Environmental Farm Plan Company	AAC
Saskatchewan	Le Conseil provincial de diversification et de développement de l'agriculture	AAC
Manitoba	La Farm Stewardship Association of Manitoba	AAC
Ontario	L'Ontario Farm Environmental Coalition (La Fédération de l'agriculture de l'Ontario signera l'accord) conclura un marché de sous-traitance avec l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario	L'Ontario Farm Environmental Coalition (La Fédération de l'agriculture de l'Ontario signera l'accord) conclura un marché de sous-traitance avec l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario
Québec	La province conclura un marché de sous-traitance avec les clubs-conseils en agroenvironnement	La province
Nouvelle-Écosse	La province	La province
Nouveau-Brunswick	La province conclura un marché de sous-traitance avec l'Agricultural Producers Association of New Brunswick (APANB) et la Fédération des agriculteurs et agricultrices du Nouveau-Brunswick (FAAFNB)	La province
Île-du-Prince Édouard	La PEI Federation of Agriculture	La province
Terre-Neuve-et-Labrador	La province	Pas de PNGA
Yukon	Le Territoire	AAC

Quel financement est offert?

L'INPEF et le Programme national de gérance agroenvironnementale (PNGA) constituent ensemble un engagement de 293 millions de dollars envers les provinces. L'INPEF se fonde sur des propositions et on estime actuellement que 112 millions de dollars seront alloués au soutien du processus de planification. Les 181 millions de dollars qui restent seront offerts par le biais du PNGA et viendront aider les producteurs à appliquer les mesures prévues dans les PEF.

Les producteurs auront accès à de l'information et recevront une aide technique pour l'élaboration de plans agricoles qui aideront leurs familles à déterminer les priorités de leurs interventions face aux risques environnementaux qui se présentent dans leurs exploitations et pour la population. Les coûts liés à l'exécution et à l'élaboration des PEF individuels (par ex. la participation à des ateliers, l'achat de livres et l'expertise technique nécessaire à l'élaboration des plans agricoles) seront acquittés par l'Initiative. Il en sera de même des frais d'élaboration de plans agroenvironnementaux équivalents (PAE) par les groupes approuvés. Les agriculteurs ne recevront pas de financement individuel pour l'élaboration d'un PEF ou d'un PEEF. Les producteurs dont le PEF ou le PEEF a été examiné seront admissibles, dans le cadre du PNGA, à des incitatifs financiers pour la mise en œuvre des PGB définies dans leurs plans d'action.

Pour de plus amples renseignements :

Directeur intérimaire, Division de la coordination de la gérance
ARAP-AAC
303, rue Main, bureau 200
Winnipeg (Manitoba) R3C 3G7
Tél. : (204) 984-3695
Courriel : tokarchukf@agr.gc.ca

Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE)

Quel est l'objectif du Programme?

Le Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE) donnera aux décideurs en aménagement des terres un accès Internet à de l'information sur les ressources en terres, les sols, l'eau, l'air, le climat et la biodiversité dans le but d'aider le secteur agricole à protéger l'environnement.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Le secteur agricole et agroalimentaire canadien évolue rapidement. En raison de la concurrence à l'échelle mondiale, des défis commerciaux à relever et des attentes de la population, il devient de plus en plus nécessaire de mieux utiliser les ressources du Canada. Les secteurs public et privé ont dû réagir à certains facteurs, notamment l'évolution démographique, les craintes publiques plus grandes au sujet de la salubrité et de la sécurité de l'approvisionnement en aliments et en eau, la demande croissante de nouveaux produits et les préoccupations au sujet du respect de l'environnement en production alimentaire.

L'intensification des pratiques agricoles et les rivalités entre les diverses utilisations des terres ont resserré les exigences visant l'emploi des ressources (terres, sols, eau et air), en plus d'avoir une incidence sur le climat et la biodiversité. Il est devenu essentiel de bien planifier le développement agricole pour permettre aux décideurs canadiens en aménagement du territoire d'en optimaliser les avantages économiques tout en protégeant l'environnement.

À l'heure actuelle, l'information dont il faut disposer pour prendre des décisions écologiquement responsables sur l'utilisation des terres n'existe pas ou est difficile d'accès. Le SNITE réglera ce problème en donnant accès à des données par un point d'entrée reconnu faisant appel à la technologie et à des outils en ligne, et en recourant à des experts pour rendre les Canadiens capables d'utiliser cette information à des fins de prise de décisions sur l'utilisation des terres.

Il existe déjà des bases de données géospatiales auxquelles les décideurs peuvent avoir accès par le truchement du SNITE; il faudra toutefois produire de nouvelles données et enrichir les données et l'information existantes.

Plusieurs projets en cours au Canada illustrent le potentiel qu'a le SNITE de fournir des produits d'information. En voici des exemples :

- L'initiative d'Agriculture et Agroalimentaire Canada « Cartes des zones de rusticité des plantes au Canada » décrit les différentes zones du pays où divers types d'arbres, d'arbustes et de fleurs sont les plus susceptibles de survivre. (http://sis.agr.gc.ca/cansis/nsdb/climate/hardiness/intro.html)
- Le Manitoba Riparian Health Council a pour objectif d'améliorer la coordination des efforts que déploient les organismes élaborant des projets de protection des rives de concert avec les propriétaires fonciers partout dans la province. (http://www.riparianhealth.ca)
- Le Système d'information régionale sur l'environnement, qui a cours dans le comté de Prescott/Russell (Ontario), propose un ensemble d'outils pour la cueillette de données et la gestion des ressources rurales en terres et en eau; de par sa conception, il révolutionnera l'accès des collectivités rurales à de l'information géospatiale exacte par l'Internet. (http://reis.agr.ca/Getting%20Started.htm)
- Le Programme d'évaluation de l'état des cultures (PEEC), élaboré et appliqué par Statistique Canada en collaboration avec le SNITE et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), est un produit interactif qui utilise des données satellitaires numériques à faible résolution pendant la période de croissance en vue de suivre de près l'évolution des conditions végétatives dans l'Ouest du Canada et aux États-Unis. (http://www25.statcan.ca:8081/ccap/ccaphome.jsp)

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le SNITE est un programme de transition qui proposera à AAC une nouvelle façon de fonctionner et d'assurer la prestation de services.

Description du Programme

Le SNITE sera un service national coordonné qui donnera un accès facile et rapide à de l'information géospatiale détaillée et à des modèles d'interprétation qui viendront appuyer la prise de décisions locales et régionales sur l'utilisation des terres. Il fera fond sur les capacités, les connaissances scientifiques, l'expertise en information et la capacité technologique qui existent déjà et établira des liens stratégiques entre l'information sur les terres, les sols, l'eau, l'air, le climat et la biodiversité que détiennent les administrations fédérales, provinciales, territoriales et municipales, les organismes non gouvernementaux et le secteur privé. Ce partenariat entre divers propriétaires d'information est l'assise sur laquelle reposera le SNITE.

Grâce au SNITE, les responsables de l'aménagement des terres, les groupes communautaires, le secteur agricole, tous les ordres de gouvernement et la population en général pourront avoir accès à de l'information géospatiale valable à l'échelle du pays. Le Service aidera aussi les producteurs agricoles à dresser des plans environnementaux des fermes et leur permettra de réagir plus rapidement à l'évolution des besoins du marché et des consommateurs.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme s'appuiera sur les activités existantes d'AAC et s'occupera surtout de dispenser de l'information sur les terres et les eaux et d'offrir des outils d'aide à la prise de décisions dans ce domaine. Il s'agit d'un programme quinquennal dont les services seront progressivement offerts pendant la période de mise en œuvre du projet. Des capacités préliminaires seront proposées dès 2005, la prestation intégrale étant prévue pour 2009.

Qui est admissible au Programme?

Le SNITE est un programme national qui sera offert à tous les Canadiens par l'Internet.

Quel financement est offert?

Le financement total approuvé pour le projet est de 100,1 millions de dollars. Ce montant comprend une somme de 70,1 millions de dollars d'argent neuf et une réaffectation de 30 millions de dollars provenant d'activités permanentes d'AAC. Le Programme offrira des services aux décideurs en aménagement des terres, mais ne comportera aucun avantage monétaire direct.

Qui assurera la prestation du Programme?

Les autres ministères fédéraux, les administrations provinciales, territoriales et municipales, les organismes non gouvernementaux et le secteur privé. AAC s'occupera du fonctionnement du système une fois qu'il sera mis en œuvre.

Pour de plus amples renseignements :

SNITE
Bâtiment 57, 960, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0E6
Tél. : (613) 759-1712
Téléc. : (613) 715-5111
Courriel : tills@agr.gc.ca

Programme national d'analyse et de rapport en matière de santé environnementale (PNARSA)

Quel est l'objectif du Programme?

- Élaborer des indicateurs agroenvironnementaux nationaux à fondement scientifique, s'en inspirer pour établir une fiche de rendement générale qui pourrait servir à mesurer et à suivre la performance environnementale de l'agriculture au Canada, et faire rapport sur les indicateurs; et
- Élaborer et mettre en œuvre des outils et des méthodes qui permettront d'intégrer ces indicateurs scientifiques dans la conception et l'évaluation des politiques et des programmes, et qui aideront à prendre des décisions éclairées, à analyser et à comprendre les résultats obtenus, et à en faire rapport.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Informer la population canadienne sur la performance environnementale du secteur par la publication périodique de rapports sur les indicateurs environnementaux (rapports prévus en 2005 et en 2008);
- Contribuer à la mise en œuvre de la gestion fondée sur le rendement à AAC et, à cette fin, faire rapport sur les résultats en matière d'environnement (liens avec le Rapport ministériel sur le rendement, le Cadre stratégique pour l'agriculture [CSA], la Stratégie de développement durable), et répondre aux recommandations du BVG;
- Fournir l'argumentation qui fera valoir l'image de marque du Canada dans ses allégations sur la protection de l'environnement, qui se fondent sur des indicateurs agroenvironnementaux comparables à ceux utilisés sur la scène internationale;
- Établir la base qui permettra d'établir des cibles de résultats en matière d'environnement (p. ex. les cibles utilisées dans les ententes provinciales du CSA);
- Mieux intégrer les données scientifiques dans les politiques et pouvoir ainsi vérifier divers scénarios stratégiques, les objectifs étant d'évaluer les répercussions probables sur l'environnement, d'éclairer le débat sur les politiques et d'aider à choisir les options les plus rentables; et
- Contribuer à rehausser la qualité des évaluations environnementales stratégiques du Ministère conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE).

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le PNARSA est un nouveau programme prenant appui sur des travaux réalisés à AAC qui ont conduit à la publication en février 2000 de la première évaluation globale de la performance environnementale de l'agriculture au Canada (le rapport est intitulé « L'agriculture écologiquement durable au Canada : rapport sur le projet des indicateurs agroenvironnementaux »).

Description du Programme

La protection à long terme de l'environnement en production agricole est un enjeu important pour le secteur agricole, particulièrement en raison de l'attention qu'elle suscite et des pressions croissantes qui sont exercées pour que sa performance environnementale soit acceptable. Tous les décideurs intervenant dans ce domaine ont besoin d'information. En effet, les décideurs à tous les niveaux doivent obtenir des renseignements et des analyses sur le rendement d'un système donné et savoir pourquoi ce système se comporte comme il le fait, si ce rendement est satisfaisant et comment il est susceptible de se comporter dans l'avenir compte tenu, par exemple, des modifications apportées aux politiques ou aux programmes. Le PNARSA est le prolongement des efforts que déploient actuellement divers experts (scientifiques, économistes, décideurs) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et de ses partenaires aux fins suivantes :

- élaborer un ensemble complet d'indicateurs agroenvironnementaux et en faire rapport (mesures objectives et scientifiques des conditions de l'environnement, des risques et des changements découlant des pratiques de gestion agricole) et évaluer les progrès accomplis dans l'adoption de pratiques favorables à l'environnement;

- faire l'analyse environnementale des politiques et des programmes en agriculture en établissant des liens entre ces indicateurs agroenvironnementaux et, par exemple, l'information économique, afin d'établir des prévisions des résultats futurs en matière d'environnement, d'évaluer les programmes et les politiques actuels et prévus et d'assurer l'attribution des ressources là où elles sont les plus nécessaires;
- élaborer des façons de formuler les répercussions sur l'environnement en des termes économiques (elles sont habituellement exprimées en termes biophysiques); à cette fin, attribuer une valeur monétaire aux coûts et aux avantages des répercussions agroenvironnementales sur les agriculteurs et les autres Canadiens.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le PNARSA est en cours d'application. La conception du Programme a commencé en 2001 et sa mise en œuvre intégrale a eu lieu en 2003. Le CSA est le prolongement des efforts que le Ministère a entamés en 1993. Aucune date n'a été fixée pour la fin du Programme, car il sera toujours nécessaire de mesurer la performance environnementale et d'intégrer des aspects scientifiques dans les politiques.

Qui est admissible au Programme?

Le PNARSA est un programme interne d'AAC. Il n'offre pas d'incitatifs financiers aux agriculteurs.

Quel financement est offert?

Le gouvernement Canada s'est engagé à consacrer 16 millions de dollars en cinq ans au PNARSA.

Qui assurera la prestation du Programme?

AAC assurera la prestation du PNARSA.

Pour de plus amples renseignements :

Gestionnaire du PNARSA
AAC
Édifice Neatby, 960, avenue Carling
Ottawa ON K1A 0C6
Tél. : (613) 759-7278
Courriel : lefebvrea@agr.gc.ca

Programme national de gérance agroenvironnementale (PNGA)

Quel est l'objectif du Programme?

Le PNGA a pour objectif global d'accélérer l'adoption des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) au profit des exploitations agricoles canadiennes et des paysages agricoles. Pour y arriver, on incitera les producteurs, par des stimulants financiers, à mettre en œuvre les PGB définies dans les plans d'actions des producteurs qui permettent d'atténuer les risques agricoles.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Le PNGA appuiera la mise en œuvre des plans environnementaux des fermes et l'adoption, par les producteurs agricoles, de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) pour l'environnement dans la gestion des terres, de l'eau, de l'air et de la biodiversité. Il permettra :

- d'accroître le nombre de PGB adoptées par les producteurs agricoles;
- d'accroître le niveau de connaissance que les producteurs agricoles ont des PGB.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un nouveau programme.

Description du Programme

Le PNGA fournira aux producteurs une aide financière et technique qui les encouragera à adopter des PGB et, ainsi, à atténuer les risques pour l'environnement définis dans le processus de PEF. Une fois que les producteurs disposeront d'un PEF ou d'un PEEF (plan environnemental équivalent à la ferme), ils seront admissibles à des stimulants financiers qui les aideront à mettre en œuvre les PGB définies dans leur plan d'action.

Les pratiques agricoles et les risques pour l'environnement varient grandement d'une région à l'autre du Canada. Des PGB importantes et valables dans une partie du pays peuvent revêtir un degré d'importance bien moindre dans une autre région. Le PNGA est un effort conjoint de chaque province et du gouvernement fédéral qui vise à donner aux provinces la latitude nécessaire pour soutenir les PGB qui s'appliquent aux enjeux les plus importants.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le PNGA sera offert aux producteurs une fois que les programmes de PEF seront appliqués dans la province ou le territoire concerné. Des ententes sont actuellement en vigueur pour la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick et le Québec.

On prévoit que le PNGA pourra être offert dans toutes les provinces en avril 2005.

Qui est admissible au Programme?

Tous les producteurs agricoles qui ont dressé un PEF ou un PEEF pourront présenter, dans le cadre du PNGA, une demande d'incitatifs financiers qui les aideront à mettre en œuvre des PGB.

Quel financement est offert?

L'Initiative nationale de PEF et le PNGA constituent ensemble un engagement de 293 millions de dollars envers les provinces. L'INPEF se fonde sur la présentation de propositions, et on estime actuellement que 112 millions de dollars seront alloués au soutien du processus de planification. Les 181 millions de dollars qui restent seront consacrés par le PNGA à la mise en œuvre des mesures définies dans les PEF.

Les producteurs participeront au financement de la mise en œuvre des PGB, la contribution maximale du gouvernement fédéral s'élevant à 30 000 $ par demandeur. La part du fédéral variera de 30 à 50 p. 100 selon l'importance des avantages publics que comporteront ces pratiques de gestion. Il sera possible d'obtenir du financement supplémentaire par le truchement d'autres initiatives ou programmes provinciaux et territoriaux.

Qui assurera la prestation du Programme?

Dans certaines provinces, la prestation sera assurée par une tierce partie, tandis que dans d'autres, c'est le gouvernement provincial qui dispensera le Programme pour le compte d'AAC. Dans les provinces des Prairies, AAC se chargera de l'administration et du versement des incitatifs. Il se peut que, dans une même province, la prestation des programmes de PEF et des PGB ne soit pas assurée par la même entité.

Province	INPEF	PNGA
Colombie-Britannique	Le Conseil de recherches agricoles de la Colombie-Britannique	Le Conseil de recherches agricoles de la Colombie-Britannique
Alberta	L'Alberta Environmental Farm Plan Company	AAC
Saskatchewan	Le Conseil provincial de diversification et de développement de l'agriculture	AAC
Manitoba	La Farm Stewardship Association of Manitoba	AAC
Ontario	L'Ontario Farm Environmental Coalition (La Fédération de l'agriculture de l'Ontario signera l'accord) conclura un marché de sous-traitance avec l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario	L'Ontario Farm Environmental Coalition (La Fédération de l'agriculture de l'Ontario signera l'accord) conclura un marché de sous-traitance avec l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario
Québec	La province conclura un marché de sous-traitance avec les clubs-conseils en agroenvironnement	La province
Nouvelle-Écosse	province	La province
Nouveau-Brunswick	La province conclura un marché de sous-traitance avec l'Agricultural Producers Association of New Brunswick (APANB) et la Fédération des agriculteurs et agricultrices du Nouveau-Brunswick (FAAFNB)	La province
Île-du-Prince Édouard	La PEI Federation of Agriculture	La province
Terre-Neuve-et-Labrador	La province	Pas de PNGA
Yukon	Le Territoire	AAC

Pour de plus amples renseignements :

Directeur p.i., Division de la coordination de la gérance
ARAP-AAC
303, rue Main, bureau 200
Winnipeg (Manitoba) R3C 3G7
Tél. : (204) 984-3695
Courriel : tokarchukf@agr.gc.ca

Programme de couverture végétale du Canada

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme de couverture végétale du Canada vise à optimiser les avantages environnementaux pour les Canadiens en mettant les sols à l'abri de l'érosion éolienne et hydrique, en améliorant la qualité de l'eau, en favorisant la biodiversité et en accentuant la séquestration du carbone dans le sol.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Les objectifs du Programme de couverture végétale du Canada sont d'accroître les superficies couvertes par des plantes fourragères vivaces et des arbres et de favoriser les pratiques durables d'utilisation des terres dans les grands pâturages et les zones écosensibles grâce aux quatre volets suivants : conversion des terres, zones critiques, aide technique et brise-vent. Le Programme :

- fournira aux agriculteurs une aide technique et des incitatifs financiers pour la conversion des terres cultivées écosensibles en couverture végétale permanente dans le cadre du volet Conversion des terres;
- accroîtra la qualité et les fonctions des zones riveraines et améliorera ainsi la qualité de l'eau et les habitats fauniques dans le cadre du volet Zones critiques. Les pratiques de gestion de l'élevage et des cultures tireront parti d'une aide financière destinée à atténuer l'incidence des contaminants agricoles sur les cours d'eau. Ce volet comprendra des services du Centre des brise-vent d'AAC;
- fournira aux producteurs des renseignements sur les pratiques de gestion bénéfiques (PGB) et contribuera à accélérer l'adoption de ces pratiques dans le cadre du volet Aide technique. On s'emploiera par ailleurs à mettre à la disposition des producteurs les meilleurs renseignements disponibles à l'occasion de fêtes champêtres et d'ateliers, de même qu'au moyen de fiches techniques et de sites Web;
- encouragera la plantation d'arbres sur les terres agricoles dans le cadre du volet Brise-vent, en vue de tirer parti des avantages agricoles et environnementaux de la conservation des sols et de l'eau, d'améliorer l'efficacité énergétique et les habitats fauniques et de séquestrer le carbone atmosphérique.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un nouveau programme.

Description du Programme

Le Programme de couverture végétale du Canada est une initiative fédérale de 110 millions de dollars qui vise à aider les producteurs à améliorer leurs pratiques de gestion des surfaces herbagères, à protéger la qualité de l'eau, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la biodiversité et les habitats fauniques. Programme d'envergure nationale, Couverture végétale du Canada comporte quatre volets, chacun portant sur un point en particulier :

1) Conversion des terres : fournir des incitatifs aux producteurs pour la conversion, en couverture végétale permanente, des terres écosensibles de classes 4, 5, 6 ou 7 du SCTC (Système de classification des terres du Canada) qui sont vouées aux cultures annuelles;
2) Zones critiques : fournir des incitatifs aux producteurs dans le cadre du Programme national de gérance agroenvironnementale (PNGA) pour améliorer la gestion des terres agricoles situées à proximité des cours d'eau;
3) Aide technique : grâce à une aide financière aux groupes de producteurs et à d'autres organismes, accélérer l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques en fournissant du matériel de vulgarisation;
4) Brise-vent : fournir des incitatifs dans le cadre du PNGA afin d'encourager la plantation d'arbres sur les terres agricoles. Le volet Brise-vent prévoira également le financement de recherches appliquées sur des questions liées à l'utilisation des arbres et des arbustes sur les terres agricoles.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le volet Conversion des terres a été lancé le 16 mai 2003. En 2005 et les années suivantes, la date limite pour les demandes sera le 31 janvier.

Les trois autres volets (Zones critiques, Aide technique et Brise-vent) seront offerts dès que les programmes seront élaborés dans chaque province. Le volet Aide technique a été lancé en Saskatchewan, au Manitoba et en Alberta. La portion Recherches appliquées du volet Brise-vent a également démarré.

Le Programme de couverture végétale du Canada est un programme quinquennal se terminant le 31 mars 2008.

Qui est admissible au Programme?

Pour le volet Conversion des terres, est admissible le propriétaire foncier inscrit, tel qu'indiqué sur le certificat de titre, le certificat de possession, le titre de propriété ou l'acte-titre (les locataires ou les titulaires de baux fonciers ne sont pas admissibles à l'aide financière).

Pour la portion Incitatifs aux producteurs des volets Zones critiques et Brise-vent, les critères d'admissibilité seront les mêmes que ceux de toutes les autres PGB offertes par le Programme national de gérance agroenvironnementale (PNGA).

Pour le volet Aide technique, sont admissibles : les organismes sans but lucratif constitués en société, les groupes environnementaux constitués en société, les établissements d'enseignement, les coopératives, les entreprises commerciales, les gouvernements ou organismes provinciaux, ainsi que les sociétés d'État provinciales.

Quel financement est offert?

Pour le volet Conversion des terres, les demandeurs approuvés recevront les incitatifs en deux versements :

- un premier versement unique de 20 $ l'acre pour ensemencer en fourrages cultivés ou planter des arbres et pour signer un Accord de contribution et d'utilisation des terres, ou un versement unique de 75 $ l'acre pour ensemencer en espèces fourragères indigènes et pour signer un Accord de contribution et d'utilisation des terres;
- un second versement unique de 25 $ l'acre après l'établissement et l'inspection d'une couverture végétale permanente.

Pour les volets Zones critiques et Brise-vent, les incitatifs seront offerts dans le cadre du PNGA.

Le volet Aide technique offrira aux organismes et aux groupes un financement qui visera, par la prestation d'une expertise et d'outils techniques, à accélérer l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques à l'utilisation durable et à la gestion des pâturages, des parcours naturels, des zones critiques et des brise-vent du paysage agricole. Les détails de ce volet sont élaborés dans chaque province.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le volet Conversion des terres est exécuté par AAC.

La prestation des autres volets du Programme de couverture végétale du Canada sera intégrée à d'autres programmes du volet Environnement du CSA et variera selon la province.

Pour de plus amples renseignements :

Composer le numéro (sans frais) 1 866 844-5620

Lacunes en matière d'information sur la qualité de l'eau et les nutriments (LACUNES)

Quel est l'objectif du Programme?

Effectuer des travaux de recherche et développement et accélérer l'amélioration des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) qui minimisent les effets négatifs de l'agriculture sur l'air, l'eau, le sol et la biodiversité. L'accent est mis sur la réduction des risques que posent, pour la qualité de l'eau, l'élevage et l'ajout de nutriments dans les systèmes culturaux, notamment de fumier.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Cette initiative vise en fin de compte à réduire les risques que présentent pour l'eau les systèmes de production animale et végétale. Il y a aussi des résultats intermédiaires, soit produire des connaissances sur l'utilisation agronomique sûre et efficiente du fumier des animaux et des nutriments. Le Programme accélérera l'élaboration de meilleures PGB et favorisera l'adoption de pratiques de gestion différentes qui réduisent les risques pour l'environnement et la santé. Il contribuera à harmoniser les activités scientifiques d'AAC avec les grandes priorités environnementales mentionnées dans le CSA.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un nouveau programme.

Description du Programme

Il y a deux grandes priorités de recherche :

1) Réduire les risques pour la qualité de l'eau que posent les élevages intensifs (bactéries, E. coli, etc.; pertes de gaz ammoniaque; contamination par le phosphore);

2) Diminuer les risques pour la qualité de l'eau qui émanent des nutriments (dont le fumier) utilisés dans les systèmes culturaux (meilleure compréhension du cycle des nutriments, élaboration de systèmes d'aide aux décisions).

Pour la prestation du Programme, on sollicitera des lettres d'intention auprès des chercheurs d'AAC et on demandera à un certain nombre d'entre eux de présenter une proposition complète qui sera évaluée par des pairs; les projets seront choisis en 2004 et ils seront mis en œuvre et réalisés pendant la période de 2004 à 2008. Un comité de gestion composé de six membres (quatre d'AAC et deux gestionnaires de programmes environnementaux ne faisant pas partie d'AAC) dirigera le Programme et examinera les lettres d'intention.

Un comité scientifique et technologique participera à l'évaluation scientifique par les pairs des propositions complètes et fera des recommandations pour leur financement. Il se composera de scientifiques ne faisant pas partie d'AAC et provenant d'autres ministères, du secteur privé et des universités, tant du Canada que de l'étranger.

Nous avons reçu 51 lettres d'intention au total pour un montant de 26 millions de dollars; treize propositions complètes ont été sollicitées, pour un total de 10,7 millions de dollars; onze propositions ont été recommandées pour un financement total de 8 millions de dollars. Un deuxième appel pour le reste des fonds est prévu pour octobre 2004.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le programme LACUNES a été lancé en décembre 2003 et les projets ont commencé en avril 2004.

Qui est admissible au Programme?

Les chercheurs d'AAC. On encourage les partenariats avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

Quel financement est offert?

Un montant de 9,7 millions de dollars est prévu pour les quatre prochaines années. Ces fonds seront attribués au scientifique d'AAC responsable des projets de recherche choisis. Cette personne administrera les fonds au nom de l'équipe.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le Programme est dirigé par le directeur scientifique, Eau et Nutriments. AAC en assure la prestation par l'entremise des responsables des équipes de chercheurs.

Ces équipes sont composées de chercheurs à la fois d'AAC et de l'extérieur. Généralement, elles travailleront à des projets à divers endroits et collaboreront avec d'autres pays, ministères et organismes provinciaux, et avec le secteur privé et les universités.

Pour de plus amples renseignements :

Directeur scientifique
Qualité des sols, de l'eau et de l'air
AAC
C.P. 20280
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 4Z7
Tél. : (506) 452-4802
Courriel : butts@agr.gc.ca

Certification environnementale

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme de certification environnementale (PCE) contribuera à renforcer la réputation du Canada en tant que chef de file mondial en agriculture et en gérance de l'environnement par la certification.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Les avantages prévus sont les suivants :

- améliorer les relations communautaires dans les régions et les situations où l'incidence des activités agricoles sur l'environnement suscite des préoccupations;
- répondre aux exigences du marché en respectant une certaine norme de rendement en matière de gestion environnementale.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un nouveau programme.

Description du Programme

Ce programme offrira d'ici quatre ans un cadre solide pour la certification environnementale des exploitations agricoles grâce à l'examen des outils existants (par exemple la réglementation, les normes, les pratiques exemplaires et les codes de pratiques) et à la mise au point d'outils supplémentaires, au besoin.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

La certification environnementale sera mise à la disposition des producteurs d'ici quatre ans (2008).

Qui est admissible au Programme?

Tous les membres du secteur agricole pourront éventuellement participer au Programme (demande sectorielle ou individuelle).

Quel financement est offert?

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) élaborera le cadre de certification environnementale et mettra le Programme à la disposition des producteurs. Le Programme est financé jusqu'à concurrence de 6 millions de dollars.

Qui assurera la prestation du Programme?

AAC élaborera le cadre d'exécution du Programme de certification. L'agent responsable du Programme sera déterminé au cours de la phase de l'élaboration.

Pour de plus amples renseignements :

Gestionnaire
Sensibilisation à l'environnement et Gérance de l'environnement
Bâtiment 97
960, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C6
Tél. : (613) 759-7300
Courriel : mckeagued@agr.gc.ca

Échanges internationaux en matière agroenvironnementale

Quel est l'objectif du Programme?

L'objectif de ce programme est de partager, avec les pays en voie de développement, l'expérience et l'expertise d'AAC dans le domaine du respect de l'environnement en agriculture, grâce à un renforcement des capacités scientifiques, techniques et éducatives qui permettra de réduire la pauvreté et de favoriser la sécurité alimentaire. Par ailleurs, le Programme contribue en partie à présenter le Canada comme un pays producteur d'aliments qui respecte l'environnement. Il vient appuyer le Ministère et les autres ministères fédéraux dans le traitement des dossiers internationaux au pays et à l'étranger en offrant des conseils, des recommandations et de la liaison pour l'élaboration de politiques agroenvironnementales efficaces et opportunes.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Intégration des politiques aux priorités stratégiques intérieures et internationales du gouvernement du Canada en matière d'environnement (par exemple dans le dossier des liens entre l'agroenvironnement et les politiques en commerce extérieur et en santé, les changements climatiques, les ressources naturelles et le développement durable);
- Contribution, par la recherche et l'analyse, au débat d'orientation et à la prise de décisions en matière de politique agroenvironnementale internationale actuelle et future;
- Élaboration de politiques sur les enjeux agroenvironnementaux internationaux, capacité de prévision stratégique et gestion des nouveaux enjeux agroenvironnementaux internationaux et de leurs liens avec d'autres secteurs stratégiques;
- Initiatives de soutien au renforcement des capacités agroenvironnementales dans les pays en voie de développement, notamment le resserrement des liens avec l'Équipe des questions internationales d'AAC, le Réseau de l'agriculture de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et la Division du développement durable du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI).

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un nouveau programme.

Description du Programme

Ce programme fait le lien avec l'initiative Agriculture viable et développement rural durable (AVDRD) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, annoncée lors du Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg, en Afrique du Sud, en 2002; il donne aussi lieu à une collaboration continue avec d'autres organisations internationales, telles que l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, la Commission nord-américaine de coopération internationale, d'autres ministères fédéraux, plus particulièrement l'ACDI, de même qu'avec d'autres pays importants comme les États-Unis et le Mexique. Ce programme soutient l'initiative AVDRD grâce à des partenariats pour le renforcement des capacités des producteurs, des collectivités rurales et des intervenants concernés des pays en voie de développement, l'objectif étant de promouvoir de saines pratiques d'agriculture viable et de développement rural durable et d'améliorer l'accès durable aux ressources foncières et hydriques, aux technologies, à l'information et aux marchés.

Parmi les activités initiales de ce programme, citons : l'affectation d'un spécialiste d'AAC à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture afin de contribuer au développement de la base de données sur les ressources mondiales de l'initiative AVDRD; le renforcement des capacités en matière de stratégie agroenvironnementale en Amérique centrale et en Amérique du Sud; la collaboration Canada-Mexique-É.-U. sur la qualité de l'eau dans le secteur de l'agriculture. De façon générale, la mise en œuvre de ce programme comporte la fusion des activités existantes de développement international à l'intérieur et à l'extérieur d'AAC et la collaboration avec l'Équipe des questions internationales d'AAC, l'ACDI, le MAECI, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres organisations nationales et internationales.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est en cours et se poursuivra jusqu'au 31 mars 2008.

Qui est admissible au Programme?

Comme il s'agit d'un programme interne d'AAC, il n'est pas offert directement aux producteurs.

Quel financement est offert?

Un million de dollars en cinq ans. Il n'y a pas de fonds versés directement aux bénéficiaires. Toutefois, les activités comprendront des possibilités de collaboration avec les intervenants, notamment les organismes d'agriculteurs, et de soutien de ces derniers.

Qui assurera la prestation du Programme?

Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Pour de plus amples renseignements :

Responsable des activités du volet International, Équipe de l'environnement
Agriculture et Agroalimentaire Canada
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Tél. : (613) 759-6076
Courriel : martati@agr.gc.ca

Programme de réduction des risques liés aux pesticides et Programme des pesticides à usage limité

Quel est l'objectif de ces deux programmes?

Le Programme de réduction des risques liés aux pesticides (PRRP) aidera à atténuer les risques que présente pour l'environnement l'utilisation de pesticides en agriculture, contribuera à un environnement plus propre et plus sain, et favorisera la production d'aliments plus salubres pour les consommateurs. Quant au Programme des pesticides à usage limité (PPUL), il comportera des avantages pour les producteurs canadiens, l'environnement et les consommateurs en cherchant principalement à favoriser l'accès à de nouveaux outils de lutte antiparasitaire.

Quels sont les résultats prévus des Programmes?

Le PRRP a pour objectifs d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies visant à réduire les risques liés aux pesticides, d'effectuer des recherches destinées à améliorer les méthodes de lutte antiparasitaire et d'élaborer d'autres méthodes de lutte antiparasitaire. Par ailleurs, le PPUL aidera les producteurs à accéder à de nouvelles technologies plus respectueuses de l'environnement et plus efficaces, ce qui leur permettra d'être plus concurrentiels sur les marchés mondiaux.

S'agit-il de nouveaux programmes, de programmes en cours ou de programmes de transition?

Il s'agit de nouvelles initiatives qui datent de 2003.

Description des Programmes

Dans le cadre du PRRP, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) collabore avec ses partenaires des provinces et de l'industrie à recueillir des renseignements sur les cultures prioritaires dans le but de déterminer les lacunes dans la gamme des produits antiparasitaires offerts actuellement. AAC appuie aussi la recherche visant l'élaboration de stratégies de réduction des risques propres à chaque produit. Quant au PPUL, ses activités principales consistent en des essais en conditions réelles qui visent à obtenir les données nécessaires aux demandes d'homologation des pesticides à usage limité. AAC, de concert avec des groupes de producteurs et des fabricants de pesticides, cerne et classe par ordre de priorité les principaux problèmes en matière de lutte antiparasitaire.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Les programmes sont en vigueur à l'heure actuelle. Le PPUL est financé jusqu'en 2008. Quant au financement du PRRP, il est permanent.

Qui est admissible aux Programmes?

Le PRRP verse une aide financière pour mettre en oeuvre des stratégies de réduction des risques par produit. Les chercheurs et les associations de producteurs sont invités à répondre aux demandes de propositions portant sur des questions particulières de lutte antiparasitaire.

Quel financement est offert?

Aucun financement n'est offert aux producteurs. Les fonds dont dispose AAC totalisent 58,5 millions de dollars et sont étalés sur six ans (2003-2004 à 2007-2008).

Qui assure la prestation des Programmes?

Les agents de prestation sont AAC et l'ARLA. On prévoit tenir des consultations auprès des intervenants sur les priorités et les orientations des Programmes.

Pour de plus amples renseignements :

Randy Fletcher
Agent de programmes
Centre de lutte antiparasitaire
Édifice 57, Promenade de la CCN
960, avenue Carling Ottawa (Ontario)
K1A 0C6
Tél. : (613) 694-2457
Courriel : fletcherr@agr.gc.ca

Étude de la réglementation environnementale en agriculture

Quel est l'objectif du Programme?

Cette étude pluriannuelle vise à déterminer l'incidence de la réglementation environnementale (RE) sur l'agriculture au niveau de l'exploitation agricole. Elle permet d'évaluer l'efficacité et l'efficience globales de la RE en vigueur pour le secteur et de formuler des recommandations sur l'adoption d'une RE réaliste et pratique qui débouchera sur des principes directeurs (par exemple le principe de la réglementation intelligente) sur lesquels le gouvernement se fondera pour atteindre les résultats souhaités.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

L'étude devrait produire les résultats suivants :

- L'évaluation de l'incidence de la RE sur les coûts et les avantages pour le secteur privé et la société;
- L'évaluation de l'efficience et l'efficacité globales de la RE au chapitre de la viabilité du secteur.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un nouveau programme qui s'inscrit dans le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). Le Programme comprend quatre phases. La première est terminée et la deuxième commence.

Description du Programme

Phase I Élaborer les critères d'évaluation et la méthode visant à mesurer l'incidence de la RE sur le secteur agricole. Établir un répertoire général dans lequel seront consignés les fruits de l'étude.

Phase II Mener une série d'évaluations économiques et environnementales de l'incidence de la RE sur le secteur.

Phase III Évaluer l'efficacité et l'efficience globales de la RE en vigueur pour le secteur, et formuler un principe qui guidera le gouvernement.

Phase IV Évaluer le rôle que jouera à l'avenir la réglementation dans l'atteinte des résultats environnementaux et économiques souhaités, et ce dans le contexte du Cadre stratégique pour l'agriculture.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

La phase I a abouti à la mise sur pied d'une base de données sur la réglementation agroenvironnementale et à la production d'un rapport de nature conceptuelle et méthodologique. Les résultats de deux études de cas effectuées durant la phase II, l'une portant sur le porc et l'autre sur la pomme de terre, seront connus en 2005.

Qui est admissible au Programme?

Sans objet.

Quel financement est offert?

Un montant de 600 000 $ est prévu pour les quatre phases de l'étude.

Qui assurera la prestation du Programme?

L'étude sera confiée à un entrepreneur qui sera choisi par voie de contrat sur appel d'offres.

Pour de plus amples renseignements :

Chef, Section des analyses politiques environnementales et agricoles
Division de l'analyse économique et sectorielle
960, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C6
Tél. : (613) 759-1796
Courriel : macgrbo@agr.gc.ca

Programme d'approvisionnement en eau des exploitations agricoles (Canada-Alberta)

Quel est l'objectif du Programme?

Financer de nouveaux projets ou des projets améliorés qui visent à donner accès à des sources d'eau inexploitées ou à accroître l'approvisionnement en eau à la ferme.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Aider les agriculteurs et les éleveurs à mettre en valeur des sources fiables à long terme d'approvisionnement en eau douce pour la consommation humaine et animale, l'irrigation à petite échelle et d'autres utilisations à la ferme.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le Programme d'approvisionnement en eau (PAE) (Canada-Alberta) est un nouveau programme.

La date limite pour la réalisation de projets fixée par l'ancien programme albertain d'approvisionnement en eau des exploitations agricoles était le 31 mars 2003, les demandes devant être soumises au plus tard le 31 mai 2003.

Tout projet réalisé après le 1er avril 2003 sera admissible à l'aide fournie par le PAE. Ce programme a été rendu possible grâce au Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA).

Description du Programme

Le Programme cible les solutions d'alimentation en eau à long terme qui ont pour effet d'assurer un approvisionnement suffisant et durable pendant plusieurs années; citons par exemple les puits, les canalisations, les étangs-réservoirs, les barrages d'abreuvement, le captage d'eau de source, les citernes, les systèmes d'abreuvement à distance, etc.

Certains systèmes portatifs ou les solutions temporaires sont acceptables au cas par cas.

Les aménagements hydrauliques doivent être légaux et peuvent au besoin être soumis à l'obtention d'un permis en vertu de la *Water Act*.

Tout producteur actif (particulier, société de personnes ou de capitaux, etc.) dont la production agricole annuelle est d'au moins 10 000 $ est admissible au Programme.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Les producteurs ont jusqu'au 31 mars 2004 pour achever leur projet et jusqu'au 15 avril 2004 pour présenter leur demande.

Le Programme aura cours en 2004-2005 et en 2005-2006.

Qui est admissible au Programme?

Pour être admissible au financement du PAE (Canada-Alberta), le demandeur doit avoir effectué ses dépenses entre le 1er avril 2003 et le 31 mars 2004.

Quel financement est offert?

Les gouvernements fédéral et provincial financent conjointement ce nouveau programme. La participation fédérale s'inscrit dans l'Accord de mise en œuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture, signé récemment. Quant au financement provincial, il est tiré des budgets provinciaux de 2003-2004.

Le nouveau PAE (Canada-Alberta) est soutenu conjointement par Agriculture, Agroalimentaire et Développement rural de l'Alberta (AADRA) et Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il met jusqu'à 11 millions de dollars à la disposition des producteurs albertains cette année. La part provinciale est de 5 millions. La part fédérale (6 millions) est de l'argent précédemment engagé pour l'Alberta dans le cadre des programmes de protection du revenu; ces fonds ont été engagés de nouveau pour la province sous le régime du CSA.

Le Programme assumera le tiers des coûts de développement des projets admissibles d'approvisionnement en eau, jusqu'à hauteur de 5 000 $ par producteur. Les producteurs doivent achever leur projet au plus tard le 31 mars 2004 et présenter leur demande pour le 15 avril 2004. Les mêmes dates ont été retenues pour le Programme en 2004-2005.

Qui assurera la prestation du Programme?

C'est AADRA qui exécutera le Programme.

Pour plus de renseignements :

Pour obtenir des formulaires de demande, il suffit de s'adresser à la Division des services ruraux d'AADRA (780) 422-9167 ou aux bureaux des députés provinciaux, ou de visiter l'adresse Internet : http://www1.agric.gov.ab.ca/$department/deptdocs.nsf/all/rsv7793?opendocument.

Pour des renseignements d'ordre technique sur les projets d'aménagement hydraulique, communiquer avec les spécialistes en eau d'AADRA, à Edmonton, au (780) 422-5000.

Programme de réfection des réseaux d'irrigation (Canada-Alberta)

Quels sont les objectifs du Programme?

- Examiner en temps opportun les rapports des projets de réfection des réseaux d'irrigation adressés au Conseil de l'irrigation;
- Faire le suivi de l'exécution des projets de réfection;
- Tenir un dossier de tous les projets de réfection réalisés;
- Faire le suivi et procéder à l'évaluation des nouvelles techniques ou des nouveaux matériaux utilisés dans le cadre du Programme.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

On s'attend à ce que le Programme favorise la remise en état de l'infrastructure des Districts d'irrigation et assure ainsi la gestion continue et durable de l'eau.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le PRRI est un programme en cours dont les frais sont partagés entre Agriculture, Agroalimentaire et Développement rural de l'Alberta (AADRA) et les Districts d'irrigation. La part du gouvernement provincial sera désormais assumée dans une proportion de 60:40 par le gouvernement fédéral et son Cadre stratégique pour l'agriculture pour les exercices 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006.

Description du Programme

Les rapports sur les projets sont soumis à l'approbation du Conseil de l'irrigation. Les dépenses pour les projets approuvés sont documentées au moyen de certificats d'étape autorisant le District d'irrigation à retirer des fonds du compte du Programme.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Il s'agit d'un programme permanent.

Qui est admissible au Programme?

Les Districts d'irrigation qui ont des propositions de projet à présenter peuvent solliciter un financement.

Quel financement est offert?

Les fonds sont à la disposition des Districts d'irrigation de l'Alberta. Les montants varient d'une année à l'autre en fonction des fonds disponibles et des projets proposés.

Qui assurera la prestation du Programme?

La Direction générale de l'irrigation d'AADRA.

Pour de plus amples renseignements :

Directeur, Secrétariat de l'irrigation
Immeuble provincial, bureau 328
200, 5e Avenue S
Lethbridge (Alberta) T1J 4L1
Tél. : (403) 381-5176
Téléc. : (403) 382-4406
Courriel : len.ring@gov.ab.ca

Élaboration de normes environnementales

Quel est l'objectif du Programme?

Élaborer, à l'intention des exploitants agricoles de l'Alberta, des normes environnementales à fondement scientifique. Les priorités actuelles ont trait à la gestion du fumier et des nutriments et à la régulation des concentrations de phosphore dans le sol.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Lorsque les normes seront élaborées, les agriculteurs auront des lignes directrices à suivre.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme permanent qui est en cours.

Description du Programme

On mène actuellement des recherches qui visent à évaluer les déperditions de phosphore (P) du sol par le ruissellement et à déterminer la quantité de P qui peut être ajoutée à une variété de terres agricoles sans nuire à la qualité de l'eau. D'autres recherches ont pour objectif de faciliter la détermination de l'emplacement des élevages de bétail et de réduire au minimum les répercussions de leurs activités sur la société. Cette information servira de fondement scientifique à l'élaboration des normes environnementales qui appuieront les règlements régissant le secteur de l'agriculture.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Il s'agit d'un programme permanent.

Qui est admissible au Programme?

Ce programme fournit de l'information aux agriculteurs, aux experts techniques et aux vulgarisateurs de la province.

Quel financement est offert?

Agriculture, Alimentation et Développement rural de l'Alberta (AADRA) fournit des fonds au personnel s'occupant du Programme, et d'autres sommes proviennent de l'Alberta Crop Industry Development Fund (Fonds de développement des productions végétales de l'Alberta), du Livestock Industry Development Fund (Fonds de développement des productions animales de l'Alberta) et de l'Alberta Agricultural Research Institute (Institut de recherche agricole de l'Alberta).

Qui assurera la prestation du Programme?

Diverses divisions d'AADRA.

Pour de plus amples renseignements :

Directeur général
Direction générale de l'irrigation
Division de la gestion des ressources et de l'irrigation
Centre d'agriculture
5401, 1ère Avenue Sud
Lethbridge (Alberta) T1J 4C7
Tél. : (403) 381-5143

Élaboration de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) pour le sol, l'eau, l'air et la biodiversité

Quel est l'objectif du Programme?

Élaborer des protocoles et du matériel d'information qui reposent sur des recherches solides et de l'information de pointe sur les sols, l'eau, l'air et la biodiversité et qui visent à améliorer le respect de l'environnement en agriculture.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Lorsque les producteurs mettront en œuvre diverses PGB dans leurs exploitations, il en résultera un secteur de l'agriculture plus respectueux de l'environnement et des améliorations globales au paysage agricole.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Ce programme est permanent.

Description du Programme

Du matériel de base pratique et économiquement valable est élaboré conjointement avec la collectivité de la recherche et le secteur de l'agriculture. Ces trousses d'information sont les fondements du transfert de la technologie.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Ce programme est permanent.

Qui est admissible au Programme?

Ce programme offre de l'information aux experts techniques et aux vulgarisateurs de la province.

Quel financement est offert?

Le financement est destiné au personnel de certaines divisions d'Agriculture, Alimentation et Développement rural de l'Alberta (AADRA) et il varie selon les divisions.

Qui assurera la prestation du Programme?

Diverses divisions d'AADRA.

Pour de plus amples renseignements :

Directeur, Division des services techniques
Agriculture, Alimentation et Développement rural de l'Alberta
7000, 113e Rue, bureau 306
Edmonton (Alberta) T6H 5T6
Tél. : (780) 427-0674

Directeur, Division de la gestion des ressources et de l'irrigation
Agriculture, Alimentation et Développement rural de l'Alberta
7000, 113e Rue, bureau 206
Edmonton (Alberta) T6H 5T6
Tél. : (780) 422-4596

Plan albertain de gestion des risques de sécheresse (PAGRS)

Quel est l'objectif du Plan?

Les sécheresses récurrentes font partie du climat de l'Alberta. Elles peuvent avoir des répercussions importantes sur l'industrie agricole de la province. Il se peut que les interventions ponctuelles à des situations critiques de sécheresse soient à court terme des solutions qui coûtent cher et arrivent trop tard. Au contraire, en adoptant une approche de gestion du risque face à ces crises, on pourra intervenir efficacement et réduire les répercussions à long terme de la sécheresse grâce à des activités de planification et de préparation. Le Plan albertain de gestion des risques de sécheresse (PAGRS) répond à ce besoin. Ce plan constitue un cadre pour une démarche coordonnée et proactive de réduction des effets de la sécheresse sur les agriculteurs et les éleveurs de l'Alberta.

Quels sont les résultats prévus du Plan?

On s'attend à ce qu'il permette au secteur agricole à se préparer à faire face à une sécheresse :

- en prenant les mesures nécessaires avant la sécheresse pour inciter les intervenants à mieux se préparer;
- en examinant et en évaluant les conditions reliées à la sécheresse et en faisant rapport à leur sujet;
- en prenant les mesures nécessaires pendant la sécheresse et tout de suite après pour atténuer ses répercussions.

S'agit-il d'un plan nouveau, d'un plan en cours ou d'un plan de transition?

Il s'agit d'un plan en cours qui offre aux agriculteurs albertains de l'information à jour sur les conditions de sécheresse et les mesures à prendre pour réduire les répercussions qu'une sécheresse aura sur les exploitations agricoles.

Description du Plan

Le PAGRS a élaboré un plan d'action en matière de sécheresse qui donne un aperçu des mesures à prendre selon les conditions climatiques : conditions normales, alerte à la sécheresse et, finalement, sécheresse. Pour de plus amples renseignements sur le mode de fonctionnement de ce programme, visitez le site http://www1.agric.gov.ab.ca/$department/deptdocs.nsf/all/cl3883/$file/plan.pdf?OpenElment .

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Ce plan repart à neuf tous les ans, l'information à propos des activités de surveillance de la sécheresse étant affichée dans la section « Ropin' the Web » (prendre le Web au lasso) du site Web.

Qui est admissible au Plan?

Ce plan offre de l'information au public, aux agriculteurs et aux éleveurs de l'Alberta. L'information est diffusée dans la section « Ropin' the Web » du site Web d'Agriculture, Alimentation et Développement rural de l'Alberta (AADRA).

Qui assurera la prestation du Plan?

AADRA, en collaboration avec Environnement Alberta, l'Administration du rétablissement agricole des Prairies et l'Agriculture Financial Services Corporation (Société de services financiers à l'agriculture).

Pour de plus amples renseignements :

Division des services ruraux
Agriculture, Alimentation et Développement rural de l'Alberta
7000, 113e Rue, bureau 201
Edmonton (Alberta) T6H 5T6
Tél. : (780) 422-9167

Information sans frais partout en Alberta au 310-0000

Site Web : www1.agric.gov.ab.ca ; inscrire « Drought Plan » pour la recherche par le moteur interne

Élaboration et mise en œuvre des plans environnementaux des fermes

Quel est l'objectif du Programme?

Cerner les risques environnementaux et les possibilités qui s'offrent à cet égard, et les gérer; préserver la biodiversité ainsi que la qualité de l'eau, du sol et de l'air; établir un environnement sain qui permettra aux produits de l'Alberta de demeurer concurrentiels sur le marché mondial.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Favoriser la durabilité des productions végétales et animales;
- Réduire l'utilisation d'intrants agricoles comme les herbicides, les insecticides, les engrais et le carburant;
- Démontrer au public, aux gouvernements, aux organismes de réglementation, aux prêteurs et aux investisseurs que les agriculteurs gèrent leurs risques environnementaux;
- Faire mieux comprendre les exigences juridiques reliées aux enjeux environnementaux;
- Cerner les bonnes pratiques déjà adoptées par les agriculteurs et déterminer les domaines où des améliorations pourraient être apportées.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme de transition.

Description du Programme

Des animateurs ayant reçu une formation sur les plans environnementaux des fermes (PEF) offrent le Programme aux agriculteurs par le truchement de deux ateliers et d'un cahier pratique. Chaque atelier dure de quatre à cinq heures. Au premier atelier, les producteurs évaluent les caractéristiques du sol et de l'emplacement de leur exploitation et se font présenter le cahier d'exercices sur les PEF.

Entre les deux ateliers, les agriculteurs doivent remplir les feuilles de travail contenues dans le cahier. Chacune prend la forme d'une liste de contrôle facile à utiliser. Il y a 23 feuilles de travail qui couvrent tous les aspects de l'exploitation agricole. Seules les feuilles reliées aux exploitations individuelles sont remplies. Chaque agriculteur prépare ensuite une ébauche de plan d'intervention face aux risques relevés.

Au deuxième atelier, les participants s'échangent des idées et mettent la dernière main à leur PEF. Une fois rempli, le cahier est soumis à un examen confidentiel de la part d'un comité d'évaluation. Ensuite, le plan est mis en œuvre. Un atelier de suivi sera offert dans les trois années suivantes pour aider les producteurs à tenir leur plan à jour.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Ce programme était un programme de transition, mais depuis le 10 mai 2004, il est offert par l'organisme Alberta Environmental Farm Plan (Plan environnemental à la ferme de l'Alberta).

Qui est admissible au Programme?

Toute personne participant à la gestion et au fonctionnement quotidiens d'une exploitation agricole est encouragée à participer aux ateliers.

Quel financement est offert?

Le gouvernement fédéral investit 48,8 millions de dollars en Alberta dans un programme de cinq ans; pour sa part, le gouvernement provincial injecte 32,6 millions de dollars dans des services d'appui en nature, l'objectif étant d'aider les agriculteurs à déterminer les avantages et les risques environnementaux associés à leur exploitation, à élaborer des plans d'action et à mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques qui réduiront ces risques au minimum.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le Programme de planification environnementale à la ferme (Canada-Alberta) financera l'exécution des plans environnementaux des fermes dans la province. L'Alberta Environmental Farm Plan, organisme à but non lucratif formé d'intervenants de l'industrie et du gouvernement, administrera et offrira le volet Sensibilisation et évaluation du risque du Programme, volet qui vise à renseigner davantage les agriculteurs sur les avantages et les risques environnementaux.

Pour de plus amples renseignements :

Alberta Environmental Farm Plan
Tél. : (780) 436-2339 ou (sans frais) 866 844-2337
Site Web : www.albertaefp.com

Initiatives de recherche en environnement

Quel est l'objectif de ces initiatives?

Dans le but d'élargir les connaissances dans des domaines d'intérêt liés à l'environnement et de donner suite à des priorités clés en Alberta, il s'effectue en permanence des travaux de recherche dans cette province. L'information acquise sera présentée sous des formes se prêtant au transfert de la technologie.

Quels sont les résultats prévus des initiatives?

À mesure que les chercheurs recueilleront de l'information et la communiqueront au secteur agricole, on constatera que le paysage agricole s'améliorera grâce à l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement.

S'agit-il d'initiatives nouvelles, d'initiatives en cours ou d'initiatives de transition?

Il s'agit d'initiatives en cours.

Description des initiatives

Les domaines prioritaires sont déterminés de concert avec le milieu de la recherche et le secteur de l'agriculture.

Quand les initiatives seront-t-elles offertes ou prendront-elles fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Il s'agit d'initiatives permanentes. On acquiert sans cesse de nouvelles connaissances.

Qui est admissible aux initiatives?

Ces initiatives fournissent de l'information aux spécialistes techniques et aux vulgarisateurs d'un bout à l'autre de la province.

Quel financement est offert?

Le financement interne varie selon les divisions d'Agriculture, Alimentation et Développement rural de l'Alberta (AADRA) et il est destiné aux travaux de recherche de ce ministère. Les projets sont financés au cas par cas par différents fonds comme l'Alberta Crop Industry Development Fund Ltd. (Fonds de développement des productions végétales de l'Alberta) et l'Alberta Livestock Industry Development Fund (Fonds de développement des productions animales de l'Alberta). De plus, les chercheurs peuvent obtenir des fonds par projet de l'Alberta Agricultural Research Institute.

Qui assurera la prestation des initiatives?

Différentes divisions hiérarchiques de l'AADRA et d'autres intervenants du milieu de la recherche.

Pour de plus amples renseignements :

Directeur
Division de la gestion des ressources et de l'irrigation
Agriculture, Alimentation et Développement rural de l'Alberta
7000, 113e rue, bureau 206
Edmonton (Alberta) T6H 5T6
Tél. : 780 422-4596

Programme de surveillance de la qualité des sols

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme de surveillance de la qualité des sols s'inscrit dans l'initiative albertaine pour un environnement durable en agriculture et poursuit trois objectifs :

1. déterminer la qualité des sols à l'échelle de l'Alberta;
2. déterminer le risque de variation de la qualité des sols associé à différentes pratiques de gestion agricole;
3. déterminer la façon dont la qualité des sols s'intègre dans la protection de l'environnement.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Surveillance de la qualité des sols et élaboration de projets visant à mieux faire comprendre et à préserver la qualité des sols en Alberta;
- Encourager la recherche sur la qualité des sols en Alberta.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Ce programme existe depuis 1997.

Description du Programme

Ce programme intervient sur trois fronts : éducation, formation et recherche. Il comporte des activités de surveillance de la qualité des sols partout dans la province, de présentation de travaux à des congrès, ateliers, journées champêtres et visites sur place, et d'évaluation du risque par la modélisation.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Il s'agit d'un programme permanent. Un indice de la qualité des sols devrait être mis au point d'ici 2006.

Qui est admissible au Programme?

Ce programme fournit des renseignements aux spécialistes techniques et aux vulgarisateurs de la province. L'information est diffusée par la Direction générale de la conservation et du développement, le personnel des services régionaux de vulgarisation et le site Web « Ropin' the Web ».

Quel financement est offert?

Le financement provenant de la Division de la gestion des ressources et de l'irrigation est destiné au personnel de cette division de l'AADRA.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le Programme est géré par la Division de la gestion des ressources et de l'irrigation (Direction générale de la conservation et du développement).

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnateur du Programme de la qualité des sols de l'initiative albertaine pour un environnement durable en agriculture
Conservation et développement, AADRA
7000, 113e rue, bureau 206
Edmonton (Alberta) T6H 5T6
Tél. : 780 427-3432

Systèmes d'information et de données spatiales

Quel est l'objectif du Programme?

Les Services des Systèmes d'information et de données spatiales ont pour objectif de mettre au point un système d'information géographique (SIG) pour l'obtention de données historiques et courantes sur les sols, l'eau, l'air, le paysage et le climat.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

L'information spatiale sera stockée à l'échelle locale, municipale et provinciale et par bassin hydrographique en vue de servir à la planification environnementale intégrée et à la recherche. Ce système sera également une plate-forme pour les systèmes en ligne de communication d'information, d'aide à la prise de décisions et d'intervention d'urgence.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Ce programme est en cours. Il se produit en permanence des renseignements sous forme numérique. L'accessibilité des données s'améliore et les rapports se raffinent à mesure que des technologies comme des cyberservices voient le jour.

Description du Programme

Ce service intégré est destiné aux clients et aux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux qui désirent intégrer des renseignements temporels et spatiaux solides qui sont fidèles à des représentations normalisées de l'information géographique. Trois grands programmes forment la base de ce service : Ecodistricts of Alberta, Pédopaysage du Canada et l'Alberta Township System. Ces strates de données seront complétées par une strate de photographies aériennes détaillées qui améliorera la présentation de l'information par son effet visuel.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'infrastructure technologique mise au point et acquise consiste en un serveur Web de SIG, et le premier service offert est un système de surveillance des renseignements sur la sécheresse. Le développement continu de strates de données prévoit l'élaboration d'une strate de photographies aériennes détaillées qui améliorera la présentation de l'information par son effet visuel.

Qui est admissible au Programme?

Ce service intégré favorisera l'échange de données et la formation de partenariats en vue de l'établissement d'ensembles de données complets dont le coût se révèle souvent prohibitif lorsqu'on cherche à les constituer dans le cadre d'un programme unique. Cependant, le service pourra être utile et rentable s'il est mis sur pied par des partenaires visant des objectifs communs.

Quel financement est offert?

Sans objet.

Qui assurera la prestation du Programme?

La Section des données sur les ressources de la Direction générale de la conservation et du développement.

Pour de plus amples renseignements :

Chef
Direction générale de la conservation et du développement
Division de la gestion des ressources et de l'irrigation
7000, 113e rue, bureau 206
Edmonton (Alberta) T6H 5T6
Tél. : (780) 427-3908

Programme de surveillance de la qualité de l'eau

Quel est l'objectif du Programme?

Ce programme de surveillance à long terme a pour but de suivre la qualité de l'eau dans 23 cours d'eau de régions agricoles de l'Alberta à mesure que le secteur agricole prend de l'expansion et que les pratiques changent. Amorcée en 1997, l'Enquête sur les cours d'eau de l'initiative albertaine pour un environnement durable en agriculture est exécutée par les ministères albertains de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural, de l'Environnement, de la Santé et du Bien-être, ainsi que par l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Une étude réalisée en Alberta en 1995 et en 1996 a confirmé que l'intensité des activités agricoles avait un effet direct sur la qualité de l'eau. Cette information a incité le secteur agricole, les administrations publiques et d'autres organismes à chercher des façons de mieux protéger les ressources en eau douce de l'Alberta.

Le suivi de l'évolution de la qualité de l'eau aide le secteur à déterminer si les modifications qu'il apporte ont un effet positif sur la qualité de cette ressource. Les résultats des activités de surveillance permettent également de définir les préoccupations propres à chaque bassin hydrographique et de guider les agriculteurs et les éleveurs quant à la nature des modifications directes qui pourraient améliorer la qualité de l'eau.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Être capable de suivre les tendances de la qualité des eaux de surface au fil du temps, soit à mesure que le secteur agricole prend de l'expansion et que les pratiques de gestion changent.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Ce programme existe depuis 1997.

Description du Programme

Dans le cadre du Programme, une surveillance de la qualité des eaux de surface est effectuée dans 23 petits bassins hydrographiques de régions agricoles de la province. Ces bassins ont été choisis parce qu'ils sont représentatifs des régions éco-climatiques de l'Alberta, ainsi que de l'éventail des activités agricoles de ces régions et de leur intensité. Des échantillons sont prélevés à une fréquence dépendant du débit et sont analysés en vue de détecter une gamme de nutriments, de bactéries fécales et de plus de 40 pesticides courants. Les résultats sont présentés annuellement dans un rapport technique et dans des « bulletins » non techniques sur chaque cours d'eau.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Ce programme a cours et devrait se poursuivre dans un avenir prévisible.

Qui est admissible au Programme?

Ce programme fournit des renseignements aux spécialistes techniques et au personnel des services de vulgarisation à l'échelle de la province. L'information est diffusée par l'intermédiaire de la Direction générale de la conservation et du développement, du personnel des services régionaux de vulgarisation et du site Web « Ropin' the Web ». Le Programme fournit également sur demande un savoir-faire technique et des renseignements à des programmes partenaires (recherche, surveillance).

Quel financement est offert?

Ce programme fournit un savoir-faire technique et des données à des producteurs, au personnel de services régionaux de vulgarisation, à des groupes de gestion de bassins hydrographiques, à des surveillants de la qualité de l'eau, à des spécialistes techniques et à d'autres organismes publics.

Qui assurera la prestation du Programme?

AADRA, en partenariat avec les ministères de l'Environnement et de la Santé et du Bien-être de l'Alberta et l'Administration du rétablissement agricole des Prairies. Le Programme est géré par la Division de la gestion des ressources et de l'irrigation (Direction générale de la conservation et du développement).

Pour de plus amples renseignements :

Chef de Section, Gestion des eaux agricoles
Direction générale de la conservation et du développement, AADRA
7000, 113e rue, bureau 206
Edmonton (Alberta) T6H 5T6
Tél. : (780) 427-3747

Programme de planification environnementale à la ferme (PPEF)

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme vise à fournir l'expertise technique qui appuiera la préparation des plans environnementaux des fermes (PEF) en Saskatchewan. Les programmes de PEF sensibiliseront davantage les producteurs agricoles à la protection de l'environnement et permettront de cerner les problèmes environnementaux des fermes et d'y remédier.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Le Programme a été conçu et est dispensé en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada et avec la tierce partie changée de son exécution; les PEF qui seront préparés permettront aux agriculteurs d'être plus au fait des risques pour l'environnement, des stratégies de réduction de ces risques et des avantages qui en découleront pour leur exploitation agricole. D'ici le 31 mars 2008, on vise à ce que 6 500 producteurs aient terminé leur PEF pour l'ensemble de leur ferme. La province mettra aussi à l'essai, à titre de projet pilote, les plans agroenvironnementaux équivalents, qui prévoient des initiatives de planification collective sur les problèmes environnementaux prioritaires.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un nouveau programme.

Description du Programme

La Saskatchewan a fourni de l'expertise technique pour aider à l'élaboration des analyses agroenvironnementales et du cahier de travail du PEF dans la province. Elle contribue également à la conception du programme des PEF, à la formation des animateurs d'ateliers, aux activités de communication de même qu'à la sélection et à la description détaillée des pratiques de gestion bénéfiques. Par son expertise technique, la province s'assurera que les ateliers sur les PEF, l'examen des plans d'action environnementaux à la ferme et les pratiques de gestion bénéfiques adoptées concordent avec les principes énoncés dans le Modèle national de planification agricole pour les mesures environnementales.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

La Saskatchewan a commencé à fournir de l'expertise technique pour les PEF en 2003 et continuera de le faire jusqu'en 2008. Les ateliers sur les PEF a commencé en décembre 2004 et se poursuivront jusqu'à la fin de l'accord de mise en œuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture aux endroits prévus dans la province.

Qui est admissible au Programme?

Sans objet.

Quel financement est offert?

Pour l'exercice 2003-2004, le financement se chiffre à 0,15 million de dollars;

La même somme est prévue pour l'exercice 2004-2005;

Les fonds sont remis à la Direction générale du développement des entreprises agricoles (DGDEA) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le personnel de la DGDEA du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan est chargé de la prestation du Programme.

Pour de plus amples renseignements :

Directeur des programmes environnementaux
Direction générale du développement des entreprises agricoles
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan
3830, avenue Thatcher
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 2H6
Tél. : (306) 933-8116
Courriel : bhenley@agr.gov.sk.ca

Programme d'examen environnemental et de transfert des technologies

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme d'examen environnemental et de transfert des technologies offre de l'expertise technique sur la gestion responsable des activités agricoles par les producteurs de la Saskatchewan, l'objectif étant de mieux préserver les sols, les ressources en eau et la qualité de l'air et des habitats dans la province.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Sensibiliser davantage les producteurs agricoles à la détermination de l'emplacement des fermes et à la façon dont elles sont exploitées dans le contexte des objectifs suivants :

- améliorer la qualité et la gestion des ressources en eau en agriculture et l'efficience de leur utilisation;
- améliorer la qualité de l'air;
- préserver les sols;
- soutenir la biodiversité en améliorant la qualité des habitats.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Ce programme est déjà en cours.

Description du Programme

Le Programme offre du soutien technique dans les domaines suivants : caractérisation des emplacements, conception des installations, contrôle des nuisances et de la pollution, gestion des déchets et élimination des carcasses des animaux, traitement des déchets, et consultations publiques. La province fournit aussi du soutien technique relativement aux initiatives d'aménagement de bassins hydrographiques et de surveillance de la qualité de l'eau. Le soutien technique offert dans le cadre du Programme favorise l'utilisation et l'application responsables des pesticides à des fins commerciales et permet l'examen des cas de gestion inadéquate des pesticides.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est en cours.

Qui est admissible au Programme?

Les services sont offerts aux producteurs qui veulent établir, agrandir ou améliorer des exploitations agricoles en Saskatchewan.

Quel financement est offert?

Le financement s'élève à 1,5 million de dollars pour l'exercice 2003-2004;

Il est du même montant pour l'exercice 2004-2005;

Les fonds sont versés au personnel du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan chargé de la prestation des services susmentionnés.

Qui assurera la prestation du Programme?

La prestation du Programme est assurée directement par le personnel du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan.

Pour de plus amples renseignements :

Gestionnaire, Exploitations agricoles
Gestion de l'inspection et de la réglementation
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan
3085, rue Albert, bureau 201
Regina (Saskatchewan) S4S 0B1
Tél. : (306) 787-5465
Courriel : ajansen@agr.gov.sk.ca

Programme de surveillance et des indicateurs environnementaux

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme de surveillance et des indicateurs environnementaux permettra de définir les conditions et les tendances environnementales qui sont imputables à l'agriculture. Il aidera par ailleurs à mettre au point des indicateurs agroenvironnementaux et à mieux sensibiliser la population à la protection de l'environnement en Saskatchewan.

Les détails du programme NE SONT PAS encore tous déterminés.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Le Programme est en cours d'élaboration.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un nouveau programme.

Description du Programme

Le Programme est en cours d'élaboration.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'élaboration du Programme devrait se terminer le 30 septembre 2005.

Qui est admissible au Programme?

À venir.

Quel financement est offert?

Les fonds octroyés au Programme se chiffreront à 850 000 $ pour l'exercice 2004-2005.

Qui assurera la prestation du Programme?

À venir.

Pour de plus amples renseignements :

Gestionnaire, Programmes environnementaux
Direction générale du développement des entreprises agroalimentaires
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan
3830, Avenue Thatcher
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 2H6
Tél. : (306) 933-8116
Courriel : bhenley@agr.gov.sk.ca

Programme de gérance environnementale des terres de l'État

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme vise à offrir l'expertise technique et l'expertise en gestion qui permettront de maintenir l'intégrité écologique et d'améliorer la qualité des sols, de l'eau et de l'habitat sur 2,8 millions d'hectares de terres agricoles louées à l'État ainsi que dans les pâturages collectifs de la Saskatchewan.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Favoriser l'utilisation de pratiques de gestion durables sur toutes les terres louées;
- Intégrer les plans d'utilisation des ressources à la gestion des terres de l'État;
- Déterminer quels plans des parcours naturels répondent aux objectifs de la protection à long terme de l'environnement;
- Mettre en œuvre le plan d'action en biodiversité dans les terres de l'État.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le Programme est en cours.

Description du Programme

La Saskatchewan possède environ 2,8 millions d'hectares de terres agricoles qui sont gérées de manière à répondre aux objectifs du respect de l'environnement et de l'utilisation en agriculture. De ce chiffre, 1,3 million d'hectares sont un habitat important pour la faune et ne peuvent être ni vendus ni mis en valeur. Les activités du Programme sont notamment les suivantes : la nécessité de pratiques de gestion durables des terres louées, la planification des grands pâturages libres, la planification intégrée de l'utilisation des ressources, la vérification des terres et la surveillance de la santé des sols. Les coûts du Programme sont fonction de l'expertise technique du personnel de la province affecté à la réalisation des objectifs environnementaux.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est en cours. Aucune date d'expiration n'est encore fixée.

Qui est admissible au Programme?

Sans objet.

Quel financement est offert?

Le financement se chiffre à 1,567 million de dollars pour l'exercice 2003-2004 et à 1,59 million pour l'exercice 2004-2005.

Les fonds sont versés à la Direction générale des terres du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan, qui dispense les services décrits ci-dessus.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le personnel de la Direction générale des terres du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan.

Pour de plus amples renseignements :

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan
3085, rue Albert, bureau 201
Regina (Saskatchewan) S4S 0B1
Tél. : (306) 787-5154
Courriel : ghaase@agr.gov.sk.ca

Exploration de nouvelles avenues

Quel est l'objectif du Programme?

L'objectif du programme Exploration de nouvelles avenues est de fournir les ressources financières nécessaires à l'exécution des activités de transfert de technologies, en faisant connaître, aux producteurs agricoles du Manitoba, les pratiques de gestion bénéfiques à l'environnement.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Mieux faire connaître aux producteurs les pratiques de gestion bénéfiques à l'environnement afin d'améliorer l'état des écosystèmes agricoles. En offrant cet appui, le Programme aide les producteurs et fait valoir la pertinence de solutions économiques aux problèmes environnementaux que doivent surmonter les producteurs manitobains.

S'agit-t-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Ce programme est en cours.

Description du Programme

Le Programme finance des activités de recherche appliquée et de communication menées au Manitoba découlent de propositions préparées en collaboration avec les groupes de prestation locaux.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est en cours.

Qui est admissible au Programme?

Les organismes de producteurs locaux et provinciaux s'intéressant à la conservation, les organismes provinciaux de producteurs et les Districts de conservation.

Quel financement est offert?

Une somme de 3,356 millions de dollars au cours de chacun des exercices 2003-2004 et 2004-2005 et 2005-2006.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le personnel d'AAIRM.

Pour de plus amples renseignements :

Responsable principal des programmes de transition
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales du Manitoba
401, avenue York, bureau 811
Winnipeg (Manitoba) R3C 0P8
Tél. : (204) 945-3979
Courriel : gfearn@gov.mb.ca

Centres de diversification des cultures

Quel est l'objectif du Programme?

Fournir un soutien pour l'exécution d'essais de culture aux Centres de diversification des cultures de la vallée de Souris et de ses prairies-parcs.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Contribuer à la mise au point de techniques écologiques de production intensive de cultures non traditionnelles et à valeur ajoutée. Le Programme cherchera surtout à mieux protéger les ressources en sols et en eau en visant particulièrement la gestion des facteurs de production comme les engrais et autres nutriments, la lutte antiparasitaire, le travail du sol et l'irrigation.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le soutien apporté par Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales du Manitoba (AAIRM) aux Centres de diversification des cultures s'inscrit dans un programme qui est en cours.

Description du Programme

Le personnel d'AAIRM aidera à exécuter les essais de culture dans les Centres de diversification des cultures de la vallée de Souris et de ses prairies-parcs.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est en cours.

Qui est admissible au Programme?

Sans objet.

Quel financement est offert?

Une somme de 150 000 $ sera offerte chaque année, pendant cinq ans, pour le personnel et ses activités.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le personnel d'AAIRM.

Pour de plus amples renseignements :

Chef, Section de l'environnement
AAIRM
Carman (Manitoba) R0G 0J0
Tél. : (204) 745-5658
Courriel : lescott@gov.mb.ca

Recherche appliquée – Systèmes de production végétale

Quel est l'objectif du Programme?

Fournir personnel et financement pour la réalisation de travaux de recherche appliquée qui visent à améliorer les systèmes de production végétale au Manitoba.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Soutien de projets liés à la mise au point de systèmes écologiques de production végétale. On s'attend à ce que le Programme permette aux intéressés de mieux comprendre ces systèmes et le rôle qu'ils jouent dans la protection globale de l'agroenvironnement.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme en cours.

Description du Programme

Les spécialistes et techniciens régionaux et provinciaux désignés par Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales du Manitoba (AAIRM) offriront un soutien au personnel pour la réalisation de travaux de recherche appliquée sur des systèmes améliorés de production végétale.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est en cours.

Qui est admissible au Programme?

Sans objet.

Quel financement est offert?

Une somme de 200 000 $ sera offerte chaque année, pendant cinq ans, pour le personnel et ses activités.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le personnel d'AAIRM, en collaboration avec divers organismes de recherche appliquée.

Pour de plus amples renseignements :

Chef, Section de l'environnement
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales du Manitoba
Carman (Manitoba) R0G 0J0
Tél. : (204) 745-5658
Courriel : lescott@gov.mb.ca

Travaux d'irrigation

Quel est l'objectif du Programme?

Le programme Travaux d'irrigation (PTI) offre un appui financier aux projets de génie, d'évaluation environnementale, ainsi que de développement et d'adoption de PGB (pratiques de gestion bénéfiques), pour la gestion des nutriments et la conservation de l'eau par l'irrigation. Ce financement vient s'ajouter aux fonds fédéraux offerts dans le cadre du Programme national d'approvisionnement en eau (PNAE).

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Réaliser des études de faisabilité sur l'irrigation;
- Rechercher et trouver des technologies d'irrigation écologiques;
- Aménager des réseaux d'approvisionnement en eau au Manitoba à l'intention du secteur de l'agriculture.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le PTI est le prolongement du Projet fédéral-provincial d'irrigation par les eaux excédentaires.

Description du Programme

Le Programme finance des projets d'irrigation ayant fait l'objet de propositions qui sont menés au Manitoba en collaboration avec des groupes de prestation locaux.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme sera offert dès l'exercice 2004-2005 et durera trois ans.

Qui est admissible au Programme?

On acceptera les propositions présentées, entre autres, par des particuliers, des associations, des groupes sectoriels, des organismes locaux, des entreprises agricoles et des institutions.

Quel financement est offert?

Une somme de 967 500 $ sera versée à compter de l'exercice financier 2004-2005.

Qui assurera la prestation du Programme?

Un comité de coordination de l'irrigation, établi conjointement par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Manitoba, administrera et gérera les fonds et les ressources du Programme et établira des objectifs et des critères précis pour les activités admissibles, approuvera les projets, définira les rôles et les responsabilités en matière de gestion des projets, supervisera les activités de communication et coordonnera les activités avec le PNAE.

Pour de plus amples renseignements :

Responsable des programmes de transition
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales du Manitoba
401, avenue York, bureau 811
Winnipeg (Manitoba) R3C 0P8
Tél. : (204) 945-3979
Courriel : gfearn@gov.mb.ca

Études des sols du Manitoba

Quel est l'objectif du Programme?

Fournir des ressources financières et humaines pour l'exécution de levés pédologiques détaillés au Manitoba, l'objectif visé étant de faciliter la planification environnementale des exploitations agricoles et d'améliorer la gestion de l'environnement.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Effectuer des levés pédologiques à une échelle détaillée sur une superficie de 50 000 acres par année dans le Manitoba agricole.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le programme Études des sols du Manitoba est en cours.

Description du Programme

Le Service de l'inventaire des sols d'Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales du Manitoba (AAIRM) se compose de professionnels et d'un personnel de soutien (deux spécialistes et quatre techniciens) qui effectuent des levés pédologiques détaillés et rédigent des rapports en la matière. Le financement de cette contribution de contrepartie provinciale comprend le budget de base du Service.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est en cours.

Qui est admissible au Programme?

Sans objet.

Quel financement est offert?

Une somme de 350 000 $ sera offerte chaque année, pendant cinq ans, pour le personnel et l'exécution des levés.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le personnel chargé de l'étude des sols à AAIRM continuera à effectuer les levés pédologiques et à produire les rapports connexes.

Pour de plus amples renseignements :

Chef, Section de l'environnement
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales du Manitoba
Carman (Manitoba) R0G 0J0
Tél. : (204) 745-5658
Courriel : lescott@gov.mb.ca

Soutien technique

Quel est l'objectif du Programme?

Fournir un soutien technique aux activités visant à accroître la sensibilisation à l'environnement et à favoriser les pratiques écologiques dans les exploitations agricoles du Manitoba.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Détermination des problèmes agroenvironnementaux;
- Adoption d'un plus grand nombre de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) qui remédient à ces problèmes dans les fermes du Manitoba.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le Soutien technique est un programme en cours.

Description du Programme

Les spécialistes provinciaux et régionaux désignés par Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales du Manitoba (AAIRM) et tous les agronomes provinciaux collaboreront avec la Farm Stewardship Association of Manitoba (FSAM) à offrir des ateliers sur les plans environnementaux des fermes (PEF). Ils aideront également les producteurs à effectuer une planification environnementale à la ferme, à élaborer des PGB conformes aux conditions provinciales et à se conformer aux dispositions réglementaires en agroenvironnement des gouvernements fédéral et provinciaux.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est en cours. Les ateliers sur les PEF à l'intention des producteurs débuteront à l'automne 2004.

Qui est admissible au Programme?

Les producteurs du Manitoba.

Quel financement est offert?

L'équivalent d'un million de dollars sera offert en nature en cinq ans sous forme de contribution de contrepartie provinciale.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le personnel d'AAIRM collaborera directement avec les producteurs à soutenir le processus des PEF et l'adoption de PGB.

Pour de plus amples renseignements :

Chef, Section de l'environnement
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales du Manitoba
Carman (Manitoba) R0G 0J0
Tél. : (204) 745-5658
Courriel : lescott@gov.mb.ca

Transfert de technologie

Quel est l'objectif du Programme?

Fournir des ressources financières pour l'exécution d'activités de transfert de technologie qui encourageront les producteurs agricoles du Manitoba à adopter des pratiques de gestion bénéfiques à l'environnement.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Sensibilisation accrue des producteurs aux pratiques de gestion bénéfiques à l'environnement, ce qui améliorera la santé de l'écosystème agricole;
- Des solutions économiques aux problèmes environnementaux auxquels sont confrontés les producteurs du Manitoba.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le Transfert de technologie est un programme en cours qui a pour titre « Exploration de nouvelles avenues ».

Description du Programme

Le Programme prévoit un financement pour les activités de recherche appliquée et de communications qui ont fait l'objet de propositions et qui sont menées au Manitoba en collaboration avec des groupes de prestation locaux.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est en cours.

Qui est admissible au Programme?

Les organismes de conservation locaux et provinciaux formés de producteurs, les organismes sectoriels provinciaux et les Districts de conservation.

Quel financement est offert?

Une somme de 969 000 $ sera offerte chaque année en 2006-2007 et en 2007-2008.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le personnel d'AAIRM.

Pour de plus amples renseignements :

Chef, Section de l'environnement
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba
Carman (Manitoba) R0G 0J0
Tél. : (204) 745-5658
Courriel : lescott@gov.mb.ca

Planification environnementale à la ferme

Quel est l'objectif du Programme?

La Planification environnementale à la ferme (PEF) de l'Ontario contribue à l'adoption, par les producteurs agricoles, de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) pour la gestion des terres, de l'eau, de l'air et de la biodiversité.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Sensibilisation accrue des producteurs agricoles aux PGB écologiques pour la gestion des terres, de l'eau, de l'air et de la biodiversité.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme qui est en cours depuis 1991.

Description du Programme

La PEF de l'Ontario est un programme de formation et de sensibilisation à participation facultative qui est conçu pour aider les agriculteurs de l'Ontario à préparer des évaluations des risques environnementaux confidentielles et autogérées pour leur exploitation agricole. Les producteurs dressent ensuite des plans d'action qui leur permettent de remédier aux préoccupations cernées. Les plans sont examinés par des pairs et une rétroaction est donnée à chaque agriculteur.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Il est prévu que le programme PEF sera offert aux agriculteurs de l'Ontario en 2005. Le Programme prend fin en 2008. Pour obtenir les dates et les lieux des séances de formation prévues, communiquez avec l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario (AASRO) au 1 800 265-9751 ou visitez son site Web à : www.ontariosoilcrop.org/.

Qui est admissible au Programme?

Le Programme vise à offrir une formation en environnement à tous les types de producteurs agricoles et à les y sensibiliser.

Quel financement est offert?

AAC participe au financement des projets admissibles par le truchement du CSA.

Qui assurera la prestation du Programme?

L'AASRO organisera et dispensera les ateliers. Le personnel du MAAO présentera, quant à lui, le contenu technique des PGB.

Pour de plus amples renseignements :

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'AASRO au 1 800 265-9751 ou visitez son site Web à : www.ontariosoilcrop.org/.

Sensibilisation et transfert de technologie – Publications sur les pratiques de gestion bénéfiques (PGB)

Quel est l'objectif du Programme?

La série de publications sur les pratiques de gestion bénéfiques (PGB) renferment des renseignements pour les agriculteurs et les propriétaires fonciers des régions rurales qui favoriseront l'adoption de pratiques propices à la conservation des sols, de l'eau et des autres ressources naturelles.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Sensibilisation accrue des producteurs agricoles et des propriétaires fonciers des régions rurales aux PGB écologiques et plus grande adoption de ces pratiques pour la gestion des terres, de l'eau, de l'air et de la biodiversité.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme en cours.

Description du Programme

Chaque publication sur les PGB porte sur un domaine précis comme le dénote son titre (p. ex. les zones tampons, les puits d'eau, la gestion du fumier de bétail et de volailles). Les publications renferment une introduction sur le sujet traité, une discussion des pratiques de gestion et des préoccupations environnementales, une liste des options éprouvées, pratiques et abordables ainsi que des ouvrages de référence qui contiennent de plus amples renseignements.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

La rédaction de nouvelles publications se poursuit.

Qui est admissible au Programme?

Les agriculteurs et les propriétaires fonciers des régions rurales.

Quel financement est offert?

Sans objet.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le MAAO assure la coordination technique. Les agriculteurs de l'Ontario peuvent se procurer sans frais un exemplaire de chaque titre auprès des bureaux régionaux du MAAO. Les commandes volumineuses ou d'un seul exemplaire peuvent être présentées à la Fédération de l'agriculture de l'Ontario.

Pour de plus amples renseignements :

Gestionnaire, PGB
Fédération de l'agriculture de l'Ontario
40, avenue Eglinton Est, 5e étage
Toronto (Ontario) M4P 3B1,
Tél. : (416) 485-3333
Formulaires de commande en ligne :
www.gov.on.ca/OMAF/english/products/best.html.

Système de gestion de l'information/ collecte et analyse des données

Quel est l'objectif du Programme?

L'objectif du Programme est d'améliorer la collecte, la gestion, la tenue et l'accessibilité des données géospatiales relatives au secteur agroalimentaire. Les activités de gestion de l'information et de mise au point de systèmes visent essentiellement les secteurs de programme suivants du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO) : gestion des nutriments, gestion des situations d'urgence, et gestion de l'environnement et utilisation des terres.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Le Programme vise à fournir les données géospatiales nécessaires et les outils de SIG (Système d'information géographique) qui assureront la prestation efficace des secteurs de programme que sont la gestion des nutriments, la gestion des situations d'urgence et la gestion de l'environnement et l'utilisation des terres.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Ce programme vient appuyer les programmes en cours qu'offre le MAAO.

Description du Programme

Le Programme comporte plusieurs activités complémentaires :

- le développement d'applications de SIG et d'outils d'analyse pour appuyer l'élaboration et la prestation du programme de gestion des nutriments;
- le développement d'applications de SIG et la prestation de services de gestion des données en vue de soutenir la capacité du MAAO d'intervenir dans les situations d'urgence touchant l'agroalimentaire;
- les efforts courants pour améliorer la qualité et l'accessibilité des données sur les ressources agricoles telles que la cartographie des sols, des systèmes de drainage par canalisations et des systèmes de drainage aménagés;
- la prestation de services internes d'analyse de SIG afin d'appuyer l'élaboration et la prestation de programmes;
- l'élaboration d'ententes d'échange des données avec d'autres ministères provinciaux, le gouvernement fédéral, les municipalités et les intervenants du secteur agroalimentaire.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Il s'agit d'un programme en cours.

Qui est admissible au Programme?

Sans objet.

Quel financement est offert?

Aucun argent neuf n'est offert.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le MAAO assure la prestation du Programme en partenariat avec d'autres ministères et intervenants.

Pour de plus amples renseignements :

Sans objet.

Gestion des nutriments

Quel est l'objectif du Programme?

La *Loi sur la gestion des éléments nutritifs* a pour objet d'assurer la gestion des « matières contenant des éléments nutritifs qui protégeront davantage l'environnement naturel et assureront le développement durable des exploitations agricoles et des collectivités rurales ».

Quels sont les résultats prévus du Programme?

La *Loi sur la gestion des éléments nutritifs*, le *Règlement sur la gestion des éléments nutritifs*, le Règlement 267/03 de l'Ontario et les programmes connexes auront pour effet de favoriser :

- l'adoption, par les producteurs agricoles, de pratiques de gestion des nutriments qui sont bénéfiques à l'environnement;
- la formation, l'aide technique, l'éducation et la sensibilisation relatives aux pratiques de gestion des nutriments;
- la science et la recherche liées à la vérification des normes en vigueur et des nouvelles normes possibles.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le Programme a été lancé en 2001 et prend de l'ampleur depuis trois ans.

Description du Programme

La normalisation et la réglementation de la gestion des nutriments sont régies par la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs*. Le Règlement 267/03 de l'Ontario est maintenu et modifié de temps à autre. Pour épauler les producteurs dans leurs interventions visant à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs*, on leur offre de la formation, des approbations et de l'aide technique. Les programmes de formation et de sensibilisation fournissent de l'information sur la gestion des nutriments à un grand nombre d'intéressés. Dans le cadre d'un programme connexe, soit le Programme d'aide financière pour la gestion des éléments nutritifs, on octroie une aide financière aux gros éleveurs de bétail pour qu'ils répondent aux exigences de la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs*. La science et la recherche visent à vérifier la pertinence des normes énoncées dans le Règlement et à évaluer la nécessité de normes supplémentaires.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Il s'agit d'un programme en cours.

Qui est admissible au Programme?

Les gros éleveurs qui doivent se conformer à la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs* peuvent présenter une demande au Programme d'aide financière pour la gestion des éléments nutritifs.

Quel financement est offert?

Le Programme d'aide financière pour la gestion des éléments nutritifs assure un financement à frais partagés pour l'adoption de pratiques particulières de gestion des nutriments.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario assurent la prestation du Programme de gestion des éléments nutritifs. L'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario s'occupe quant à elle de dispenser le Programme d'aide financière pour la gestion des éléments nutritifs, pour le compte du MAAO.

Pour de plus amples renseignements :

Programme de gestion des éléments nutritifs, MAAO,
Numéro sans frais : 1 866 242-4460
Site Web :
http://www.gov.on.ca/OMAFRA/french/agops/index.html

Programme Prime-Vert

Quel est l'objetif du programme ?

Ce programme a pour objectif de promouvoir et de diffuser les bonnes pratiques agricoles, de soutenir les exploitations agricoles afin qu'elles puissent se conformer aux lois, politiques et règlements environnementaux et de les aider à adapter leur système de production en vue de la conservation des ressources et de l'amélioration de l'environnement agricole, notamment dans le cadre du plan d'accompagnement agroenvironnemental.

Quels sont les résultats du programme ?

Augmenter l'introduction à la ferme de technologies et de pratiques ayant pour objet de conserver les ressources, de protéger l'environnement et de réduire les nuisances dans les domaines suivants :

- la gestion des fumiers et des pesticides, notamment dans leur utilisations agronomiques et environnementales;
- la conservation des sols et de l'eau;
- l'amélioration et la diffusion des connaissances en matière d'agroenvironnement.

S'agit-il d'un programme, ou d'un programme de transition ?

Il s'agit d'un programme existant. En 2004, un programme Prime-Vert renouvelé a été mis en place afin de mieux harmoniser les objectifs en matière de protection de l'environnement avec les plus récentes pratiques du secteur agricole.

Description du programme

Le programme est composé des sept volets suivants :

- **ouvrages de stockage des fumiers;**
- technologies de gestion des surplus;
- **équipement d'épandage des fumiers;**
- **services-conseils en agroenvironnement;**
- services-conseils collectifs en agroenvironnement;
- **réduction de la pollution diffuse;**
- appui à la Stratégie phytosanitaire.

Il est à noter que la contribution du Québec au volet environnement de l'Accord de mise en œuvre Canada-Québec du Cadre stratégique agricole concerne seulement les quatre volets identifiés en caractères gras.

Les modalités concernant l'aide financière ou technique prévue varient selon les volets. Pour les volets ouvrages de stockage des fumiers, technologies de gestion des surplus, équipement d'épandage des fumiers, réduction de la pollution diffuse et appui à la Stratégie phytosanitaire, l'aide financière couvre de 50 % à 90 % des coûts admissibles. Dans le cadre du volet services-conseils en agroenvironnement, l'aide financière peut atteindre l'équivalent de la cotisation payée par l'exploitation agricole. Quant au volet services-conseils collectifs en agroenvironnement, un regroupement peut bénéficier d'un montant forfaitaire ainsi que d'une aide correspondante à 70 % des coûts réels liés facturés à l'exploitation agricole.

Quand le programme sera-t-il en vigueur? Quand se terminera-il ou changera-t-il?

Le programme Prime-Vert est en vigueur depuis le 1er avril 2004.

Qui est admissible au programme?

La clientèle admissible varie selon les différents volets du programme. Pour le volet ouvrages de stockage des fumiers, la clientèle admissible doit, entre autres, correspondre aux exploitations agricoles qui doivent se conformer aux exigences réglementaires relatives au stockage des fumiers. Pour les autres éléments de ce volet, l'exploitation agricole doit posséder un ou des ouvrages de stockage ayant fait l'objet d'un certificat d'autorisation. Les volets technologies de gestion des surplus, équipement d'épandage des fumiers et réduction de la pollution diffuse sont admissibles à des exploitations ou un regroupement d'exploitations agricoles formé légalement. Quant aux volets services-conseils en agroenvironnement et services-conseils collectifs en agroenvironnement, ils sont offerts aux exploitations regroupées en clubs-conseils en agroenvironnement ou à un regroupement reconnu par le MAPAQ. Enfin, le volet appui à la stratégie phytosanitaire vise les membres d'un club d'encadrement technique, d'un club-conseil en agroenvironnement ou d'une association d'exploitations agricoles reconnue par le ministère ainsi que les membres d'un organisme ou d'un centre de recherche parapublic ou privé.

Quel financement est offert?

Une enveloppe de 28 millions sur 5 ans, dédiée aux volets « Équipement d'épandage des fumiers », « Services-conseils en agroenvironnement » et « Réduction de la pollution diffuse », représente la part du Québec dans le cadre de l'Accord de mise en œuvre Canada-Québec du Cadre stratégique agricole.

La part du Canada en vertu de cet Accord représente 46,3 millions de dollars. Le financement du Programme national de gérance agro-environnemental est accessible via les volets Équipement d'épandage des fumiers et Réduction de la pollution diffuse du Prime-Vert. Le financement du Programme de Planification de ferme agro-environnementale (PFA), destinés à financer l'élaboration de Plans d'accompagnement agro-environnementaux (PAA), est accessible via le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ).

Qui assurera la prestation du programme?

L'administration quotidienne de ce programme est sous la responsabilité des directions régionales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Le volet « Services-conseils en agroenvironnement » est administré par le CDAQ.

Pour de plus amples renseignements :

Sylvain Tremblay, chef de service
Pratiques et technologies agroenvironnementales
Direction de l'environnement et du développement durable
Tél. : 380-2150, poste 3173
sylvain.tremblay@mapaq.gouv.qc.ca

Initiative de gestion de l'environnement agricole

Quel est l'objectif du Programme?

L'Initiative de gestion de l'environnement agricole (IGEA) vise à faciliter la conservation et l'amélioration des ressources naturelles qu'utilise le secteur agricole du Nouveau-Brunswick pour atténuer l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Adoption accrue, par les producteurs agricoles, de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) à l'environnement pour la gestion des terres, de l'eau, de l'air et de la biodiversité;
- Sensibilisation accrue des producteurs agricoles aux questions agroenvironnementales.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme en cours.

Description du Programme

Des fonds sont accordés aux producteurs et aux organismes agricoles pour qu'ils mènent des initiatives dans le cadre des programmes suivants :

1. Gestion des nutriments
2. Protection de l'environnement à la ferme
3. Conservation des sols
4. Lutte intégrée
5. Club-conseil en agroenvironnement
6. Initiatives stratégiques

Parmi les activités admissibles, il y a également la mise en œuvre de PGB (pratiques de gestion bénéfiques), la recherche appliquée et des initiatives de sensibilisation à l'environnement.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme a cours et se poursuivra jusqu'au 31 mars 2006.

Qui est admissible au Programme?

- Activités de sensibilisation dans le cadre du Programme de gestion des nutriments et du Programme de lutte intégrée : organismes agricoles;
- Activités à la ferme dans le cadre du Programme de protection de l'environnement à la ferme et du Programme de conservation des sols : exploitations agricoles;
- Programme du club agroenvironnemental : la Fédération des agriculteurs et agricultrices francophones du Nouveau Brunswick, l'Agricultural Producers Association of New Brunswick, l'Association pour l'amélioration des sols et cultures du Nouveau-Brunswick et leurs sections régionales;
- Activités de recherche dans le cadre du Programme de protection de l'environnement à la ferme, du Programme de conservation des sols, du Programme de lutte intégrée et activités dans le cadre du programme Initiative stratégique : les organismes privés, les institutions ou les particuliers qui participent à des activités de recherche ou d'innovation et ont le potentiel d'améliorer le respect de l'environnement par le secteur agricole du Nouveau Brunswick.

Quel financement est offert?

L'aide accordée pour la mise en œuvre à la ferme de PGB varie de 30 à 50 p. 100 des coûts du projet. Les plafonds de financement de projet dans ce domaine vont de 2 000 à 30 000 $. Par ailleurs, le financement maximum pour la recherche appliquée est de 60 p. 100 ou 30 000 $. Les activités de sensibilisation et les initiatives stratégiques peuvent recevoir une aide correspondant à 100 p. 100 du projet.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le personnel du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick.

Pour de plus amples renseignements :

Gestionnaire, Terres et environnement
850, chemin Lincoln
Fredericton (Nouveau-Brunswick) A3B 9H8
Tél. : (506) 453-2109
Courriel : bruce.kinnie@gnb.ca

Programme Club-conseil en agroenvironnement

Quel est l'objectif du Programme?

Le programme Club-conseil en agroenvironnement du Nouveau-Brunswick a pour objectif de sensibiliser davantage les producteurs aux questions environnementales, d'aider les membres à dresser des plans environnementaux des fermes et des plans de gestion des nutriments, et de favoriser l'adoption de pratiques agricoles durables.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Les producteurs agricoles du Nouveau-Brunswick seront plus sensibles aux questions environnementales;
- Ils adopteront des pratiques agricoles durables.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un nouveau programme.

Description du Programme

Le Programme fournira une aide financière annuelle aux clubs agroenvironnementaux autorisés pour les activités qu'ils mèneront.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est en vigueur jusqu'au 31 mars 2008.

Qui est admissible au programme?

La Fédération des agriculteurs et agricultrices francophones du Nouveau-Brunswick, l'*Agriculture Producers Association of New Brunswick*, la New Brunswick Soil and Crop Improvement Association et leurs sections régionales.

Quel financement est offert?

Le financement peut atteindre 40 000 $ par année par club autorisé.

Qui assurera la prestation du Programme?

La Direction de l'aménagement des terres et de l'environnement du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick exécute le Programme.

Pour de plus amples renseignements :

Pour obtenir des renseignements et des formulaires de demande, communiquer avec :
Administrateur, Accord du CLA
Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Initiative des plans environnementaux améliorés des fermes de la Nouvelle-Écosse

Quel est l'objectif de l'Initiative?

L'objectif de l'Initiative des plans environnementaux améliorés des fermes (PEAF) est de créer un processus facultatif et confidentiel qui aidera les agriculteurs à cerner les risques environnementaux liés aux activités des entreprises agricoles, à y répondre et à élaborer des plans de gestion et d'action destinés à réduire ces risques.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

Le processus de l'initiative PEAF permet aux agriculteurs d'établir des priorités à l'égard des interventions qui à la fois viennent répondre aux préoccupations environnementales à la ferme et servent l'intérêt public. Voici des exemples de résultats prévus :

- un environnement plus sain pour les familles d'agriculteurs et pour la population en général;
- la confirmation de l'observation des exigences réglementaires en vigueur dans le domaine de l'environnement et des pratiques acceptées pour l'agriculture en Nouvelle-Écosse;
- l'identification des sources de risques environnementaux et des solutions pratiques et économiques à ces risques;
- la promotion de la bonne gérance de l'environnement et la détermination que les agriculteurs sont de bons gardiens de l'environnement;
- l'accès des participants aux fonds pour des projets d'amélioration de l'environnement.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

L'Initiative est offerte par la province, en collaboration avec la Nova Scotia Federation of Agriculture, depuis 1997.

Description de l'Initiative

L'initiative PEAF est facultative et aide les agriculteurs à cerner et à évaluer les risques environnementaux qui se posent sur leur propriété et à intégrer les aspects environnementaux dans leurs décisions d'entreprise quotidiennes, plutôt que simplement de réagir aux problèmes environnementaux.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'Initiative est en cours et offerte à l'année, sous réserve de l'approbation du budget provincial.

Qui est admissible à l'Initiative?

Pour être admissible à cette initiative, un demandeur doit :

a) être dûment enregistré en vertu de la Farm Registration Act,

b) produire un revenu agricole annuel brut de 10 000 $ ou plus selon les plus récents états financiers du dernier exercice achevé. Les exigences liées au revenu ne valent pas pour les nouveaux participants.

Quel financement est offert?

Ce service est gratuit pour les participants. La participation à l'initiative PEAF donne accès aux fonds d'autres programmes pour les projets d'amélioration de l'environnement.

Qui assurera la prestation de l'Initiative?

La Nova Scotia Federation of Agriculture se charge du service en partenariat avec le ministère de l'Agriculture et des Pêcheries de la Nouvelle-Écosse.

Pour de plus amples renseignements :

Coordinateur du Programme des plans environnementaux des fermes
Fédération agricole de la Nouvelle-Écosse
399, rue Truro (Nouvelle-Écosse) B2N 5A6
Tél. : 902 893-2293
Courriel : nsfa@tru.eastlink.ca
Site web : www.nsfa-fane.ca

Programme de conservation durable des ressources (PCDR)

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme de conservation durable des ressources (PCDR) a entre autres pour objectif d'atténuer les risques de contamination de l'eau que posent les pratiques agricoles, d'améliorer et de protéger la qualité des sols agricoles de l'Île-du-Prince-Édouard et de réduire les risques inhérents à l'utilisation des pesticides.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Le PCDR est conçu pour aider les producteurs à accroître l'efficacité et la viabilité de leurs activités agricoles tout en respectant la législation nouvelle et en vigueur sur la protection de l'environnement.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme de transition.

Description du Programme

Le Programme accordera une aide technique et financière à une vaste gamme de projets de conservation à la ferme qui protégeront la qualité des ressources en eau et en sols de l'Île-du-Prince-Édouard. Les projets qui seront financés au titre de ce programme porteront entres autres sur l'entreposage du fumier, l'installation de clôtures pour tenir les animaux à l'écart des cours d'eau, la plantation d'arbres, le stockage de carburant, les structures de réduction de l'érosion du sol, l'élaboration de plans de gestion des nutriments et la mise en œuvre de protocoles de lutte intégrée.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

La date limite de présentation des demandes pour l'année en cours est le 31 octobre.

Qui est admissible au Programme?

L'aide sera offerte aux agriculteurs et aux propriétaires de terres agricoles.

Quel financement est offert?

Le demandeur doit établir un plan environnemental à la ferme (PEF) pour toutes les terres qui lui appartiennent avant de présenter une demande.

Le financement mis à la disposition des agriculteurs et des propriétaires de terres agricoles comprend les éléments suivants :

- un stimulant financier pour les coûts liés à l'adoption de pratiques agricoles écologiques à la ferme à la suite de l'établissement d'un PEF;
- une aide technique pour la mise en œuvre de pratiques agricoles écologiques à la ferme.

L'aide maximale accordée à un demandeur admissible pour l'exercice en cours peut atteindre 35 000 $. Aucun projet pluriannuel n'est considéré.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture de l'Île-du-Prince-Édouard.

Pour de plus amples renseignements :

Administrateur du PCDR

Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture de l'Île-du-Prince-Édouard
C.P. 1600
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N3
Tél. : (902) 894-0340 ou (sans frais) 1 866 734-3276
Téléc. : (902) 368-5661
Courriel : pareardon@gov.pe.ca

Programme de planification de la gestion des nutriments

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme vise à sensibiliser à la planification de la gestion des nutriments dans les exploitations agricoles de l'Île-du-Prince-Édouard et à inciter les producteurs à planifier cette gestion.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

La planification de la gestion des nutriments (PGN) aide à optimiser l'utilisation des nutriments dans les exploitations agricoles, à prévenir l'accumulation excessive de nutriments, à protéger la santé du sol au profit des productions végétales et à réduire les risques pour l'environnement.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme en cours.

Description du Programme

La PGN favorise l'efficacité du cycle des nutriments dans les exploitations agricoles et a peu d'incidence sur l'environnement. L'établissement d'un plan de gestion des nutriments exige des renseignements détaillés sur la gestion des cultures, les nutriments présents dans le sol qui sont assimilables par les cultures, les substances ajoutées au sol et les programmes de nutrition animale.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

La date limite de présentation des demandes pour l'année en cours est le 31 octobre.

Qui est admissible au Programme?

Les producteurs, les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux qui pratiquent l'agriculture à l'Île-du-Prince-Édouard.

Quel financement est offert?

Le demandeur peut obtenir un stimulant financier de 5 $ l'acre, pour un maximum de 200 acres.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture de l'Île-du-Prince-Édouard

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnateur du développement des ressources agricoles
Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture de l'Île-du-Prince-Édouard
C.P. 1600
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N3
Tél. : (902) 368-6366
Téléc. : (902) 368-5661
Courriel : blthompson@gov.pe.ca

Programme pilote de réduction de l'utilisation des pesticides

Quel est l'objectif du Programme?

Démontrer des possibilités de réduction de l'utilisation des pesticides en agriculture commerciale à l'Île-du-Prince-Édouard.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Les producteurs acceptent de documenter le processus de réduction de l'utilisation des pesticides en tenant des dossiers précis sur les pulvérisations et les activités de dépistage. Les projets ou les démonstrations doivent être novateurs pour les exploitations agricoles et aider à réduire globalement l'utilisation des pesticides.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme en cours.

Description du Programme

Un financement limité est mis à la disposition des producteurs; il permet le remboursement de la totalité des dépenses admissibles liées à la mise en œuvre d'une innovation qui entraînera une réduction globale de l'utilisation des pesticides dans leur exploitation agricole. Les projets seront évalués en fonction de leur potentiel de réduction de l'utilisation des pesticides.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

La date limite pour la présentation des demandes est fixée au 30 avril.

Qui est admissible au Programme?

Les producteurs, les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux qui pratiquent l'agriculture à l'Île-du-Prince-Édouard.

Quel financement est offert?

Le financement couvrira la totalité des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 2 500 $.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture de l'Île-du-Prince-Édouard.

Pour de plus amples renseignements :

Spécialiste de la lutte intégrée
Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture de l'Île-du-Prince-Édouard
C.P. 1600
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N3
Tél. : (902) 368-6573
Téléc. : (902) 368 5729
Courriel : rmcheverie@gov.pe.ca

Initiative de planification environnementale à la ferme

Quel est l'objectif de l'Initiative?

L'Initiative de planification environnementale à la ferme (IPEF) vise à soutenir l'élaboration et la réalisation d'analyses et de plans environnementaux régionaux et de plans environnementaux des fermes à Terre-Neuve-et-Labrador.

Quels sont les résultats attendus de l'Initiative?

- Réalisation d'analyses et de plans environnementaux pour toutes les exploitations agricoles participantes;
- Élaboration et mise en œuvre de plans environnementaux des fermes à l'échelle régionale.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une initiative en cours.

Description de l'Initiative

Agriculture et Agroalimentaire Canada et le ministère des Ressources naturelles appuieront l'élaboration et la réalisation d'analyses et de plans environnementaux régionaux et de plans environnementaux des fermes. Les fonds disponibles seront principalement consacrés à l'achèvement et à la mise en œuvre de ces plans dans la province et seront engagés pour la Planification environnementale à la ferme, le Programme national de gérance agroenvironnementale, le Programme de couverture végétale du Canada, le Programme national d'approvisionnement en eau et le Service national d'information sur les terres et les eaux.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est en cours.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les producteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes, les sociétés de capitaux et les coopératives peuvent être admissibles selon le revenu agricole brut déclaré.

Quel financement est offert?

Les demandeurs peuvent avoir droit à un financement maximal de 10 000 $ par année.

Qui assurera la prestation de l'Initiative?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnatrice de programme
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur de programme
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Directeur
Tél. : (709) 637-2082
Courriel : jeffwhalen@gov.nl.ca

Initiative de gestion d'une base de données pour le SIG

Quel est l'objectif de l'Initiative?

Cette initiative permet la création et la tenue d'une base de données spatiales qui se servira des analyses du Système d'information géographique (SIG). La base de données facilitera la cartographie de l'utilisation des terres agricoles, la cartographie des sols et la collecte de données géoréférencées à la ferme et à l'échelle provinciale à Terre-Neuve-et-Labrador.

Quels sont les résultats attendus de l'Initiative?

L'élaboration, la gestion et l'analyse des données cartographiques et des données connexes nécessaires à l'amélioration de la gestion et de la planification agroenvironnementales.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une initiative en cours.

Description de l'Initiative

L'Initiative favorise la création d'une base de données centralisée sur la cartographie de l'utilisation des terres agricoles et la cartographie des sols à la ferme et à l'échelle provinciale.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'Initiative est en cours.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les organismes gouvernementaux.

Qui assurera la prestation de l'Initiative?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnatrice de programme
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur de programme
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Initiative de lutte antiparasitaire intégrée

Quel est l'objectif de l'Initiative?

Cette initiative apporte soutien, conseils et compétences aux agriculteurs de Terre-Neuve-et-Labrador pour qu'ils améliorent leurs méthodes de lutte antiparasitaire et de gestion des pesticides dans le secteur de l'agriculture au moyen de programmes de formation des applicateurs de pesticides; autres domaines soutenus : l'accès à l'information sur les méthodes alternatives de lutte antiparasitaire et l'acquisition de compétences en lutte intégrée dans les productions végétales et animales.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

- Acquisition de solides compétences en lutte antiparasitaire par les producteurs;
- Mise en œuvre de la lutte intégrée à l'échelle de la province.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une initiative en cours.

Description de l'Initiative

L'Initiative appuie la réalisation des activités qui ont été définies dans le plan environnemental d'une ferme et qui, sans aide, pourraient constituer un risque important pour l'environnement de la province.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'Initiative est en cours.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les producteurs agricoles, les sociétés de personnes, les sociétés de capitaux, les coopératives, les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Quel financement est offert?

L'aide peut atteindre 50 p. 100 des coûts réels engagés par les producteurs agricoles, les transformateurs, les sociétés de personnes ou les sociétés de capitaux; elle peut s'établir à 75 p. 100 des coûts réels pour les coopératives ou les associations professionnelles agricoles représentant au moins trois entreprises agricoles; elle peut s'élever à 100 p. 100 des coûts réels pour les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Qui assurera la prestation de l'Initiative?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnatrice de programme
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur de programme
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Initiative de gestion des nuisances

Quel est l'objectif de l'Initiative?

Cette initiative apporte un soutien financier, technique et logistique aux producteurs de Terre-Neuve-et-Labrador et aux organismes agricoles victimes de problèmes associés aux odeurs, à la poussière, aux émissions de particules, au bruit, à la faune nuisible et aux plaintes connexes. Elle vise aussi bien les cas particuliers à la ferme que la gestion des nuisances à l'échelle municipale ou provinciale.

Quels sont les résultats prévus à l'Initiative?

Réduction des demandes d'indemnités et des plaintes relatives aux problèmes de nuisance.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une initiative en cours.

Description de l'Initiative

L'Initiative appuie les activités qui sont considérées comme des priorités dans le cadre du processus de planification environnementale à la ferme. Parmi ces activités, citons le contrôle de la faune nuisible et la mise en application des pratiques de gestion qui se révèlent bénéfiques dans la lutte contre les odeurs, la poussière, les émissions de particules et le bruit.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'Initiative est en cours.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les producteurs agricoles, les transformateurs, les sociétés de personnes, les sociétés de capitaux, les coopératives, les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Quel financement est offert?

L'aide peut atteindre 50 p. 100 des coûts réels pour les producteurs agricoles, les transformateurs, les sociétés de personnes ou les sociétés de capitaux; elle peut s'établir à 75 p. 100 des coûts réels pour les coopératives ou les associations professionnelles agricoles représentant au moins trois entreprises agricoles; elle peut s'élever à 100 p. 100 des coûts réels pour les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Qui assurera la prestation de l'Initiative?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnatrice de programme
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur de programme
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Initiative de gestion du drainage du sol et des ressources en eau

Quel est l'objectif de l'Initiative?

Cette initiative offre un soutien technique et financier aux producteurs agricoles de Terre-Neuve-et-Labrador pour qu'ils régularisent la teneur en eau du sol de leurs champs et ainsi améliorent leur production agricole et l'intégrité de leurs sols. Elle appuie également les projets visant à atténuer les effets de la production agricole sur l'environnement, notamment par le contrôle des eaux de ruissellement et la diminution des quantités d'engrais utilisées.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

- Superficie accrue de terres agricoles bien drainées à l'échelle de la province;
- Atténuation de l'impact de la production agricole sur l'environnement et les ressources en eau de la province.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une initiative en cours.

Description de l'Initiative

L'Initiative appuie la réalisation des activités définies dans le plan environnemental à la ferme qui, sans aide, pourraient constituer un risque important pour l'environnement de la province.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'Initiative est en cours.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les producteurs agricoles, les sociétés de personnes, les sociétés de capitaux, les coopératives, les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Qui assurera la prestation de l'Initiative?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnatrice de programme
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur de programme
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Initiative des ressources en sols

Quel est l'objectif de l'Initiative?

L'objectif de l'Initiative des ressources en sol est de fournir au secteur agricole une aide technique qui lui permettra de remédier aux problèmes environnementaux touchant les ressources pédologiques de Terre-Neuve-et-Labrador.

Quels sont les résultats attendus de l'Initiative?

- Collecte de données pédologiques détaillées dans les exploitations agricoles et les régions de développement agricole de la province;
- Préparation de cartes détaillées des sols.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une initiative en cours.

Description de l'Initiative

Cette initiative portera aussi sur la collecte et la diffusion de données utiles à d'autres initiatives. Le ministère des Ressources naturelles coordonnera les activités de collecte de données et de cartographie pédologique détaillée dans les régions agricoles de la province.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'Initiative est en cours.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les producteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes, les sociétés de capitaux et les coopératives peuvent être admissibles selon leur revenu agricole brut déclaré.

Quel financement est offert?

Les nouveaux participants pourraient avoir droit à un financement maximal de 10 000 $ par année.

Qui assurera la prestation de l'Initiative?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnatrice de programme
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur de programme
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Directeur
Tél. : (709) 637-2082
Courriel : jeffwhalen@gov.nl.ca

Programmes environnementaux (Canada-Yukon)

Les programmes environnementaux au Yukon visent à accélérer les efforts déployés pour réduire les risques liés à l'agriculture et protéger les ressources en eau, le sol, l'air et la biodiversité. La première étape des programmes a été l'analyse territoriale, menée à terme en mai 2004. Cette analyse a permis de cerner les risques environnementaux touchant les sols, l'eau, l'air et la biodiversité. La prochaine étape consiste à dresser les plans environnementaux des fermes qui permettront de définir les risques se posant à chaque exploitation.

Deux programmes environnementaux sont en vigueur au Yukon :

- le Programme des plans environnementaux des fermes (Canada-Yukon);
- le Programme de gérance agroenvironnementale (Canada-Yukon).

Quel est l'objectif des Programmes?

Programme des plans environnementaux des fermes (PEF) (Canada-Yukon) : La Direction de l'agriculture du Yukon et Agriculture et Agroalimentaire Canada dispenseront une aide technique aux producteurs qui veulent dresser un PEF. Le producteur dont le plan a été approuvé peut demander de l'aide financière dans le cadre du programme de gérance agroenvironnementale (Canada-Yukon) pour mettre en œuvre les pratiques de gestion bénéfiques (PGB) qui permettront de s'attaquer aux risques environnementaux cernés dans le PEF.

Programme de gérance agroenvironnementale (Canada-Yukon) : Le Programme vise à s'attaquer aux risques cernés dans les PEF, à sensibiliser aux problèmes environnementaux se posant dans les fermes et leur voisinage et à offrir des moyens de réduire les risques agroenvironnementaux potentiels. Les stimulants financiers prévus par le Programme valent notamment pour le volet Zones critiques du Programme de couverture végétale du Canada et pour la portion Pratiques de gestion bénéfiques du volet Brise-vent de ce programme.

Quel financement est offert et qui y est admissible?

Programme des plans environnementaux des fermes (PEF) (Canada-Yukon) : Aucun financement direct n'est prévu par ce programme. Les producteurs qui voudraient l'aide d'un conseiller pour dresser un PEF doivent communiquer avec :

La Direction de l'agriculture
300, Main Street, bureau 320
Édifice Elijah Smith
Whitehorse (Yukon)
Tél. : (867) 667-5838
Téléc. : 867 393-6222
Courriel : agriculture@gov.yk.ca

Programme de gérance agroenvironnementale (Canada-Yukon) : Divers montants sont prévus pour les PGB. Une exploitation agricole ne peut pas recevoir plus de 15 000 $ pendant la durée du Programme.

Pour de plus amples renseignements :

Programme de gérance agroenvironnementale
1800, rue Hamilton, bureau 408
Regina (Saskatchewan) S4P 4L2
Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire, composez le : 1 800 667-8567

Programmes de salubrité et de qualité des aliments (SQA)

En élaborant des politiques et des programmes et en menant des recherches en collaboration avec ses partenaires clés que sont les ministères et organismes fédéraux comme Santé Canada (SC), l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et la Commission canadienne des grains (CCG), ainsi qu'avec les administrations provinciales, le secteur et les ONG (organismes non gouvernementaux), l'équipe de la SQA se fixe des priorités en cette matière, qui contribuent à la réalisation des objectifs suivants :

- protéger la santé humaine en réduisant l'exposition aux risques;
- hausser la confiance des consommateurs dans la salubrité et la qualité des aliments produits au Canada;
- donner à l'industrie la capacité d'atteindre ou de dépasser les exigences de salubrité et de qualité agroalimentaires;
- offrir des possibilités à valeur ajoutée grâce à l'adoption de systèmes de salubrité et de qualité des aliments.

Le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et territoires, appuie le développement de systèmes nationaux et intégrés de salubrité, de traçabilité et de qualité des aliments partout dans le circuit agroalimentaire, de la production à la consommation.

Le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires, les agriculteurs et le secteur pour tirer parti des mesures courantes de salubrité des aliments et adopter de nouvelles mesures qui lui permettront de retracer l'origine des produits alimentaires (c'est-à-dire remonter à l'exploitation agricole qui les a préparés), d'améliorer la qualité des aliments et d'échanger de l'information d'une importance critique.

Grâce à ces mesures, le secteur sera davantage en mesure de cerner les problèmes de salubrité des aliments et de les résoudre, de définir les exigences des consommateurs et d'y répondre, et ce tout en améliorant son accès aux marchés et les possibilités qui s'offrent à lui.

Voici des exemples d'activités menées dans le domaine prioritaire de SQA :

- Participer aux tables rondes des chaines de valeur et en faire un nouveau mécanisme de coordination;
- Mettre au point des systèmes qui appuieront les activités liées à la salubrité, à la qualité et à la traçabilité des aliments;
- Concevoir des modes d'action pour la certification et la reconnaissance;
- Faire mieux comprendre les attentes du marché en matière de qualité et de salubrité des aliments;
- Concevoir des méthodes de communication qui auront pour effet de rehausser la confiance des consommateurs en la qualité et en la salubrité des aliments;
- Faciliter la collaboration entre les administrations publiques, le secteur et les partenaires universitaires et ainsi améliorer la coordination des activités de recherche, le transfert de la technologie et l'évaluation de l'incidence de la recherche sur les dossiers d'actualité en alimentation;
- Acquérir de nouvelles connaissances scientifiques et mettre au point des technologies et des outils innovateurs qui rehausseront la salubrité et la qualité des produits agroalimentaires préparés et transformés au Canada;
- Favoriser l'adoption d'une approche intégrée pilotée par l'industrie qui appuiera l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de salubrité et de qualité des aliments partout dans le circuit agroalimentaire, grâce au Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments.

Programmes fédéraux

- Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments (PCSQA)
  - Élaboration de systèmes;
  - Mise en place de systèmes à la ferme;
  - Initiative de salubrité des aliments (non annoncée)

Programmes provinciaux

Alberta

- Systèmes de contrôle des procédés visant à assurer la salubrité des aliments dans les petits et moyens établissements de transformations des aliments ainsi que dans les industries du transport, de la distribution et de l'entreposage
- Surveillance de la salubrité des aliments
- Mise en œuvre du HACCP dans les installations de transformation des viandes et les usines laitières sous contrôle provincial
- Programme de salubrité des aliments à la ferme

Saskatchewan

- Prestation du Programme de salubrité et de qualité des aliments
- Programme de formation de la Saskatchewan en salubrité des aliments
- Programme des chaînes de valeur

Manitoba

- Programme d'assurance de la qualité des aliments
- Formation en salubrité des aliments
- Programme de salubrité des aliments à la ferme
- Systèmes gouvernementaux pour l'élaboration de politiques intégrées

Ontario

- Avantage HACCP
- Stratégie de salubrité des aliments à la ferme de l'Ontario
- Projet industrie-État de traçabilité en Ontario : identification et enregistrement des installations
- Programmes de recherche du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario – Programme de recherche alimentaire
- Évaluations des risques et études de base

Québec

- Initiative de traçabilité

Nouveau-Brunswick

- Initiative de la salubrité dans l'agroalimentaire
- Inititative Stratégie alimentaire du Nouveau-Brunswick

Nouvelle-Écosse

- Conformité avec la réglementation sur la salubrité des aliments

Île-du-Prince-Édouard

- Programme FoodTrust de l'Île-du-Prince-Édouard

Terre-Neuve-et-Labrador

- Programme de salubrité et de qualité des aliments
  - Initiative de gestion des données
  - Initiative de salubrité des aliments à la ferme
  - Initiative de biosécurité
  - Initiative d'évaluation des risques
  - Initiative des stratégies alimentaires
  - Initiative de conformité avec la réglementation - Salubrité des aliments et santé et sécurité à la ferme
  - Initiative de traçabilité
  - Études particulières sur des toxi-infections alimentaires
- Initiative agroalimentaire du Nord

Yukon

- Programmes Canada-Yukon de salubrité et de qualité des aliments

Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments (PCSQA)

Quel est l'objectif du Programme?

Aider l'industrie à concevoir et à mettre en place, partout dans le circuit agroalimentaire, des systèmes nationaux de salubrité, de qualité et de traçabilité des aliments qui sont reconnus par le gouvernement. Ces systèmes appuient la poursuite des objectifs suivants en matière de salubrité et de qualité des aliments, qu'ont approuvés les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux :

- protéger la santé humaine en réduisant l'exposition aux risques alimentaires;
- augmenter la confiance des consommateurs en salubrité et la qualité des aliments produits au Canada, grâce à une transparence accrue et à une meilleure connaissance des systèmes d'assurance de la salubrité et de la qualité des aliments canadiens;
- créer des possibilités de valeur ajoutée par l'adoption de systèmes de salubrité et de qualité des aliments qui contribuent à la promotion de l'image de marque du Canada.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

On s'attend à ce que la mise en place du PCSQA produise les résultats suivants :

- Tous les secteurs de production agricole élaborent et adoptent des systèmes nationaux de contrôle des processus d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme qui sont pilotés par l'industrie et reconnus par le gouvernement;
- Les autres secteurs du circuit agroalimentaire élaborent et appliquent des systèmes nationaux de salubrité des aliments qui sont mis au point par l'industrie et reconnus par le gouvernement;
- Au moins dans les secteurs où le marché l'exige, l'industrie élabore des systèmes nationaux de contrôle des processus d'assurance de la qualité des aliments qui sont reconnus par le gouvernement;
- Le nombre de secteurs de production qui mettent au point des systèmes de salubrité, de qualité et de traçabilité des aliments connaît une hausse marquée.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le nouveau PCSQA se veut le prolongement de deux programmes de salubrité des aliments qui ont pris fin le 31 mars 2004 : le Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme (PCSAF) et le Programme canadien d'adaptation aux mesures de salubrité des aliments (PCAMSA).

Le PCSAF offrait aux associations nationales de producteurs une aide qui leur permettait d'élaborer des stratégies et de se doter des outils nécessaires à la formation des producteurs et à la mise en œuvre d'initiatives nationales de salubrité des aliments à la ferme.

Quant au PCAMSA, il appuyait les associations nationales qui participaient directement ou indirectement à la production, à la commercialisation, à la distribution et à la préparation des aliments et les aidait ainsi à élaborer des stratégies, des systèmes et des outils de gestion des risques qui visaient à assurer la salubrité des aliments partout dans le circuit alimentaire.

Le PCSQA accordera à l'industrie une aide financière pour la conception et la mise en place de systèmes de salubrité, de qualité et de traçabilité des aliments qui sont reconnus par le gouvernement. Le Programme comprend trois volets : Élaboration de systèmes, Mise en place de systèmes à la ferme, et Initiative de salubrité des aliments.

Description du Programme

Par des ententes de partenariat, le PCSQA offre des fonds à l'industrie, dans le cadre de deux volets, pour faciliter la conception et la mise en place de systèmes de salubrité, de qualité et de traçabilité des aliments qui sont reconnus par le gouvernement. On prévoit que le Programme touchera en définitive tous les participants du secteur agroalimentaire qui produisent, transforment ou distribuent des produits alimentaires ou agricoles. Voici en quoi consistent certaines des activités :

A) **Élaboration de systèmes** (62 millions de dollars) : Ce volet vise à appuyer les systèmes nationaux de salubrité des aliments qui reposent sur l'Analyse des risques et la maîtrise des points critiques (HACCP), par exemple, des méthodes de production qui permettent de prévoir et de prévenir les risques potentiels en cours de production d'aliments, ainsi qu'un système de suivi efficace qui lie le produit au producteur, ce qui permet

de régler rapidement les problèmes surgissant dans le circuit alimentaire. À l'heure actuelle, l'aide accordée dans les domaines liés à la qualité soutient l'élaboration de stratégies.

B) **Mise en place de systèmes à la ferme** (80 millions de dollars) : Ce volet vise à appuyer la mise en place de systèmes nationaux de salubrité et de traçabilité des aliments dans les exploitations agricoles, par l'intermédiaire des associations sectorielles nationales. Exemples d'activités : une aide pour la tenue d'ateliers à l'intention des producteurs, une aide technique à la ferme et l'achat de l'équipement de salubrité des aliments à la ferme qui a été défini à l'étape de l'examen technique du processus canadien de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme que gère l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le volet Élaboration de systèmes du PCSQA a été lancé le 10 décembre 2003.

Le volet Mise en place de systèmes à la ferme du PCSQA a été lancé le 13 avril 2004.

Qui est admissible au Programme?

Les associations ou les groupes nationaux canadiens sans but lucratif qui participent directement ou indirectement à la production, à la commercialisation, à la distribution ou à la préparation d'aliments; toute association ou tout groupe régional canadien sans but lucratif non représenté par une entité nationale qui peut démontrer sa capacité de réaliser une (ou des) initiative(s) nationale(s) dans le cadre du volet Élaboration de systèmes.

Quel financement est offert?

Le financement total prévu pour les deux volets du PCSQA pendant les cinq exercices s'élève à 142 millions de dollars :

- Élaboration de systèmes : 62 millions de dollars;
- Mise en place de systèmes à la ferme : 80 millions.

Qui assurera la prestation du service?

Le volet Élaboration de systèmes (salubrité, qualité et traçabilité des aliments) vaut pour des activités menées à la ferme et à l'extérieur de celle-ci. AAC assurera la prestation des éléments touchant la qualité et la traçabilité des aliments à la ferme et en dehors de la ferme, ainsi que de l'élément salubrité des aliments à l'extérieur de la ferme. C'est la Fédération canadienne de l'agriculture qui se chargera de la salubrité des aliments à la ferme.

Les associations nationales de producteurs se chargeront par ailleurs de la prestation du volet Mise en place de systèmes à la ferme.

Pour de plus amples renseignements :

Directeur, Division du Programme d'assurance de la salubrité et de la qualité des aliments
Agriculture et Agroalimentaire Canada
930, avenue Carling, pièce 415
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Tél. : (613) 759-1000
Courriel : pcsqa@agr.gc.ca

Systèmes de contrôle des procédés visant à assurer la salubrité des aliments dans les petits et moyens établissements de transformation des aliments ainsi que dans les industries du transport, de la distribution et de l'entreposage

Quel est l'objectif du Programme?

Le secteur public appuiera les systèmes de contrôle des procédés visant à assurer la salubrité des aliments dans les petits et moyens établissements de transformation des aliments ainsi que dans les industries du transport, de la distribution et de l'entreposage à mesure que ces entreprises travaillent à la mise en œuvre et à la vérification (audit) des systèmes de salubrité des aliments fondés sur la HACCP.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Le Programme comportera des mesures qui :

- aideront les transformateurs à répondre aux demandes des détaillants ou à les dépasser et à combler les demandes des consommateurs d'ici et de l'étranger;
- renforceront le système de salubrité des aliments au Canada.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Au cours des cinq à huit prochaines années, l'Analyse des risques et la maîtrise des points critiques (HACCP) et les systèmes de contrôle de la transformation alimentaire fondés sur le HACCP deviendront les normes de l'industrie en matière de transformation et de manutention des aliments. Actuellement, seuls certains programmes fédéraux ou privés permettent de reconnaître les systèmes HACCP appliqués dans les établissements de transformation d'aliments. Agriculture, Alimentation et Développement rural de l'Alberta (AADRA) collabore avec les gouvernements d'autres provinces et le gouvernement fédéral à élaborer un système HACCP national convenant aux petits et aux moyens établissements de transformation alimentaire et aux industries du transport, de la distribution et de l'entreposage des aliments.

Description du Programme

Les réunions fédérales, provinciales et territoriales de représentants des ministères de l'Agriculture permettront d'élaborer les critères nationaux et les procédés de reconnaissance minimaux pour un système national de HACCP. Les spécialistes de la salubrité des aliments d'AADRA offriront l'encadrement et l'orientation nécessaires aux transformateurs d'aliments qui sont disposés et aptes à mettre sur pied un HACCP ou des systèmes de transformation fondés sur le HACCP dans leurs établissements.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'encadrement et l'orientation sont déjà offerts. Les programmes de reconnaissance de la HACCP devraient l'être en 2005.

Qui est admissible au Programme?

Tous les établissements de transformation alimentaire, les transporteurs d'aliments, les installations de stockage et les centres de distribution non enregistrés auprès du gouvernement fédéral.

Quel financement est offert?

Aspect non encore déterminé.

Qui assurera la prestation du Programme?

La Division de la salubrité des aliments d'AADRA assurera l'encadrement. On retiendra les services d'entrepreneurs pour l'élaboration du programme HACCP propre à chaque établissement.

Pour de plus amples renseignements :

Division de la salubrité des aliments
Direction générale des systèmes agroalimentaires
AADRA
Tél. : (780) 427-4054

Communiquez vos coordonnées ainsi que votre type d'exploitation à la réceptionniste et elle vous dira à quel spécialiste vous adresser dans votre localité.

Surveillance de la salubrité des aliments

Quel est l'objectif du Programme?

Offrir de l'information de base sur la salubrité des aliments produits en Alberta.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Connaissance des facteurs de risque pour la salubrité qui sont associés à la production et à la transformation des aliments.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

C'est un programme en cours qui évolue.

Description du Programme

Chaque année, la Division de la salubrité des aliments d'Agriculture, Alimentation et Développement rural de l'Alberta (AADRA) consul· des scientifiques et l'industrie, et fait appel aux connaissances acquises au cours d'événements internationaux pour déterminer les priorités de la province en matière de surveillance des dangers menaçant la santé animale et la salubrité des aliments. Les équipes fixent des objectifs de trois à cinq ans dans ces domaines et collaborent avec l'industrie à l'élaboration de projets de surveillance et à leur financement. Ces projets permettent de rehausser les connaissances de l'industrie sur les risques pour la salubrité des aliments qui sont associés à la production et à la transformation de ces aliments, et de donner aux animaux vivants et à leurs produits accès à des marchés exigeant de l'information sur l'absence de maladies.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Ce programme est en cours. Un processus de consultation officiel est en voie d'élaboration.

Qui est admissible au Programme?

Sans objet. Les intéressés doivent communiquer avec l'organisme mentionné plus bas.

Quel financement est offert?

Le financement est partagé entre l'industrie et les organismes et programmes de financement nationaux et provinciaux.

Qui assurera la prestation du Programme?

La Division de la salubrité des aliments d'AADRA dirige l'élaboration des projets tout en nouant des partenariats avec l'industrie et d'autres organismes gouvernementaux.

Pour de plus amples renseignements :

Division de la salubrité des aliments
Direction générale des systèmes agroalimentaires
AADRA
Tél. : (780) 427-6535

Mise en œuvre du HACCP dans les installations de transformation des viandes et les usines laitières sous contrôle provincial

Quel est l'objectif du Programme?

- Les installations de transformation des viandes et les usines laitières sous contrôle provincial adopteront des systèmes d'Analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP);
- Des spécialistes et des inspecteurs encadreront les établissements et veilleront à ce qu'ils surpassent les normes actuelles et élaborent dans leurs usines un système vérifiable de contrôle des processus d'assurance de la salubrité des aliments.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Maintenir et élargir l'accès aux marchés chez les entreprises de transformation des viandes et de produits laitiers en Alberta;
- Contrôler les dangers d'origine alimentaire qui se posent à toutes les étapes du circuit alimentaire;
- Former de manière appropriée les personnes pour qu'elles comprennent leur rôle et puissent assumer efficacement leurs responsabilités dans le système HACCP;
- Élaborer des systèmes vérifiables de contrôle des processus d'assurance de la salubrité des aliments.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'une version améliorée d'un programme permanent qui a débuté en 1996 avec l'adoption des normes d'hygiène dans les abattoirs.

Description du Programme

Les installations de transformation des viandes et les usines laitières qui sont déjà inspectées par la Division de la salubrité des aliments, Agriculture, Alimentation et Développement rural de l'Alberta (AADRA), peuvent faire appel à un spécialiste de la salubrité des aliments qui peut offrir une formation aux gestionnaires et au personnel de leur entreprise en plus de l'information nécessaire à la mise au point d'un système HACCP vérifiable.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Ce programme est actuellement offert et continuera de l'être dans un avenir prévisible.

Qui est admissible au Programme?

Tous les établissements de transformation des viandes et des produits laitiers inspectés par la province.

Quel financement est offert?

Des programmes sont actuellement élaborés par le comité national qui supervise cette partie du Cadre stratégique pour l'agriculture.

Qui assurera la prestation du Programme?

Les spécialistes en salubrité des aliments.

Pour de plus amples renseignements :

Votre inspecteur actuel des viandes et des produits laitiers actuel d'Agriculture, Alimentation et Développement rural de l'Alberta.

Programme de salubrité des aliments à la ferme

Quel est l'objectif du Programme?

Le désir de réduire les risques et de contrôler la salubrité et la qualité des aliments a abouti à la création de programmes de salubrité des aliments à la ferme (PSAF) et à la reconnaissance officielle de ces programmes par le gouvernement.

Ces programmes ont pour objet de consigner les pratiques d'assurance de la salubrité des aliments mises en œuvre à la ferme et de rassurer les transformateurs et les consommateurs quant à la salubrité et à l'excellente qualité des produits offerts.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Plus grande sensibilisation des consommateurs à la salubrité des aliments et attentes accrues de leur part; capacité de repérer les problèmes à ce chapitre et d'en retracer l'origine jusqu'à un transformateur, un agriculteur ou une activité en particulier. Tout indique que ces tendances sont là pour rester;
- Conscience, chez les producteurs, de l'importance des normes de salubrité des aliments et respect des lignes directrices pertinentes à leur secteur.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le Canada a entrepris l'élaboration de PSAF en 1997. Avec le soutien financier du gouvernement du Canada, la Fédération canadienne de l'agriculture a coordonné l'élaboration du PSAF canadien. Plus de 14 groupements nationaux de producteurs représentant plus de 33 000 producteurs de l'Alberta ont reçu une aide financière pour mettre au point des PSAF.

Description du Programme

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) dirige un processus d'examen national qui débouche sur la reconnaissance officielle des PSAF et de leurs systèmes de gestion.

Les PSAF sont fondés sur les sept principes de l'Analyse des risques et de la maîtrise des points critiques (HACCP) qu'a définis la Commission du Codex Alimentarius de l'Organisation mondiale du commerce.

Les programmes sont à participation facultative, mais les transformateurs, les grossistes et les détaillants exercent de plus en plus de pression sur les producteurs pour qu'ils veillent à ce que leurs produits respectent les normes de programmes vérifiables de salubrité des aliments.

En Alberta, le PSAF national est actuellement en œuvre dans les secteurs suivants : bison, bœuf, produits laitiers, horticulture, poulet, dindon, œufs de consommation, mouton et porc.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Il s'agit d'un programme permanent.

Qui est admissible au Programme?

Les PSAF de l'Alberta s'adressent aux producteurs de bisons, de bovins, de produits laitiers, de wapitis, de volailles, de moutons et de porcs ainsi qu'aux horticulteurs.

Quel financement est offert?

Le financement est offert par l'intermédiaire des associations nationales de producteurs.

Qui assurera la prestation du Programme?

Des spécialistes provinciaux participent aux examens nationaux des programmes et fournissent des avis techniques aux responsables provinciaux de l'exécution des programmes nationaux. Dans la province, les associations de producteurs exécutent les programmes.

Pour de plus amples renseignements :

Pour de plus amples renseignements sur les PSAF, communiquez avec la :

Fédération canadienne de l'agriculture
Site Web : www.cfa-fca.ca

Division de la salubrité des aliments
Agriculture, Alimentation et Développement rural de l'Alberta
7000, 113e rue
Edmonton (Alberta) T6H 5T6
Tél. : 780 427-6159
Site Web : www.agric.gov.ab.ca
ou avec votre association sectorielle provinciale.

Prestation du Programme de salubrité et de qualité des aliments

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme offre de l'expertise technique et l'infrastructure nécessaire à l'élaboration de systèmes particuliers de contrôle des procédés de transformation et de la qualité des aliments, et ce dans le contexte des exigences de la réglementation et du marché. Il dispense également un soutien technique qui aide l'industrie à concevoir et à mettre en œuvre des programmes d'assurance de la qualité et des programmes nationaux de salubrité des aliments à la ferme. L'adoption de protocoles et de normes en salubrité des aliments aideront les transformateurs d'aliments de la Saskatchewan à réduire les risques et à assurer leur accès au marché.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Adoption accrue de programmes d'assurance de la qualité dans l'ensemble de la filière agroalimentaire;
- Capacité accrue, de la part des entreprises alimentaires de la Saskatchewan, de livrer concurrence et d'avoir accès au marché;
- Surveillance accrue des normes de qualité alimentaire.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le Programme est en cours.

Description du Programme

De concert avec le Saskatchewan Food Industry Development Centre, le Programme offre au secteur de la transformation des aliments des services techniques et d'assurance de la qualité qui visent à déterminer si les entreprises respectent les normes reconnues et à les aider à concevoir et à mettre en œuvre des systèmes d'assurance de la qualité des aliments.

Le Programme dispense aussi les services suivants : administration du système provincial de surveillance de la qualité des produits laitiers crus et finis, application de la réglementation et inspection des fermes laitières et des usines de transformation; services d'inspection des abattoirs et des usines de transformation de la viande (inspection ante- et post-mortem et suivi de la conformité avec la réglementation); aide technique aux groupements de producteurs spécialisés de la province qui se préparent à mettre en œuvre les programmes nationaux de salubrité des aliments à la ferme.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est en cours.

Qui est admissible au Programme?

Sans objet.

Quel financement est offert?

Le financement se chiffre à un million de dollars pour l'exercice 2003-2004. Le même montant est prévu pour l'exercice 2004-2005.

Les fonds sont remis à la Direction générale du développement des marchés et de l'alimentation du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le personnel du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan est chargé de la prestation du Programme.

Pour de plus amples renseignements :

Directeur, Direction générale du développement des marchés et de l'alimentation
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan
3085, rue Albert, bureau 125
Regina (Saskatchewan) S4S 0B1
Tél. : (306) 787-8526
Courriel : mdemyen@agr.gov.sk.ca

Programme de formation en salubrité des aliments de la Saskatchewan

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme de formation en salubrité des aliments de la Saskatchewan offrira au personnel du secteur provincial de la transformation alimentaire de la formation qui rehaussera sa compétence technique. Il aidera également à l'élaboration de programmes de formation en salubrité des aliments et favorisera la mise sur pied d'une base d'expertise en formation sur la salubrité des aliments.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Permettre aux transformateurs d'aliments de montrer à leur clientèle qu'ils ont amélioré leurs compétences en salubrité des aliments;
- Favoriser la production d'aliments sains de meilleure qualité;
- Aider à l'acquisition d'une expertise supplémentaire en salubrité des aliments dans la province;
- Former de la main-d'œuvre plus compétente pour le secteur de la transformation alimentaire de la province;
- Aider les transformateurs d'aliments de la province à se tenir au fait de la nouvelle technologie en salubrité des aliments, en formation et en vulgarisation, et à adopter cette technologie.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un nouveau programme.

Description du Programme

Le Programme vise à faire connaître les programmes et la formation en salubrité des aliments dans le secteur de la transformation alimentaire de la Saskatchewan et à favoriser la participation à ces programmes et à cette formation. Une plus grande sensibilisation à la salubrité des aliments et l'adoption de principes, programmes et technologies en la matière aideront le secteur à demeurer concurrentiel et à conserver et accroître sa part de marché.

Le financement est destiné à la formation sur place, à la formation assistée par ordinateur, aux activités centrales de formation et à l'élaboration de programmes de formation; il vise aussi la conception et l'impression de matériel didactique et la participation aux conférences.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Ce Programme est toujours en cours d'élaboration

Qui est admissible au Programme?

Les fonds sont octroyés aux entreprises, aux associations du secteur, aux établissements ou aux particuliers offrant de la formation en salubrité des aliments ou participant à la conception de programmes de formation en salubrité des aliments.

Quel financement est offert?

Les participants admissibles ont droit à 500 000 $ selon une formule de contribution de contrepartie de 50 p. 100. Le maximum mis à la disposition des particuliers et des sociétés s'élève à 25 000 $. Dans le cas des associations du secteur, la somme maximale se chiffre à 50 000 $.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le personnel de la Direction générale de la réglementation et de la salubrité des aliments du ministère de l'Agriculture, et de l'Alimentation de la Saskatchewan est chargé de la prestation du Programme.

Pour de plus amples renseignements :

Spécialiste de l'assurance de la qualité
Direction générale de la réglementation et de la salubrité des aliments
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan
3085, rue Albert, bureau 125
Regina (Saskatchewan) S4S 0B1
Tél. : (306) 787-8525
Courriel : jlaturnas@agr.gov.sk.ca

Programme des chaînes de valeur

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme des chaînes de valeur aidera à créer et à développer des chaînes de valeur qui entraîneront des débouchés commerciaux durables et qui, grâce à la hausse de la production et de la transformation, contribueront ainsi à la croissance de l'économie agricole en Saskatchewan.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Accroître la participation aux chaînes de valeur de la part des producteurs et du secteur agricoles de la Saskatchewan;
- Améliorer la capacité des entreprises agricoles de la Saskatchewan de répondre aux besoins du marché;
- Faire progresser l'assurance de la salubrité des aliments dans l'ensemble du circuit alimentaire;
- Améliorer les systèmes de production et de transformation qui garantissent le maintien de la grande qualité des produits agricoles de la Saskatchewan ou augmenter le recours à ces systèmes;
- Sensibiliser davantage aux atouts des chaînes de valeur;
- Améliorer l'expertise de la Saskatchewan en matière de développement des chaînes de valeur.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme en cours.

Description du Programme

Le Programme favorisera l'établissement de chaînes de valeur en agriculture dans cette province grâce aux services de soutien technique et à l'aide financière directe qu'il offre.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le programme a été mis en oeuvre en mars 2005 et se terminera en mars 2009.

Qui est admissible au Programme?

Les fonds seront octroyés aux heureux demandeurs de la Saskatchewan en deux phases :

Première phase : Sensibilisation et information, élaboration du concept et formation

- pour les projets éventuels qui en sont aux premières étapes de l'élaboration ou de la conception ;
- pour les activités de formation qui feront connaître les chaînes de valeur et accroîtront l'expertise de la Saskatchewan en matière de chaînes de valeur.

Deuxième phase : Initiatives proposées sur les chaînes de valeur ou mise en œuvre

- pour les promoteurs qui constituent une chaîne de valeur réelle à laquelle prennent part au moins trois maillons de la chaîne d'approvisionnement et dont le débouché est clairement défini.

Quel financement est offert?

Le financement s'élève à 0,5 million de dollars en 2004-2005.

Qui assurera la prestation du Programme?

La Direction générale du développement des marchés et de l'alimentation du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan est chargée de la prestation du Programme.

Pour de plus amples renseignements :

Gestionnaire, Administration et élaboration des politiques
Direction générale du développement des marchés et de l'alimentation
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan
3085, rue Albert, bureau 125
Regina (Saskatchewan) S4S 0B1
Tél. : (306) 787-6425
Courriel : kschmidt@agr.gov.sk.ca

Programme d'assurance de la qualité des aliments

Quel est l'objectif du Programme?

L'objectif de ce programme est de fournir des services de vulgarisation aux groupes intéressés à élaborer et à mettre en œuvre des programmes d'assurance de la qualité des aliments qui visent à améliorer la commercialisation des produits agroalimentaires du Manitoba.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Élaboration et mise en œuvre de programmes d'assurance de la qualité des aliments par le secteur.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme en cours.

Description du Programme

Le personnel désigné d'Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales du Manitoba (AAIRM) travaille avec les groupes du secteur intéressés à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes et de systèmes d'assurance de la qualité des aliments qui ont pour but d'améliorer la mise en marché des produits manitobains. Les activités comprennent notamment des réunions de vulgarisation, des ateliers et du soutien à l'élaboration de programmes.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est en cours.

Qui est admissible au Programme?

Les intervenants du secteur de l'alimentation du Manitoba.

Quel financement est offert?

Le gouvernement provincial accordera en cinq ans (2003-2008) une contribution en nature équivalant à 770 000 $.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le personnel d'AAIRM.

Pour de plus amples renseignements :

Chef, Section de la salubrité et de la qualité des aliments
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales du Manitoba
545, University Crescent
Winnipeg (Manitoba) R3T 5S6
Tél. : (204) 945-7690
Courriel : jotaylor@gov.mb.ca

Formation en salubrité des aliments

Quel est l'objectif du Programme?

L'objectif du Programme est de faciliter l'élaboration de matériel de formation en salubrité des aliments ainsi que la diffusion d'information pertinente aux producteurs et au secteur de l'alimentation.

Quels sont les résultats attendus du Programme?

Diffusion d'information aux producteurs et au secteur de l'alimentation qui favorise l'adoption continue de bonnes pratiques de salubrité des aliments.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme en cours.

Description du Programme

Le personnel d'Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales du Manitoba (AAIRM) collaborera avec les intervenants du secteur de l'alimentation à élaborer des programmes de salubrité des aliments, à instruire le personnel et à offrir d'autres activités de vulgarisation. Les activités du Programme comprennent : un cours de formation FoodSTEPS au secteur, l'entretien du site Web sur la salubrité des aliments et du soutien à l'élaboration de systèmes d'Analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP) ainsi que de programmes fondés sur ces systèmes par le secteur.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est en cours.

Qui est admissible au Programme?

Les intervenants du secteur manitobain de l'alimentation.

Quel financement est offert?

Le gouvernement provincial accordera en cinq ans (2003-2008) une contribution en nature équivalant à 750 000 $.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le personnel d'AAIRM.

Pour de plus amples renseignements :

Chef, Section de la salubrité et de la qualité des aliments
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales du Manitoba
545, University Crescent
Winnipeg (Manitoba) R3T 5S6
Tel. : (204) 945-7690
Courriel : jotaylor@gov.mb.ca

Programme de salubrité des aliments à la ferme

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme vise principalement à suivre de près la qualité du lait cru produit dans les fermes du Manitoba et à aider les producteurs à améliorer cette qualité.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Maintien du contrôle et amélioration de la qualité du lait cru produit dans les fermes du Manitoba.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme en cours.

Description du Programme

Le Programme prévoit un contrôle mensuel de la qualité du lait cru des producteurs pour s'assurer qu'il ne renferme pas d'antibiotiques, d'eau ajoutée et de bactéries aérobies, ainsi qu'un contrôle de la qualité du lait transporté par camion-citerne pour s'assurer qu'il ne contient pas d'antibiotiques. Il prévoit aussi une inspection des fermes laitières et des transporteurs de lait en vrac et offre aux producteurs des services de vulgarisation qui les aideront à corriger les problèmes.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est en cours.

Qui est admissible au Programme?

Les producteurs du Manitoba.

Quel financement est offert?

Le gouvernement provincial accordera en cinq ans (2003-2008) une contribution en nature équivalant à 2,1 millions de dollars.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le personnel d'Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales du Manitoba.

Pour de plus amples renseignements :

Chef, Section de la salubrité et de la qualité des aliments
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales du Manitoba
545, University Crescent
Winnipeg (Manitoba) R3T 5S6
Tél. : (204) 945-7690
Courriel : jotaylor@gov.mb.ca

Systèmes gouvernementaux pour l'élaboration de politiques intégrées

Quel est l'objectif du Programme?

L'objectif du Programme est de faciliter l'élaboration de lois, de règlements, de programmes et de protocoles fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Élaboration de lois, règlements, programmes et protocoles nationaux équivalents par les gouvernements en consultation avec le secteur.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme en cours.

Description du Programme

Le personnel d'Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales du Manitoba (AAIRM) collabore avec d'autres gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec le gouvernement fédéral, ses organismes et le secteur à un certain nombre d'initiatives d'élaboration et d'harmonisation de règlements, de lois, de politiques et de programmes. Parmi elles, citons le Règlement et Code nationaux sur les produits de viande et de volaille, le Règlement et le code nationaux sur les produits laitiers, le Fondement législatif commun, le Protocole de reconnaissance des programmes de salubrité des aliments à la ferme, le Système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP) et le Protocole de reconnaissance fondé sur ce système. Le Programme fournit également des ressources qui facilitent la reconnaissance gouvernementale des programmes de salubrité alimentaire à la ferme élaborés par l'industrie.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est en cours.

Qui est admissible au Programme?

Sans objet.

Quel financement est offert?

Le gouvernement provincial versera en cinq ans une contribution de 130 000 $ au Programme.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le personnel d'AAIRM.

Pour de plus amples renseignements :

Chef, Section de la salubrité et de la qualité des aliments
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales du Manitoba
545, University Crescent
Winnipeg (Manitoba) R3T 5S6
Tél. : (204) 945-7690
Courriel : jotaylor@gov.mb.ca

Avantage Analyse des risques et maîtrise des points critiques (HACCP)

Quel est l'objectif du Programme?

En élaborant le programme Avantage HACCP, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO) désirait proposer une démarche d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP) et un cadre de reconnaissance aux transformateurs d'aliments qui n'étaient pas enregistrés auprès du gouvernement fédéral. Le Programme a été conçu de façon à être pratique et réalisable auprès de tous les établissements, quels que soient la taille des installations, le produit préparé et le volume transformé. Les transformateurs qui ont adopté le Programme sont agréés par l'Office des normes générales du Canada (ONGC) après avoir subi avec succès l'audit du programme Avantage HACCP, qui est administré par l'Office.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Le Programme devrait :

- favoriser l'adoption du système HACCP par les transformateurs d'aliments non enregistrés auprès du gouvernement fédéral, ce qui permettra de rehausser la salubrité des produits alimentaires;
- accroître le nombre de transformateurs d'aliments non enregistrés auprès du gouvernement fédéral qui réussissent les audits du programme Avantage HACCP et qui sont agréés par l'ONGC dans le cadre de ce programme.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le Programme a été lancé en mars 2004, et le premier certificat a été délivré en septembre 2004.

Description du Programme

Le programme Avantage HACCP est fondé sur les *Principes généraux d'hygiène alimentaire du Codex Alimentarius et tient compte des sept principes HACCP*. Il comporte 57 normes de programmes préalables et huit formulaires de plan HACCP. Les programmes préalables visent à maîtriser les risques environnementaux et ceux liés au personnel, tandis que le plan HACCP se rapporte aux risques posés par les produits et les procédés. Le MAAO a élaboré les normes et s'emploie actuellement à promouvoir le Programme auprès des transformateurs et à élaborer du matériel et des activités de sensibilisation qui renseigneront et formeront ces derniers. L'élaboration de ressources techniques est aussi en cours.

Quand le Programme sera-t-il offert, prendra-t-il fin ou s'agit-il d'un programme de transition?

Le Programme est offert depuis mars 2004. Il se poursuivra dans un avenir prévisible. Pendant la période de transition, on fera de la promotion et de la commercialisation auprès des transformateurs, on préparera des occasions et du matériel de formation et de sensibilisation, et on concevra et élaborera des ressources techniques.

Qui est admissible au Programme?

Tous les transformateurs d'aliments de l'Ontario non enregistrés auprès du gouvernement fédéral.

Quel financement est offert?

Sans object.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le MAAO a élaboré le programme Avantage HACCP et entend offrir du matériel de sensibilisation et des ressources techniques et réaliser des activités connexes. L'ONGC agrée les transformateurs contre rétribution.

Pour de plus amples renseignements :

Il est possible de consulter le site Web du programme Avantage HACCP à l'adresse : www.gov.on.ca/OMAFRA/english/food/inspection/haccp/index.html. Le site renferme des renseignements généraux sur le système HACCP, le manuel du programme Avantage HACCP, des fiches d'information et une foire aux questions.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou un exemplaire du manuel du Programme, composez le numéro sans frais 1 888 466-2372, poste 64752 ou envoyez un message électronique à :

HACCP.Advantage@omaf.gov.on.ca

Pour obtenir des renseignements sur l'agrément, veuillez communiquer avec :

Roy John
Services d'inscription – Environnement, santé et sécurité
Office des normes générales du Canada
Tél. : (819) 956-3479
Téléc. : (819) 956-5740
Courriel : roy.john@pwgsc.gc.ca

Stratégie de salubrité des aliments à la ferme de l'Ontario

Quel est l'objectif de la Stratégie?

La Stratégie a pour objet de proposer une approche de la salubrité des aliments à la ferme en Ontario qui est conforme au cadre national, tout en répondant aux besoins de l'industrie agroalimentaire.

Quels sont les résultats prévus de la Stratégie?

Un système de salubrité des aliments à la ferme pour l'Ontario qui :

- est conforme aux cadres nationaux et internationaux;
- s'appuie sur les initiatives existantes et évite le double emploi;
- répond aux besoins du circuit d'approvisionnement agroalimentaire de l'Ontario;
- est dicté par le marché et est concurrentiel;
- est efficace et abordable.

S'agit-il d'une stratégie nouvelle, d'une stratégie en cours ou d'une stratégie de transition?

Il s'agit d'une stratégie nouvelle.

Description de la Stratégie

Voici de quoi se compose le système de salubrité des aliments à la ferme de l'Ontario :

- une infrastructure ayant la capacité d'optimaliser l'administration et la surveillance de tous les programmes de salubrité des aliments à la ferme en Ontario;
- des programmes qui intègrent les éléments communs des initiatives de salubrité des aliments à la ferme et qui prévoient une démarche de mise en œuvre par étape;
- un système de reconnaissance provincial pour les groupes qui ne peuvent se prévaloir des programmes nationaux;
- une stratégie scientifique assortie d'un examen permanent de son efficacité;
- un nœud de traçabilité provincial qui est lié aux systèmes nationaux.

Quand la Stratégie sera-t-elle offerte, prendra-t-elle fin ou s'agit-il d'une stratégie de transition?

On précise actuellement les recommandations de la Stratégie dans l'ordre de priorité indiqué ci-dessus. Les dates précises de mise en œuvre ne sont pas encore connues.

Qui est admissible à la Stratégie?

Sans objet.

Quel financement est offert?

Sans objet.

Qui assurera la prestation du Programme?

Sans objet.

Pour de plus amples renseignements :

Dawn Pate
Gestionnaire, Salubrité des aliments, Qualité des produits et Bien-être des animaux
Direction générale des techniques d'élevage
Tél. : (519) 826-3102
Courriel : dawn.pate@omaf.gov.on.ca

Hugh Berges
Gestionnaire, Techniques horticoles
Direction générale de la phytotechnie
Tél. : 519 826-3288
Courriel : hugh.berges@omaf.gov.on.ca

Projet industrie – État de traçabilité en Ontario : identification et enregistrement des installations

Quel est l'objectif du Projet?

Le Projet a pour objectif d'élaborer un modèle opérationnel, un plan d'activités et des normes pour un système d'identification des installations de l'Ontario qui pourra fonctionner dans un cadre national et assurera l'attribution d'identificateurs uniques aux ateliers de production végétale et animale et aux autres entités de productions à caractère biologique en vue de faciliter la traçabilité. Il s'agit d'une initiative conjointe entre le gouvernement et l'industrie.

Quels sont les résultats prévus du Projet?

Un plan opérationnel et d'activités pour un système d'identification des installations et une stratégie de mise en œuvre.

S'agit-il d'un projet nouveau, d'un project en cours ou d'un project de transition?

Le Projet découle des récentes recommandations formulées par le groupe de travail sur la traçabilité qui est chargé de la Stratégie de salubrité des aliments à la ferme de l'Ontario.

Description du Projet

Les activités du Projet d'identification et d'enregistrement des installations sont les suivantes :

- préciser les besoins opérationnels, y compris la gestion des situations d'urgence;
- analyser les données et les infrastructures existantes;
- examiner les modèles d'identification des installations, y compris les mécanismes visant à assurer l'exactitude des données;
- évaluer et recommander des liens possibles;
- évaluer et recommander un soutien réglementaire;
- recommander le modèle privilégié et élaborer un plan opérationnel et d'activités;
- élaborer des politiques sur la protection des renseignements personnels et l'échange de renseignements.

Quand le Projet sera-t-il offert, prendra-t-il fin ou s'agit-il d'un projet de transition?

Il est prévu que le Projet prendra fin en septembre 2005.

Qui est admissible au Projet?

Sans objet.

Quel financement est offert?

Sans objet.

Qui assurera la prestation du Projet?

Sans objet.

Pour de plus amples renseignements :

Gwen McBride
Directrice
Direction générale des techniques d'élevage
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario
Tél. : (519) 826-3112
Courriel : gwen.mcbride@omaf.gov.on.ca

Tamara Fernandes
Coordonnatrice de la traçabilité des animaux d'élevage
Direction générale des techniques d'élevage
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario
Tél. : (519) 826-3794
Courriel : tamara.fernandes@omaf.gov.on.ca

Programmes de recherche du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario – Programme de recherche alimentaire

Quel est l'objectif du Programme?

Les objectifs du Programme sont les suivants :

- la nutrition et la santé;
- des programmes de salubrité, de traçabilité et d'assurance de la qualité des aliments;
- la qualité des aliments, y compris les possibilités à valeur ajoutée et la gestion des déchets.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Les chercheurs ont des objectifs scientifiques précis à atteindre dans le cadre de leurs projets.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme en cours. Le MAAO et l'Université de Guelph ont conclu une entente de cinq ans en 2002.

Description du Programme

Le Programme de recherche alimentaire s'inscrit dans l'entente de partenariat liant le MAAO et l'Université de Guelph.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est actuellement offert aux chercheurs qui satisfont aux critères de sélection de l'Université de Guelph. L'engagement financier vaut pour la période 2004-2008.

Qui est admissible au Programme?

Les chercheurs de l'Université de Guelph et ceux des autres établissements qui collaborent avec eux.

Quel financement est offert?

Le Programme de recherche alimentaire, qui s'inscrit dans l'entente de partenariat entre le MAAO et l'Université de Guelph soutient actuellement 28 projets de recherche menés dans six départements de l'Université, dans un collège et à l'Université Lakehead.

Qui assurera la prestation du Programme?

L'Université de Guelph.

Pour de plus amples renseignements :

Phil Malcolmson
Gestionnaire, Direction générale de l'innovation et de la gestion des risques (DGIGR)
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO)
1, rue Stone Ouest
Guelph (Ontario) N1G 4Y2
Tél. : (519) 826-4167
Courriel : phil.malcolmson@omaf.gov.on.ca

Évaluations des risques et études de base

Quel est l'objectif du Programme?

Les études de base sur les risques portent sur la présence de pathogènes microbiens contaminés et d'organismes indicateurs précis ou de contaminants chimiques dans un segment de population (p. ex. les établissements de transformation des viandes détenant un permis provincial). Elles déterminent si un pathogène ou un produit chimique donné se trouve dans un produit alimentaire particulier et, dans l'affirmative, à quel degré. Elles donnent des estimations de la prévalence des risques liés à la salubrité des aliments dans un produit alimentaire donné et fournissent des données pour l'évaluation des risques liés à la salubrité des aliments.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Les études sont ciblées et conçues pour recueillir des données repères statistiques qui sont utilisées de plusieurs manières. L'information recueillie peut servir à cibler les programmes d'intervention, les programmes d'inspection et de contrôle ainsi que les efforts de recherche qui reposent sur des renseignements scientifiques. L'un des principaux résultats est l'établissement de données repères, particulièrement lorsque celles-ci n'existent pas pour la population à l'étude.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le Programme existe depuis l'exercice 2000-2001.

Description du Programme

Des études de base sur les risques ont été réalisées dans les secteurs du poisson, des produits laitiers, de l'horticulture et des viandes. Elles consistent notamment en des études microbiologiques et chimiques sur les viandes crues dans les abattoirs d'inspection provinciale en Ontario, en une étude chimique de la truite arc-en-ciel d'élevage en Ontario, en une étude microbiologique du poisson fumé et en une étude microbiologique du lait cru de brebis et de chèvre, du lait de consommation pasteurisé et des fromages à pâte molle. De plus, deux études de base microbiologiques à la ferme ont été effectuées sur la volaille et le porc. D'autres études sont prévues. Ces études permettront de déterminer la prévalence de pathogènes et de contaminants chimiques ou biologiques particuliers dans les produits alimentaires.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Des études de base sont en cours.

Qui est admissible au Programme?

Les fournisseurs de services de laboratoire.

Quel financement est offert?

Les demandes de propositions sont lancées selon les besoins.

Qui assurera la prestation du Programme?

Sans objet.

Pour de plus amples renseignements :

Mike Cassidy
Coordonnateur, Service scientifique de l'innocuité des aliments
Direction générale des politiques de salubrité des aliments

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario
1, rue Stone Ouest
Guelph (Ontario) N1G 4Y2
Tél. : (519) 826-4106
Courriel : mike.cassidy@omaf.gov.on.ca

Initiative de traçabilité

Quel est l'objectif du programme ?

Le programme vise à favoriser l'adoption de systèmes d'identification en vue d'obtenir la traçabilité complète par filière de production.

Quels sont les résultats prévus du programme ?

- Améliorer la rapidité d'intervention lors de crises sanitaires.
- Assurer une meilleure protection de la santé publique en facilitant l'identification de la source du problème et la mise en œuvre des correctifs nécessaires.
- Maintenir la confiance des consommateurs.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition ?

Il s'agit d'un nouveau programme.

Description du programme

Le programme comporte deux volets :

- Le premier concerne l'identification des animaux, où les coûts des étiquettes y sont défrayés dans le cadre de l'identification massive du cheptel bovin, ovin et porcin (à venir).
- Le deuxième concerne l'automatisation de la lecture et de la transmission électronique des données relatives au système d'identification des animaux.

Quand le programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transiton aura-t-elle lieu?

Le programme est en vigueur depuis 2002.

Qui est admissible au programme?

- Agri-Traçabilité Québec
- Fédérations de producteurs
- Producteurs
- Organismes impliqués dans l'automatisation des données
- Abattoirs
- Établissements de vente aux enchères
- Lieux de rassemblement d'animaux
- Expositions agricoles

Quel financement est offert?

Les fonds disponibles varient selon la nature du demandeur ou du volet visé. De avril 2002 à juillet 2004, les sommes versés se répartissent comme suit :

- Identification massive des bovins (2003) : 4,5 M$
- Identification massive des ovins (2004) : 1,3 M$
- Aide à l'automatisation pour la lecture des identifiants électroniques (2002-2004) : 0,5 M$

Qui assurera la prestation du programme?

Direction générale de l'Alimentation, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Pour de plus amples renseignements :

Adjoint exécutif du sous-ministre adjoint à l'Alimentation
200, chemin Ste-Foy, Québec, G1R-4X6
Tél. : (418) 380-2100
Courriel : guy.auclair@mapaq.gouv.qc.ca

Initiative de la salubrité dans l'agroalimentaire (Nouveau-Brunswick)

Quel est l'objectif de l'Initiative?

L'objectif de l'Initiative de la salubrité dans l'agroalimentaire au Nouveau-Brunswick est d'accélérer l'adoption et la mise en œuvre de programmes reconnus de salubrité et de traçabilité des aliments dans les secteurs de la production, de la transformation et de la distribution de produits agroalimentaires.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

- Les producteurs du Nouveau-Brunswick recevront une formation sur les systèmes de salubrité des aliments à la ferme;
- Les offices de producteurs et les autres associations agricoles du Nouveau-Brunswick recevront une aide pour la mise en œuvre et la vérification (audit) des systèmes de salubrité des aliments à la ferme.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une initiative nouvelle.

Description de l'Initiative

L'Initiative accordera une aide pour la prestation d'une formation en salubrité et en traçabilité des produits agroalimentaires aux producteurs, aux employés des exploitations agricoles, aux propriétaires et aux employés des abattoirs, ainsi qu'aux personnes qui s'occupent de la prestation de programmes de salubrité agroalimentaire.

L'Initiative favorisera en outre la mise en œuvre de programmes de salubrité des aliments et de systèmes de traçabilité, et ce à la ferme et dans les activités à valeur ajoutée. Elle comportera un certain nombre d'activités, dont les suivantes : la coordination, la fourniture d'avis et de conseils et l'évaluation préalable à la vérification des participants ainsi que la vérification initiale de chaque plan de salubrité des aliments à la ferme.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'Initiative sera offerte jusqu'au 31 mars 2008.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les offices de producteurs ou les autres associations agricoles et agroalimentaires du Nouveau-Brunswick qui jouent le rôle d'agents de prestation provinciaux pour les programmes nationaux, les propriétaires d'abattoir (individuellement ou en groupe) et les petites et moyennes entreprises de transformation agroalimentaire.

Quel financement est offert?

Les demandeurs peuvent recevoir une aide maximale de 70 p. 100 pour les activités de formation et de mise en œuvre de systèmes de salubrité ou de traçabilité des aliments et une aide pouvant atteindre 50 p. 100 pour les coûts liés à la vérification initiale de chaque plan de salubrité des aliments à la ferme.

Qui assurera la prestation de l'Initiative?

La Direction du développement de l'élevage du bétail du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau Brunswick administrera l'Initiative.

Pour de plus amples renseignements :

Administrateur, Accord du CSA
Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick
B.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Initiative Stratégie alimentaire du Nouveau-Brunswick

Quel est l'objectif de l'Initiative?

Cette initiative vise à créer et à mettre en œuvre une stratégie provinciale qui favorisera le développement intégral de toutes les composantes du secteur alimentaire de la province.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

- Augmentation des débouchés pour les producteurs et les transformateurs du Nouveau-Brunswick;
- Hausse de l'emploi et de l'activité économique dans les régions rurales de la province;
- Un secteur de la transformation des aliments concurrentiel, proactif et innovateur;
- Optimalisation de la valeur émanant des produits agroalimentaires de base.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une nouvelle initiative.

Description de l'Initiative

Cette initiative contribuera aux activités visant à formuler et à mettre en œuvre une stratégie pour le secteur alimentaire au Nouveau-Brunswick.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'Initiative est en vigueur jusqu'au 31 mars 2008.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les organismes sectoriels et autres organismes agricoles et agroalimentaires du Nouveau-Brunswick.

Quel financement est offert?

Le budget s'élève à 240 000 $ en tout.

Qui assurera la prestation de l'Initiative?

La Direction du développement régional de l'agro-industrie du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick.

Pour de plus amples renseignements :

Administrateur de l'Accord du CSA
Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Conformité avec la réglementation sur la salubrité des aliments

Quel est l'objectif du Programme?

Aider les producteurs, les associations sectorielles et les agroentreprises à respecter la réglementation et les règles de mise en marché associées aux activités de transformation de premier et de deuxième cycles et à la commercialisation des produits sur les marchés de la consommation.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Conformité avec la réglementation sur les mesures de salubrité des aliments;
- Augmentation du nombre d'employés formés et agréés des cabinets de consultants;
- Plus large application des systèmes de salubrité des aliments, et intensification de la recherche et du développement dans l'industrie.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un nouveau programme.

Description du Programme

Le Programme est divisé en deux parties :

1) **Conformité avec la réglementation**

   Aider les agroentreprises à absorber les coûts directs que commande la conformité avec les règlements visant les abattoirs inspectés par la province.

2) **Élaboration de programmes de salubrité des aliments et formation**

   Offrir des services de formation, d'agrément, de ressources humaines et de perfectionnement et aider ainsi l'industrie à adopter davantage les systèmes de salubrité des aliments; recherche et développement.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est offert annuellement, sous réserve de l'approbation du budget provincial.

Qui est admissible au Programme?

Selon le projet, les demandeurs admissibles doivent répondre aux critères d'admissibilité énoncés dans le Fonds de placements agricoles ou le Fonds de développement de l'industrie agroalimentaire. L'évaluation est faite par le personnel de l'évaluation de la qualité du ministère de l'Agriculture et des Pêcheries de la Nouvelle-Écosse, et les activités admissibles sont fondées sur les lignes directrices reconnues en matière de salubrité des aliments.

Quel financement est offert?

- Conformité avec la réglementation : installations d'abattage à la ferme inspectées par la province (75 p. 100 des coûts réels);
- Élaboration de programmes de salubrité des aliments et formation (50 p. 100 des coûts réels).

Qui assurera la prestation du Programme?

La Division des programmes et de la gestion des risques des entreprises du ministère de l'Agriculture et des Pêcheries de la Nouvelle-Écosse.

Pour de plus amples renseignements :

Division des programmes et de la gestion des risques des entreprises
Fonds des placements agricoles
176 College Road, C.P. 550
Truro (Nouvelle-Écosse) B2N 5E3
Tél. : 893.6510 ou 1.866.844.4276
Télec. : (902) 893-7579
Courriel : prm@gov.ns.ca
Site Web : www.gov.ns.ca/nsaf/prm

Programme FoodTrust de l'Île-du-Prince-Édouard

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme vise à aider les producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard à produire, à récolter et à commercialiser des produits sûrs et sains de première qualité grâce à un système durable. FoodTrust collabore avec les producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard à définir des normes de croissance durable qui répondent aux besoins des consommateurs en aliments salubres de première qualité.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Offrir des aliments sûrs et sains aux consommateurs. Aider les producteurs à mettre en œuvre des plans environnementaux à long terme adaptés à leurs activités ainsi que des normes détaillées pour chaque catégorie d'aliment.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme de transition.

Description du Programme

FoodTrust est un organisme sans but lucratif qui fait le lien entre les consommateurs et les producteurs. Son Programme a pour objectif d'assurer à toutes les parties d'y trouver leur compte dans la production et la distribution d'aliments de première qualité préparés dans le respect de l'environnement et avec un sens de la responsabilité sociale et économique.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est en cours.

Qui est admissible au Programme?

Les producteurs, les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux qui pratiquent l'agriculture à l'Île-du-Prince-Édouard.

Qui assurera la prestation du Programme?

FoodTrust de l'Île-du-Prince-Édouard

Pour de plus amples renseignements :

FoodTrust de l'Île-du-Prince-Édouard
78, avenue Watts
C.P. 22089
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 9J2
Tél. : 1 866 569-7789 (sans frais)
Courriel : info@foodtrustpei.com

Programme de salubrité et de qualité des aliments

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Mise en œuvre de systèmes fondés sur l'Analyse des risques et la maîtrise des points critiques (HACCP);
- Participation accrue du secteur à des activités destinées à garantir la salubrité des aliments;
- Mise en œuvre de systèmes de suivi des produits agricoles;
- Mise en œuvre d'un processus de transformation des produits agricoles qui est de qualité.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme en cours.

Description du Programme

Ce programme est destiné à améliorer la salubrité des aliments par la mise en œuvre de programmes, comme le HACCP et le Programme canadien d'adaptation aux mesures de salubrité des aliments, qui assureront la production d'aliments sains, et par l'exécution d'initiatives de traçabilité et de qualité des aliments qui permettront un contrôle continu de la qualité. Voici la liste des initiatives qui ont cours dans le cadre de ce programme :

- Initiative de salubrité des aliments à la ferme
- Initiative de biosécurité
- Initiative d'évaluation des risques
- Initiative des stratégies alimentaires
- Initiative de conformité avec la réglementation – Salubrité des aliments et santé et sécurité à la ferme
- Initiative de traçabilité
- Études particulières sur les toxi-infections alimentaires

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Ce programme est en cours.

Qui est admissible au Programme?

Les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Quel financement est offert?

L'aide peut couvrir jusqu'à 100 p. 100 des coûts admissibles.

Qui assurera la prestation du Programme?

Agriculture et Agroalimentaire Canada aidera les organismes intéressés à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes de contrôle de la qualité pour les produits agricoles, les aliments et les boissons.

Pour de plus amples renseignements :

Agriculture et Agroalimentaire Canada
Édifice John-Cabot, 10e étage
10, Barter's Hill
C.P. 1878
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 5R4
Tél. : (709) 772-4063
Téléc. : (709) 772-4803
Site Web : www.agr.gc.ca/canadaentete

Programme de salubrité et de qualité des aliments
Initiative de gestion de données

Quel est l'objetif de l'Initiative?

Cette initiative a pour objectif d'appuyer la création de systèmes de gestion de données pour l'ensemble du secteur ou une production particulière qui respectent les directives générales énoncées dans le volet Salubrité et qualité des aliments du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA).

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative ?

La saisie, le stockage, le partage et la diffusion électroniques de données générées dans ce domaine, notamment la mise au point de systèmes de traçabilité permettant de suivre les mouvements d'animaux ou de produits tout au long de la chaîne alimentaire.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition ?

Il s'agit d'une initiative en cours.

Description de l'Initiative

Cette initiative vise à mettre au point des systèmes qui renforcent la gestion efficace des données concernant la salubrité et la qualité des aliments.

Qui est admissible à l'Initiative ?

Les agriculteurs, les transformateurs, les partenariats, les sociétés, les coopératives, les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Quel financement est offert ?

L'aide peut couvrir jusqu'à 50 p. 100 des coûts réels pour les agriculteurs, les transformateurs, les partenariats et les sociétés; jusqu'à 75 p. 100 des coûts réels pour les coopératives ou les associations professionnelles agricoles représentant au moins trois agroentreprises; et jusqu'à 100 p. 100 des coûts réels pour les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Qui assurera la prestation de l'Initiative ?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnatrice de l'initiative
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur de l'initiative
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Programme de salubrité et de qualité des aliments

Initiative de salubrité des aliments à la ferme

Quel est l'objectif de l'Initiative?

Mettre en œuvre des systèmes d'Analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP) à la ferme et des programmes fondés sur les principes HACCP, notamment pour la certification des productions biologiques, à Terre-Neuve-et-Labrador.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

Adoption de systèmes HACCP, de programmes fondés sur les principes HACCP et de systèmes de certification des productions biologiques pour les producteurs et les transformateurs de l'ensemble de la province.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une initiative en cours.

Description de l'Initiative

Cette initiative vise à faciliter l'exécution d'activités appuyant la création, la promotion, la surveillance, la vérification (audit), le perfectionnement ou l'adoption de systèmes HACCP et de programmes fondés sur les principes de HACCP.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Cette initiative est en cours.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les agriculteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes, les sociétés de capitaux, les coopératives, les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Quel financement est offert?

L'aide peut permettre aux agriculteurs, aux transformateurs, aux sociétés de personnes et aux sociétés de capitaux d'absorber jusqu'à 50 p. 100 de leurs coûts réels; dans le cas des coopératives et des groupements agricoles représentant au moins trois agroentreprises, l'aide peut aller jusqu'à 75 p. 100 des coûts réels et dans celui des organismes gouvernementaux et des organismes sans but lucratif, jusqu'à 100 p. 100.

Qui assurera la prestation de l'Initiative?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnatrice de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Programme de salubrité et de qualité des aliments

Initiative de biosécurité

Quel est l'objectif de l'Initiative?

Cette initiative a pour objectif l'élaboration de plans de biosécurité pour des secteurs de production particuliers; elle vise aussi à examiner et à améliorer l'infrastructure nécessaire à la mesure de l'efficacité et à l'entretien des systèmes de surveillance et de contrôle de la biosécurité à Terre-Neuve-et-Labrador.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

Améliorer la capacité de surveiller et de prévenir l'apparition de maladies dans le secteur de l'agriculture.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une initiative en cours.

Description de l'Initiative

Cette initiative vise à soutenir l'élaboration et l'adoption de plans de biosécurité et à satisfaire aux besoins en infrastructure pour la mesure de l'efficacité et l'entretien de systèmes de surveillance et de contrôle de la biosécurité.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Cette initiative est en cours.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les agriculteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes, les sociétés de capitaux, les coopératives, les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Quel financement est offert?

L'aide peut permettre aux agriculteurs, aux transformateurs, aux sociétés de personnes et aux sociétés de capitaux d'absorber jusqu'à 50 p. 100 de leurs coûts réels; dans le cas des coopératives et des groupements agricoles représentant au moins trois agroentreprises, l'aide peut aller jusqu'à 75 p. 100 des coûts réels et dans celui des organismes gouvernementaux et des organismes sans but lucratif, jusqu'à 100 p. 100.

Qui assurera la prestation de l'Initiative?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnatrice de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Programme de salubrité et de qualité des aliments

Initiative d'évaluation des risques

Quel est l'objectif de l'Initiative?

Cette initiative a pour objectif d'appuyer l'étude des risques de maladies associés aux changements de l'environnement et aux mouvements accrus des personnes et des animaux, l'étude de la vulnérabilité du secteur provincial de l'agriculture et de l'agroalimentaire à l'apparition de nouvelles maladies et l'étude de leur incidence sur la biosécurité, la salubrité et la qualité des aliments à Terre-Neuve-et-Labrador.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

Mise au point de modèles d'évaluation des risques éventuels de maladies.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une initiative en cours.

Description de l'Initiative

L'Initiative soutient l'étude de maladies particulières dont l'apparition est favorisée par les changements environnementaux ou les mouvements de population.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'Initiative est en cours.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les gouvernements et les organismes sans but lucratif.

Quel financement est offert?

L'aide peut couvrir jusqu'à 100 p. 100 des coûts admissibles.

Qui assurera la prestation de l'Initiative?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnatrice de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Programme de salubrité et de qualité des aliments

Initiative des stratégies alimentaires

Quel est l'objectif de l'Initiative?

Cette initiative a pour objectif de faciliter la création et la mise en œuvre de stratégies de salubrité des aliments pour tous les secteurs de production agroalimentaire de Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi que l'établissement de partenariats à cette fin. Ces stratégies permettront d'uniformiser la mise sur pied, l'élaboration et l'adoption de systèmes fondés sur l'Analyse des risques et la maîtrise des points critiques (HACCP) à la ferme et dans le secteur de la transformation.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

La normalisation de la salubrité et de la qualité des aliments dans l'ensemble de la province.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une initiative en cours.

Description de l'Initiative

Cette initiative a pour but de faciliter l'exécution d'activités qui favorisent la formation de partenariats avec les gouvernements visant la mise au point de stratégies de salubrité des aliments.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'Initiative est en cours.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les gouvernements et les organismes sans but lucratif.

Quel financement est offert?

L'aide peut couvrir jusqu'à 100 p. 100 des coûts admissibles.

Qui est chargé de la prestation de l'Initiative?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnatrice de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Programme de salubrité et de qualité des aliments

Initiative de conformité avec la réglementation – Salubrité des aliments et santé et sécurité à la ferme

Quel est l'objectif de l'Initiative?

Cette initiative a pour objectif de favoriser la conformité avec la réglementation sur la salubrité et la qualité des aliments ainsi que sur la santé et la sécurité dans les agroentreprises de Terre-Neuve-et-Labrador. L'accent est mis sur les coûts directs que les producteurs et les transformateurs doivent absorber pour assurer leur propre protection et celle du public au chapitre de la salubrité et de la qualité des aliments.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

Amélioration de l'application de la réglementation sur la santé et la sécurité au travail et sur la qualité et la salubrité des aliments, et plus grande conformité avec elle.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une initiative en cours.

Description de l'Initiative

L'Initiative prévoit des activités relatives à la salubrité et à la qualité des aliments qui aideront à assurer la conformité avec la réglementation sur la santé et la sécurité au travail, avec les exigences des programmes HACCP ou fondés sur les principes HACCP, ou avec d'autres mesures d'assurance de la salubrité et de la qualité des aliments, le cas échéant.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'Initiative est en cours.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les agriculteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes, les sociétés de capitaux, les coopératives, les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Quel financement est offert?

L'aide peut permettre aux agriculteurs, aux transformateurs, aux sociétés de personnes et aux sociétés de capitaux d'absorber jusqu'à 50 p. 100 de leurs coûts réels; dans le cas des coopératives et des groupements agricoles représentant au moins trois agroentreprises, l'aide peut aller jusqu'à 75 p. 100 des coûts réels et dans celui des organismes gouvernementaux et des organismes sans but lucratif, jusqu'à 100 p. 100.

Qui assurera la prestation de l'Initiative?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnatrice de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Programme de salubrité et de qualité des aliments
Initiative de traçabilité

Quel est l'objectif de l'Initiative?

Cette initiative a pour objectif de contribuer à l'adoption, à Terre-Neuve-et-Labrador, de systèmes de traçabilité fédéraux-provinciaux qui créeront un cadre pour l'échange, la gestion et l'harmonisation des données dans l'ensemble du secteur agroalimentaire. Elle permettra également d'établir des liens entre ces systèmes et les programmes nationaux de salubrité et de qualité des aliments.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

Établissement d'un système qui permettra de retracer les produits agricoles et, ainsi, de garantir la salubrité et la qualité des aliments à l'échelle du pays.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une initiative en cours.

Description de l'Initiative?

Cette initiative prévoit des activités qui favoriseront l'élaboration et l'adoption de systèmes de traçabilité ayant des liens avec les programmes nationaux de salubrité et de qualité des aliments.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Cette initiative est en cours.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les agriculteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes, les sociétés de capitaux, les coopératives, les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Quel financement est offert?

L'aide peut permettre aux agriculteurs, aux transformateurs, aux sociétés de personnes et aux sociétés de capitaux d'absorber jusqu'à 50 p. 100 de leurs coûts réels; dans le cas des coopératives et des groupements agricoles représentant au moins trois agroentreprises, l'aide peut aller jusqu'à 75 p. 100 des coûts réels et dans celui des organismes gouvernementaux et des organismes sans but lucratif, jusqu'à 100 p. 100.

Qui assurera la prestation de l'Initiative?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnatrice de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Programme de salubrité et de qualité des aliments

Études particulières sur les toxi-infections alimentaires

Quel est l'objectif de l'Initiative?

Cette initiative a pour objectif d'appuyer la recherche sur la présence et l'importance de maladies et de résidus qui sont transmis par des produits et des activités agricoles à Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi que sur les mesures visant à les prévenir.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

Mise en œuvre d'un programme de surveillance permettant de détecter les organismes pathogènes nocifs et les résidus chimiques.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une initiative en cours.

Description de l'Initiative?

Cette initiative vise à soutenir les activités de recherche que mènent les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif en vue de prélever et d'analyser des aliments de consommation humaine et animale produits localement, et de déceler et de surveiller la présence d'organismes biologiques nocifs ou de résidus chimiques.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'Initiative est en cours.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Quel financement est offert?

L'aide peut couvrir jusqu'à 100 p. 100 des coûts admissibles.

Qui assurera la prestation de l'Initiative?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnatrice de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Gestionnaire
Tél. : (709) 637-2089
Courriel : rosalindpound@gov.nl.ca

Programmes de salubrité et de qualité des aliments (Canada-Yukon)

Les programmes de salubrité et de qualité des aliments au Yukon visent à appuyer les initiatives qui permettent de cerner les risques alimentaires et de les réduire en augmentant la salubrité des aliments produits au Yukon et la sécurité des gens qui travaillent dans ce secteur. Ils ont aussi pour objectif la conception et la mise en œuvre de systèmes de traçabilité et de vérification de la conformité en collaboration avec l'industrie.

Quatre programmes de salubrité et de qualité des aliments ont cours au Yukon :

- Initiative des stratégies de salubrité des aliments;
- Initiative de conformité avec la réglementation sur la salubrité des aliments;
- Initiative de traçabilité;
- Initiative des partenariats en transformation des aliments.

Quels sont les objectifs des programmes?

L'Initiative des stratégies de salubrité des aliments vise à favoriser l'élaboration et la réalisation de stratégies de salubrité des aliments pour tous les produits agroalimentaires du Territoire grâce notamment à des partenariats. Ces stratégies aideront à normaliser et à mettre en œuvre les systèmes HACCP à la ferme et dans le secteur de la transformation.

L'Initiative de conformité avec la réglementation sur la salubrité des aliments aide à assurer la conformité des entreprises agricoles avec la réglementation sur la salubrité et la qualité des aliments de même que sur la santé et la sécurité des travailleurs dans ce secteur.

L'initiative de traçabilité contribue à la mise en œuvre des systèmes de traçabilité fédéraux, provinciaux et territoriaux qui offriront un cadre pour l'échange, la gestion et l'intégration des données dans l'ensemble du secteur agroalimentaire. Elle est surtout vouée à la poursuite du programme de surveillance de l'encéphalopathie des cervidés et favorise la participation au programme national d'identification du bétail.

L'initiative des partenariats en transformation des aliments stimule la création de partenariats qui favorisent le recours à des installations de transformation normalisées.

Quel financement est offert et qui y est admissible?

Initiative des stratégies de salubrité des aliments : L'aide peut correspondre à la totalité des coûts réels du soutien professionnel ou technique, de l'analyse et de la formation.

Initiative de conformité avec la réglementation : L'aide peut éponger jusqu'à 50 p. 100 des coûts réels engagés par les agriculteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux; dans le cas des coopératives ou des associations agricoles représentant au moins trois agroentreprises, elle peut aller à 75 p. 100 des coûts réels et dans celui des organismes gouvernementaux et des organismes sans but lucratif, à 100 p. 100.

Initiative de traçabilité : L'aide peut couvrir jusqu'à 100 p. 100 des coûts réels engagés par les agriculteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes, les sociétés de capitaux, les coopératives, les associations agricoles représentant au moins trois agroentreprises, les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Initiative des partenariats en transformation des aliments : L'aide peut aller jusqu'à la totalité des coûts réels de la normalisation des installations de transformation des aliments.

Pour de plus amples renseignements :

Direction de l'agriculture
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
C. P. 2703
Whitehorse (Territoire du Yukon) Y1A 2C6
Tél. : (867) 667-5838
Téléc. : (867) 393-6222
Courriel : agriculture@gov.yk.ca

105

Programmes d'innovation

Grâce aux programmes d'innovation, le secteur agricole et agroalimentaire bénéficie de nouveaux bioproduits et bioprocédés, de systèmes de production fondés sur le savoir et de stratégies qui lui permettent de tirer profit des débouchés.

Les activités se divisent en trois catégories :

Systèmes de production durables – Cette catégorie est le fondement même de la capacité de production du secteur dans le contexte de l'évolution constante de la situation liée aux ravageurs, aux maladies et aux autres menaces, ainsi qu'aux imprévisibles intempéries. Elle permet l'exploration des nouvelles possibilités dans les domaines suivants :

- création de cultivars et amélioration génétique des cultures;
- production des céréales et oléagineux;
- grandes cultures;
- plantes de grande valeur économique;
- systèmes de production animale;
- comportement et bien-être des animaux.

Bioproduits et bioprocédés – Exploration des possibilités nouvelles en sciences et innovation comme celles offertes par la génomique. Examen des systèmes novateurs dans les domaines suivants :

- produits et procédés à fondement biologique;
- génomique, bioinformatique et bioinformation.

Programmes en sciences et innovation – Ces programmes permettront de créer de nouveaux débouchés en agriculture. Le développement stratégique des sciences et de l'innovation accélérera l'adoption de sciences et de technologies qui susciteront de nouveaux débouchés à valeur ajoutée pour les transformateurs, les producteurs et les collectivités rurales, de même que de nouveaux produits en sciences de la vie pour les consommateurs. Cette initiative permettra de financer la création de dix à quinze nouvelles chaînes de valeur qui seront à l'origine de nouvelles entreprises de transformation de produits à valeur ajoutée comme les biocarburants (éthanol, biodiésel), les biomatériaux (plastiques, panneaux de fibre), les produits chimiques écologiques, les produits pharmaceutiques, les aliments fonctionnels et les nutraceutiques.

Programmes fédéraux

- Programme d'innovation en agriculture
- Programme de courtage

Programmes provinciaux et territoriaux

Colombie-Britannique

- Entente relative au Fonds national de développement de l'industrie du bœuf

Alberta

- Accord sur le Fonds de développement de l'industrie du bœuf (Canada-Alberta)
- Accord sur le Fonds national de développement de l'industrie du bœuf (Canada-Alberta)
- Accord sur le Programme de développement de l'industrie des produits à valeur ajoutée (Canada-Alberta)
- Accord sur le Fonds de développement de l'industrie porcine
- Initiative pour l'industrie porcine

Saskatchewan

- Programme de recherches stratégiques

Manitoba

- Projet de recherche et de développement agroalimentaires I (PRDA I)
- Programme d'aide à la recherche agroalimentaire (PRDA II)
- Projet de recherche et de développement agroalimentaires III (PRDA III)

Ontario

- Initiative MaRS Landing
- Programme ontarien de sensibilisation à l'innovation dans l'agroalimentaire
- Programme ontarien d'information sur les pesticides
- Programme de la société BioEnterprise
- Programme Soy 20/20
- Fonds de recherche-développement sur les carburants de remplacement renouvelables
- Fonds d'innovation en sciences de la vie et en agroalimentaire
- Programme de nouvelles orientations de recherche
- Recherche – Entente avec l'université de Guelph et nouvelles orientations
- Stratégie de recherche – développement en agriculture de l'Ontario

Québec

- Programme de recherche technologique en agroalimentaire

Nouveau-Brunswick

- Programme de recherche et d'innovation (Canada–Nouveau-Brunswick)

Nouvelle-Écosse

- Fonds de développement de l'industrie agroalimentaire (Canada–Nouvelle-Écosse)
- Fonds d'investissement agricole (Canada–Nouvelle-Écosse)
- Initiative de formation supérieure en recherche de la Nouvelle-Écosse
- Programme de développement technologique Canada–Nouvelle-Écosse

Île-du-Prince-Édouard

- Fonds d'investissement en recherche agricole

Terre-Neuve-et-Labrador

- Évaluation et adoption de nouvelles technologies dans le secteur agroalimentaire
- Initiative de développement des marchés
- Programme des nouvelles orientations en recherche
- Initiative de développement agricole rural de Terre-Neuve-et-Labrador
- Initiative agroalimentaire du Nord
- Initiative de transformation secondaire et de développement de produits
- Développement stratégique des sciences et de l'innovation
- Évaluation et adoption de nouvelles variétés culturales, de cultures non traditionnelles et de systèmes de culture et d'entreposage

Territoires du Nord-Ouest

- Initiative relative au Cadre stratégique pour l'agriculture

Yukon

- Programmes d'innovation Canada–Yukon

Programme d'innovation en agriculture

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme financera des projets qui accéléreront l'adoption d'innovations et la commercialisation dans le secteur agroalimentaire.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Renforcer l'adoption d'innovations;
- Faire monter les producteurs et les collectivités rurales dans la chaîne de valeur pour qu'ils accroissent leur part des revenus du secteur agroalimentaire;
- Inciter les secteurs de production agricole à se différencier en une vaste gamme de nouveaux produits et marchés;
- Créer de nouvelles chaînes de valeur.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un nouveau programme.

Description du Programme

Il s'agit d'un programme de contributions qui vise à accélérer l'innovation et la commercialisation en fournissant une aide financière au démarrage, par exemple des centres d'innovation, des incubateurs d'entreprise, du mentorat d'affaires et des projets pilotes de transformation; à intégrer les bioproduits agricoles; à offrir des stimulants au réagencement des travaux de recherche. Les principaux domaines visés sont les suivants :

1. Le volet **Innovation dans la chaîne de valeur agroalimentaire** améliorera la collaboration au sein des chaînes de valeur existantes et proposées, l'objectif étant de déterminer les risques, les possibilités et les nouveaux marchés.

   On favorisera les projets visant à renforcer les liens existants et à créer de nouvelles relations comme moyens d'accélérer l'adoption d'innovations et d'accroître les parts de revenu du secteur agroalimentaire revenant aux producteurs et aux collectivités rurales.

   Les projets permettront de regrouper les intervenants clés de l'ensemble des chaînes de valeur. Ils seront un mécanisme de collaboration entre toutes les parties concernées qui encouragera les innovations porteuses en améliorant la coordination entre les entités de recherche, de production et de commercialisation. Le plan de travail de chaque projet inclura l'élaboration d'une stratégie optimale, la prospection de nouveaux marchés éventuels et la préparation de recommandations et de plans de communication.

2. Le volet **Gestion de la propriété intellectuelle** (Accélération de l'innovation) fournira du financement qui couvrira les frais de développement et de démarrage pour l'innovation et le mentorat d'affaires.

   Le Programme soutient ceux qui saisissent les nouvelles possibilités économiques. Le financement couvrira les frais de développement et de démarrage, notamment pour les centres d'innovation, les incubateurs d'entreprise et les programmes de mentorat d'affaires.

3. Le volet **Intégration des bioproduits agricoles** facilitera l'intégration entre les disciplines scientifiques; les initiatives et projets; les organismes et initiatives liés aux bioproduits provinciaux ou régionaux; le ciblage du développement du secteur des bioproduits, de la planification des affaires, de la création industrielle et de la recherche.

   Le financement permettra aussi de soutenir les activités d'intégration visant le développement du secteur des bioproduits, les communications axées sur la sensibilisation, la connaissance des marchés, la création d'installations et de systèmes liés à la recherche et à l'application des bioproduits agricoles.

4. Enfin, le volet **Réagencement** fournira des fonds qui accéléreront le réagencement des domaines prioritaires.

   Le financement visera à accélérer le réagencement des ressources en sciences et innovation par domaines prioritaires, notamment la recherche sur les bioproduits agricoles. Par exemple, le financement pourra aider à créer des systèmes d'information et des bases de données qui permettront l'étalonnage et le réagencement direct. Le réagencement pourrait aussi être accéléré si l'on fournissait des fonds de démarrage à des initiatives spéciales (p. ex. pour engager de nouveaux employés dans les domaines prioritaires).

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est en cours et prendra fin en 2008.

Qui est admissible au Programme?

Diverses organisations ou entités (p. ex. les coopératives, les associations sectorielles, les agroentreprises, les gouvernements provinciaux et municipaux, les universités ou les collèges) qui représentent le secteur agricole ou qui pratiquent activement l'agriculture sont admissibles à une aide financière qu'ils peuvent solliciter en faisant parvenir une lettre d'intention (proposition initiale de deux pages) au coordonnateur du volet Science et innovation du CSA.

Quel financement est offert?

La contribution maximale ne peut dépasser deux millions de dollars par année. Le total des fonds fournis dans le cadre du Programme est de 20 millions de dollars en cinq ans.

Qui assurera la prestation du Programme?

Des organismes de courtage existants ou nouvellement créés, des associations et alliances du secteur, des entreprises, des organismes de soutien technique à la mise en marché, des universités et collèges, des coopératives, des particuliers, et des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnateur du volet Science et innovation
Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA)
Agriculture et agroalimentaire Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Tél. : (613) 759-7864
Téléc. : (613) 759-7770
Courriel : freeze@agr.gc.ca

Programme de courtage

Quel est l'objectif du Programme?

Ce programme permettra la création d'un certain nombre d'organismes de « courtage » qui collaboreront avec le secteur, le gouvernement et les universités à accélérer l'adoption d'innovations, et leur accordera une aide au financement.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Renforcer l'adoption d'innovations en faisant du courtage entre les universités, le gouvernement et l'industrie;
- Faire monter les producteurs et les collectivités rurales dans la chaîne de valeur pour accroître leur part des revenus du secteur agroalimentaire;
- Inciter les secteurs de production agricole à se différencier en une vaste gamme de nouveaux produits et marchés;
- Créer de nouvelles chaînes de valeur.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un nouveau programme.

Description du Programme

Il s'agit d'un programme de contributions qui soutient un nombre limité d'organismes de courtage dans divers secteurs et régions et les incite à exécuter diverses activités suivant le modèle de l'organisme Ontario Soy 20/20.

Les organismes créeraient des liens et accéléreraient l'innovation partout dans la chaîne de valeur, et ce dans les domaines prometteurs à caractère commercial et scientifique au Canada. De manière concrète, ils chercheraient de nouveaux secteurs d'activité pour des produits et procédés agroalimentaires à valeur élevée.

Les organismes mèneraient deux principales activités :

- Nouer des liens avec les chaînes de valeur existantes ou les nouvelles chaînes prometteuses parmi les producteurs primaires, les entreprises de transformation grosses et petites et les bailleurs de fonds des secteurs public et privé pour la recherche, le développement et la commercialisation, notamment en analysant les nouveaux marchés potentiels, qu'ils soient traditionnels ou non, et en favorisant la recherche;
- Promouvoir la mise sur pied d'un forum d'investissement pour les chaînes de valeur prometteuses en trouvant des sources de financement privées et publiques et en en facilitant l'accès. Cette activité inclurait la présentation de propositions de courtage pour des programmes comme le Programme d'innovation en agriculture, c.-à-d. le repérage des fournisseurs d'innovations, la négociation d'arrangements avec eux et la préparation des applications.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est en cours et prendra fin en 2008.

Qui est admissible au Programme?

Diverses organisations ou entités (p. ex. les coopératives, les associations sectorielles, les agroentreprises, les gouvernements provinciaux et municipaux, les universités ou les collèges) qui représentent le secteur agricole ou qui y participent activement sont admissibles à une aide financière qu'ils peuvent solliciter en faisant parvenir une lettre d'intention (proposition initiale de deux pages) au coordonnateur du volet Science et innovation du CSA.

Quel financement est offert?

La contribution maximale ne peut dépasser deux millions de dollars par année. Le total des fonds fournis dans le cadre du Programme est de six millions de dollars en cinq ans.

Qui assurera la prestation du Programme?

Des organismes de courtage établis ou créés.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnateur du volet Science et innovation
Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA)
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Tél. : (613) 759-7864
Téléc. : (613) 759-7770
Courriel : freeze@agr.gc.ca

Accord sur le Fonds de développement de l'industrie du bœuf (Canada–Alberta)

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme a pour objectif l'exécution de recherches dans les cinq domaines principaux qui correspondent aux besoins du secteur albertain du bœuf.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Amélioration de l'efficacité de la production de bœuf régionale par le ciblage des caractéristiques propres au climat et aux productions fourragères de l'Alberta;
- Amélioration de la viabilité de la production de bœuf en Alberta;
- Accroissement des ressources intellectuelles mises à la disposition des établissements d'enseignement;
- Travaux de recherche et de développement qui rehausseront les qualités marchandes du bœuf de l'Alberta.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme en cours.

Description du Programme

Le Fonds de développement de l'industrie du bœuf (Canada-Alberta) se consacre au financement de projets de recherches qui correspondent aux besoins de l'industrie albertaine du bœuf. Ces projets portent sur tous les aspects de cette industrie et englobent autant des études de base qui visent à améliorer la production d'aujourd'hui que de la technologie de pointe qui permettra au secteur de rester rentable demain. Les travaux de recherche se rangent dans cinq catégories : santé des animaux, naissage, engraissement en parquets, ressources intellectuelles et gestion du fumier/viabilité.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Ce programme prendra fin en 2006, mais aucun nouveau fonds n'est distribué depuis 2003.

Qui est admissible au Programme?

Les membres de la « collectivité de la recherche » qui présentaient une proposition visant à renforcer l'industrie albertaine du bœuf.

Quel financement est offert?

Le Fonds de développement de l'industrie du bœuf (Canada-Alberta) dispose d'un budget de 16,4 millions de dollars auxquels les Trésors fédéral et albertain ont contribué à parts égales. Il doit son existence au fait que les éleveurs de l'Alberta ont décidé d'attribuer une partie des fonds de sécurité du revenu à des recherches sur le développement de l'industrie qui n'auraient aucune incidence sur le marché.

Qui assurera la prestation du Programme?

Les activités du Fonds sont supervisées par un conseil d'administration, qui se compose de représentants des producteurs, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et d'Agriculture, Alimentation et Développement rural de l'Alberta (AAFRD).

Pour de plus amples renseignements :

Alberta Beef Producers
6715, 8e rue Nord-Est
Pièce 320
Calgary (Alberta) T2E 7H7
Tél. : (403) 275-4400
Téléc. : (403) 274-0007
Courriel : abpfeedback@albertabeef.org

Accord sur le Fonds national de développement de l'industrie du bœuf (Canada–Alberta)

Quel est l'objectif du Programme?

- Favoriser et rehausser la compétitivité du secteur du bœuf au Canada par le financement de programmes de recherche ou de développement, ou des deux;
- Inciter le secteur à mettre l'accent sur la clientèle et sa satisfaction complète;
- Élargir la part de marché du secteur et améliorer la sûreté de ses débouchés;
- Accroître la valeur de ses produits;
- Veiller à mieux harmoniser le circuit d'approvisionnement avec les besoins;
- Investir dans le savoir et la formation (par l'innovation et l'adaptation).

Vue d'ensemble du Programme

Le Fonds national de développement de l'industrie du bœuf (FNDIB) est le fruit d'une injection de 9,25 millions de dollars de la part des Trésors du Canada, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta; il est géré et dirigé par un comité industrie-État.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Élargir les marchés et en accroître la sûreté;
- Favoriser et redorer l'image du bœuf canadien en vue de faciliter la différenciation des produits;
- Intégrer les stratégies de salubrité des aliments et de lutte contre les maladies animales exotiques (MAE);
- Ajouter de la valeur aux produits de bœuf et de bovins de boucherie, aux produits de marque et aux nouveaux produits, et optimaliser cette valeur;
- Améliorer la qualité du bœuf et son uniformité;
- Améliorer le savoir et le transfert de la technologie.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme en cours qui a été entamé en septembre 1994 dans le cadre de l'Accord national sur le Programme de stabilisation tripartite.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Fonds a vu le jours en mars 2002 et prend fin en mars 2006.

Description du Programme

- Les avantages projetés du Programme dépassent ce qu'il coûte;
- Le Programme met l'accent sur les possibilités particulières qui s'offrent au secteur du bœuf et sur les défis qu'il a à relever;
- Il ne fait double emploi avec aucun autre programme et n'en chevauche aucun, mais il pourrait compléter les activités fédérales et provinciales en cours;
- Il aide le secteur privé à accorder toute l'importance voulue au projet;
- Il ne favorise pas l'expansion commerciale normale des entreprises privées;
- Il est conforme aux orientations stratégiques, aux lois, aux règlements et aux directives environnementales des gouvernements fédéral et provincial;
- Il cadre avec les engagements internationaux, intérieurs et commerciaux du Canada;
- Il s'inscrit dans le mandat d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et des provinces;
- Il est conforme aux principes et aux lignes directrices de l'Accord-cadre et ne prévoit pas le versement direct de paiements d'aide au revenu aux producteurs ni aux transformateurs.

Qui est admissible au Programme?

Les particuliers et les groupes peuvent présenter une demande de financement pour un projet qui cadre avec les domaines prioritaires définis. Les propositions qui ne se rangent pas dans ces domaines sont examinées par un groupe administratif, qui formule ensuite des recommandations de financement.

Quel financement est offert?

Les fonds qui n'ont pas été dépensés dans l'accord précédent seront reportés au programme en cours.

Qui assurera la prestation du Programme?

Un comité industrie-État constitué de membres du secteur du bœuf et des gouvernements du Canada, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Les gestionnaires ont été mis au courant des priorités de financement et il est possible de communiquer directement avec eux à propos des propositions de projet.

Pour de plus amples renseignements :

Président, FNDIB a/s Canadian Cattlemen's Association
6715, 8e rue Nord-Est
Pièce 215
Calgary (Alberta) T2E 7H7
Tél. : (403) 275-8558
Téléc. : (403) 274-5686

Accord sur le Programme de développement de l'industrie des produits à valeur ajoutée (Canada-Alberta)

Quel est l'objectif du Programme?

Investir dans des idées novatrices offrant une plus value aux produits agricoles en fournissant l'encadrement, les connaissances, les personnes ressources et le financement. AVAC a pour mission d'accélérer la croissance de la valeur des produits agricoles en Alberta. L'entreprise a été créée en 1997 et a investi plus de 20 millions de dollars dans des initiatives de valeur agricole.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme en cours.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme prendra fin en 2006.

Description du Programme

AVAC investit dans des idées novatrices offrant une plus value aux produits agricoles. Il existe quatre programmes de financement et quatre formulaires de demande différents. Les programmes de financement sont les suivants :

- Le volet « Concepteur » est destiné aux entrepreneurs et aux promoteurs de nouvelles entreprises (moins de 25 000 $).
- Le volet des « Projets précommerciaux et projets d'entreprise » est destiné aux entrepreneurs et aux promoteurs de nouvelles entreprises (plus de 25 000 $).
- Le volet « Recherche et stratégie » est destiné aux chercheurs, aux organisateurs de conférence ou aux coordonnateurs d'activités.
- Le volet « Investissement dans le savoir » est destiné aux projets de moins de 25 000 $ qui permettent d'acquérir des connaissances dans la province dans l'un des quatre secteurs prioritaires de l'AVAC.

Qui est admissible au Programme?

Projets admissibles au titre du volet « Concepteur »

Les particuliers, les entreprises en démarrage, les associations ou les entreprises établies sont admissibles à ce volet.

- Le projet offrira une plus value à un produit agricole en Alberta.
- Le projet en est à ses débuts.
- Le demandeur peut égaler l'investissement de l'AVAC.
- Le financement demandé à l'AVAC ne dépasse pas 25 000 $.

L'investissement de l'AVAC ne servira pas au fonds de roulement, à l'inventaire, aux bâtiments ou à l'équipement (sauf pour les prototypes). Les activités admissibles sont notamment les études de faisabilité, l'élaboration d'un plan d'entreprise ou de commercialisation et les conseils professionnels.

Projets précommerciaux et projets d'entreprise admissibles

Les particuliers, les entreprises en démarrage ou les entreprises établies sont admissibles au programme des projets précommerciaux et des projets d'entreprise. Le financement demandé à l'AVAC s'élève à plus de 25 000 $ (pour les projets de moins de 25 000 $ voir le volet « Concepteur "). Les investissements admissibles doivent être susceptibles de créer une croissance de la valeur agricole en Alberta. Les projets doivent en être à l'étape de la précommercialisation (c. à d. pas encore à l'étape de la mise en marché). L'étape de développement des entreprises importe peu; seule l'idée/le projet doit être à l'étape précommerciale. Les critères d'admissibilité sont très souples : il peut s'agir du développement d'un nouveau produit, de la propriété intellectuelle ou de conseils en ce qui concerne la marque de commerce. Entre autres projets admissibles, notons la mise au point d'un produit, les évaluations de marché, les échantillons ou les prototypes et l'élaboration d'un plan d'entreprise.

Les projets qui exigent des avis professionnels (y compris des conseils juridiques sur la propriété intellectuelle), des évaluations de marché (faisabilité des plans de commercialisation), des avis en matière d'ingénierie, des projets pilotes d'équipement ou de l'équipement de laboratoire pour l'assurance qualité ainsi que les salaires des employés admissibles calculés au prorata seront étudiés. Les entrepreneurs, le secteur privé et les entreprises à but lucratif, y compris les entreprises en démarrage, peuvent faire une demande en tout temps.

Initiatives admissibles en matière de recherche et de stratégie

Les chercheurs, les centres de recherche et les associations sont admissibles au Programme des initiatives en matière de recherche et de stratégie. Les initiatives de recherche peuvent comprendre les activités suivantes : créer des utilisations nouvelles ou améliorées pour les produits agricoles, mettre l'accent sur les recherches en cours ou les nouvelles recherches et stimuler la collaboration entre l'industrie et les scientifiques. Les initiatives stratégiques misent sur les compétences de base en agriculture à valeur ajoutée. Les projets peuvent comprendre les activités suivantes : embaucher ou maintenir en poste les employés les plus prometteurs en matière de recherche dans les secteurs public et privé, mettre l'accent sur le réseautage et la collaboration par l'entremise d'activités et de programmes de formation et proposer de nouvelles solutions de rechange aux procédés existants ou aux infrastructures.

Investissements admissibles dans le savoir

On entend par investissement dans le savoir des projets qui permettent d'acquérir des connaissances liées à la valeur agricole (agrivalueTM) dans la province. Les projets peuvent comprendre des séminaires, des foires commerciales ou des ateliers dans les secteurs prioritaires de l'AVAC : produits alimentaires nouveaux et améliorés, produits favorisant le bien être, applications industrielles ou non alimentaires et technologies habilitantes.

Quel financement est offert?

Selon le type de projet, les demandeurs admissibles auront droit à un montant supérieur ou inférieur à 25 000 $ par projet.

Qui assurera la prestation du service?

AVAC Ltd.

Pour de plus amples renseignements :

AVAC Ltd.
6815, 8e Rue Nord Est, bureau 220
Calgary (Alberta) Canada T2E 7H7
Tél. : (403) 274-2774
Téléc. : (403) 274-0101
Courriel : avacinfo@avacltd.com

Accord sur le Fonds de développement de l'industrie porcine

Quel est l'objectif du Programme?

Le Fonds de développement pour l'industrie porcine (Canada-Alberta) représente plus de 3,2 millions de dollars réunis par les gouvernements du Canada et de l'Alberta pour soutenir la recherche et le développement de l'industrie porcine en Alberta.

Il vise à investir dans des secteurs susceptibles d'avoir une incidence importante sur l'industrie et de se révéler très rentables pour elle. Les investissements au titre de ce fonds augmenteront la compétitivité de l'industrie porcine sur les marchés intérieur et mondial.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Améliorer la façon dont le public perçoit l'industrie et le produit.
- Régler les problèmes environnementaux que posent le fumier et les odeurs et prendre des mesures de conservation de l'eau.
- Améliorer la mise en marché.
- Accroître les possibilités d'avancement pour la main-d'œuvre et les gestionnaires.
- Financer la recherche sur la production.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Ce programme prendra fin en 2006.

Qui est admissible au Programme?

En général, le financement ne sera pas accordé aux projets ou aux programmes en cours qui peuvent être soutenus de manière appropriée par d'autres sources de financement.

Les responsables du Fonds peuvent investir de l'argent dans un large éventail d'activités, mais ils ne peuvent pas acheter de matériel ni subventionner directement des produits ou une entreprise.

Quel financement est offert?

Le comité a approuvé 24 projets pour lesquels un montant totalisant 2 879 897 $ a été engagé.

Qui assurera la prestation du service?

Le Fonds de développement de l'industrie porcine (FDIP) est administré par Alberta Pork. Les décisions en matière d'investissement sont prises par le comité du FDIP. Ce comité est composé de cinq représentants (votants) des producteurs nommés par Alberta Pork, d'un membre (non votant) nommé par Agriculture, Alimentation et Développement rural Alberta et d'un membre (non votant) nommé par Agriculture et Agroalimentaire Canada. La Alberta Pork Producers Development Corporation s'occupe de l'administration et du travail de secrétariat.

Pour de plus amples renseignements :

Alberta Pork Producers Development Corporation
4828 - 89 Street
Edmonton (Alberta) T6E 5K1
Tél. : (780) 474-8288

Initiative pour l'industrie porcine

Quel est l'objectif de l'Initiative?

- Faciliter l'investissement de capitaux pour établir ou développer le secteur de la production et de la transformation du porc de l'Alberta.
- Favoriser la viabilité du secteur de la production et de la transformation par un accroissement de la compétitivité et la promotion d'options de financement, de nouveaux accords commerciaux et des outils de gestion des risques.
- Renforcer les activités de recherche et développement pour trouver de nouvelles options en matière d'alimentation, de pratiques environnementales et de technologies de transformation.
- Faire en sorte que le cadre de réglementation arrive à un juste équilibre entre la viabilité environnementale et la croissance de l'industrie porcine.
- Maintenir et améliorer l'accès aux marchés d'exportation.
- Élargir le bassin de main-d'œuvre disponible en modifiant les politiques du travail.
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour composer avec les répercussions du US Farm Bill et exploiter les possibilités qu'il offre.
- Améliorer et exploiter pleinement les programmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées au bénéfice du secteur de la production et de la transformation agricoles.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

Hausse de la production porcine primaire, jusqu'à ce qu'elle atteigne 1 milliard de dollars, et intensification des activités de transformation du porc (c'est-à-dire en produits du porc frais, congelés et réfrigérés) jusqu'à ce qu'elles atteignent 1,7 milliard de dollars d'ici 2010.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une nouvelle initiative.

Qui est admissible à l'Initiative?

Cette initiative clé du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural de l'Alberta (AADRA) ne s'adresse pas directement aux producteurs.

Quel financement est offert?

Sans objet.

Qui assurera la prestation du service?

AADRA.

Pour de plus amples renseignements :

Chef de projet
Provincial Building
4920-51 Street, pièce 301
Red Deer (Alberta) T4N 6K8
Tél. : (403) 340-4815
Courriel : Suzanne.Leshchyshyn@gov.ab.ca

Programme de recherches stratégiques

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme de recherches stratégiques a pour objectif d'attirer et de conserver les meilleurs chercheurs possible dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation que l'on juge d'une importance stratégique pour la Saskatchewan.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Le Programme vise à accroître la valeur des productions végétales et animales, à stimuler la transformation alimentaire et non alimentaire et à protéger l'environnement. Il aidera les producteurs et les collectivités rurales à augmenter leur part des revenus du secteur agroalimentaire. Les résultats prévus sont les suivants :

- création, dans le domaine de l'alimentation, des bioproduits et de la transformation, de systèmes novateurs qui permettront de tirer parti du grand potentiel agricole de la Saskatchewan et d'offrir des produits alimentaires et autres;
- utilisation de technologies et d'aliments pour animaux de grande qualité en vue d'accroître la compétitivité de la Saskatchewan et d'augmenter les ventes d'aliments du bétail, de produits à valeur ajoutée et de technologies ciblés de la province sur les marchés canadien et étrangers;
- création de variétés végétales répondant à la demande du marché et aux préférences des consommateurs;
- des sols de meilleure qualité et protection de l'environnement pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le Programme est en cours.

Description du Programme

La province versera des fonds à des chaires de recherche scientifique dans les domaines revêtant une importance stratégique pour la Saskatchewan; chacune des chaires se composera d'un chercheur ou d'un ingénieur et de techniciens. Les chaires éliront domicile au Western Beef Development Centre et à l'Université de la Saskatchewan. Des fonds seront aussi octroyés au transfert des technologies et à la commercialisation des résultats des recherches.

Le Programme se concentrera sur quatre domaines stratégiques :

1) amélioration génétique des cultures;

2) développement d'aliments et de bioproduits;

3) sols et environnement;

4) bétail.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est en cours et se terminera en 2008.

Qui est admissible au Programme?

Sans objet.

Quel financement est offert?

Le financement est de 16,5 millions de dollars en cinq ans dont :

- 3,3 millions de dollars pour l'exercice 2003-2004;
- 3,3 millions de dollars pour l'exercice 2004-2005.

Le reste sera réparti sur les trois années suivantes. Les fonds sont remis au Western Beef Development Centre et à l'Université de la Saskatchewan.

Qui assurera la prestation du Programme?

La Direction générale de la recherche agricole du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan.

Pour de plus amples renseignements :

Adjoint à la direction
Direction générale de la recherche agricole
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan
3085, rue Albert, bureau 226
Regina (Saskatchewan) S4S 0B1
Tél. : (306) 787-6566
Courriel : lmarinos@agr.gov.sk.ca

Projet de recherche et de développement agroalimentaires I (PRDA I)

Quel est l'objectif du Projet?

Le Projet de recherche et de développement agroalimentaires I (PRDA I) offre, aux partenaires stratégiques, une aide financière visant à appuyer des projets individuels de recherche et de développement qui contribuent à la diversification économique du Manitoba et qui ajoutent de la valeur à son secteur agroalimentaire.

Quels sont les résultats prévus du Projet?

Les projets de recherche réussis qui seront réalisés aux termes du PRDA profiteront aux entreprises agricoles en leur assurant un rendement réel des investissements; ils faciliteront l'adaptation au sein même du secteur agricole grâce à la diversification, au développement des productions animales et végétales et à une croissance dans le secteur des produits à valeur ajoutée. Les projets devront :

- démontrer leurs effets sur le secteur au cours des cinq années qui suivent la date de leur achèvement;
- adhérer aux principes du développement durable;
- être conformes aux obligations commerciales du Canada.

S'agit-il d'un projet nouveau, d'un projet en cours ou d'un projet de transition?

Le PRDA I est, en fait, la continuité du PRDA fédéral-provincial mis sur pied en 1997, qui avait fourni quelque 20 millions de dollars de financement à des projets de recherche et de développement au Manitoba.

Description du Projet

Le Projet finance des activités ou des projets de recherche appliquée et de développement au Manitoba qui mettent l'accent sur les produits existants offrant de grandes possibilités, les nouveaux produits tels que les cultures de remplacement, la bioénergie, les biofibres et la biotechnologie, de même que sur la protection des ressources et de l'environnement. On pourrait envisager d'autres propositions novatrices.

Quand le Projet sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Il s'agit d'un projet en cours.

Qui est admissible au Projet?

Les intéressés de tous les segments du secteur agricole et agroalimentaire du Manitoba peuvent présenter une demande d'adhésion au PRDA I. Voici quelques-unes des parties admissibles : particuliers, associations, groupes de producteurs spécialisés, organisations locales, entreprises agroalimentaires et institutions.

Quel financement est offert?

Le financement du PRDA I est établi annuellement. Pour l'exercice financier 2004-2005, les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à verser 2,5 millions de dollars. Sur cette somme, un million de dollars provient de la province.

Qui assurera la prestation du service?

Un conseil de programme comptant sept représentants du secteur est chargé d'élaborer les objectifs et les politiques du PRDA I, de même que d'établir des priorités, ainsi que des critères d'approbation du financement et d'évaluation des propositions de projet admissibles. La Manitoba Association of Agricultural Societies (MAAS) administre le Projet et joue un rôle important au chapitre des demandes de propositions et de l'administration des fonds versés aux parties dont la demande de financement est retenue. Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba fournit les services de soutien au programme et de consultation à la MAAS et au conseil de programme.

Pour de plus amples renseignements :

Responsable des programmes de transition
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba
401, avenue York, pièce 811
Winnipeg (Manitoba) R3C 0P8
Tél. : (204) 945-3979
Courriel : gfearn@gov.mb.ca

Programme d'aide à la recherche agroalimentaire II (PRDA II)

Quel est l'objectif du Programme?

Offrir un soutien financier à l'Université du Manitoba pour qu'elle mène des projets de recherche agricole visant à améliorer la productivité et le revenu du secteur agroalimentaire manitobain.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Effectuer des recherches pour venir en aide aux secteurs prioritaires stratégiques du ministère, soit la rentabilité et la viabilité des fermes, la salubrité et la qualité des aliments, la diversification et la valeur ajoutée, le développement de marchés et les activités de sensibilisation à l'agriculture. Le financement découlant de cette subvention représente un soutien précieux pour aider la faculté d'agriculture et des sciences de l'alimentation à obtenir un financement de l'extérieur (c'est-à-dire d'autres sources que le gouvernement provincial) pour la réalisation de travaux de recherche qui répondent aux priorités d'Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba (AAIRM).

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le programme de subvention d'AAIRM est un programme en cours.

Description du Programme

AAIRM, au moyen d'un accord-cadre avec l'Université du Manitoba, offre un soutien financier pour l'exploitation du centre de recherches de Glenlea ainsi que pour les projets de recherche menés par la faculté d'agriculture et des sciences de l'alimentation.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

La subvention est accordée annuellement à l'Université du Manitoba après la discussion et l'adoption du budget provincial.

Qui assurera la prestation du service?

Sans objet.

Quel financement est offert?

Une subvention annuelle de 768 300 $ est offerte à l'Université du Manitoba au titre du PRDA II.

Qui assurera la prestation du service?

AAIRM.

Pour de plus amples renseignements :

Responsable des programmes de transition

AAIRM
401, avenue York, pièce 811
Winnipeg (Manitoba) R3C 0P8
Tél. : (204) 945-3979
Courriel : gfearn@gov.mb.ca

Projet de recherche et de développement agroalimentaires III (PRDA III)

Quel est l'objectif du Projet ?

Le PRDA III offre, aux partenaires stratégiques, un soutien financier visant à appuyer des projets individuels de recherche et de développement qui contribuent à la diversification économique du Manitoba et qui ajoutent de la valeur à ses produits agricoles et alimentaires.

Quels sont les résultats prévus du Projet?

Les projets de recherche retenus dans le cadre du PRDA bénéficieront au plus grand nombre d'entreprises agricoles du secteur ou au secteur tout entier grâce à un rendement démontré des investissements. Le programme devrait faciliter l'adaptation du secteur agricole grâce à la diversification, au développement des productions animales et végétales et à une croissance dans le secteur des produits à valeur ajoutée. Les projets doivent démontrer leurs effets sur le secteur au cours des cinq années qui suivent la date de leur achèvement, adhérer aux principes de développement durable et être conformes aux obligations commerciales du Canada.

S'agit-il d'un projet nouveau, d'un projet en cours ou d'un projet de transition?

Le PRDA III fait suite au PRDA I fédéral-provincial. Pour les trois premières années visées par l'Accord de mise en œuvre Canada-Manitoba, le PRDA consistera en un programme provincial de transition à contribution de contrepartie. Pour 2006-2007 et 2007-2008, le PRDA III versera une contribution de contrepartie équivalant aux sommes versées par la province dans le cadre du chapitre Science et Innovation.

Description du Projet

Le Projet finance des propositions de recherche appliquée et de développement. Les propositions doivent porter sur l'utilisation de produits existants, de nouveaux produits comme les cultures de remplacement, la bioénergie, les biofibres et la biotechnologie. Elles doivent également aborder les questions relatives aux ressources et à l'environnement sous un angle innovateur.

Quand le Projet sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Projet est présentement en cours.

Qui est admissible au Projet?

Les intéressés de tous les segments du secteur agricole et agroalimentaire du Manitoba peuvent présenter une demande d'adhésion. Les particuliers, associations, groupes de producteurs, organismes locaux, agroentreprises et institutions sont quelques-unes des parties admissibles.

Quel financement est offert?

Le financement du PRDA III est établi annuellement.

Qui assurera la prestation du service?

Un conseil de programme comptant sept représentants du secteur est chargé d'élaborer les objectifs et les politiques du PRDA, d'établir les critères d'évaluation des projets et d'approbation du financement des propositions de projets admissibles. La Manitoba Association of Agricultural Societies (MAAS) administre le Projet et joue un rôle important au chapitre des demandes de propositions et de l'administration des fonds versés aux parties dont la demande de financement est retenue. Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba fournit les services de soutien au programme et de consultation à la MAAS et au conseil de programme.

Pour de plus amples renseignements :

Responsable, Science et Innovation
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba
545, University Crescent, bureau 204
Winnipeg (Manitoba) R3T 5S6
Tél. : (204) 945-1341
Courriel : tsmyrl@gov.mb.ca

Initiative MaRS Landing

Quel est l'objectif de l'Initiative?

L'objectif de l'Initiative MaRS Landing est d'établir un lien entre les activités de recherche et de développement de l'Ontario rural et les meilleures communautés du domaine médical et des autres disciplines scientifiques connexes, y compris les universités et les hôpitaux, au sein du MaRS Discovery District de Toronto. Ces communautés uniront leurs efforts à ceux d'entreprises et de sociétés d'investissement en capital de risque pour faciliter la commercialisation de la recherche universitaire au Canada.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

Établir des liens durables entre le secteur agroalimentaire et les besoins en matière de santé humaine qu'il est possible de combler par la recherche, l'innovation et la commercialisation.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

L'Initiative MaRS LANDING existe depuis 2003. Elle reçoit une aide financière du programme OSTAR RED du ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario, de l'Université de Guelph, du Bureau de développement économique de la ville de Guelph, de l'Ontario Agri-Food Technologies et du MaRS (Discovery District de Toronto).

Description de l'Initiative

L'Initiative MaRS LANDING créera des débouchés pour les entrepreneurs, les entreprises, les administrations publiques et les autres parties intéressées à unir leurs efforts à l'échelle nationale, provinciale ou locale pour améliorer l'interface secteur agroalimentaire/milieu rural/santé humaine en réalisant les activités suivantes :

- Favoriser l'établissement de liens intersectoriels entre les chercheurs aux vues similaires dans les domaines de l'agroalimentaire et de la santé humaine;
- Créer un forum de sensibilisation à la santé publique pour le secteur rural;
- Organiser une réunion annuelle à thème avec les secteurs de la santé et de l'agroalimentaire;
- Présenter les liens entre l'agroalimentaire et la santé humaine au MaRS Centre à Toronto;
- Participer à des réunions et à des conférences pour attirer des investisseurs au Canada et en Ontario;
- Créer une base de données des entreprises de l'industrie alimentaire qui s'intéressent aux liens avec la santé humaine; et
- Continuer de développer le site Web bilingue de l'Initiative MaRS LANDING.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'Initiative reçoit une aide financière du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) jusqu'au 31 mars 2008. Elle pourrait se poursuivre par la suite à condition de garantir des sources de financement durables.

Qui est admissible à l'Initiative?

Sans objet.

Quel financement est offert?

MaRS LANDING n'est pas un programme de financement. L'aide financière du CSA servira à mener à bien les activités prévues dans l'Initiative.

Sous le régime du CSA, AAC et le MAAO financeront l'Initiative MaRS LANDING comme suit :

MaRS LANDING
Total des contributions = 3,14 millions de dollars

Exercice	Contribution provinciale ($)	Contribution fédérale ($)
2003–04	200 000	80 000
2004–05	300 000	180 000
2005–06	300 000	380 000
2006–07	0	750 000
2007–08	0	950 000

N.B. En raison du retard dans les négociations relatives aux accords de contribution, le financement de 2003-2004 est maintenant réparti sur les quatre dernières années de l'Initiative.

Qui assurera la prestation du service?

L'Initiative est mise en œuvre par l'Université de Guelph et gérée par un conseil consultatif dont AAC et le MAAO font partie.

Pour de plus amples renseignements :

Directeur exécutif, MaRS LANDING
4-130 Research Lane
GranBry Innovations Building
Guelph (Ontario) N1G 5G3
Tél. : (519) 824-4120, poste 56604
Courriel : Jkelly@uoguelph.ca

Initiative MaRS Landing

Quel est l'objectif de l'Initiative?

L'objectif de l'Initiative MaRS Landing est d'établir un lien entre les activités de recherche et de développement de l'Ontario rural et les meilleures communautés du domaine médical et des autres disciplines scientifiques connexes, y compris les universités et les hôpitaux, au sein du MaRS Discovery District de Toronto. Ces communautés uniront leurs efforts à ceux d'entreprises et de sociétés d'investissement en capital de risque pour faciliter la commercialisation de la recherche universitaire au Canada.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

Établir des liens durables entre le secteur agroalimentaire et les besoins en matière de santé humaine qu'il est possible de combler par la recherche, l'innovation et la commercialisation.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

L'Initiative MaRS LANDING existe depuis 2003. Elle reçoit une aide financière du programme OSTAR RED du ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario, de l'Université de Guelph, du Bureau de développement économique de la ville de Guelph, de l'Ontario Agri-Food Technologies et du MaRS (Discovery District de Toronto).

Description de l'Initiative

L'Initiative MaRS LANDING créera des débouchés pour les entrepreneurs, les entreprises, les administrations publiques et les autres parties intéressées à unir leurs efforts à l'échelle nationale, provinciale ou locale pour améliorer l'interface secteur agroalimentaire/milieu rural/santé humaine en réalisant les activités suivantes :

- Favoriser l'établissement de liens intersectoriels entre les chercheurs aux vues similaires dans les domaines de l'agroalimentaire et de la santé humaine;
- Créer un forum de sensibilisation à la santé publique pour le secteur rural;
- Organiser une réunion annuelle à thème avec les secteurs de la santé et de l'agroalimentaire;
- Présenter les liens entre l'agroalimentaire et la santé humaine au MaRS Centre à Toronto;
- Participer à des réunions et à des conférences pour attirer des investisseurs au Canada et en Ontario;
- Créer une base de données des entreprises de l'industrie alimentaire qui s'intéressent aux liens avec la santé humaine; et
- Continuer de développer le site Web bilingue de l'Initiative MaRS LANDING.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'Initiative reçoit une aide financière du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) jusqu'au 31 mars 2008. Elle pourrait se poursuivre par la suite à condition de garantir des sources de financement durables.

Qui est admissible à l'Initiative?

Sans objet.

Quel financement est offert?

MaRS LANDING n'est pas un programme de financement. L'aide financière du CSA servira à mener à bien les activités prévues dans l'Initiative.

Sous le régime du CSA, AAC et le MAAO financeront l'Initiative MaRS LANDING comme suit :

MaRS LANDING
Total des contributions = 3,14 millions de dollars

Exercice	Contribution provinciale ($)	Contribution fédérale ($)
2003–04	200 000	80 000
2004–05	300 000	180 000
2005–06	300 000	380 000
2006–07	0	750 000
2007–08	0	950 000

N.B. En raison du retard dans les négociations relatives aux accords de contribution, le financement de 2003-2004 est maintenant réparti sur les quatre dernières années de l'Initiative.

Qui assurera la prestation du service?

L'Initiative est mise en œuvre par l'Université de Guelph et gérée par un conseil consultatif dont AAC et le MAAO font partie.

Pour de plus amples renseignements :

Directeur exécutif, MaRS LANDING
4-130 Research Lane
GranBry Innovations Building
Guelph (Ontario) N1G 5G3
Tél. : (519) 824-4120, poste 56604
Courriel : Jkelly@uoguelph.ca

Programme ontarien de sensibilisation à l'innovation dans l'agroalimentaire (POSIA)

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme ontarien de sensibilisation à l'innovation dans l'agroalimentaire (POSIA) a pour objectif, grâce à des activités de communication ciblées et en favorisant la collaboration, de rehausser le profil de l'Ontario, d'attirer des investisseurs et d'encourager la commercialisation de produits innovateurs et de bioproduits des sciences de la vie dans le domaine agroalimentaire.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Un secteur agroalimentaire ontarien prospère et intégré fondé sur les bioproduits (recherche en vue de la commercialisation) d'ici 2008;
- Acceptation et soutien accrus de la population pour les utilisations de la technologie de la biotransformation; et
- Climat commercial favorable permettant de collaborer en vue de faire adopter les produits agroalimentaires des sciences de la vie au sein de la bioéconomie.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un nouveau programme.

Description du Programme

Le POSIA prévoit le financement particulier de trois activités :

1) Commercialisation et promotion des produits biologiques de l'Ontario, des compétences et de l'expertise en agroalimentaire des sciences de la vie, des bioproduits et des technologies. Accroissement de l'interaction entre les échelons national et international dans l'élaboration et la distribution de documents de promotion et de formation et l'organisation concertée de séminaires et d'événements spéciaux;

2) Organisation du sommet de l'excellence (R-D) en innovation agroalimentaire, un événement annuel qui vise à sensibiliser les intervenants et à créer des partenariats et des débouchés dans le secteur de la bioéconomie. Création d'un programme de remise de prix à l'intention des chercheurs, des entrepreneurs et des jeunes qui mettent au point des produits à valeur ajoutée;

3) Gestion de projet par l'Ontario Agri-Food Technologies (OAFT)

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est actuellement en place et se terminera le 31 mars 2008.

Qui est admissible au Programme?

Sans objet.

Quel financement est offert?

Le POSIA n'est pas un programme de financement. Les fonds du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) serviront à mettre en place les activités du Programme.

Sous le régime du CSA, AAC et le MAAO financent le POSIA comme suit :

Sensibilisation à l'innovation dans l'agroalimentaire
Total des contributions = 870 000 $

Exercice	Contribution provinciale ($)	Contribution fédérale ($)
2003–04	25 000	10 000*
2004–05	80 000	110 000
2005–06	80 000	110 000
2006–07	107 500	120 000
2007–08	107 500	120 000

N.B. En raison du retard dans les négociations relatives aux accords de contribution, le financement de 2003-2004 est maintenant réparti sur les quatre dernières années de l'Initiative.

Qui assurera la prestation du service?

C'est une société sans but lucratif, l'Ontario Agri-Food Technologies (OAFT), qui assure l'exécution de ce programme. L'OAFT est dirigée par un président, un adjoint administratif et un conseil d'administration de 11 membres. Un représentant du MAAO siège au conseil d'administration.

Pour de plus amples renseignements :

Ontario Agri-Food Technologies
1, chemin Stone Ouest, 1er étage
Guelph (Ontario) N1G 4Y2
Tél. : (519) 826-3806
Courriel : oaft@sentex.net

Programme ontarien de formation sur les pesticides

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme ontarien de formation sur les pesticides (POFP) a pour objectif d'offrir des cours de formation sur la sécurité et l'épandage des pesticides aux agriculteurs et aux fournisseurs de pesticides de l'Ontario. Cette formation contribuera à réduire les risques liés à l'utilisation des pesticides.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Information, formation et accréditation sur l'utilisation sécuritaire des pesticides en Ontario pour les catégories d'utilisateurs suivantes :

- Agriculteurs qualifiés (agriculteurs formés pour l'utilisation et l'application sécuritaires des pesticides);
- Aides agricoles qualifiés (ouvriers agricoles formés pour l'utilisation sécuritaire des pesticides);
- Vendeurs de pesticides (représentants de commerce pour la vente de pesticides);
- Exterminateurs autorisés (entreprises d'extermination commerciale); et
- Techniciens (assistants qualifiés des opérateurs antiparasitaires commerciaux).

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Ce programme existe depuis 1987.

Description du Programme

Le POFP offre une formation à diverses catégories d'utilisateurs de pesticides. Le diplôme ainsi obtenu est habituellement valide pour une période de cinq ans. Chaque participant a la responsabilité d'acquitter les coûts de sa formation. Voici les catégories du Programme :

- Agriculteurs qualifiés - chaque entreprise agricole qui utilise des pesticides de classes 1, 2 ou 5 doit compter au moins un agriculteur qualifié. L'agriculteur qualifié doit suivre le Cours sur l'emploi sécuritaire des pesticides par l'agriculteur et passer l'examen.
- Aides agricoles qualifiés - formation complète sur la manipulation des pesticides de classes 2 et 5, seulement sous la supervision d'un agriculteur qualifié.
- Vendeurs de pesticides - chaque point de vente de pesticides de classes 1, 2 et 5 doit avoir au moins un employé qualifié qui a suivi le Cours de certification des vendeurs de pesticides.
- Exterminateurs autorisés - les personnes qui achètent et appliquent des pesticides à des fins commerciales sont tenues d'obtenir un diplôme dans cette catégorie.
- Techniciens - ils peuvent préparer, mélanger et appliquer tous les pesticides de classes 3, 4 et 6 et la plupart de ceux de classe 2, sous la supervision indirecte d'un exterminateur autorisé. Les techniciens ne peuvent pas préparer, mélanger ou appliquer les pesticides de classes 1 ou 5. La formation est valide pour deux ans.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est en cours.

Qui est admissible au Programme?

Le Programme vise à offrir un cours de formation ou d'accréditation à divers groupes d'utilisateurs de pesticides de l'Ontario. Quiconque achète, manipule, mélange, prépare ou applique des pesticides en Ontario est visé par au moins l'une des catégories du Programme.

Quel financement est offert?

Il ne s'agit pas d'un programme de financement. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario finance la mise en œuvre et l'administration du POFP plutôt que de verser une aide aux producteurs.

Qui assurera la prestation du service?

Le collège Ridgetown de l'Université de Guelph s'occupe d'offrir le cours de formation et d'accréditation.

Pour de plus amples renseignements :

Pour connaître les dates et les lieux des cours de formation ou d'accréditation, veuillez communiquer avec un représentant du Programme ontarien de formation sur les pesticides au (519) 674-1576 ou au 1 888 620-9999 (sans frais), ou consulter le site Web www.ridgetownc.uoguelph.ca/OPEP.

Programme de la société BIOENTERPRISE

Quel est l'objectif du programme?

L'objectif du programme de la société BIOENTERPRISE est d'accélérer le développement et la réussite commerciale de jeunes entreprises des secteurs de l'agroalimentaire et des sciences de la vie dont le potentiel de croissance soutenue est élevé.

Quels sont les résultats prévus du programme?

La société BIOENTERPRISE appuiera la croissance et l'exploitation commerciale des bioentreprises agroalimentaires :

- en fournissant les ressources voulues, sous la forme de commandites, de subventions et d'accords de services moyennant des honoraires, pour soutenir les activités courantes;
- en devenant autosuffisante d'ici l'exercice financier 2007-2008; et
- en assurant la conduite des activités du programme à titre non lucratif.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Créée en 2003, la société BIOENTERPRISE est le fruit d'un partenariat entre ses membres fondateurs - Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO), l'Université de Guelph et le Bureau de développement économique de la ville de Guelph.

Description du programme

Les activités de la société BIOENTERPRISE s'énoncent comme suit :

- Mettre sur pied et exploiter commercialement au moins deux entreprises axées sur le savoir par année;
- Préparer et conclure au moins cinq alliances stratégiques par année;
- Créer des réseaux du savoir; et
- Gérer et administrer le programme.

Quand le programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

La société BIOENTERPRISE a démarré ses activités en 2003. Elle recevra une aide financière du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) jusqu'au 31 mars 2008. Le programme pourrait continuer par la suite à condition de compter sur des sources de financement durables.

Qui est admissible au programme?

Les bioentreprises agroalimentaires.

Quel financement est offert?

La société BIOENTERPRISE n'est pas un programme de financement. L'aide financière du CSA servira à mener à bien les activités du programme. Sous le régime du CSA, AAC et le MAAO financeront la société BIOENTERPRISE comme suit :

BIOENTERPRISE
Total des contributions = 2 millions de dollars

Exercice	Contribution provinciale ($)	Contribution fédérale ($)
2003–04	200 000	200 000
2004–05	200 000	200 000
2005–06	200 000	200 000
2006–07	200 000	200 000
2007–08	200 000	200 000

N.B. En raison du retard dans les négociations relatives aux accords de contribution, le financement de 2003-2004 est maintenant réparti sur les quatre dernières années de l'Initiative.

Qui assurera la prestation du service?

Le programme est mis en œuvre par une société sans but lucratif (société BIOENTERPRISE) dirigée par un conseil d'administration dont AAC et le MAAO font partie.

Pour de plus amples renseignements :

Président
Société BIOENTERPRISE
3-130 Research Lane
GranBry Innovations Building
Guelph (Ontario) N1G 3G5
Tél. : (519) 821-2960
Courriel : connie.hearty@bioenterprise.ca

Programme Soy 20/20

Quel est l'objectif du Programme?

L'objectif du Programme Soy 20/20 est d'effectuer des recherches et des analyses et de formuler des recommandations sur les marchés concernant les débouchés à valeur ajoutée du soya. Il incite les intervenants de l'industrie à resserrer les liens entre la recherche, la production, la commercialisation et la transformation du soya.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- S'assurer que les ressources publiques et privées sont bien coordonnées, harmonisées et axées de manière à optimiser les débouchés et la valeur ajoutée pour l'industrie canadienne du soya;
- Améliorer la coordination verticale entre les activités de recherche, de production et de commercialisation; et
- Aider à la commercialisation de produits de soya à caractéristiques spéciales ayant une marge de profits élevée et de nouveaux produits industriels fondés sur les produits agricoles.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

En place depuis 2002, Soy 20/20 résulte d'un partenariat entre les membres fondateurs - Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO), l'Université de Guelph et les producteurs de soya de l'Ontario.

Description du Programme

Les activités de Soy 20/20 s'énoncent comme suit :

- Élaborer et appliquer des mesures coopératives à l'appui de l'innovation fondée sur les sciences de la vie et des initiatives de développement de l'industrie et des marchés pour l'industrie du soya du Canada et de l'Ontario;
- Servir de modèle en matière d'intervention stratégique pour d'autres groupes de producteurs du Canada qui sont confrontés à une concurrence internationale similaire;
- Jeter les bases d'un nouveau partenariat gouvernement-université-industrie;
- Créer plus de valeur au sein de l'industrie canadienne du soya; et
- Aider l'industrie du soya à tirer le maximum de la technologie et des débouchés axés sur les utilisateurs.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme Soy 20/20 est en cours. Il est financé par le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) jusqu'au 31 mars 2008. Le Programme pourrait continuer par la suite à condition de pouvoir compter sur des sources de financement durables.

Qui est admissible au Programme?

Soy 20/20 n'est pas un programme de financement. Aucun financement n'est accordé aux producteurs, il est plutôt versé directement à la société sans but lucratif du projet Soy 20/20 qui s'occupe de mettre en œuvre ses activités.

Quel financement est offert?

Sous le régime du CSA, AAC et le MAAO financent le projet Soy 20/20 comme suit :

Soy 20/20
Total des contributions sur 5 ans =
1,25 million de dollars

Exercice	Contribution provinciale ($)	Contribution fédérale ($)
2003–04	25 000	125 000
2004–05	125 000	125 000
2005–06	125 000	125 000
2006–07	125 000	125 000
2007–08	125 000	125 000

N.B. En raison du retard dans les négociations relatives aux accords de contribution, le financement de 2003-2004 est maintenant réparti sur les quatre dernières années de l'Initiative.

Qui assurera la prestation du service?

Le Programme est mis en œuvre par une société sans but lucratif (projet Soy 20/20) et géré par un conseil d'administration composé des membres fondateurs.

Pour de plus amples renseignements :

Associé de projet, Soy 20/20
1, chemin Stone Ouest, 1er étage
Guelph (Ontario) N1G 4Y2
Tél. : (519) 826-6559
Courriel : darlene6@soy2020.ca

Fonds de R-D sur les carburants de remplacement renouvelables

Quel est l'objectif du Fonds?

Des projets de recherche scientifique seront réalisés au titre du Fonds de recherche-développement sur les carburants de remplacement renouvelables pour :

- permettre et assurer le changement et l'amélioration continus des produits et procédés de l'industrie des carburants de remplacement renouvelables;
- promouvoir les occasions à valeur ajoutée en agriculture au sein de l'industrie des carburants de remplacement renouvelables de l'Ontario;
- aider les installations de production de carburants de remplacement renouvelables en Ontario à jouer un rôle important au sein de l'industrie mondiale des carburants de remplacement renouvelables.

Quels sont les résultats prévus du Fonds?

- Développement de technologies novatrices qui favoriseront l'utilisation accrue des carburants renouvelables en Ontario;
- Création de nouveaux débouchés à valeur ajoutée pour les matières premières agricoles de l'Ontario qui sont destinées à la production de carburants renouvelables; et
- Mise sur pied d'installations de production de carburants de remplacement renouvelables en Ontario.

S'agit-il d'un fonds nouveau, d'un fonds en cours ou d'un fonds de transition?

Il s'agit d'un nouveau fonds qui a été lancé dans le cadre d'un appel de propositions en 2003-2004.

Description du Fonds

Dans le cadre du Fonds de recherche-développement sur les carburants de remplacement renouvelables, on sollicitera des propositions de recherche qui tiennent compte des objectifs du Fonds et on financera les propositions qui procurent les plus grands avantages aux secteurs de l'agroalimentaire et de l'énergie de l'Ontario. Les demandeurs retenus (les chercheurs) devront présenter des rapports annuels faisant état des progrès de leur recherche ainsi qu'un rapport final une fois le projet terminé. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO) encouragera les chercheurs à communiquer leurs conclusions aux secteurs compétents et à saisir les occasions de commercialisation prometteuses.

Quand le Fonds sera-t-il offert ou prendra-t-il fin ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le financement est offert en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) jusqu'au 31 mars 2008, mais le Fonds pourrait continuer par la suite à condition de pouvoir compter sur des sources de financement durables.

Qui est admissible au Fonds?

Les chercheurs et les centres de recherches ayant une expertise pertinente dans la mise au point de technologies liées aux carburants de remplacement renouvelables.

Quel financement est offert?

Exercice	Ontario	AAC	Total
2003–04	250 000 $		250 000 $
2004–05	100 000 $	240 000 $	340 000 $
2005–06	100 000 $	120 000 $	220 000 $
2006–07	100 000 $	120 000 $	220 000 $
2007–08	100 000 $	120 000 $	220 000 $
Total	650 000 $	250 000 $	1 250 000 $

Qui assurera la prestation du service?

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) conclura des marchés avec les centres de recherches admissibles en vue de réaliser les projets de recherche retenus par voie de concours.

Pour de plus amples renseignements :

Phil Malcolmson
Gestionnaire, Unité de l'innovation
Direction de l'innovation et de la gestion des risques
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario
1, chemin Stone Ouest
Guelph (Ontario) N1G 4Y2
Tél. : (519) 826-4167
Téléc. : (519) 826-4211
Courriel : phil.malcolmson@omaf.gov.on.ca

Fonds d'innovation en sciences de la vie et en agroalimentaire

Quel est l'objectif du Fonds?

Le Fonds d'innovation en sciences de la vie et en agroalimentaire financera les projets de recherche en validation de concept ou validation de principe en vue de promouvoir et d'accélérer la mise au point préalable à la commercialisation de nouveaux produits et services dans le secteur agroalimentaire et des sciences de la vie connexes en Ontario.

Quels sont les résultats prévus du Fonds?

Le Fonds devrait :

- augmenter le nombre de projets de recherche en agroalimentaire et en sciences de la vie en Ontario qui aboutiront à la commercialisation réussie de nouveaux produits et services;
- améliorer la capacité des chercheurs dans le domaine de la recherche en sciences de la vie et en agroalimentaire en vue d'engager des discussions sur la commercialisation avec les investisseurs éventuels.

S'agit-il d'un fonds nouveau, d'un fonds en cours ou d'un fonds de transition?

Il s'agit d'un nouveau fonds.

Description du Fonds

Les propositions retenues bénéficieront d'un financement qui aidera à la mise au point des produits préalable à la commercialisation. On incitera les demandeurs à présenter une proposition qui vise à accroître la valeur commerciale de la propriété intellectuelle existante et à la rendre plus attrayante auprès des investisseurs éventuels. Les propositions peuvent être orientées de façon à mieux expliquer en quoi consiste la propriété intellectuelle et les applications possibles, à examiner son potentiel commercial, et à améliorer la capacité d'attirer d'autres investissements.

Quand le Fonds sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Les modalités du Fonds sont établies et il peut être lancé dans les six mois suivant la mise au point de l'accord de contribution du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). Les fonds ont été engagés en vertu du CSA jusqu'au 31 mars 2008, mais le Fonds pourrait continuer d'exister par la suite à condition de pouvoir compter sur des sources de financement durables.

Qui est admissible au Fonds?

Dans le cadre du Fonds d'innovation en sciences de la vie et en agroalimentaire, on acceptera les propositions de chercheurs et de centres de recherches qui effectuent des travaux dans les secteurs des sciences de la vie et de l'agroalimentaire et qui s'intéressent à la propriété intellectuelle ayant un potentiel de commercialisation.

Quel financement est offert?

Exercice	Ontario	AAC	Total
2003–04	150 000 $		150 000 $
2004–05	150 000 $	340 000 $	490 000 $
2005–06	150 000 $	170 000 $	320 000 $
2006–07	150 000 $	170 000 $	320 000 $
2007–08	150 000 $	170 000 $	320 000 $
Total	750 000 $	850 000 $	1 600 000 $

Qui assurera la prestation du service?

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) conclura des marchés avec les centres de recherches admissibles en vue de réaliser les projets de recherche retenus par voie de concours.

Pour de plus amples renseignements :

Phil Malcolmson
Gestionnaire, Unité de l'innovation
Direction de l'innovation et de la gestion des risques
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario
1, chemin Stone Ouest
Guelph (Ontario) N1G 4Y2
Tél. : (519) 826-4167
Téléc. : (519) 826-4211
Courriel : phil.malcolmson@omaf.gov.on.ca

Programme de nouvelles orientations de recherche

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme de nouvelles orientations de recherche par voie de concours vise l'expansion du secteur agroalimentaire de l'Ontario et l'accroissement de la viabilité des collectivités rurales au moyen de la recherche en agriculture. Le gouvernement finance les travaux de recherche en partenariat avec l'industrie, les organismes, les autres ordres de gouvernement et les centres de recherches.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Les travaux de recherche doivent satisfaire aux critères suivants : l'innovation, le travail en partenariat et les avantages pour l'Ontario. Chaque domaine d'intérêt est associé à des besoins de recherche précis auxquels les propositions de recherche doivent répondre; aucun résultat particulier n'a été ciblé concernant le volet du programme portant sur la qualité des aliments.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme en cours.

Description du Programme

Le Programme de nouvelles orientations de recherche financera les travaux de recherche qui portent sur au moins un des domaines d'intérêt suivants :

1) tirer parti de la valeur sur des marchés changeants;
2) la viabilité de l'environnement;
3) les sciences de la vie.

La recherche sur la qualité des aliments se rapporte aux domaines d'intérêt 1 et 3.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Il s'agit d'un programme annuel. Les projets sont retenus une fois par année dans le cadre d'un processus de demande de propositions. Le financement est consenti aux demandeurs retenus pendant au plus trois ans.

Qui est admissible au Programme?

Les chercheurs des universités, de l'industrie, des organismes, des organisations et d'autres ordres de gouvernement.

Quel financement est offert?

En 2004-2005, un montant de 1,3 million de dollars est offert pour la réalisation de projets dans les trois domaines d'intérêt. Compte tenu du nombre de propositions relatives aux produits alimentaires, il est prévu qu'entre 20 et 30 p. 100 des fonds seront consentis à des projets qui portent sur les aliments.

Qui assurera la prestation du service?

La Direction de l'innovation et de la gestion des risques du MAAO assure la mise en œuvre du Programme de nouvelles orientations de recherche.

Pour de plus amples renseignements :

Phil Malcolmson
Gestionnaire, Direction de l'innovation et de la gestion des risques (DIGR)
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO)
Tél. : 519 826-4167
Courriel : phil.malcolmson@omaf.gov.on.ca

Recherche – Entente avec l'Université de Guelph et nouvelles orientations

Quel est l'objectif des programmes?

L'objectif des programmes de recherche est d'appuyer la recherche fondamentale et les innovations qui font du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire de l'Ontario un chef de file mondial de la production agricole durable. L'entente conclue entre le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO) et l'Université de Guelph met à contribution les connaissances spécialisées dans les disciplines de la biophysique, de la production et de la socioéconomie afin de fournir des connaissances de base et d'assurer la compréhension relatives aux écosystèmes agroenvironnementaux de l'Ontario ainsi qu'aux moyens à prendre pour assurer la production durable dans ces systèmes. Le Programme de nouvelles orientations de recherche par voie de concours cible les priorités provinciales en investissant dans des innovations de pointe en partenariat avec l'industrie, les collectivités et les organisations rurales ainsi que d'autres ordres de gouvernement et centres de recherches.

Quels sont les résultats prévus des programmes?

- Connaissances et innovation propres à l'Ontario qui seront transférées par l'entremise des conseillers agricoles;
- Assise scientifique à partir de laquelle seront élaborés les programmes de sensibilisation, les règlements et les politiques visant la protection des sols, de l'eau, de l'air et de la biodiversité;
- Possibilités pour le secteur agroalimentaire d'atténuer les pressions en matière de responsabilité environnementale grâce aux progrès scientifiques et technologiques;
- Solutions novatrices permettant d'atténuer les risques pour l'environnement et de procurer des avantages au chapitre de la salubrité de l'eau et de l'approvisionnement en eau, de la santé des sols, de l'air et de l'atmosphère, et permettant également d'assurer la compatibilité entre la biodiversité et l'agriculture;
- Évaluation des pratiques de gestion à la fois d'un point de vue économique et environnemental en vue d'améliorer l'adoption de pratiques durables à la ferme.

S'agit-il de nouveaux programmes, de programmes en cours ou de programmes de transition?

Il s'agit de programmes en cours.

Description des programmes

Les projets de recherche qui contribuent à la protection de l'environnement sont réalisés dans le cadre des programmes de gestion des végétaux, des animaux et des ressources ainsi que de l'environnement de l'Université de Guelph. Les chercheurs de l'Université de Guelph présentent des propositions qui tiennent compte des priorités provinciales lors d'un processus qui est administré conjointement par le MAAO et le Bureau de recherche de l'Université de Guelph. On privilégie les projets interdisciplinaires et les partenariats avec d'autres établissements. Les priorités de recherche dans le domaine de la gestion des ressources et de l'environnement sont établies par le Comité de coordination des services agricoles de l'Ontario. Le Comité de la recherche et des services en matière de sol, d'air et d'eau, le Comité de la recherche et des services en matière d'économie agricole et le Comité de génie agricole et alimentaire de l'Ontario apportent tous une contribution. De plus amples renseignements sont disponibles sur le site suivant : http://www.uoguelph.ca/research/omaf/index.shtml.

Le Programme de nouvelles orientations de recherche se fait par voie de concours, et la viabilité de l'environnement est l'un des secteurs de recherche financés. Le processus de présentation de demandes du Programme compte deux étapes. La première comporte une lettre d'intention dans laquelle les chercheurs décrivent leur proposition de recherche. Les lettres d'intention sont évaluées en fonction des critères d'examen établis. Les demandeurs retenus à la première étape sont invités à présenter une proposition intégrale (deuxième étape). On leur envoie des renseignements sur la présentation de la proposition intégrale et les échéances. L'invitation à présenter des lettres d'intention est habituellement diffusée à l'automne de chaque année.

Quand les programmes seront-ils offerts ou prendront-ils fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'accord entre l'Université de Guelph et le MAAO est en vigueur de 2002 à 2007. Le Programme de nouvelles orientations de recherche est renouvelé chaque année et est en vigueur depuis 2001.

Qui est admissible aux programmes?

Les programmes visés par l'accord conclu entre l'Université de Guelph et le MAAO sont seulement accessibles aux chercheurs de l'Université de Guelph.

Quant au Programme de nouvelles orientations de recherche, les universités, les centres de recherches, l'industrie, les gouvernements, les organismes ou les réseaux de partenariat qui ont une capacité manifeste à réaliser des travaux de recherche de qualité sont invités à présenter une lettre d'intention. Un aspect important du Programme est la collaboration entre les intervenants, tels que les universités, l'industrie et les gouvernements, permettant de rehausser la qualité de la recherche proposée.

Quel financement est offert?

Un financement d'au plus 200 000 $ (y compris les frais de service généraux) par projet est offert. Les projets peuvent durer au plus trois ans. Il revient au chercheur de veiller à obtenir des fonds suffisants pour mener à terme le projet. On recommande fortement aux demandeurs d'obtenir des fonds de contrepartie.

Qui assurera la prestation du service?

La Direction de l'innovation et de la gestion des risques du MAAO administre les programmes.

Pour de plus amples renseignements :

Direction de l'innovation et de la gestion des risques
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario
1, chemin Stone, 2e étage N.-O.
Guelph (Ontario) N1G 4Y2
Tél. : 1-888-4OMAFRA
Téléc. : (519) 826-4211
Courriel : research@omaf.gov.on.ca
Site Web : http://www.gov.on.ca/OMAFRA/french/research/index.html

Stratégie de recherche-développement en agroalimentaire de l'Ontario

Quel est l'objectif de la Stratégie?

La Stratégie de recherche-développement en agroalimentaire de l'Ontario propose une vision et une stratégie à long terme sur le financement public direct, la mise en valeur du potentiel et la coordination de la recherche-développement (R-D) en agroalimentaire. Les activités de mise en œuvre de la stratégie de R-D viseront à :

- assurer un régime prospectif d'établissement des priorités;
- saisir les nouvelles occasions;
- procurer un avantage concurrentiel; et
- offrir de la valeur aux citoyens de l'Ontario.

Quels sont les résultats prévus de la Stratégie?

La formulation et la mise en œuvre de recommandations relatives à une stratégie de R-D en Ontario.

S'agit-il d'une stratégie nouvelle, d'une stratégie en cours ou d'une stratégie de transition?

La Stratégie a été élaborée en 2004. Les recommandations visent à la fois de nouvelles initiatives et des changements aux programmes en cours.

Description de la Stratégie

Dans le cadre de la Stratégie de recherche-développement en agroalimentaire de l'Ontario, on élaborera un système de R-D de pointe pour le secteur agroalimentaire de la province, système qui reposera sur un régime prospectif d'établissement des priorités, sera bien placé pour tirer parti des nouvelles occasions et procurera un avantage concurrentiel et de la valeur aux citoyens de l'Ontario.

Quand la Stratégie sera-t-elle offerte, prendra-t-elle fin ou s'agit-il d'une stratégie de transition?

La province a consacré des fonds à l'élaboration de la Stratégie. Les sommes que consentira le gouvernement fédéral permettront de donner suite aux recommandations dès que l'accord de contribution conclu sous le régime du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) sera au point.

Qui est admissible à la Stratégie?

La Stratégie de recherche-développement en agroalimentaire de l'Ontario n'est pas un programme de financement. Les fonds du CSA serviront à appuyer la mise en œuvre des recommandations.

Quel financement est offert?

Ontario	100 000 $
AAC	100 000 $
Total	200 000 $

Qui assurera la prestation de la Stratégie?

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) conclura des marchés avec des organismes et des fournisseurs de services de l'extérieur en vue de la mise en œuvre des recommandations.

Pour de plus amples renseignements :

Phil Malcolmson
Gestionnaire, Service de l'innovation
Direction générale de l'innovation et de la gestion des risques
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario
1, rue Stone Ouest
Guelph (Ontario) N1G 4Y2
Tél. : (519) 826-4167
Téléc. : (519) 826-4211
Courriel : phil.malcolmson@omaf.gov.on.ca

Programme de recherche technologique en agroalimentaire

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme vise à améliorer la compétitivité des entreprises bioalimentaire et à répondre aux attentes du la société en matière de sécurité alimentaire, de l'environnement et de développement régional.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Innovations de produits ou de procédés dans le secteur bioalimentaire au profit des PME;
- Resserrement des liens entre les PME et les institutions de recherches;
- Réponses à des préoccupations de la société par rapport à l'industrie bioalimentaire et au développement régional; et
- Formation de main-d'œuvre hautement spécialisée.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le Programme existe déjà et plusieurs projets sont en cours.

Description du Programme

Le Programme vise à accorder une aide financière pour la réalisation de projets de recherche technologique. Les activités financées seront des travaux originaux afin de trouver des solutions nouvelles à des problèmes qui entravent le développement des entreprises industrielles ou de services ou liés à une démarche sociétale. La recherche technologique répond, à court ou à moyen terme, à une demande du milieu socioéconomique.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est entré en vigueur le 1er avril 2003 et se terminera le 31 mars 2006. Cependant, les dépenses sont autorisées jusqu'au 31 mars 2008.

Qui est admissible au Programme?

Les institutions de recherche (universités, collèges et centres de recherches non gouvernementaux à but non lucratif) québécois sont admissibles. Cependant, pour les projets qui visent à améliorer la compétitivité des entreprises, les institutions de recherche doivent s'associer à au moins une PME qui participera financièrement.

Quel financement est offert?

Les fonds disponibles varient en fonction des dispositions budgétaires du MAPAQ. En 2003-2004, un financement de 775 000 $ sur trois années a été approuvé, soit la durée des projets. Les prévisions pour des nouveaux projets débutants en 2004-2005 tournent autour de 1,8 millions de dollars encore une fois répartis sur trois ans. L'aide financière peut atteindre 150 000 $ par projet lorsque celui-ci vise à améliorer la compétitivité des entreprises et 250 000 $ par projet lorsqu'il s'agit des attentes de la société. Dans ce dernier cas, le MAPAQ peut fixer l'aide maximale à un montant inférieur.

Qui assurera la prestation du service?

L'administration du programme est assurée par le Conseil des recherches en pêche et en agroalimentaire du Québec (CORPAQ).

Pour de plus amples renseignements :

Secrétaire du CORPAQ
Tél. : (418) 380-2103
Courriel : corpaq@mapaq.gouv.qc.ca

Programme de recherche et d'innovation en agriculture (Canada – Nouveau-Brunswick)

Quel est l'objectif du Programme?

Encourager la croissance, la prospérité et la rentabilité des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agricoles du Nouveau-Brunswick en appuyant la recherche précommerciale et les projets et activités de création de grappes.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Augmentation du nombre d'activités de recherche et d'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la bioéconomie du Nouveau-Brunswick, ce qui mènera à l'adoption et à la commercialisation de nouvelles idées et de nouveaux débouchés.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit de la suite de l'ancien Programme complémentaire de recherche et d'innovation qui a été élargi de façon à couvrir un plus grand nombre d'activités du continuum de l'innovation.

Description du Programme

1) **Appui à la recherche innovatrice** :

   Recherche pour corriger les lacunes relevées dans les connaissances ou l'information scientifiques et qui pourrait mener à des technologies, à des produits ou à des procédés présentant un potentiel de commercialisation.

2) **Appui au transfert et à la commercialisation des connaissances :**

- Activités qui déterminent les technologies innovatrices stratégiques qui pourraient être appliquées au Nouveau-Brunswick;
- Activités permettant de développer, d'adapter ou de raffiner des idées, des procédés ou des produits innovateurs;
- Activités qui encouragent l'adoption d'idées, de procédés ou de produits innovateurs; et
- Activités qui font la démonstration d'idées, de procédés ou de produits innovateurs et qui favorisent le développement de liens économiques avec des partenaires en vue de la commercialisation.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est offert dès maintenant et il se poursuivra jusqu'au 31 mars 2006.

Qui est admissible au Programme?

Les organismes, les institutions ou les particuliers du secteur privé qui s'occupent de recherche ou d'innovation ayant le potentiel d'améliorer la compétitivité ou la viabilité des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la bioéconomie agricole du Nouveau-Brunswick.

Quel financement est offert?

Environ 1,3 million de dollars par année.

Les demandeurs devraient normalement apporter une contribution importante au projet, en argent ou en nature. Les coûts directs du projet tels que la main-d'œuvre, les voyages, les matériaux et les fournitures, l'équipement, la formation, les coûts de location et d'administration (jusqu'à un maximum de 10 p. 100) sont admissibles.

Qui assurera la prestation du service?

Le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick assurera la mise en œuvre au Programme.

Pour de plus amples renseignements :

Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1
Tél. : 506-453-3481

Fonds de développement de l'industrie agroalimentaire (Canada-Nouvelle-Écosse)

Quel est l'objectif du Fonds?

L'objectif du Fonds de développement de l'industrie agroalimentaire (FDIA) est d'encourager une vision entrepreneuriale axée sur le marché de l'industrie agroalimentaire et sur son rôle pour l'adaptation, la croissance économique et le développement rural en Nouvelle-Écosse.

Quels sont les résultats prévus du Fonds?

- Introduction de nouvelles technologies et de nouveaux systèmes d'agriculture et de mise en marché des aliments;
- Amélioration des aptitudes en gestion, en organisation, en leadership et en techniques dans l'industrie agroalimentaire;
- Sensibilisation à la valeur de l'industrie agroalimentaire pour la croissance économique de la Nouvelle-Écosse; et
- Développement, innovations et gestion du changement autodirigés par le truchement d'organismes de l'industrie agricole.

S'agit-il d'un fonds nouveau, d'un fonds en cours ou d'un fonds de transition?

Le FDIA est un programme en vigueur durant la période de transition de l'Accord de mise en œuvre Canada-Nouvelle-Écosse.

Description du Fonds

Le Fonds est divisé en trois catégories :

1) **Catégorie A : Développement de l'entreprise** - Facilite le développement organisationnel, la saine gestion et la planification qui permettent de régler les questions liées à la mise en marché, aux ressources humaines, à la production et aux finances de l'organisation, et favorise la croissance dans l'ensemble de l'industrie agroalimentaire.

2) **Catégorie B : Développement du marché et de l'industrie** – Cible et développe de nouveaux marchés pour les produits et services agroalimentaires de la Nouvelle-Écosse grâce à des projets d'éducation et d'information qui renseignent le public sur les avantages de l'industrie agroalimentaire pour le bien-être économique de la province.

3) **Catégorie C : Conformité aux règlements, salubrité des aliments et santé et sécurité au travail** - Aide les entreprises agricoles à couvrir les coûts directs requis pour régler les problèmes de conformité liés aux aliments et à la sécurité.

Quand le Fonds sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Fonds sera disponible en mai 2004 et il sera examiné avant le 31 mars 2006 afin de déterminer s'il pourra se prolonger jusqu'à la fin du Cadre stratégique pour l'agriculture, le 31 mars 2008. Le Fonds est disponible chaque année sous réserve de l'approbation du budget provincial.

Qui est admissible au Fonds?

Les demandeurs admissibles comprennent les entreprises agricoles et les associations de l'industrie agricole représentant des produits et services agroalimentaires reconnus de la Nouvelle-Écosse. Les organismes gouvernementaux et les universités peuvent être admissibles, pourvu qu'un appui et un partenariat avec l'industrie soient démontrés. Les demandeurs doivent être des personnes morales.

Quel financement est offert?

Le FDIA est assujetti à l'approbation du budget annuel par le gouvernement. Les niveaux de financement vont jusqu'à 50 p. 100 des coûts admissibles pour les projets approuvés, jusqu'à concurrence de 20 000 $ par demandeur par année.

Qui assurera la prestation du service?

La Division des programmes et de la gestion des risques d'entreprise du ministère de l'Agriculture et des Pêcheries de la Nouvelle-Écosse administre le Fonds.

Pour de plus amples renseignements :

Division des programmes et de la gestion des risques de l'entreprise
Fonds d'investissement agricole
176 College Road, C. P. 550
Truro (Nouvelle-Écosse) B2N 5E3
Tél. : (902) 893-6510 ou (sans frais) 1 866 844-4276
Téléc. : (902) 893-7579
Courriel : prm@gov.ns.ca
Site Web : www.gov.ns.ca/nsaf/prm

Fonds d'investissement agricole (Canada – Nouvelle-Écosse)

Quel est l'objectif du Fonds?

Le Fonds d'investissement agricole (FIA) soutient la croissance durable des entreprises agricoles de la Nouvelle-Écosse. L'objectif du Programme est d'accroître la viabilité économique, la sécurité à la ferme et la salubrité des aliments et de promouvoir la gestion de l'environnement.

Quels sont les résultats prévus du Fonds?

- aptitudes accrues des propriétaires d'entreprises agricoles et de leurs employés;
- création de possibilités de mise en marché et à valeur ajoutée;
- plus grande sensibilisation et conformité dans les secteurs de la protection des fermes et du public;
- augmentation du niveau de gestion environnementale des ressources agricoles.

S'agit-il d'un fonds nouveau, d'un fonds en cours ou d'un fonds de transition?

Il s'agit d'un fonds en cours durant la période de transition de l'Accord de mise en oeuvre Canada – Nouvelle-Écosse.

Description du Fonds

Le Fonds comporte six catégories :

- **Catégorie A – Expansion des affaires et perfectionnement des ressources humaines (niveau d'aide : 50 p. 100)**

  Facilite le développement des entreprises agricoles par l'application d'une saine gestion d'entreprise et appuie les activités réalisées dans le cadre des programmes de renouveau du Cadre stratégique pour l'agriculture. Voir le site à l'adresse www.agr.gc.ca/renewal ou composer le 1 800 622-6232.

- **Catégorie B – Aménagement des terres**

  Contribue à l'amélioration de la gestion des ressources des terres agricoles.

- **Catégorie C – Gestion de l'eau**

  L'aide financière vise à assurer l'approvisionnement en eau de qualité en vue du maintien et de la croissance de la production de l'exploitation agricole.

- **Catégorie D – Conformité réglementaire des aliments et sécurité à la ferme**

  Axé sur les coûts directs engagés par les agriculteurs pour leur protection ou celle du public.

- **Catégorie E – Mesures agroalimentaires**

  Axé sur les coûts directs engagés par les agriculteurs pour protéger l'environnement naturel.

- **Catégorie F – Mesures favorisant la biodiversité - En collaboration avec Canards Illimités Canada**

  Axé sur l'aide aux producteurs qui veulent aménager ou améliorer l'habitat faunique à la ferme.

Quand le Fonds sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Fonds sera offert en mai 2004 et sera revu avant le 31 mars 2006 de manière à ce qu'il soit admissible jusqu'à la fin du CSA, le 31 mars 2008. Le Fonds est offert annuellement, sous réserve de l'approbation du budget provincial.

Qui est admissible au Fonds?

Pour être admissible, le demandeur doit répondre aux critères suivants :

- être titulaire d'une accréditation valide en vertu de la Farm Registration Act;
- avoir un revenu agricole annuel brut de 10 000 $ ou plus selon les états financiers de fin d'exercice les plus récents. Cette exigence ne s'applique pas aux nouveaux agriculteurs.

Au titre du présent fonds, un nouvel agriculteur est :

- un demandeur qui a enregistré une ferme pour la première fois au cours de l'année d'enregistrement 2002-2003 ou après;
- un demandeur qui a acheté une ferme pour la première fois ou en a hérité;
- un demandeur âgé d'au moins 19 ans et qui contrôle au moins 25 p. 100 de l'entreprise agricole. On peut demander de vérifier le statut d'un nouvel agriculteur lors de l'examen de la demande de financement.

Quel financement est offert?

Les projets approuvés peuvent recevoir jusqu'à 10 000 $ par année. Dans certains cas, si les projets d'envergure sont achevés au cours de l'année de la demande, ils peuvent être admissibles à un montant maximal de 20 000 $. Le cas échéant, les paiements seront tout de même échelonnés sur deux ans. Tous les travaux des projets approuvés doivent être achevés durant l'exercice en cours (avant le 1er mars 2005). L'aide inutilisée ne peut être reportée d'un exercice à l'autre. Tout financement se fait selon la méthode de partage des coûts. Le pourcentage d'aide offert aux projets approuvés dépend de la catégorie.

- Catégorie A – Expansion des affaires et perfectionnement des ressources humaines (50 p. 100)
- Catégorie B – Aménagement des terres (30 p. 100)
- Catégorie C – Gestion de l'eau (50 p. 100)
- Catégorie D – Conformité réglementaire des aliments et sécurité de la ferme (50-75 p. 100)
- Catégorie E – Mesures agroenvironnementales (50 p. 100)
- Catégorie F – Mesures favorisant la biodiversité - En collaboration avec Canards Illimités Canada (50-70 p. 100)

Qui assurera la prestation du service?

La Division des programmes et de la gestion des risques de l'entreprise du ministère de l'Agriculture et des Pêcheries de la Nouvelle Écosse se charge du programme.

Pour de plus amples renseignements :

Division des programmes et de la gestion des risques de l'entreprise
Fonds d'investissement agricole
176, College Road, C.P. 550
Truro (Nouvelle-Écosse) B2N 5E3
Tél. : (902) 893-6510 ou 1 866 844-4276
Téléc. : (902) 893-7579
Courriel : prm@gov.ns.ca
Site Web : www.gov.ns.ca/nsaf/prm

Initiative de formation supérieure en recherche de la Nouvelle-Écosse

Quel est l'objectif de l'Initiative?

Offrir des bourses à des universitaires de haut calibre inscrits à un programme de formation supérieure au Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse, qui font des recherches qui profiteront au secteur agricole et agroalimentaire de la Nouvelle-Écosse.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

L'Initiative vise à créer un bassin de personnel hautement qualifié pour répondre aux besoins futurs de l'industrie agroalimentaire de la Nouvelle-Écosse.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une nouvelle initiative.

Description de l'Initiative

L'Initiative de formation supérieure en recherche est un programme de recherche de cycle supérieur offert au Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse. Elle permet d'offrir des fonds à des étudiants en vue de mener des recherches qui profiteront au secteur agricole et agroalimentaire de la Nouvelle-Écosse.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'Initiative sera en vigueur à partir de mai 2004 et prendra fin le 31 mars 2008.

Qui est admissible à l'Initiative?

Voici les critères à remplir :

- être un résident de la Nouvelle-Écosse;
- avoir été admis aux études supérieures au Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse;
- avoir obtenu une moyenne minimale de 75 p. 100 ou B dans chacune des deux dernières années d'études universitaires; et
- avoir l'intention de faire des recherches de deuxième cycle dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Les travaux doivent profiter au secteur agricole et agroalimentaire de la Nouvelle-Écosse dans les domaines prioritaires indiqués dans les chapitres du Cadre stratégique pour l'agriculture. Les employés à plein temps du ministère de l'Agriculture et des Pêcheries de la Nouvelle-Écosse, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, ainsi que les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires de la Nouvelle-Écosse sont encouragés à s'inscrire aux études à temps partiel.

Quel financement est offert?

Valeur des bourses :

- Étudiants à plein temps : 15 000 $ par année durant au plus deux ans;
- Étudiants à temps partiel : 7 500 $ par année durant au plus deux ans;

Les bourses visent à assurer un soutien financier pour une durée maximale de 24 mois.

Nombre de bourses :

De quatre à huit bourses seront attribuées annuellement. Le nombre de bourses dépend du nombre de candidats à plein temps et à temps partiel.

Qui assurera la prestation du service?

La Nouvelle-Écosse assure la mise en œuvre de l'Initiative par l'entremise du Bureau des études supérieures et de la recherche du Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse.

Pour de plus amples renseignements :

Bureau des études supérieures et de la recherche
Gestionnaire, Recherche et études supérieures
Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse

C.P. 550
Truro (Nouvelle-Écosse) B2N 5E3
Tél. : (902) 893 6360
Courriel : jrogers@nsac.ns.ca

Programme de développement technologique (Canada – Nouvelle-Écosse)

Quel est l'objectif du Programme?

Financer le développement et l'adaptation de technologies et de connaissances agricoles nouvelles et d'avant-garde de façon à rehausser la position concurrentielle de l'industrie agroalimentaire en Nouvelle-Écosse.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Meilleure sensibilisation de l'industrie à la valeur de la recherche;
- Soutien accru de l'industrie à la recherche;
- Accroissement de l'expertise en matière de recherche dans le Canada atlantique;
- Meilleures relations entre les secteurs de la recherche, de l'éducation et de l'industrie;
- Meilleure adaptation de la technologie dans l'industrie; et
- Élaboration de solutions aux problèmes de gestion des eaux et du sol à court et à long terme.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le développement de la technologie est un programme existant dans la période de transition de l'Accord de mise en œuvre Canada–Nouvelle-Écosse.

Description du Programme

Le Programme comprend deux catégories divisées à leur tour en cinq sous-catégories :

1) **Catégorie A : Technologie générale**
   a. recherche pour la production
   b. recherche en environnement
   c. innovation en matière de produits
   d. chaires de recherche
   e. essais de variétés

2) **Catégorie B : Mise en valeur des ressources en eaux en agriculture**
   f. gestion des eaux de surface
   g. gestion des eaux souterraines
   h. distribution de l'eau
   i. irrigation à la ferme
   j. gestion de l'humidité du sol

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est offert annuellement, sous réserve du budget provincial. Il sera offert dès mai 2004 et on déterminera avant le 31 mars 2006 s'il doit se poursuivre jusqu'à la fin du Cadre stratégique pour l'agriculture, le 31 mars 2008.

Qui est admissible au Programme?

Voici les candidats admissibles : particuliers, sociétés de personnes et de capitaux, coopératives, collèges, universités et fondations, organisations agricoles, associations de producteurs agricoles, administrations reconnues des eaux en agriculture et organismes gouvernementaux. Il faut démontrer qu'il existe un partenariat avec des entreprises agroalimentaires du Canada atlantique ou d'autres centres de recherches. La priorité est accordée aux entreprises agroalimentaires et aux centres de recherches du Canada atlantique. La collaboration interprovinciale et internationale est encouragée s'il y a lieu.

Quel financement est offert?

Le Programme de développement technologique 2000 est assujetti à l'approbation du budget annuel par le gouvernement. Le montant du financement dépend de la catégorie des projets :

- Parties a-c – Le financement des coûts admissibles peut atteindre 75 p. 100 du coût total des projets jusqu'à concurrence de 20 000 $ par année par projet;
- Parties f-j – Le financement peut atteindre 50 p. 100 des coûts admissibles des projets pour une année jusqu'à concurrence de 30 000 $ par année par projet dans le cas de projets individuels, ou de 40 000 $ par projet par année dans le cas de projets communautaires ou à l'intention de multiples utilisateurs.

Qui assurera la prestation du service?

Le ministère de l'Agriculture et des Pêcheries de la Nouvelle-Écosse assure la mise en œuvre du Programme par l'entremise de sa Division des programmes et de la gestion des risques de l'entreprise.

Pour de plus amples renseignements :

Division des programmes et de la gestion des risques de l'entreprise
Fonds des placements agricoles
176 College Road, C.P. 550
Truro (Nouvelle-Écosse) B2N 5E3
Tél. : 893-6510 ou 1 866 844-4276 (sans frais)
Télec. : (902) 893-7579
Courriel : prm@gov.ns.ca
Site Web : www.gov.ns.ca/nsaf/prm

Fonds d'investissement en recherche agricole (FIRA)

Quel est l'objectif du Fonds?

Le Fonds d'investissement en recherche agricole a été créé dans le but d'offrir aux organismes sectoriels, aux producteurs et aux entreprises agricoles un meilleur accès à la recherche appliquée et à la recherche de développement en vue de répondre aux priorités de l'industrie et aux possibilités qui s'offrent à elle à l'Île-du-Prince-Édouard.

Quels sont les résultats prévus du Fonds?

- Encourager le secteur privé à planifier et à réaliser des travaux de recherche à court terme (trois ans ou moins habituellement) qui s'appliquent particulièrement à l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard;
- Soutenir la recherche qui pourrait comporter des avantages commerciaux, économiques ou environnementaux pour l'industrie de l'agriculture (ou un secteur précis de cette industrie); et
- Favoriser la communication des activités et des résultats de recherche.

S'agit-il d'un fonds nouveau, d'un fonds en cours ou d'un fonds de transition?

Il s'agit d'un fonds de transition.

Description du Fonds

Le Fonds d'investissement en recherche agricole vise à accroître la compétitivité et la viabilité de l'industrie de l'agriculture et de l'agroalimentaire de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le Fonds financera la recherche qui n'est pas ciblée par les programmes fédéraux, provinciaux ou territoriaux existants et contribuera à renforcer les partenariats entre l'industrie et les organismes de recherche et de développement de l'Île-du-Prince-Édouard et des Maritimes.

Le Fonds favorisera la recherche à court terme (généralement moins de trois ans) qui est axée sur les problèmes et qui offre des applications directes à l'industrie. Il financera la recherche appliquée et la recherche de développement sur les systèmes de culture et d'élevage en plus de la mise au point de technologies, de produits et de procédés nouveaux.

Quand le Fonds sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Les demandes seront acceptées de manière continue. Les décisions relatives au financement seront prises en janvier, en avril, en juillet et en octobre de chaque année. Pour l'obtention d'un financement, les demandes doivent être reçues 30 jours avant le premier jour des mois indiqués précédemment.

Qui est admissible au Fonds?

Les offices de commercialisation, les associations de producteurs et les associations sectorielles, les producteurs particuliers et les entreprises privées de l'Île-du-Prince-Édouard peuvent présenter une demande. Les entreprises privées incluent les sociétés de personnes et de capitaux, les entreprises individuelles et les coopératives.

Quel financement est offert?

Offices de commercialisation, associations de producteurs et . ociations sectorielles : le Fonds versera jusqu'à trois dollars pour chaque dollar investi par le demandeur.

Producteurs particuliers et entreprises privées : le Fonds versera un dollar pour chaque dollar investi par le demandeur.

Qui assurera la prestation du service?

Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture de l'Île-du-Prince-Édouard.

Pour de plus amples renseignements :

Agent de programme de l'Île-du-Prince-Édouard
Fonds d'investissement en recherche agricole Inc.
Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture de l'Île-du-Prince-Édouard
C.P. 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8
Tél. : (902) 368-5707
Téléc. : (902) 368-4857
Courriel : bgmatheson@gov.pe.ca

Évaluation et adoption de nouvelles technologies dans le secteur agroalimentaire

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme a pour objectif d'aider le secteur agroalimentaire de Terre-Neuve-et-Labrador à évaluer et à lancer de nouvelles technologies qui n'ont actuellement pas cours dans cette province.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Le Programme devrait permettre de créer du nouveau matériel qui sera propice à la compétitivité du secteur agroalimentaire.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le Programme est en cours.

Description du Programme

Le Programme vise les techniques de semis, de récolte et d'entreposage spécialisées, ainsi que l'élaboration et l'adoption de systèmes se rapportant à l'élevage et à l'abattage, à la conservation de l'énergie ainsi qu'à la salubrité et à la qualité des aliments. Il vaut également pour les installations d'élevage et les installations d'entreposage des fruits et des récoltes à la ferme qui ne sont pas encore utilisées dans cette province.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est en cours.

Qui est admissible au Programme?

Les producteurs agricoles, les transformateurs, les sociétés de personnes, les sociétés de capitaux, les coopératives, les gouvernements et les organismes sans but lucratif.

Quel financement est offert?

L'aide peut équivaloir à un maximum de 50 p. 100 des coûts réels pour les agriculteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux; dans le cas des coopératives ou des groupements agricoles représentant au moins trois agroentreprises, elle peut aller jusqu'à 75 p. 100 des coûts réels et dans celui des organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif, jusqu'à 100 p. 100.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnatrice de programme
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur de programme
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Initiative de développement des marchés

Quel est l'objectif de l'Initiative?

Cette initiative a pour objectif de fournir les ressources qui permettront d'étudier et d'exploiter de nouveaux débouchés et d'améliorer la compétitivité de l'industrie de Terre-Neuve-et-Labrador.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

Élaboration et mise en œuvre de stratégies de commercialisation pour des produits agricoles établis et nouveaux.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une initiative en cours.

Description de l'Initiative

L'Initiative soutient les activités suivantes : commercialisation selon la formule coopérative; transformation secondaire et à valeur ajoutée; mise au point de produits et expansion des exportations; stratégies de développement du secteur; participation à des salons professionnels; soutien technique et financier aux organisations de mise en marché, notamment des marchés de producteurs et l'agrotourisme. Les associations du secteur et le gouvernement peuvent aussi être admissibles pour des activités promotionnelles propres à un domaine de production et pour des activités de sensibilisation à l'agriculture.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Cette initiative est en cours.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les agriculteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes et de capitaux, les coopératives, les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Quel financement est offert?

L'aide peut couvrir jusqu'à 50 p. 100 des coûts réels pour les agriculteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes et de capitaux, jusqu'à 75 p. 100 des coûts réels pour les coopératives ou les associations agricoles représentant au moins trois agroentreprises, et jusqu'à 100 p. 100 des coûts réels pour les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Qui assurera la prestation du service?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnatrice de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Programme des nouvelles orientations en recherche

Quel est l'objectif du Programme?

Sur le territoire de Terre-Neuve-et-Labrador, ce programme vise à intensifier la collaboration scientifique entre les pouvoirs publics, les universités et les centres de recherches, les organisations et l'industrie dans les domaines prioritaires.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Accélération des progrès en matière de sciences et de technologie;
- Détermination et correction des lacunes au chapitre des connaissances sur l'élaboration de la chaine de valeur; et
- Hausse des investissements et du rendement au sein de la bioéconomie de la province.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme en cours.

Description du Programme

Le Programme appuie les activités qui approfondissent les connaissances du secteur, du gouvernement et du public sur la valeur et les enjeux relatifs aux nouvelles technologies agroalimentaires. Le Programme favorise également la commercialisation de nouvelles technologies agroalimentaires et la coordination de la recherche en sciences de la vie dans le domaine agroalimentaire.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Il s'agit d'un programme en cours.

Qui est admissible au Programme?

Les organismes gouvernementaux, les organismes sans but lucratif, les universités et les centres de recherches.

Quel financement est offert?

L'aide peut atteindre 100 p. 100 des coûts pour les organismes gouvernementaux, les organismes sans but lucratif et les institutions.

Qui assurera la prestation du service?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnatrice du Programme
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur du Programme
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Initiative de développement agricole rural de Terre-Neuve-et-Labrador

Quel est l'objectif de l'Initiative?

Cette initiative a pour objectif de fournir des fonds à des associations du secteur, à des coopératives et à des promoteurs de projets de développement économique régionaux ou provinciaux.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

- Amélioration de la viabilité économique; et
- Commercialisation et diversification du secteur agricole.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une initiative en cours.

Description de l'Initiative

On acceptera des propositions de projets susceptibles d'améliorer la viabilité économique du secteur agricole, de concourir à la commercialisation de ses produits, de favoriser l'adoption de nouvelles technologies et de nouveaux procédés dans le secteur, ainsi que d'y faciliter la diversification ou les activités de transformation secondaire. Des projets destinés à rehausser la compétitivité du secteur pourraient également être admissibles.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Cette initiative est en cours.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les associations du secteur, les coopératives et les promoteurs de projets de développement économique régionaux ou provinciaux.

Quel financement est offert?

L'aide peut couvrir jusqu'à 50 p. 100 des coûts réels pour les transformateurs, les sociétés de personnes et de capitaux, jusqu'à 75 p. 100 des coûts réels pour les coopératives ou les associations agricoles représentant au moins trois agroentreprises, et jusqu'à 100 p. 100 des coûts réels pour les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Qui assurera la prestation du service?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnatrice de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Initiative agroalimentaire du Nord

Quel est l'objectif de l'Initiative?

L'Initiative agroalimentaire du Nord a pour objectif de contribuer aux activités de développement et de commercialisation du secteur agroalimentaire dans la région du Labrador (Terre-Neuve-et-Labrador).

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

- Production et commercialisation accrues de produits agricoles établis;
- Diversification des exploitations en place et des nouvelles exploitations; et
- Amélioration de la commercialisation et de la salubrité des aliments dans le secteur agroalimentaire.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une initiative en cours.

Description de l'Initiative

L'Initiative agroalimentaire du Nord vise à favoriser la diversification et la commercialisation du bétail, des cultures, des fruits et des petits fruits indigènes par la recherche adaptative et scientifique, l'analyse économique, le perfectionnement des ressources humaines, la commercialisation et diverses mesures de salubrité des aliments.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Cette initiative est en cours.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les agriculteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes et de capitaux et les coopératives peuvent être admissibles selon les ventes agricoles brutes déclarées.

Quel financement est offert?

Les demandeurs peuvent avoir droit à un maximum de 10 000 $ par année.

Qui assurera la prestation du service?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Représentante du ministère de l'Agriculture
Tél. : (709) 896-3405
Courriel : shelleyclemens@gov.nl.ca

Coordonnatrice de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Initiative de transformation secondaire et de développement de produits

Quel est l'objectif de l'Initiative?

Cette initiative a pour objectif de fournir des ressources pour encourager les intervenants à transformer davantage leurs produits et à mettre au point des produits issus du secteur agroalimentaire primaire de Terre-Neuve-et-Labrador.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

La mise en place d'une capacité de transformation secondaire plus efficace et de produits agricoles améliorés.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une initiative en cours.

Description de l'Initiative

L'Initiative appuie les activités qui favorisent la transformation à valeur ajoutée de produits agricoles locaux, comme les jus, les fromages, le yogourt, le beurre, les confitures, le bacon fumé et les saucisses.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Cette initiative est en cours.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les agriculteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes et de capitaux, les coopératives, les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Quel financement est offert?

L'aide peut couvrir jusqu'à 50 p. 100 des coûts réels pour les agriculteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes et de capitaux, jusqu'à 75 p. 100 des coûts réels pour les coopératives ou les associations professionnelles agricoles représentant au moins trois agroentreprises, et jusqu'à 100 p. 100 des coûts réels pour les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Qui assurera la prestation du service?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnatrice de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Développement stratégique des sciences et de l'innovation

Quel est l'objectif du Programme?

Sur le territoire de Terre-Neuve-et-Labrador, ce programme vise à renforcer la coopération entre le gouvernement et le secteur de l'agriculture en vue de créer un climat propice à l'innovation qui permettra au secteur de s'adapter aux futurs marchés et d'y prospérer.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Adoption de nouveaux équipements, de nouvelles cultures et de nouvelles techniques pour la production agricole.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme en cours.

Description du Programme

Les gouvernements et le secteur uniront leurs efforts pour atteindre les buts suivants :

- répartition différente des ressources publiques dans le domaine des sciences;
- meilleure coordination dans l'ensemble de la chaîne de valeur;
- création d'un climat propice à l'innovation.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Ce programme est en cours.

Qui est admissible au Programme?

Aucun financement n'est offert aux producteurs.

Qui assurera la prestation du service?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Agriculture et Agroalimentaire Canada
Édifice John-Cabot, 10e étage
10 Barter's Hill
C.P. 1878
St. John's (Terre-Neuve) A1C 5R4
Tél. : (709) 772-4063
Téléc. : (709) 772-4803
Site Web : www.agr.gc.ca/canadaentete

Évaluation et adoption de nouvelles variétés culturales, de cultures non traditionnelles et de systèmes de culture et d'entreposage

Quel est l'objectif du Programme?

Ce programme a pour objectif de fournir des ressources au secteur pour mettre à l'essai et évaluer de nouvelles variétés culturales et espèces de bétail adaptées au climat de Terre-Neuve-et-Labrador et des systèmes novateurs pour les cultures, le bétail, la machinerie et l'entreposage.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Analyse structurée de nouvelles variétés de cultures et espèces de bétail.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Ce programme est offert en partenariat avec le ministère des Ressources naturelles pour la recherche et le développement visant la mise à l'essai et l'évaluation de systèmes de culture et d'élevage nouveaux dans la province.

Description du Programme

Le Programme soutient des activités relatives aux nouvelles techniques de plantation, de récolte et d'entreposage; la mise à l'essai de variétés; les nouvelles pratiques d'élevage; tout autre projet qui exige une approche scientifique en matière d'évaluation et de mise à l'essai de systèmes agroalimentaires novateurs.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Ce programme est en cours.

Qui est admissible au Programme?

Les agriculteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes et de capitaux, les coopératives, les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Quel financement est offert?

L'aide peut couvrir jusqu'à 75 p. 100 des coûts réels pour les agriculteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes et de capitaux et les coopératives, et jusqu'à 100 p. 100 des coûts réels pour les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Qui assurera la prestation du service?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnatrice du Programme
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur du Programme
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Initiative relative au Cadre stratégique pour l'agriculture

Quel est l'objectif de l'Initiative?

L'objectif de l'Initiative consiste à favoriser le développement d'un secteur agroalimentaire dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) et la commercialisation de ses produits. Plus précisément, cette aide financière encouragera et favorisera la diversification et la commercialisation du cheptel vif, des cultures, de la production de fruits et de petits fruits indigènes par la recherche adaptative et scientifique, l'analyse économique, le perfectionnement des ressources humaines, la commercialisation et les diverses initiatives liées à la salubrité des aliments. Cette initiative contribuera aussi à l'orientation de l'Initiative agroalimentaire du Nord en élaborant une stratégie de développement en ce sens qui visera à cerner les possibilités de croissance du secteur agroalimentaire des T.N.-O. Cette stratégie est élaborée en partenariat avec les gouvernements territoriaux, les administrations municipales et le gouvernement fédéral, les agriculteurs, les groupes autochtones et d'autres intervenants du secteur.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

- Acceptation globale de la Stratégie de développement agroalimentaire du Nord;
- Développement et expansion du secteur agroalimentaire du Nord; et
- Participation accrue des résidants du Nord.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une nouvelle initiative.

Description de l'Initiative

L'Initiative comporte deux volets :

1) **Pérennité des sols et diversification**

   Cette activité comprend le défrichage et le labourage des terres ainsi que d'autres améliorations du genre, notamment les applications initiales de calcaire et d'engrais, l'ensemencement et les porte-greffes, les interventions nécessaires à la pérennité des sols et à la diversification.

   Aucune aide financière ne sera consentie pour des activités visant la durabilité et la diversification des terres, ni pour des activités d'amélioration menées sur des terres ayant déjà été améliorées dans le cadre de programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés.

2) **Projets pilotes**

   Cette initiative offre une aide pour la réalisation de projets pilotes dont le but est de déterminer le mérite de cultures, de technologies, de pratiques de culture et de gestion nouvelles. Dans le cadre de ce volet, les coûts liés à des projets qui favorisent l'innovation et les méthodes qui mènent à la diversification du secteur agroalimentaire des Territoires du Nord-Ouest seront entièrement financés.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'Initiative est en cours.

Qui est admissible à l'Initiative?

Tous les producteurs, les particuliers, les groupes d'agriculteurs, les organismes à but non lucratif, les gouvernements et d'autres organisations.

Quel financement est offert?

Tous les producteurs, les particuliers, les groupes d'agriculteurs, les organismes à but non lucratif, les gouvernements et d'autres organisations sont jugés admissibles à la plupart des programmes découlant de l'Accord sur le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). S'il y a lieu, le demandeur doit avoir déclaré un minimum de 10 000 $ de ventes agricoles brutes à l'Agence du revenu du Canada pour au moins une des trois dernières années d'imposition ou être considéré comme nouvel exploitant. Tous les produits agricoles, y compris les produits soumis à la gestion de l'offre, sont admissibles aux programmes du CSA.

L'aide financière octroyée aux groupes d'agriculteurs et aux organisations agricoles, aux associations à but non lucratif et aux gouvernements dépendra de l'utilité du projet proposé, des avantages qui en découleront pour le secteur agroalimentaire territorial, de la viabilité globale du projet ainsi que de ses retombées, de sa portée et de ses résultats.

Qui assurera la prestation du service?

L'Initiative est administrée par le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique.

Pour de plus amples renseignements :

Personnes-ressources :

Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Bureaux régionaux :

Région d'Inuvik
Agent des services administratifs
Bag 1
Inuvik (Territoires du Nord-Ouest) XOE OTO
Tél. : (867) 777-7103
Téléc. : (867) 777-7321

Région du Sahtu
Agent de développement des activités
C. P. 130
Norman Wells (Territoires du Nord-Ouest) X0E 0V0
Tél. : (867) 587-4981
Téléc. : (867) 587-2204

Région du Deh Cho
Agent de développement des activités
C. P. 240
Fort Simpson (Territoires du Nord-Ouest) X0E 0N0
Tél. : (867) 695-7461
Téléc. : (867) 695-2442

Région de North Slave
Agent de développement des activités
C. P. 2668
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2P9
Tél. : (867) 874-7250
Téléc. : (867) 873-6230

Région de South Slave
Agent de développement des activités
156, promenade Miron
Hay River (Territoires du Nord-Ouest) X0E 0R2
Tél. : (867) 875-5562
Téléc. : (867) 875-5551

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :

Gene Hachey
Agent de développement des ressources
Tél. : (867) 874-4567
Courriel: gene_hachey@gov.nt.ca.

Programmes d'innovation Canada-Yukon

Les programmes du volet Science et innovation du Yukon ont pour objet d'offrir du soutien scientifique et technique à l'élaboration d'approches novatrices de la diversification du secteur agroalimentaire. Ils visent notamment à harmoniser les ressources publiques en sciences, à améliorer la coordination partout dans la chaîne de valeur et à cultiver un climat propice à l'innovation.

Quatre programmes ont cours au Yukon dans le volet Science et innovation :

- Programme circumpolaire d'apprentissage et d'échange d'information;
- Programme circumpolaire de recherches et de démonstrations;
- Programme de recherches et de démonstrations du Yukon;
- Ambassadeur aux affaires circumpolaires.

Quel est l'objectif des programmes?

Programme circumpolaire d'apprentissage et d'échange d'information : Offrir des occasions d'apprentissage aux gestionnaires d'exploitations agricoles, aux travailleurs, aux jeunes et aux fournisseurs de services pour qu'ils puissent participer avec les autres régions circumpolaires à l'échange d'information portant principalement sur l'agriculture durable dans ces régions.

Programme circumpolaire de recherches et de démonstrations : Offrir l'occasion de participer à des recherches avec d'autres régions circumpolaires ou d'en effectuer soi-même. Le Programme favorise la collaboration en ce qui concerne la transmission des fruits des recherches effectuées dans d'autres régions circumpolaires.

Programme de recherches et de démonstrations du Yukon : Compléter et faire progresser les programmes de recherches et de démonstrations exécutés par la Direction de l'agriculture du gouvernement du Yukon.

Ambassadeur aux affaires circumpolaires : Établir et entretenir de meilleures relations de travail avec l'ambassadeur aux affaires circumpolaires. Grâce à la communication et à une étroite collaboration avec ce bureau, un plus grand nombre de projets d'éducation, de recherche et de financement pourront être lancés sur le territoire.

Quel financement est offert?

Programme circumpolaire d'apprentissage et d'échange d'information : L'aide financière peut équivaloir à la totalité des coûts réels (préparation des présentations, transport, hébergement, repas, frais d'inscription aux conférences, par exemple).

Programme circumpolaire de recherches et de démonstrations : L'aide financière peut équivaloir à la totalité des coûts réels comme les frais de matériel et de fournitures, et à un maximum de 50 p. 100 des frais de déplacement et de transport.

Programme de recherches et de démonstrations du Yukon : L'aide financière peut équivaloir à la totalité des coûts notamment du matériel, des fournitures, de la conception du projet, de la recherche et du fonctionnement (p. ex. irrigation) et à un maximum de 50 p. 100 des coûts de la main-d'œuvre et de l'équipement.

Ambassadeur aux affaires circumpolaires : L'aide financière peut équivaloir à la totalité des coûts réels comme les frais de déplacement, les liaisons de communication, les présentations, l'hébergement et les repas.

Pour de plus amples renseignements :

Direction de l'agriculture
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
C.P. 2703
Whitehorse (Territoire du Yukon) Y1A 2C6
Tél. : (867) 667-5838
Téléc. : (867) 393-6222
Courriel : agriculture@gov.yk.ca

Programmes de renouveau

Les programmes de renouveau visent à aider les familles agricoles nouvelles et déjà établies à acquérir les compétences et connaissances et à obtenir les outils et conseils qui les aideront à répondre aux demandes des consommateurs et des marchés et à accroître leur rentabilité.

Le secteur agricole et agroalimentaire évolue rapidement afin de pouvoir profiter des bienfaits de la science et de la technologie et de suivre la cadence des marchés internationaux. Résultat : les exploitations agricoles prennent de l'ampleur et se complexifient, et les producteurs doivent s'adapter continuellement en acquérant des connaissances et de nouvelles compétences et en intégrant constamment la planification et la gestion stratégiques à leurs activités quotidiennes.

Les programmes de renouveau aideront les agriculteurs nouveaux et établis à faire le point sur leur situation et à examiner les possibilités qui s'offrent à eux; ils leur permettront aussi d'acquérir les compétences et les ressources dont ils ont besoin pour saisir les débouchés, profiter des possibilités offertes par les sciences et l'innovation et réussir en ce XXI[e] siècle.

Programmes fédéraux

- Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes
  - Évaluation de l'exploitation agricole
  - Services spécialisés de planification d'entreprise
- Service de médiation en matière d'endettement agric
- Planification et évaluation pour les entreprises de produits à valeur ajoutée (PEPVA)
- Services canadiens de développement des compétences en agriculture (SCDCA)
- Initiative sur les compétences et l'apprentissage
- Tirer parti des possibilités créées par la science et l'innovation
- Site Web sur les analyses comparatives et les services agricoles

Programmes provinciaux et territoriaux

Alberta

- Renforcement de la capacité du secteur privé
- Initiative de développement de l'entreprise
- Services d'évaluation de la faisabilité
- Formation en leadership et en gestion
- Stratégie d'évaluation et d'atténuation des risques de l'entreprise

Saskatchewan

- Prestation des programmes de renouveau
- Programme des plans d'action pour le renouveau rural
- Programme de santé rurale
- Programme des chaînes de valeur

Manitoba

- Programme de diversification des productions végétales et animales
- Centre de développement des produits alimentaires – Équipement
- Centre de développement des produits alimentaires
- Programme de sensibilisation à la gestion des risques
- Programme Agro-Initiatives du Manitoba (PAIM)
- Projet 2000 – Programme de mentorat et Votre avenir en agriculture
- Service de vulgarisation en milieu rural
- Économie ménagère
- Conseillers agricoles
- Diversification des productions végétales et animales
- Gestion des exploitations agricoles

Ontario

- Institut de la gestion agricole

Québec

- Programme d'appui aux initiatives des tables filières québécoises
- Programme initiative d'appui aux conseillers agricoles

Nouveau-Brunswick

- Initiative pour les agriculteurs débutants du Nouveau-Brunswick
- Initiative de leadership agricole du Nouveau-Brunswick

Nouvelle-Écosse

- Programme de promotion et de sensibilisation (Canada-Nouvelle-Écosse)
- Initiative sur les nouvelles possibilités d'investissement et de développement des entreprises en Nouvelle-Écosse

Île-du-Prince-Édouard

- Programme pour la relève en agriculture
- AgriNet

Terre-Neuve-et-Labrador

- Initiative de développement des entreprises agroalimentaires
- Initiative de diversification
- Initiative de planification de la relève agricole
- Initiative de développement des ressources humaines
- Initiative sur le perfectionnement des nouveaux exploitants

Yukon

- Programmes de renouveau (Canada-Yukon)

Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC)

Quel est l'objectif du Programme?

Les SCEAC offriront une gamme de services-conseils pour aider les producteurs à fixer des objectifs pour leur entreprise et à élaborer des plans afin d'atteindre ces objectifs.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Ce programme contribuera à augmenter le revenu et la rentabilité des agriculteurs grâce à l'adoption de pratiques bénéfiques de gestion agricole.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un nouveau service fédéral-provincial-territorial.

Description du Programme

Premier volet : Évaluation de l'exploitation agricole (ÉEA)

Les entreprises prospères établissent des objectifs à court terme et ont une vision de leur situation à long terme. Dans le cadre du premier volet du Programme, un conseiller financier en agriculture aidera le producteur à évaluer son exploitation agricole et à élaborer un plan d'action pour l'avenir.

De plus, un suivi d'une journée sur la mise en œuvre du plan d'action de l'agriculteur sera offert sur demande. Pour les agriculteurs débutants, le suivi pourra s'échelonner sur trois jours pendant la durée du Programme.

Deuxième volet : Services spécialisés de planification d'entreprise (SSPE)

Le second volet offrira une aide financière aux agriculteurs afin de leur permettre d'élaborer des plans d'entreprise spécialisés, notamment des plans d'entreprise détaillés pour la diversification, la croissance, la commercialisation, la gestion des risques ou la planification de la relève.

Qui est admissible au Programme?

Les agriculteurs dont les ventes agricoles brutes annuelles sont supérieures à 10 000 $.

Quel financement est offert?

ÉEA : Des services d'une valeur maximale de 2 000 $ (l'agriculteur déboursera des frais de 100 $ et le gouvernement versera 1 900 $) seront offerts à chaque agriculteur. Le suivi sera financé jusqu'à concurrence de 400 $ pour une journée de service, ou de 1 200 $ pour trois jours de service dans le cas des agriculteurs débutants.

SSPE : 50 p. 100 des frais de consultation seront remboursés par le gouvernement, jusqu'à concurrence de 8 000 $ par projet pour un demandeur, 16 000 $ par projet pour deux demandeurs, 24 000 $ par projet pour trois demandeurs, et 25 000 $ par projet pour quatre demandeurs ou plus pendant la durée du Programme.

L'aide gouvernementale totale (fédérale-provinciale-municipale) n'excédera pas 75 p. 100 des dépenses admissibles. Le financement en provenance de plus d'une source d'AAC n'est pas permis.

Qui assurera la prestation du service?

Les modalités d'exécution varient selon la province. Les Services canadiens pour le renouveau en agriculture d'AAC peuvent fournir de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements :

Services canadiens pour le renouveau en agriculture d'AAC
Tél. : 1 866 452-5558 (sans frais)
Site Web : www.agr.gc.ca

Service de médiation en matière d'endettement agricole (SMMEA)

Quel est l'objectif du Service?

Le Service de médiation en matière d'endettement agricole (SMMEA) a comme objectif de fournir aux agriculteurs insolvables des conseils financiers et des services de médiation entre les agriculteurs et leurs créanciers.

Quels sont les résultats prévus du Service?

Permettre à l'agriculteur insolvable qui s'inscrit au Service d'en arriver à une solution mutuellement satisfaisante pour régler ses problèmes financiers.

S'agit-il d'un nouveau service, d'un service en cours ou d'un service de transition?

Le SMMEA est un service offert présentement.

Description du Service

Le SMMEA est un programme législatif qui offre à des agriculteurs insolvables et à leurs créanciers des services de médiation en vertu de la *Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole* et de son règlement d'application. Les personnes, coopératives, sociétés de personnes et de capitaux ou autres associations de personnes insolvables qui exploitent une entreprise agricole à des fins commerciales sont admissibles au SMMEA. Les demandeurs obtiennent des services de conseillers financiers qualifiés qui effectuent un examen financier et élaborent un plan de redressement des activités agricoles. Des médiateurs qualifiés sont également disponibles pour participer aux négociations entre agriculteurs et créanciers, afin de les aider à conclure une entente mutuellement satisfaisante. Le service est privé, confidentiel et économique.

Les services offerts aux demandeurs admissibles dans le cadre du SMMEA peuvent comprendre un sursis d'instance, un examen approfondi de la situation financière de l'agriculteur, la préparation d'états financiers de l'exploitation agricole, un plan de redressement et enfin, l'élément le plus important, la médiation entre l'agriculteur et ses créanciers. Le plan de redressement, qui sera présenté à la rencontre de médiation, est une solution retenue par l'agriculteur. Un conseiller du Service de médiation en matière d'endettement agricole l'élabore en son nom.

Une demande formulée en vertu de la *Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole* pour un sursis de l'instance, un examen financier, un plan de redressement et des services de médiation, offre aux producteurs une protection contre toute mesure de recouvrement prise par les créanciers pendant le processus de médiation. Cela élimine le besoin d'une protection juridique contre la saisie des éléments d'actif.

Quand le Service sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Service est toujours en vigueur dans les provinces et territoires.

Qui est admissible au Service?

Les agriculteurs insolvables.

Quel financement est offert?

AAC offre ce service privé et confidentiel gratuitement aux agriculteurs insolvables et à leurs créanciers.

Qui assurera la prestation du Service?

Le SMMEA est offert par l'intermédiaire de cinq bureaux répartis dans les régions du Canada.

Pour de plus amples renseignements :

Pour obtenir plus de renseignements :
Tél. : (sans frais) 1 866 452-5556
Site Web : www.agr.gc.ca/progser/fdms_f.phtml.

Planification et évaluation pour les entreprises de produits à valeur ajoutée (PEPVA)

Quel est l'objectif du Programme?

Offrir aux agriculteurs des conseils qui leur permettent de décider s'ils doivent exploiter des possibilités à valeur ajoutée.

Un autre objectif du Programme est d'améliorer les chances d'obtenir des capitaux d'emprunt ou des capitaux propres des institutions financières, publiques et privées, ainsi que des investisseurs privés.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Ce programme permettra aux agriculteurs d'augmenter leur revenu et leur rendement grâce à des activités à valeur ajoutée.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un nouveau programme fédéral-provincial-territorial.

Description du Programme

Le Programme est conçu pour aider à l'élaboration d'analyses de faisabilité et de plans d'entreprise détaillés en vue d'établir ou d'agrandir une entreprise de produits à valeur ajoutée, ce qui améliorera les chances de réussite quant au démarrage et aux activités du projet d'entreprise.

On pourra ainsi veiller à ce que ceux qui songent à l'établissement ou à l'expansion d'une entreprise soient bien conscients des conséquences, et ce, avant d'investir de fortes sommes.

En outre, le Programme encouragera les alliances entre les agriculteurs qui fondent des entreprises de produits à valeur ajoutée.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme PEPVA est présentement offert dans toutes les provinces et tous les territoires.

Qui est admissible au Programme?

Les agriculteurs dont les ventes annuelles brutes sont de plus de 10 000 $, ainsi que les agriculteurs débutants. On entend par agriculteur débutant un producteur qui prévoit établir une ferme ou qui a déjà possédé ou exploité une ferme durant au moins six ans et qui peut démontrer que ses ventes brutes annuelles atteindront 10 000 $.

Quel financement est offert?

Les projets admissibles recevront un montant d'aide financière couvrant jusqu'à 50 p. 100 des frais du consultant relativement à la préparation d'une évaluation de faisabilité et d'un plan d'entreprise. Les montants consentis peuvent aller jusqu'à 10 000 $ pour un particulier, jusqu'à 20 000 $ pour une équipe de deux personnes et jusqu'à 25 000 $ pour un groupe d'au moins trois participants. Les personnes qui ne sont pas producteurs agricoles peuvent participer à un projet, mais elles ne sont pas admissibles à recevoir une aide financière au titre du PEPVA.

Le montant total d'aide financière (fédérale, provinciale, municipale) ne doit pas excéder 75 p. 100 des dépenses admissibles. Le financement en provenance de plus d'une source d'AAC n'est pas permis.

Qui assurera la prestation du service?

Les modalités d'exécution varient en fonction des provinces. Les Services canadiens pour le renouveau en agriculture d'AAC peuvent fournir de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements :

Services canadiens pour le renouveau en agriculture
Tél. : (sans frais) 1 866 452-5558
Site Web: www.agr.gc.ca.

Services canadiens de développement des compétences en agriculture (SCDCA)

Quel est l'objectif du Programme?

L'objectif du Programme est d'aider les agriculteurs et leurs conjoints à accroître le revenu familial par le truchement de pratiques agricoles améliorées ou grâce à un revenu à l'extérieur de la ferme.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Ce programme permettra aux agriculteurs d'augmenter leur revenu et leur rentabilité à l'aide d'activités fondées sur un processus d'évaluation des compétences et des besoins et l'élaboration d'un plan d'apprentissage individuel.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un nouveau programme.

Description du Programme

On aidera les participants à accéder à la formation dans des domaines comme les pratiques agricoles améliorées, la gestion de l'entreprise, la comptabilité, les finances, la gestion des ressources humaines, ainsi qu'à la formation qui les aidera à trouver un autre genre d'emploi ou qui leur permettra d'acquérir les compétences nécessaires au lancement d'une nouvelle entreprise. Un soutien financier, notamment pour couvrir les frais de scolarité, de manuels et de déplacement pour se rendre aux cours, sera offert aux clients admissibles ayant un plan d'apprentissage individuel approuvé et qui veulent acquérir de nouvelles compétences dans le but d'exploiter de nouveaux débouchés.

Qui est admissible au Programme?

Les familles agricoles dont le revenu net est de 45 000 $ ou moins peuvent faire une demande au titre des SCDCA.

Quel financement est offert?

- Une évaluation et un plan d'apprentissage individuel d'une valeur de 2 000 $ seront élaborés pour tous les participants admissibles;
- Les agriculteurs débutants ont droit à une évaluation des compétences et à un plan d'apprentissage individuel, peu importe leur revenu familial. Un agriculteur débutant est un particulier qui veut établir une exploitation ou qui exploite une ferme depuis au moins six ans et qui peut démontrer que ses ventes annuelles brutes atteindront au moins 10 000 $;
- Les agriculteurs retenus et leur conjoint ont droit à des allocations. Le montant maximal des allocations comprendra la formation et les coûts connexes pour la durée d'un plan d'apprentissage individuel ou du Programme (revenu familial net fondé sur une moyenne triennale);
  - Moins de 35 000 $ - admissibilité à des allocations pouvant atteindre 16 000 $;
  - De 35 001 $ à 40 000 $ - admissibilité à des allocations pouvant atteindre 12 000 $;
  - De 40 001 $ à 45 000 $ - admissibilité à des allocations pouvant atteindre 8 000 $;
- Aide à la formation officielle et non officielle;
- Aide destinée à couvrir les coûts connexes, notamment pour la garde des personnes à charge, les déplacements et les autres allocations pendant le déplacement; et
- Les avantages admissibles comprennent les coûts liés aux activités d'apprentissage et d'acquisition des compétences, comme les manuels et les frais de scolarité.

Qui assurera la prestation du service?

Les provinces, les territoires, les tierces parties chargées de l'exécution ou Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC)

Pour de plus amples renseignements :

Services canadiens pour le renouveau en agriculture d'AAC
Tél. : (sans frais) 1 866 452-5558
Site Web : www.agr.gc.ca

Initiative sur les compétences et l'apprentissage

Quel est l'objectif de l'Initiative?

L'objectif de l'Initiative consiste à soutenir les organismes qui participent au perfectionnement des compétences des producteurs en vue d'améliorer l'infrastructure de l'industrie en matière de compétences et d'apprentissage associée au Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA).

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

L'Initiative sur les compétences et l'apprentissage devrait permettre d'améliorer les compétences associées au Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) chez les agriculteurs.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une nouvelle initiative.

Description de l'Initiative

L'Initiative vise à tirer parti des partenariats entre le gouvernement, les institutions publiques et les entreprises du secteur privé, y compris les médias, qui participent au transfert des compétences. Elle offre également une aide financière aux organismes pour leur permettre de former les agriculteurs. Des contributions financières et non financières ont été offertes aux organismes suivants :

- L'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) afin d'explorer les possibilités de partenariat avec AAC. Les projets financés ont porté sur l'établissement du profil du marché étudiant, le profil des groupes consultatifs des collèges, un programme d'études coordonné en agriculture et les pratiques novatrices d'apprentissage en agriculture;
- Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) en vue de réaliser une étude sectorielle. Les producteurs se sont réunis au mois de novembre 2003 et ont convenu à l'unanimité de poursuivre le travail visant à mettre sur pied un conseil sectoriel national de développement des ressources humaines en agriculture. Un comité directeur sectoriel dirigé par la Fédération canadienne de l'agriculture a été mis en place au cours de l'hiver avec les fonds octroyés par RHDCC;
- Le Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole (CCGEA) afin que ce dernier poursuive son travail en vue de soutenir davantage les priorités du CSA. En plus des initiatives fructueuses actuelles, le CCGEA offrira des services aux agriculteurs débutants, des initiatives et des ressources qui permettront de mieux comprendre la gestion des risques de l'entreprise. Il aidera à déterminer les compétences futures dont auront besoin les agriculteurs et donnera des renseignements aux agriculteurs en ce qui à trait aux nouveaux développements dans le domaine de la science et de la technologie. Il élaborera et mettra en œuvre des outils novateurs de gestion de l'entreprise agricole ainsi que de nouveaux renseignements et services;
- Le Programme des jeunes agriculteurs d'élite du Canada (PJAEC) reconnaît et célèbre les progrès et l'excellence en agriculture au pays.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Les activités au titre de cette initiative sont en cours.

Qui est admissible à l'Initiative?

Sans objet.

Quel financement est offert?

Sans objet.

Qui assurera la prestation du service?

Sans objet.

Pour de plus amples renseignements :

Directrice intérimaire, Renouveau
930, avenue Carling, pièce 459
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Tél. : (613) 715-5569
Courriel : macdougall@agr.gc.ca

Tirer parti des possibilités créées par la science et l'innovation

Quel est l'objectif de l'Initiative?

L'objectif de l'Initiative consiste à aider les producteurs, leurs familles et les collectivités rurales à tirer parti des nouvelles possibilités créées par la science et l'innovation.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

Augmentation du revenu et de la rentabilité des agriculteurs lorsqu'ils profitent des progrès et de l'innovation qui découlent de la recherche en agriculture et en agroalimentaire.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une nouvelle initiative.

Description de l'Initiative

Les activités au titre de l'Initiative permettront :

- de développer une position fédérale et d'élaborer une approche fédérale, provinciale et territoriale pour tirer parti des possibilités, notamment en ce qui concerne les nouvelles initiatives ou les activités;
- d'examiner les sources de renseignements sur le marché offertes aux producteurs;
- de cerner des modifications à apporter aux politiques ou aux programmes en vue de favoriser les coopératives;
- de cerner les contraintes réglementaires à la ferme et de prendre les moyens pour éliminer ces contraintes;
- de déterminer et de faire la promotion des pratiques optimales de transfert de la technologie (cette activité complétera le service offert par le Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole, destiné à fournir des renseignements aux producteurs sur les faits nouveaux dans le domaine de la science et de l'innovation).

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Les conclusions tirées à la suite des activités menées dans le cadre de l'Initiative serviront à peaufiner les politiques et les programmes offerts aux producteurs.

Qui est admissible à l'Initiative?

Sans objet. L'Initiative ne profitera pas directement aux producteurs agricoles. On prévoit que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se serviront des activités menées au titre de l'Initiative pour améliorer la gamme de politiques et de programmes qu'ils offrent aux producteurs.

Quel financement est offert?

Sans objet.

Qui assurera la prestation du service?

Les agents d'exécution de cette nouvelle initiative seront choisis à une date ultérieure, le cas échéant.

Pour de plus amples renseignements :

Analyste principal des politiques
930, avenue Carling, 6e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Tél. : (613) 759-7208
Courriel : cummingb@agr.gc.ca

Site Web sur les analyses comparatives et les services agricoles

Quel est l'objectif de l'Initiative?

Le site Web a pour objectif de communiquer aux producteurs de l'information sur les programmes et les initiatives du renouveau et de leur fournir les outils dont ils ont besoin pour évaluer le rendement et la rentabilité potentielle de leur exploitation agricole par rapport aux exploitations agricoles de taille, de type de production et de région semblables.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

Cette initiative vise à aider le producteur à prendre les meilleures décisions dans la gestion de son exploitation.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une nouvelle initiative.

Description de l'Initiative

Cette initiative sur le Web offre les produits suivants :

- un site Web et un CD-ROM interactifs d'analyses comparatives financières qui permettent au producteur de comparer les données sur son exploitation agricole à celles d'autres exploitations agricoles de taille, de type de production et de région semblables. Les résultats permettront au producteur de déterminer si ses activités offrent un rendement inférieur, équivalent ou supérieur à la moyenne;
- une page Web sur les services agricoles qui fournit au producteur des liens vers les services et programmes agricoles fédéraux et provinciaux offerts dans sa région et des renseignements sur les meilleures pratiques de gestion, le mentorat et les clubs de gestion agricole.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le site Web interactif sur les analyses comparatives, le CD-ROM et la liste des programmes et des services agricoles sont déjà accessibles. Les outils sur les services agricoles et les critères de réussite sont constamment alimentés de statistiques et de renseignements, notamment sur les pratiques de gestion bénéfiques et le mentorat.

Qui est admissible à l'Initiative?

Le service est offert gratuitement à tous les producteurs.

Quel financement est offert?

Aucun financement direct n'est offert aux agriculteurs aux termes de cette initiative. Les données d'analyses comparatives utilisées dans le cadre de l'outil interactif d'analyses comparatives proviennent de Statistique Canada.

Qui assurera la prestation du service?

L'entretien des sites Web et des CD-ROM est assuré par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

Pour de plus amples renseignements :

Services canadiens pour le renouveau en agriculture
Tél. : (sans frais) 1 866 452-5558
Site Web : www.agr.gc.ca/renouveau

Renforcement de la capacité du secteur privé

Quel est l'objectif du Programme?

- Les chefs d'entreprise du secteur agricole auront accès aux compétences et aux conseils techniques spécialisés de divers organismes et particuliers des secteurs public ou privé;
- Les chefs d'entreprise adopteront de nouvelles pratiques et utiliseront une information de pointe pour prendre leurs décisions d'affaires.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Une solide infrastructure de prestation des services assurant la communication d'une information de gestion ciblée et de renseignements nouveaux sur la concurrence;
- Des experts techniques mis à la disposition des chefs d'entreprise du secteur;
- Une transition en douceur de manière à ce que le secteur privé devienne la source d'information de gestion plutôt que le gouvernement.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un nouveau programme.

Description du Programme

La Direction générale des innovations en matière de gestion des entreprises et d'autres employés d'Agriculture, Agroalimentaire et Développement rural de l'Alberta (AADRA) établiront des relations avec les organismes susceptibles de fournir efficacement des services de formation et d'éducation dans le domaine de la gestion ainsi que des services-conseils permanents. AADRA fournira à ces organismes les résultats de recherches existantes et de nouvelles recherches, des renseignements et des outils. Les services-conseils financés par des fonds fédéraux constituent un excellent moyen d'aider les gestionnaires à se tourner vers des sources du secteur privé plutôt que du secteur public pour obtenir aide et information.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

AADRA s'efforce de nouer de solides relations avec les consultants œuvrant au sein de programmes financés par le fédéral. Ce travail se poursuivra durant les quatre prochaines années. AADRA se retire de la formation en gestion et collabore avec les collèges et les universités pour renforcer leurs capacités dans ce domaine.

Qui est admissible au Programme?

Le groupe cible de ces programmes se compose de gestionnaires d'entreprises agricoles compétents et intéressés à :

- assurer la croissance de leurs entreprises;
- tirer avantage des nouveaux débouchés;
- être plus concurrentiels;
- conclure des alliances stratégiques.

Les consultants et les établissements d'enseignement qui offrent des services aux clients susmentionnés font également partie du groupe cible.

Quel financement est offert?

La Direction générale des innovations en matière de gestion des entreprises dispose de l'équivalent de trois personnes à plein temps affectées à ce secteur. La valeur minimale du soutien dans ce secteur est de 260 000 $.

Qui assurera la prestation du service?

Sans objet.

Pour de plus amples renseignements :

Direction générale des innovations en matière de gestion des entreprises
201-5030 50 St.
Olds (Alberta) T4H 1S1
Tél. : (403) 556-4278
Courriel : Anita.Lunden@gov.ab.ca

Initiative de développement de l'entreprise

Les contributions de contrepartie d'Agriculture, Agroalimentaire et Développement rural (AADRA) dans ce secteur sont des activités de la Direction générale du développement des entreprises de la Division des entreprises et des innovations, de même que de l'équipe d'action de l'entrepreneuriat en agriculture de la Division de l'entrepreneuriat en agriculture. En général, les activités de ce secteur ne correspondent pas à des programmes destinés aux producteurs primaires et aucun financement n'est accordé aux producteurs.

Quel est l'objectif de l'Initiative?

Obtenir le meilleur rendement possible à la ferme en :

- déterminant et en évaluant les perspectives pour les produits existants;
- déterminant et en évaluant les perspectives pour les nouveaux produits et les entreprises liées à l'agriculture.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

Grâce au travail des deux divisions, les entreprises agricoles auront accès aux ressources suivantes :

- personnes d'expérience dans l'élaboration et la croissance d'entreprises florissantes;
- études de marché;
- initiatives leur permettant de découvrir de nouveaux marchés;
- formation, consultation et encadrement;
- ressources susceptibles de stimuler la croissance de leurs entreprises;
- aide pour vaincre les obstacles.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une initiative existante de la Division des entreprises et des innovations.

Description de l'Initiative

La Direction générale du développement des entreprises et l'équipe d'action possèdent une expertise dans les domaines suivants :

- facilitation et conclusion d'alliances;
- études de marché et développement;
- études de faisabilité et évaluation des entreprises;
- mise sur pied d'organisations sectorielles;
- défense et promotion du secteur.

La Direction générale du développement des entreprises est à l'affût des possibilités. Ses spécialistes se concentrent sur des stratégies de croissance qui misent sur des débouchés dans de nombreux secteurs de l'agriculture. Ils travaillent avec des producteurs de premier plan et des associations affiliées. Le personnel collabore étroitement avec les associations du secteur au soutien du développement de produits ciblés ou de débouchés pour le secteur. Les domaines actuellement visés sont notamment les produits biologiques et le miel.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Les domaines des services généraux et des compétences sont des éléments permanents, cependant, les produits ou les débouchés varient selon les périodes.

Qui est admissible à l'Initiative?

Le groupe cible de cette initiative se compose de gestionnaires d'entreprises agricoles compétents et intéressés à :

- assurer la croissance de leurs entreprises;
- tirer avantage des nouveaux débouchés;
- être plus concurrentiels;
- conclure des alliances stratégiques.

Les consultants et les établissements d'enseignement font également partie du groupe cible.

Quel financement est offert?

Le personnel des deux divisions compte au moins 30 personnes à plein temps. Des fonds sont également accessibles de diverses sources comme le Fonds des nouvelles initiatives d'AADRA ainsi que d'organismes comme l'Agence de développement économique. La valeur minimale du soutien dans ce secteur est de 2 500 000 $.

Qui assurera la prestation du service?

La Direction générale du développement des entreprises et l'équipe d'action de l'entrepreneuriat en agriculture.

Pour de plus amples renseignements :

Direction générale du développement des entreprises,
AADRA
7000-113 St., pièce 304
Edmonton (Alberta) T6H 5T6

Services d'évaluation de la faisabilité

Quel est l'objectif du Programme?

- À court terme, collaborer avec l'industrie pour évaluer dans quelle mesure les producteurs de l'Alberta peuvent tirer parti des nouveaux débouchés;
- À moyen terme, veiller à ce que des données à jour et objectives soient disponibles pour appuyer les décisions et les plans d'affaires des associations et, s'il y a lieu, des producteurs individuels;
- À long terme, les producteurs albertains qui prennent de bonnes décisions en matière d'investissement atteindront les objectifs de croissance globale du secteur agricole, qui sont évalués à l'aide de l'Initiative sur la stratégie de croissance.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- À court terme, collaborer avec l'industrie pour évaluer dans quelle mesure les producteurs de l'Alberta peuvent tirer parti des nouveaux débouchés;
- À moyen terme, veiller à ce que des données à jour et objectives soient disponibles pour appuyer les décisions et les plans d'affaires des associations et, s'il y a lieu, des producteurs individuels;
- À long terme, les producteurs albertains qui prennent de bonnes décisions en matière d'investissement atteindront les objectifs de croissance globale du secteur agricole, qui sont évalués à l'aide de l'Initiative sur la stratégie de croissance.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un nouveau programme créé en 2002.

Description du Programme

Le travail est réalisé par les membres de l'équipe d'évaluation de la faisabilité de la Division de l'entrepreneuriat en agriculture. Ils reçoivent des propositions provenant de groupes internes et de groupes de l'industrie qui aimeraient évaluer s'il est possible et souhaitable d'exploiter un nouveau secteur de débouchés. Ces propositions sont soumises à l'équipe de façon continue. L'équipe tient régulièrement des réunions pour les étudier. Elle s'engage à informer les demandeurs de ses décisions dans un délai d'un mois suivant la réception de leur proposition si elle est en mesure de mener une étude de faisabilité.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est actuellement en cours.

Qui est admissible au Programme?

Les services de l'équipe de faisabilité sont offerts à divers groupes de l'industrie et groupes gouvernementaux, y compris les suivants :

- les organismes de financement, les institutions financières, les chercheurs;
- le personnel d'Agriculture, Alimentation et Développement rural Alberta (AADRA);
- les entrepreneurs agricoles, l'industrie agricole.

Quel financement est offert?

L'équipe d'évaluation de la faisabilité dispose d'un personnel équivalant à neuf employés à temps plein travaillant dans ce secteur. Ses membres ont accès à un financement provenant de diverses sources internes, et certains demandeurs offrent une partie du financement pour la réalisation des évaluations. La valeur minimale du soutien offert dans ce secteur est de 1 000 000 $.

Qui assurera la prestation du service?

L'équipe d'évaluation de la faisabilité d'AADRA.

Pour de plus amples renseignements :

Équipe d'évaluation de la faisabilité, Division de l'entrepreneuriat agricole, AADRA
Tél. : (780) 968-3511

Formation en leadership et en gestion

La contribution de contrepartie du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural de l'Alberta (AADRA) provient des activités de la Direction générale des innovations en gestion d'entreprise, Division de l'entreprise et des innovations, ainsi que de l'Unité des questions économiques, Division des questions économiques et de la compétitivité. La majeure partie des activités dans ce domaine ne s'inscrivent pas dans des programmes pour lesquels les producteurs primaires présentent des demandes et ne déclenchent pas l'octroi de fonds publics aux producteurs. La Direction générale est chargée de la formation avancée en leadership décrite ci-dessous et l'Unité des questions économiques exécute le programme AgriProfits.

Quel est l'objectif du Programme?

Donner aux gestionnaires et aux dirigeants d'entreprise agricole :

- l'accès à des possibilités d'acquérir des compétences poussées en leadership et en gestion;
- l'information et les outils nécessaires pour rester concurrentiels dans un secteur en évolution constante.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Les gestionnaires d'entreprises agricoles amélioreront leurs compétences en leadership et en gestion grâce à des méthodes d'apprentissage non traditionnelles qui favorisent l'application à la ferme des stratégies et des concepts appris au cours de la formation; et
- Les gestionnaires d'entreprises agricoles obtiendront une évaluation plus précise de leurs coûts de production et de leur classement par rapport à d'autres producteurs.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le programme AgriProfits est un programme existant. Il a été bonifié et élargi par suite de la création du volet du CSA sur le renouveau.

La Direction générale des innovations en gestion d'entreprise a été créée en avril 2002. Le Programme d'avantages concurrentiels pour l'agriculture existe depuis quatre ans. Tous les autres programmes proposés sont de nouveaux programmes prévus pour 2004-2005.

Description du Programme

Les programmes et les projets de formation avancée en leadership de la Direction générale comprennent :

- le Programme d'avantages concurrentiels pour l'agriculture, un programme de 12 jours offert au collège Olds;
- des programmes de mentorat;
- le soutien d'un club de gestion;
- AgriProfits offre la réalisation d'une enquête annuelle sur les coûts de production et le rendement, qui examine diverses activités au sein d'une exploitation agricole. Il établit des points de comparaison pour les coûts de production dans la province. Il est utilisé par les agriculteurs et les consultants à l'appui des outils d'analyse et de gestion d'entreprise agricole, ainsi qu'à l'interne pour surveiller le secteur.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Formation avancée en leadership : Tous les programmes sont offerts en 2004-2005. La plupart des programmes seront disponibles pendant plusieurs années, mais la responsabilité de leur exécution continue sera transférée à d'autres organismes.

AgriProfits : régulièrement offert

Qui est admissible au Programme?

Le groupe cible du Programme est constitué des gestionnaires d'entreprises agricoles compétents et intéressés à :

- assurer la croissance de leur entreprise;
- tirer parti des nouveaux débouchés;
- être plus concurrentiels;
- conclure des alliances stratégiques.

Les consultants et les établissements d'enseignement qui offrent des services aux clients susmentionnés font aussi partie du groupe cible.

Quel financement est offert?

À la formation avancée en leadership sont affectés l'équivalent de deux employés à temps plein, des contrats de sous-traitance payés par AADRA et des fonds provenant d'autres sources. La valeur du soutien disponible représente au moins 200 000 $ par an.

Le programme AgriProfits est soutenu par l'équivalent de deux employés à temps plein de l'Unité des questions économiques et par des contrats de sous-traitance. La valeur du soutien représente au moins 200 000 $ par an.

Qui assurera la prestation du service?

Formation avancée en leadership : la Direction générale, le collège Olds et différents partenaires des secteurs public et privé.

AgriProfits : l'Unité des questions économiques administrera le programme. Bon nombre d'entrepreneurs du secteur privé ont réalisé des études.

Pour de plus amples renseignements :

Formation avancée en leadership :

Direction générale des innovations en gestion d'entreprise
d'AADRA
5030-50 St., bureau 201
Olds (Alberta) T4H 1S1
Tél. : (403) 556-4316
Courriel : morley.kjargaard@gov.ab.ca

AgriProfits :

Économiste principal
Unité des questions économiques, AADRA
303, JG O'Donoghue
700-112 St.
Edmonton (Alberta) T6H 5T6
Courriel : dale.kaleil@gov.ab.ca

Stratégies d'évaluation et d'atténuation des risques de l'entreprise

Les contributions de contrepartie du ministère de l'Agriculture, et du Développement rural dans ce domaine découlent du travail exécuté par la Direction des innovations en gestion d'entreprise (DIGE) de la Division des entreprises et des innovations, et par les Services de l'économie de la Division de l'économie et de la compétitivité. En général, le travail fait dans ce domaine ne porte pas sur des programmes destinés aux producteurs primaires, et le Trésor provincial n'accorde à ce titre aucun financement aux producteurs.

Quel est l'objectif du Programme?

Son objectif est double :

1) Accroître le nombre de producteurs primaires rentables pouvant fournir des produits à ceux qui approvisionnent une industrie à valeur ajoutée;

2) Soutenir la compétitivité des entreprises en leur fournissant de l'information et des analyses sur leur situation concurrentielle.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Les dirigeants d'entreprises agricoles auront accès à :

- Des outils et à de l'information sur la gestion des risques qui les aideront à gérer les conséquences de crises, de mesures ou de catastrophes (p. ex. l'ESB, la réduction des subventions gouvernementales et les sécheresses);
- Des renseignements sur l'industrie et des analyses sur son importance pour chacune des entreprises;
- Des études financières et de faisabilité quant aux nouveaux débouchés s'offrant à chaque entreprise;
- Des stratégies qui les aideront à déterminer et à surmonter les obstacles à la croissance des entreprises.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

La plus grande partie du travail effectué dans ce domaine est nouvelle et remonte à 2002; l'évolution du Programme se poursuit en fonction de celle des besoins de l'industrie.

Description du Programme

Voici en quoi consiste le travail dans ce domaine :

- La collecte et la synthèse de l'information sur l'industrie pour les producteurs primaires;
- Le soutien aux ententes commerciales, y compris la recherche sur les structures sans pareil d'une industrie en évolution;
- Des analyses de rentabilité (avantages-coûts) des nouvelles entreprises pour déterminer si elles réussiront au niveau de l'exploitation agricole, et l'élaboration de stratégies de gestion des risques de telles entreprises;
- La mise au point de nouveaux outils de gestion des risques et de stratégies telles que le logiciel CropChoices et la Matrice de gestion des risques.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Ce programme a un caractère permanent; certains aspects sont confiés à d'autres organismes pour donner au personnel le temps de développer de nouveaux domaines et d'offrir des services à leur égard.

Qui est admissible au Programme?

Le groupe cible de ces programmes sont les dirigeants d'entreprises agricoles compétents qui sont intéressés à :

- assurer la croissance de leurs entreprises;
- tirer avantage des nouvelles occasions d'affaires;
- être plus concurrentiels;
- conclure des alliances stratégiques.

Quel financement est offert?

Ce secteur a le soutien de la DIGE et des Services de l'économie. La DIGE dispose de l'équivalent de six personnes à plein temps dans ce secteur et d'un budget contractuel. Les Services de l'économie ont quant à eux l'équivalent de trois personnes à plein temps dans ce domaine. La valeur du soutien dans ce secteur en 2004-2005 et par la suite est d'au moins 1 000 000 $.

Qui assurera la prestation du Programme?

La DIGE est la première responsable de la prestation du Programme. Selon le projet, d'autres organismes y prennent part, par exemple l'AFSC (Agriculture Financial Services Corporation).

Pour de plus amples renseignements :

Chef de la Direction
(403) 556-4213
Spécialiste de la gestion des risques de l'entreprise
DIGE, ministère de l'Agriculture et du Développement rural de l'Alberta
909 ch. Irricana
N.E. Airdrie (Alberta) T4A 2G6
Tél. : 403 948-8524

Prestation des programmes de renouveau

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme offre l'expertise technique qui aide à dispenser les programmes des Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes en Saskatchewan.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Aider les agriculteurs accroître la rentabilité de leur entreprise;
- Aider les agriculteurs à choisir leurs sources de revenu;
- Aider les agriculteurs à répondre aux demandes du marché et des consommateurs en matière de salubrité et qualité des aliments et de production respectueuse de l'environnement;
- Aider les agriculteurs à saisir les débouchés qui découlent des activités en sciences et innovation.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Des ressources du ministère provincial de l'Agriculture et de l'Alimentation ont été consacrées à la prestation des programmes de renouveau du Cadre stratégique national pour l'agriculture en Saskatchewan.

Description du Programme

Le Programme offre l'expertise nécessaire à la réalisation et au peaufinage des programmes nationaux en Saskatchewan. Les spécialistes du renouveau du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sont les personnes avec lesquelles les producteurs doivent communiquer en premier lieu pour avoir accès aux programmes nationaux suivants dans cette province :

I) **Les Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes**, lancés le 1er octobre 2004, offrent entre autres les programmes suivants :

1. Évaluation de l'exploitation agricole : profil financier global, état de l'actif, du passif, des revenus et des dépenses, analyse des ratios de l'exploitation agricole, plan d'action énonçant les possibilités qui permettront d'accroître la rentabilité de la ferme;
2. Services spécialisés de planification d'entreprise : prestation d'un soutien à l'agriculteur ou à des groupes d'agriculteurs pour la préparation d'un plan d'entreprise global tenant compte de la diversification, de la mise en marché, de la gestion des ressources humaines, de l'expansion, de la gestion des risques ou de la gestion de la relève;
3. Programme Planification et évaluation pour les entreprises de produits à valeur ajoutée : prestation à l'agriculteur ou à des groupes d'agriculteurs de services d'analyse de faisabilité et de planification pour des entreprises qui ajoutent de la valeur à des produits agricoles primaires.

II) **Les Services canadiens de développement des compétences en agriculture** offrent aux agriculteurs et à leur conjoint de l'aide financière et des services de planification qui leur permettront de suivre de la formation et de se perfectionner en fonction des plans qu'ils envisagent.

Les spécialistes en renouveau aideront à l'organisation, au contrôle de la qualité et à la prestation des services offerts aux collectivités agricoles de la Saskatchewan dans le cadre de ces programmes nationaux.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Les Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes ont été lancés le 1er octobre 2004.

Les Services canadiens de développement des compétences en agriculture sont offerts en Saskatchewan depuis mai 2005.

Qui est admissible au Programme?

Les agriculteurs canadiens débutants qui pratiquent l'agriculture depuis moins de six ans et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 000 $, mais a le potentiel de dépasser 10 000 $; les exploitations agricoles commerciales dont le chiffre d'affaires est supérieur à 10 000 $.

Quel financement est offert?

Le financement se chiffre à 0,7 million de dollars pour l'exercice 2004-2005.

Les fonds sont versés à la Direction générale du développement de l'entreprise agricole du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan.

Qui assurera la prestation du Programme?

Les spécialistes de la Direction générale du développement de l'entreprise agricole du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan.

Pour de plus amples renseignements :

Gestionnaire, Programmes du renouveau
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan.
3085, rue Albert, bureau 329,
Regina (Saskatchewan) S4S 0B1
Tél. : (306) 787-4323
Courriel : lstavness@agr.gov.sk.ca

Programme des plans d'action pour le renouveau rural

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme de plans d'action pour le renouveau rural verse des fonds pour la prestation d'expertise technique et la réalisation d'activités de partenariat avec le secteur qui visent à établir un environnement d'affaires concurrentiel, une infrastructure rurale viable et efficace et des collectivités rurales vigoureuses et dynamiques en Saskatchewan.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Stimulation de la croissance des régions rurales de la province;
- Une économie rurale et agricole viable et diversifiée.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le Programme est en cours.

Description du Programme

Le Programme permettra de créer des politiques et programmes ruraux grâce au Bureau des affaires rurales et au Comité d'action pour l'économie rurale.

Le Bureau des affaires rurales gère une initiative pangouvernementale d'élaboration de politiques et programmes qui concourent à la viabilité des régions rurales de la Saskatchewan. La Stratégie rurale qu'élaborera et mettra en œuvre cette province permettra de concrétiser le triple objectif qu'est l'établissement d'un environnement d'affaires concurrentiel, d'une infrastructure rurale viable et efficace et de collectivités rurales vigoureuses et dynamiques.

Le Bureau soutient les activités du Comité d'action pour l'économie rurale, qui est chargé de lancer le dialogue et d'élaborer des politiques qui favoriseront la poursuite de la croissance agricole et rurale et l'instauration de collectivités fortes.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est en cours.

Qui est admissible au Programme?

Sans objet.

Quel financement est offert?

Le financement s'élève à 0,6 million de dollars pour l'exercice 2002-2004. La même somme est prévue pour l'exercice 2004-2005.

Les fonds sont versés au Bureau des affaires rurales du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de la Saskatchewan, qui est chargé de la prestation des services.

Qui assurera la prestation du Programme?

Le Bureau des affaires rurales et le Comité d'action du gouvernement de la Saskatchewan pour l'économie rurale.

Pour de plus amples renseignements :

Directeur, Politiques et planification
Développement rural de la Saskatchewan
3085, rue Albert, bureau 101
Regina (Saskatchewan) S4S 0B1
Courriel : asyhlonyk@agr.gov.sk.ca

Programme de santé rurale

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme de santé rurale vise à faciliter financièrement la coordination de la recherche sur la santé et la sécurité en milieu agricole, la prévention des blessures, l'élaboration de programmes et la prestation de services de vulgarisation au profit du secteur agricole. L'aide financière est versée à l'Institute of Agricultural and Environmental Health (I.ARE.H).

L'Institut offre des services et des activités de formation, de prévention et de recherche dans quatre domaines de compétence :

1) **domaine agricole** : Le Centre for Agricultural Medicine effectue de la recherche et fait la promotion de la santé auprès des agriculteurs, de leur famille et des travailleurs agricoles notamment dans le domaine de la prévention des blessures ainsi que des effets de la poussière, des produits chimiques et d'autres dangers sur la santé;
2) **domaine rural** : L'Institut favorise la santé des collectivités rurales et éloignées grâce à des soins de courte et longue durée, à des services d'urgence, à des activités de communications et à d'autres interventions connexes;
3) **domaine environnemental** : L'Institut préserve la qualité de l'air et de l'eau par des recherches sur l'exposition aux pesticides et la santé de l'écosystème et par l'évaluation des risques; et
4) **domaine de la santé au travail** : L'Institut effectue de la recherche et fait la promotion de la santé auprès des travailleurs de l'agriculture, des forêts et d'autres secteurs du milieu rural.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Réduction de la fréquence des blessures et des décès causés par les accidents en milieu agricole;
- Accroissement de la santé de la population rurale.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le Programme est en cours.

Description du Programme

Les services de recherche et de vulgarisation dispensés par l'Institut visent à réduire les problèmes de santé au travail en milieu agricole et rural. Ils se concentrent sur la qualité de l'air, des aliments et de l'eau, sur la santé au travail et sur la santé en milieu rural.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est déjà en cours.

Qui est admissible au Programme?

Sans objet.

Quel financement est offert?

Le financement se chiffre à 0,1 million de dollars pour l'exercice 2003-2004. La même somme est prévue pour l'exercice 2004-2005.

Les fonds sont versés à l'Institute of Agricultural and Environmental Health (I.ARE.H) de l'Université de la Saskatchewan.

Qui assurera la prestation du Programme?

L'Institute of Agricultural and Environmental Health (I.ARE.H)

Pour de plus amples renseignements :

Directeur, Politiques et planification
Développement rural de la Saskatchewan
3085, rue Albert, bureau 101
Regina (Saskatchewan) S4S 0B1
Courriel : asyhlonyk@agr.gov.sk.ca

Programme de diversification des productions végétales et animales

Quel est l'objectif du Programme?

L'objectif du Programme de diversification des productions végétales et animales consiste à rehausser l'adoption de techniques de production végétale et animale pour saisir les possibilités de diversification et de production à valeur ajoutée au Manitoba. Le Programme favorise l'atteinte de cet objectif en finançant l'achat de l'équipement qu'utilisent les centres de diversification régionaux.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Offrir les technologies et l'équipement pertinents afin d'appuyer les programmes de diversification des productions végétales et animales;
- Accroître le nombre d'activités à valeur ajoutée au Manitoba;
- Créer un plus grand nombre de partenariats et lancer davantage de projets démontrant aux producteurs les occasions de diversification et les possibilités d'activités à valeur ajoutée qui s'offrent à eux; et
- Continuer d'offrir des projets de vulgarisation de l'information à l'échelle du Manitoba.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Ce programme est en cours.

Description du Programme

Le Programme appuie les centres régionaux de diversification des cultures, les projets à valeur ajoutée et les projets de diversification.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Il s'agit d'un programme en cours.

Qui est admissible au Programme?

Les producteurs, le secteur agricole, les entreprises et les associations agricoles sont admissibles au Programme.

Quel financement est offert?

Une somme de 4,597 millions de dollars répartie sur trois ans.

Qui assurera la prestation du service?

Le personnel d'Agriculture, Alimentation et Initiative rurales Manitoba.

Pour de plus amples renseignements :

Responsable des programmes de transition
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba
401, avenue York, bureau 811
Winnipeg (Manitoba) R3C 0P8
Tél. : (204) 945-3979
Courriel : gfearn@gov.mb.ca

Centre de développement des produits alimentaires

Quel est l'objectif du Programme?

À l'aide de ce programme, le Manitoba soutient les activités et les programmes du Centre de développement des produits alimentaires en coordonnant la création, l'expansion et la diversification de l'industrie agroalimentaire grâce à son réseau sectoriel et à son expertise dans la transformation des aliments.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Création d'emplois dans le secteur agroalimentaire;
- Création de produits alimentaires et de services de transformation des aliments;
- Création / expansion d'entreprises dans le secteur agroalimentaire;
- Assistance aux entreprises à l'aide d'un service de dépannage interne; et
- Formation et conseils techniques aux entreprises et aux particuliers.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le financement permet au Centre de développement des produits alimentaires (CDPA) de maintenir ses programmes et services actuels.

Description du Programme

Le Centre de développement des produits alimentaires offre ses services aux industries des aliments, des boissons et de l'alimentation animale. Le financement du Programme aidera le Centre à se concentrer sur le développement et la transformation de produits, sur la recherche de nouveaux clients et sur les services de formation et de centre de documentation et d'information technique.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est présentement en cours.

Qui est admissible au Programme?

Tous les intervenants du secteur agroalimentaire du Manitoba et du Canada peuvent faire appel aux services du Centre de développement des produits alimentaires. Cela comprend les petites et moyennes entreprises, les entreprises familiales, les entrepreneurs, les agriculteurs ainsi que les grandes sociétés.

Quel financement est offert?

Le CDPA reçoit une partie de ses fonds d'exploitation d'AAIRM et peut, grâce à ces fonds, offrir des services centraux qui aident le secteur agroalimentaire du Manitoba à se diversifier davantage et à accroître le nombre d'activités à valeur ajoutée dans le secteur agroalimentaire. Les clients du CDPA peuvent obtenir du financement supplémentaire pour des études plus approfondies et détaillées de sources telles que le programme Agro-Initiatives du Manitoba, le Conseil national de recherches du Canada - Programme d'aide à la recherche industrielle, l'Initiative de recherche et développement au sein du secteur agroalimentaire et le Manitoba Rural Adaptation Council.

Qui assurera la prestation du service?

Le Centre de développement des produits alimentaires

Pour de plus amples renseignements :

Chef, Science et Innovation
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba
545, University Crescent, bureau 204
Winnipeg (Manitoba) R3T 5S6
Tél. : (204) 945-1341
Courriel : tsmyrl@gov.mb.ca

Centre de développement des produits alimentaires - Équipement

Quel est l'objectif du Programme?

Le Centre de développement des produits alimentaires (CDPA) joue un rôle prédominant dans la création, l'expansion et la diversification du secteur agroalimentaire grâce au réseau qu'il y maintient et à ses connaissances spécialisées de la transformation des aliments. L'objectif du CPDA est de faire en sorte que l'équipement de transformation spécialisé et les services connexes soient mis à la disposition des petits entrepreneurs du secteur agroalimentaire du Manitoba.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Mettre à la disposition des petits entrepreneurs du secteur agroalimentaire de l'équipement de transformation spécialisé et des services connexes;
- Créer 50, 75 et 90 emplois dans le secteur agroalimentaire au cours des exercices 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007 respectivement;
- Ces emplois contribueront pour 19 810 $ au produit intérieur brut de la province et pour 1 837 $ aux revenus fiscaux provinciaux.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Les services du CDPA sont offerts dans le cadre d'un programme existant qu'on améliorera par l'intermédiaire du volet de transition de l'accord sur le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). Le CPDA est un organisme de service spécial d'Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba (AAIRM), un ministère du gouvernement du Manitoba.

Description du Programme

En mettant cet équipement à la disposition des entrepreneurs, le CDPA offrira des services améliorés qui répondront aux principaux besoins technologiques liés au développement et à la transformation des produits, notamment les oléagineux, les fruits et légumes et les viandes. Cette technologie permettra au Centre d'offrir les services suivants à sa clientèle :

- mise au point de produits;
- élaboration de processus;
- services nutritionnels;
- affaires réglementaires/analyse des risques et maîtrise des points critiques;
- services d'information;
- transfert de technologies;
- services de formation.

Ces services sont conformes aux priorités du CSA, soit Salubrité et qualité des aliments, Renouveau, Environnement, et Science et innovation.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le CDPA est un centre de recherche et de développement bien établi qui offre actuellement des services. Ses clients pourront profiter des améliorations apportées par ce programme dès l'automne 2004.

Qui est admissible au Programme?

Tous les intervenants du continuum agroalimentaire du Manitoba sont admissibles, y compris les petites et moyennes entreprises, les entreprises familiales et les entrepreneurs, les producteurs agricoles et les grandes entreprises.

Quel financement est offert?

Une somme de 2,935 millions de dollars est disponible à l'échelle de la province jusqu'au 31 mars 2006.

Qui assurera la prestation du service?

Le personnel du CDPA assure la prestation d'un service coordonné à sa clientèle, de concert avec tous les ordres de gouvernement, le secteur et les milieux universitaires.

Pour de plus amples renseignements :

Responsable des programmes de transition
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba
401, avenue York, pièce 811
Winnipeg (Manitoba) R3C 0P8
Tél. : (204) 945-3979
Courriel : gfearn@gov.mb.ca

Programme de sensibilisation à la gestion des risques

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme a pour objectif d'améliorer les connaissances des producteurs du Manitoba en ce qui a trait aux outils et aux stratégies de gestion des risques.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Meilleure compréhension de la gestion des risques chez les producteurs;
- Adoption de stratégies de gestion des risques financiers et commerciaux;
- Diminution de l'exposition des exploitations aux niveaux inacceptables de risques.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un nouveau programme fédéral-provincial-territorial.

Description du Programme

Sous l'égide d'un comité directeur formé de représentants d'Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), les responsables du Programme offriront des activités et des ressources pour aider les producteurs à évaluer les risques commerciaux dans diverses situations.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme débutera à l'automne 2004.

Qui est admissible au Programme?

Le personnel d'Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba (AAIRM), en consultation avec les producteurs et les groupes de producteurs, devrait s'inscrire au Programme.

Quel financement est offert?

Une contribution provinciale de 375 000 $ sera offerte en nature et répartie sur cinq ans.

Qui assurera la prestation du service?

Le personnel d'AAIRM se chargera d'organiser et d'offrir les activités en consultation avec des experts du secteur.

Pour de plus amples renseignements

Responsable, volet « Renouveau »
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba
405, avenue Broadway, bureau 825
Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6
Tél. : (204) 945 3735
Courriel : dginerab@gov.mb.ca

Programme Agro-Initiatives du Manitoba (PAIM)

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme Agro-Initiatives du Manitoba permet au secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire d'obtenir de l'aide en matière de planification d'entreprise et d'expansion de marchés pour accroître la production à valeur ajoutée et la diversification des activités agricoles au Manitoba.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Collecte de renseignements commerciaux concurrentiels sur les nouveaux débouchés susceptibles de favoriser le développement de l'industrie et les entreprises commerciales;
- Mise au point de nouvelles utilisations pour les produits agricoles;
- Aide au développement de nouveaux marchés pour les produits agricoles et agroalimentaires et la production alimentaire au Manitoba.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le PAIM est un programme existant.

Description du Programme

Une aide financière est disponible pour la recherche d'informations concernant les plans d'entreprise et de commercialisation, les études de faisabilité, la conception de nouveaux produits, l'élaboration de nouveaux procédés et l'expansion des marchés. L'aide du gouvernement est attribuée selon une formule de partage des coûts. Le financement est de 5 000 $ pour les entreprises individuelles et de 10 000 $ pour les organisations de producteurs spécialisés. Une aide technique non financière est également offerte.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Il s'agit d'un programme en cours.

Qui est admissible au Programme?

Les agriculteurs et les familles d'agriculteurs, les entrepreneurs agricoles, les agroentreprises, les fournisseurs et les transformateurs de produits agricoles, ainsi que les organisations agricoles et les associations de producteurs spécialisés à l'échelle provinciale.

Quel financement est offert?

La somme de 1,75 million de dollars sera offerte chaque année pendant cinq ans.

Qui assurera la prestation du service?

Le personnel d'Agriculture, Agroalimentaire et Initiatives rurales Manitoba travaillera avec les promoteurs afin d'élaborer de nouveaux projets.

Pour de plus amples renseignements :

Responsable, volet « Renouveau »
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba
405, avenue Broadway, bureau 825
Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6
Tél. : (204) 945-3735
Courriel : dginerab@gov.mb.ca

Projet 2000 – Programme de mentorat et Votre avenir en agriculture

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme a pour objectif d'aider les agriculteurs, jeunes et débutants, à gérer une exploitation agricole de manière à en assurer la viabilité au Manitoba.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Les agriculteurs, jeunes et débutants, élaboreront et mettront en œuvre des stratégies de développement de l'exploitation et des stratégies commerciales en vue d'améliorer la viabilité à long terme de leur exploitation agricole.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme existant qui répond aux besoins présents et futurs des jeunes agriculteurs et des collectivités rurales au Manitoba.

Description du Programme

Le Projet 2000 comporte actuellement deux volets :

1) L'initiative Un pont entre les générations de la Société du crédit agricole du Manitoba propose des solutions de rechange en matière de financement aux jeunes agriculteurs et aux membres de leur famille dans le but de faciliter le transfert de la ferme familiale. De plus, des taux d'intérêt avantageux sont offerts aux jeunes agriculteurs afin de leur permettre de suivre une formation/d'obtenir des crédits en vue d'améliorer leurs aptitudes en gestion agricole.

2) Le volet « Mentorat » est aussi offert aux jeunes agriculteurs désirant bénéficier des services de mentor d'un producteur bien établi pour ainsi enrichir leurs connaissances et établir de nouvelles relations d'affaires.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Il s'agit d'un programme en cours.

Qui est admissible au Programme?

Les agriculteurs âgés de 18 à 39 ans, ou encore, les membres de familles agricoles qui souhaitent exploiter une ferme.

Quel financement est offert?

Une somme de 425 000 $ en contribution provinciale de contrepartie sera offerte au cours des cinq années de l'Accord de mise en œuvre Canada-Manitoba.

Qui assurera la prestation du service?

Le personnel d'Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba, ainsi que de la Société de crédit agricole du Manitoba, collaborera avec les agriculteurs et les établissements d'enseignement afin d'élaborer et d'exécuter le programme et d'appuyer ses responsables.

Pour de plus amples renseignements :

Responsable, volet « Renouveau »
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba
405, avenue Broadway, bureau 825
Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6
Tél. : (204) 945-3735
Courriel : dginerab@gov.mb.ca

Service de vulgarisation en milieu rural - Gestion des exploitations agricoles

Quel est l'objectif du Service?

Le Service a pour objectif de développer et de renforcer les aptitudes en gestion des agriculteurs en leur fournissant des ressources et de la formation en matière de gestion financière, de gestion des risques et de planification successorale; il offre de plus des programmes de soutien à l'agriculture.

Quels sont les résultats prévus du Service?

L'utilisation accrue, par les producteurs et le secteur, des ressources et des programmes en gestion des exploitations agricoles d'Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales du Manitoba, afin de maximiser le revenu d'entreprise net au profit du secteur et des collectivités rurales du Manitoba.

S'agit-il d'un service nouveau, d'un service en cours ou d'un service de transition?

Il s'agit d'un service en cours.

Description du Service

Les spécialistes en gestion des exploitations agricoles d'Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales du Manitoba (AAIRM) répartis dans 12 collectivités rurales offrent des services de vulgarisation en matière de gestion des exploitations agricoles au moyen de publications, de médias électroniques, de séminaires, de cours de formation, de la mise au point de logiciels, d'un réseau de partenaires stratégiques et de documentation de référence. Des services-conseils à la ferme sont aussi disponibles. Le Service tient compte des besoins changeants des agriculteurs, du secteur et des collectivités rurales du Manitoba.

Quand le Service sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Service est présentement offert.

Qui est admissible au Service?

Les agriculteurs, les groupes de producteurs, les collectivités et l'industrie peuvent présenter une demande dans le cadre du Service.

Quel financement est offert?

Une contribution provinciale de contrepartie équivalant à 5,625 millions de dollars sera offerte en nature sur une période de cinq ans.

Qui assurera la prestation du Service?

Le personnel d'AAIRM collaborera avec les agriculteurs, les collectivités et le secteur afin de développer et d'appuyer le Service de vulgarisation.

Pour de plus amples renseignements :

Responsable, volet « Renouveau »
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba
405, avenue Broadway, bureau 825
Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6
Tél. : (204) 945 3735
Courriel : dginerab@gov.mb.ca

Service de vulgarisation en milieu rural - Économie ménagère

Quel est l'objectif du Service?

Le Service a pour objectif d'améliorer les aptitudes décisionnelles et les connaissances des clients vivant dans une ferme ou en région rurale dans les domaine suivants : développement du leadership, finances agricoles, salubrité et qualité des aliments, entreprise agricole familiale, entreprise de produits à valeur ajoutée et diversification des activités agricoles au Manitoba.

Quels sont les résultats prévus du Service?

Faciliter la compréhension et l'acquisition de compétences en leadership et en gestion des affaires qui favoriseront la stabilité et la prospérité des familles agricoles et des collectivités rurales.

S'agit-il d'un service nouveau, d'un service en cours ou d'un service de transition?

Le Service de vulgarisation en milieu rural - Économie ménagère est un service existant qui répond au changement et aux besoins futurs des familles d'agriculteurs et des collectivités rurales.

Description du Service

Des conseillers en économie ménagère travaillent avec les familles d'agriculteurs dans les domaines suivants : développement du leadership, salubrité et qualité des aliments, établissement du budget de la famille d'agriculteurs et création d'entreprises qui aident à diversifier le revenu familial et à y ajouter une certaine valeur. Le Service permet d'offrir des consultations, des ateliers et des ressources en matière de planification de la relève, de communication familiale, de gestion du temps, d'établissement des objectifs, de transformation des aliments, d'agrotourisme et de commercialisation.

Quand le Service sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Service est présentement offert

Qui est admissible au Service?

Les familles d'agriculteurs et les familles rurales ainsi que les organisations rurales du Manitoba.

Quel financement est offert?

Une contribution provinciale de contrepartie équivalant à 2,45 millions de dollars sera offerte en nature sur une période de cinq ans.

Qui assurera la prestation du Service?

Le personnel d'Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales du Manitoba travaillera directement avec les familles agricoles et rurales ainsi qu'avec les organisations rurales.

Pour de plus amples renseignements

Responsable, volet « Renouveau »
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba
405, avenue Broadway, bureau 825
Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6
Tél. : (204) 945-3735
Courriel : dginerab@gov.mb.ca

Service de vulgarisation en milieu rural – Conseillers agricoles

Quel est l'objectif du Service?

Le Service a pour objectif de fournir aux producteurs des renseignements techniques et du soutien par rapport à la production, à la gestion et à la commercialisation de produits agricoles, y compris un service d'aiguillage vers les programmes et les services offerts par le gouvernement ou par des spécialistes du secteur privé.

Quels sont les résultats prévus du Service?

Adoption accélérée de pratiques de pointe en matière de production, de gestion et de commercialisation afin d'accroitre la rentabilité des exploitations agricoles ainsi que leur capacité de s'adapter aux conditions changeantes et de saisir les occasions de développement.

S'agit-il d'un service nouveau, d'un service en cours ou d'un service de transition?

Le Service de vulgarisation - Conseillers agricoles est présentement offert.

Description du Service

Les conseillers agricoles travaillent avec les associations professionnelles agricoles, les producteurs, les chercheurs et le secteur à la mise sur pied de programmes visant à favoriser l'adoption de pratiques et de produits agricoles nouveaux. Cela se traduira par une augmentation de la production, une hausse de la part du marché et de la rentabilité des activités et l'adoption de pratiques de production respectueuses de l'environnement. De plus, le Service permettra au secteur de s'adapter plus facilement à l'évolution des contextes et des marchés.

Quand le Service sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Service est présentement offert.

Qui est admissible au Service?

Les agriculteurs du Manitoba.

Quel financement est offert?

Une contribution provinciale de contrepartie équivalant à 5,275 millions de dollars sera offerte en nature sur une période de cinq ans.

Qui assurera la prestation du Service?

Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba travaillera avec les producteurs, les chercheurs et le secteur pour élaborer et appuyer le programme de vulgarisation.

Pour de plus amples renseignements :

Responsable, volet « Renouveau »
405, avenue Broadway, bureau 825
Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6
Tél. : (204) 945-3735
Courriel : dginerab@gov.mb.ca

Service de vulgarisation en milieu rural – Diversification des produits végétales et animales

Quel est l'objectif du Service?

Le Service a pour objectif de fournir une direction et un soutien aux agriculteurs, aux agroentreprises et aux entrepreneurs afin de diversifier les produits agricoles du Manitoba et d'y ajouter de la valeur en réponse aux débouchés sur les marchés locaux et internationaux.

Quels sont les résultats prévus du Service?

Les agriculteurs et les collectivités du Manitoba sont en mesure de cerner des produits à offrir, de les adapter, de les mettre au point et de les produire afin de répondre aux besoins des marchés en constante évolution.

S'agit-il d'un service nouveau, d'un service en cours ou d'un service de transition?

Il s'agit d'un service en cours qui répond aux changements et aux besoins futurs des agriculteurs, du secteur et des collectivités rurales du Manitoba.

Description du Service

Le Service permet d'exploiter ou de consolider des marchés nouveaux ou en expansion pour les produits du Manitoba en donnant aux intéressés l'accès à une information facile à comprendre. Cela permettra de mettre sur pied, de faciliter et d'appuyer des projets visant à diversifier les productions animales et végétales, de créer de nouveaux produits et de transformer les produits agricoles.

Quand le Service sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Service est présentement offert.

Qui est admissible au Service?

Les agriculteurs, les agroentreprises et les entrepreneurs du Manitoba.

Quel financement est offert?

Une contribution provinciale de contrepartie équivalant à 4,063 millions de dollars sera offerte en nature sur une période de cinq ans.

Qui assurera la prestation du Service?

Le personnel d'Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba collaborera avec les agriculteurs, les collectivités et le secteur afin d'élaborer et d'appuyer le Service de vulgarisation en milieu rural - Diversification des productions végétales et animales.

Pour de plus amples renseignements :

Responsable, volet « Renouveau »
405, avenue Broadway, bureau 825
Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6
Tél. : (204) 945-3735
Courriel : dginerab@gov.mb.ca

Institut de la gestion agricole (IGA)

Quel est l'objectif du Programme?

L'IGA a fixé les objectifs suivants :

- rehausser le profil et favoriser l'adoption des pratiques exemplaires de gestion des affaires dans le secteur agricole de l'Ontario;
- offrir aux agriculteurs ontariens ainsi qu'à leurs conseillers les outils, les produits, les renseignements, les ressources et la formation touchant la gestion des affaires dont ils ont besoin pour améliorer la prise de décisions et la rentabilité des exploitations agricoles;
- élaborer et procurer les outils, produits, renseignements et ressources de gestion des affaires dans le cadre de partenariats avec les groupes de producteurs, les établissements de recherche et le secteur des services financiers.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

L'amélioration des renseignements et des outils liés à la prise de décisions touchant la gestion des affaires.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un nouveau programme.

Description du Programme

L'IGA finance l'élaboration d'outils, de produits, de renseignements, de ressources et la formation en matière de gestion des affaires à l'intention des familles agricoles, des gestionnaires d'exploitation agricole et des conseillers auprès des entreprises agricoles.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le programme prend fin le 31 mars 2008.

Qui est admissible au Programme?

Les organismes agricoles, les agences, les associations, les groupes communautaires, les établissements, les universités, les collèges, les groupes ou les entreprises ayant un siège social en Ontario ou encore les particuliers peuvent prendre part à un projet ou le diriger, dans la mesure où le financement demandé auprès du gouvernement sert nettement l'intérêt public. On recommande les alliances et les partenariats, mais ils ne sont pas exigés.

Quel financement est offert?

Des fonds sont disponibles pour les projets qui portent sur l'un ou plusieurs des secteurs de programme suivants :

- Analyse comparative et pratiques exemplaires de gestion des affaires;
- Gestion des risques de l'entreprise;
- Planification de la relève de l'entreprise et nouveaux venus;
- Perfectionnement des ressources humaines et formation;
- Innovation et débouchés

Un groupe d'experts du secteur approuvera le montant du financement accordé à chaque projet en tenant compte de la proposition et du budget du projet, qui doivent être présentés avant d'engager quelque dépense que ce soit. Un financement d'au plus 100 p. 100 des frais totaux du projet peut être consenti. Toutefois, on accorde la préférence aux projets dont les coûts sont partagés avec les promoteurs du secteur.

Qui assurera la prestation du service?

Les modalités administratives ne sont pas encore arrêtées.

Pour de plus amples renseignements :

Gestionnaire, Gestion des affaires et de l'organisation
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario
1, chemin Stone Ouest, 3e étage NE
Guelph (Ontario) NIG 4Y2
Tél. : (519) 826-3285
Téléc. : (519) 826-3254
Courriel : clarence.haverson@omaf.gov.on.ca

Programme d'appui aux initiatives des tables filières québécoises

Quel est l'objectif du Programme?

- Permettre aux tables filières sectorielles d'acquérir leur autonomie, notamment en favorisant l'établissement d'un statut juridique et en appuyant leur fonctionnement.
- Permettre aux tables filières sectorielles et aux structures de concertation sectorielles de réaliser un diagnostic de leur secteur et d'élaborer leur plan stratégique de développement.
- Appuyer des projets collectifs, issus de la planification stratégique, permettant d'améliorer l'efficacité et la rentabilité des agriculteurs ainsi que la compétitivité du secteur agroalimentaire concerné.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Volet 1 (secteur agroalimentaire) :

- Incorporation de la Table filière sectorielle;
- Réalisation d'un diagnostic;
- Élaboration d'un plan stratégique de développement.

Volet II (entreprises agricoles et agroalimentaires) :

- Meilleure connaissance de l'environnement socio-économique;
- Meilleure planification pour faciliter la prise de décision;
- Accès à de nouvelles possibilités économiques pour un accroissement du revenu et de la rentabilité des entreprises agricoles et agroalimentaires;
- Amélioration de la capacité concurrentielle et de la performance de l'industrie agroalimentaire sur les marchés.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) offre, depuis plusieurs années, un programme d'appui à ses différentes structures de concertation. Le Programme d'appui aux initiatives des tables filières québécoises est similaire à celui qui était offert par le MAPAQ.

Description du Programme

Le Programme comporte deux volets dont les objectifs poursuivis et les résultats attendus sont décrits ci-haut.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le volet I est entré en vigueur le 1er avril 2003 et prendra fin le 31 mars 2008.

Le volet II entre en vigueur à la signature de l'accord collatéral et prendra fin le 31 mars 2008. Cependant, la date limite de dépôt de projet est le 17 janvier 2008.

Qui est admissible au Programme?

Volet I

Établissement d'un statut juridique et fonctionnement des activités :

- Les tables filières sectorielles reconnues par la Filière agroalimentaire et légalement constituées;

Réalisation d'un diagnostic et l'élaboration d'un plan stratégique :

- Les tables filières sectorielles et les structures de concertation sectorielles reconnues par la Filière agroalimentaire.

Volet II

Projets qui répondent aux objectifs poursuivis :

- Les tables filières sectorielles reconnues par la Filière agroalimentaire;
- Les structures de concertation sectorielles reconnues par la Filière agroalimentaire;
- Les organismes régionaux de concertation en agroalimentaire reconnus par la Direction régionale du MAPAQ.

Quel financement est offert?

Le Canada ne versera aucune contribution en vertu de volet I de ce programme. Le Québec assumera la totalité de la contribution dans le cadre de ce volet.

Les contributions des gouvernements au regard du financement du volet II de ce programme sont définies dans l'accord collatéral sur les programmes du volet Renouveau.

Les fonds totaux disponibles totalisent 5 M$, partagés à part égal entre les deux gouvernements.

Qui assurera la prestation du service?

L'argent livreur, soit le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Pour de plus amples renseignements :

Les projets doivent être soumis au MAPAQ à l'aide du formulaire prévu à cette fin.

Ce formulaire est disponible aux endroits suivants :

- directions régionales du MAPAQ ou d'AAC;
- Direction du développement de la transformation alimentaire Québec (MAPAQ), à Québec.

Programme initiative d'appui aux conseillers agricoles

Quel est l'objetif du Programme ?

- Améliorer la capacité de consultation des conseillers agricoles afin d'accroître la rentabilité et la compétitivité des entreprises.
- Appuyer le développement d'outils d'encadrement, d'information et de réseautage adaptés aux besoins des conseillers agricoles.
- Favoriser la diffusion d'information de pointe technique et technico-économique afin d'appuyer les conseillers agricoles dans leur travail.

Quels sont les résultats prévus du Programme ?

La conception, l'organisation, la promotion et la diffusion d'activités d'information et de séminaires destinés aux conseillers agricoles. Le développement d'outils d'encadrement, d'information, d'analyse et de réseautage, ou encore la bonification ou l'adoption d'un outil existant, à l'intention des conseillers agricoles.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition ?

Le programme Initiative d'appui aux conseillers agricole est un nouveau programme.

Description du Programme

Des appels de projets seront lancés à partir d'une liste d'activités priorisées par le Comité d'appui aux conseillers. Les activités seront déterminées à partir d'un plan de travail élaboré par le Comité d'appui aux conseillers, lequel sera approuvé par le Canada et le Québec.

L'aide financière pourra atteindre 100 p. 100 du total des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 200 000 $ par projet.

Quand le programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transiton aura-t-elle lieu?

À la signature de l'accord collatéral et prendra fin le 31 mars 2008.

Qui est admissible au Programme?

Les organisations de conseillers offrant des services-conseils aux entreprises agricoles ou toute autre organisation de support aux conseillers agricoles.

Quel financement est offert?

Le Canada assumera la totalité de la contribution dans le cadre de ce volet.

Les fonds totaux disponibles totalisent 4 millions de dollars.

Qui assurera la prestation du Programme?

L'agent livreur, est le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Pour de plus amples renseignements :

Les projets doivent être soumis au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Les coordonnées pour déposer un projet seront indiquées dans les appels de projets.

Des informations peuvent être obtenues aux directions régionales, soit du MAPAQ, soit de AAC.

Initiative pour les agriculteurs débutants du Nouveau-Brunswick

Quel est l'objectif de l'Initiative?

L'Initiative destinée aux agriculteurs débutants du Nouveau-Brunswick a pour objectif d'aider les personnes qui projettent d'établir une entreprise agricole commerciale à planifier leurs activités, à suivre des cours de formation et à obtenir une protection financière de manière à pouvoir entrer dans l'industrie.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

- Les agriculteurs débutants bénéficieront de plans d'entreprise exhaustifs qui les guideront dans l'établissement et l'exploitation de leur entreprise et les aideront à obtenir du crédit à long terme;
- Les agriculteurs débutants auront effectué une évaluation de leurs compétences et auront des plans d'apprentissage individuels leur permettant d'acquérir la formation qui leur permettra de corriger les lacunes cernées;
- Les agriculteurs débutants seront admissibles à une aide pour suivre la formation déterminée;
- Dès l'établissement de leur entreprise, les agriculteurs débutants bénéficieront de la protection de leur marge de production dans le cadre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA).

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une nouvelle initiative.

Description de l'Initiative

L'Initiative aidera les agriculteurs débutants potentiels à évaluer leurs idées, à élaborer des plans d'entreprise viables, à élaborer et à mettre en œuvre des plans de formation individuels et à obtenir la protection d'une marge de production pour leur entreprise. Ainsi, les particuliers devraient être en mesure d'établir et d'exploiter des entreprises agricoles primaires viables.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'Initiative est en vigueur jusqu'au 31 mars 2008.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les agriculteurs débutants qui souhaitent entrer dans l'industrie de l'agriculture primaire devraient présenter une demande dans le cadre de l'Initiative.

Quel financement est offert?

Les agriculteurs sont admissibles à un montant équivalant à 50 p. 100 du coût d'élaboration d'un plan d'entreprise exhaustif jusqu'à un maximum de 4 000 $.

Les agriculteurs débutants sont admissibles à une aide pour l'évaluation de leurs compétences et l'élaboration d'un plan d'apprentissage individuel dans le cadre du programme des Services canadiens de développement des compétences en agriculture (SCDCA), et à un montant équivalant à 50 p. 100 des coûts de la formation déterminée dans le plan d'apprentissage individuel jusqu'à un maximum de 4 000 $.

Dès que l'agriculteur débutant a établi son exploitation, il est admissible à une aide en s'inscrivant au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour protéger sa marge de production. Cette aide correspondrait au premier tiers jusqu'à un maximum de 15 000 $.

Qui assurera la prestation du service?

L'Initiative sera mise en œuvre par la Direction de la gestion des risques de l'entreprise du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick.

Pour de plus amples renseignements :

Les agents de développement de toutes les régions de la province ainsi que les représentants de la Direction de la gestion des risques de l'entreprise de Fredericton peuvent fournir un complément d'information et les formulaires de demande.

Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick
C.P. 5305
Sussex (Nouveau-Brunswick) E4E 7H7
Tél. : (506) 432-2150
Courriel : philip.parlee@gnb.ca

Initiative de leadership agricole du Nouveau-Brunswick

Quel est l'objectif de l'Initiative?

L'Initiative de leadership agricole du Nouveau-Brunswick vise à soutenir les activités qui favorisent le renouveau du secteur agricole dans cette province.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

Les participants acquerront les compétences, les connaissances, la vue d'ensemble et l'attitude constructive qui leur permettront de devenir des chefs de file avant-gardistes dans toutes les composantes du secteur agricole de la province.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une nouvelle initiative.

Description de l'Initiative

L'Initiative concourt aux activités du Programme de leadership agricole de l'Atlantique.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'Initiative ira de l'exercice 2003-2004 à l'exercice 2005-2006.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les fonds sont versés à l'Atlantic Agricultural Leadership Program Inc.

Quel financement est offert?

Le budget total de l'Initiative se chiffre à 100 000 $.

Qui assurera la prestation de l'Initiative?

L'Initiative est exécutée par la Direction de la gestion des risques de l'entreprise du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick.

Pour de plus amples renseignements :

Administrateur de l'Accord du CSA
Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

Programme de promotion et de sensibilisation (Canada-Nouvelle-Écosse)

Quel est l'objectif du Programme?

Promouvoir et faire connaître les programmes de gestion des risques dans la province.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Mieux faire connaître les initiatives de gestion des risques à l'industrie.
- Accroître la participation de l'industrie à la gestion des risques.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un programme en cours pendant dans la période de transition de l'Accord de mise en œuvre Canada-Nouvelle-Écosse.

Description du Programme

Le Programme porte sur deux aspects

1) l'éducation et la formation (personnel du gouvernement provincial et personnel chargé de la comptabilité);
2) la promotion des programmes de gestion des risques agricoles offerts aux producteurs de la Nouvelle-Écosse.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est offert annuellement, sous réserve de l'approbation du budget provincial. Il est actuellement offert et on déterminera avant le 31 mars 2006 s'il doit se poursuivre jusqu'à la fin du Cadre stratégique pour l'agriculture, le 31 mars 2008.

Qui est admissible au Programme?

Les activités au titre de ce programme peuvent être confiées à des sous-traitants ou réalisées dans le cadre de projets internes.

Quel financement est offert?

Le financement dépend de la portée du projet.

Qui assurera la prestation du service?

Le ministère de l'Agriculture et des Pêcheries de la Nouvelle-Écosse assurera la mise en œuvre du Programme par l'entremise de sa Division des programmes et de la gestion des risques de l'entreprise.

Pour de plus amples renseignements :

Division des programmes et de la gestion des risques de l'entreprise
176 College Road, C.P. 550
Tél. : (902) 893-6510 ou (sans frais) 1 866 844-4276
Téléc. : (902) 893-7579
Courriel : prm@gov.ns.ca
Site Web : www.gov.ns.ca/nsaf/prm

Initiative sur les nouvelles possibilités d'investissement et de développement des entreprises en Nouvelle-Écosse

Quel est l'objectif de l'Initiative?

Offrir des services d'analyse économique et de développement des entreprises pour favoriser l'expansion stratégique et la compétitivité des entreprises agroalimentaires en Nouvelle-Écosse.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- contribuer au recensement et à l'évaluation des nouveaux débouchés;
- offrir les services de recherche et d'information nécessaires pour l'évaluation des risques liés aux possibilités de développement des entreprises;
- offrir des renseignements permettant d'aider les investisseurs éventuels à prendre de bonne décisions relativement aux nouveaux investissements;
- aider les entreprises à étudier et à développer les possibilités d'investissement.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

- Expansion stratégique et compétitivité des entreprises agroalimentaires;
- Augmentation des nouveaux débouchés pour l'industrie agroalimentaire;
- Meilleure analyse de la concurrence et liste des questions pertinentes en matière de gestion et de développement des entreprises;
- Élaboration de stratégies de gestion qui tiennent compte des facteurs de risque relatifs aux possibilités de développement des entreprises;
- Meilleure analyse économique des possibilités de développement de l'industrie afin que la province puisse mieux déterminer celles qui sont viables pour les entreprises de la province.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une nouvelle initiative.

Description de l'Initiative

L'Initiative comprend quatre éléments :

1. **Partie A : Analyse économique** – aide au recensement des possibilités de développement viables pour les entreprises de la Nouvelle-Écosse dans le secteur agroalimentaire grâce à une étude économique permettant de cerner les nouvelles possibilités; à l'analyse économique et à la planification de nouvelles possibilités d'investissement; à des visites exploratoires en vue d'examiner les possibilités d'investissements ou d'attirer des investisseurs éventuels.
2. **Partie B : Analyse de la concurrence** dans le secteur agroalimentaire en Nouvelle-Écosse, notamment le recensement des questions pertinentes de gestion et de développement des entreprises. Les activités sont les suivantes : analyse économique des problèmes de compétitivité relatifs à l'exploitation de nouveaux débouchés, analyse des facteurs de risque et d'autres questions de gestion qui auront un effet sur la rentabilité des nouvelles possibilités d'investissement.
3. **Partie C : Stratégies de gestion** – ces stratégies tiendront compte des facteurs de gestion des risques relatifs aux possibilités de développement des entreprises. Mentionnons notamment l'évaluation des possibilités d'investissement, les études de faisabilité, la constitution d'alliances et les options d'investissement et de financement.
4. **Partie D : Soutien aux entreprises** – améliorer la réussite des stratégies commerciales afin de trouver de nouveaux débouchés, en faisant connaître les nouveaux débouchés, en facilitant et en encourageant les services commerciaux qui favorisent les nouveaux investissements, en élaborant et en offrant des outils et de la documentation, et en concevant des tactiques et des stratégies qui favorisent la participation de l'industrie.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'Initiative sera en vigueur à partir de mai 2004 et prendra fin le 31 mars 2008.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les activités au titre de cette initiative peuvent être confiées à contrat ou réalisées dans le cadre de projets internes lancés par la Direction générale du développement industriel et des services aux entreprises. Les demandeurs doivent présenter une demande de proposition ou conclure une entente de partenariat.

Quel financement est offert?

Le financement dépend de la portée du projet.

Qui assurera la prestation du service?

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Aquaculture de la Nouvelle-Écosse assurera la mise en œuvre de l'Initiative par l'entremise de sa Division de la gestion des entreprises et du développement économique.

Pour de plus amples renseignements :

Division de la gestion des entreprises et du développement économique
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Aquaculture de la Nouvelle-Écosse
C.P. 550
Truro (Nouvelle-Écosse) B2N 5E3
Courriel : BME@gov.ns.ca

Programme pour la relève en agriculture

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme vise à promouvoir l'entrée de nouveaux agriculteurs dans l'industrie et à améliorer la rentabilité de ces agriculteurs qui mettent sur pied des entreprises agricoles viables et rentables.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

Le Programme pour la relève en agriculture a pour but de fournir les ressources et les services nécessaires à la prochaine génération d'agriculteurs. Les besoins varieront selon les circonstances et les plans de chaque agriculteur. Le Programme jouira aussi du soutien de programmes et de services existants, comme la planification de la relève.

S'agit-il d'un programme nouveau, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Il s'agit d'un nouveau programme.

Description du Programme

Le gouvernement et l'industrie ont reconnu la nécessité de prendre des mesures pour attirer la prochaine génération d'agriculteurs. L'âge moyen des agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard est supérieur à 49 ans; il faut donc prendre les moyens nécessaires pour assurer la continuité de cette industrie provinciale dynamique et florissante.

On reconnaît aussi que les nouveaux agriculteurs doivent avoir accès à du capital. La valeur en capital moyenne des exploitations agricoles de la province se chiffre actuellement à plus de 400 000 $, et les nouveaux agriculteurs ont besoin de soutien pour accumuler leur avoir propre. Le Programme compte cinq composantes :

- évaluation des compétences et plan d'apprentissage;
- services-conseils aux entreprises;
- gestion des risques;
- diminution du taux d'intérêt;
- services d'appoint

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

Le Programme est actuellement offert.

Qui est admissible au Programme?

Un demandeur admissible répond aux conditions suivantes :

- être âgé de 18 ans ou plus;
- être citoyen canadien ou résident permanent;
- être résident de l'Île-du-Prince-Édouard;
- présenter une demande à titre de particulier ou de membre d'une société de capitaux ou de personnes ou d'une coopérative;
- n'avoir indiqué aucun revenu agricole dans une déclaration de revenu mentionnant un revenu brut totalisant plus de 40 000 $ en 1997 ou avant;

Dans le cas des sociétés de personnes ou de capitaux, les ventes brutes de produits agricoles seront prises en compte de manière à déterminer si le revenu agricole brut en 1997 et dans les années précédentes n'était pas supérieur à 40 000 $.

Quel financement est offert?

Le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture de l'Île-du-Prince-Édouard versera une somme dans le compte PCSRA (Programme canadien de stabilisation du revenu agricole) du demandeur afin de couvrir le dépôt minimal (pour la première année d'admissibilité seulement) pour la protection en cas de catastrophe, jusqu'à concurrence d'une valeur de la marge de référence de 100 000 $, soit une contribution maximale de 4 667 $.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture de l'Île-du-Prince-Édouard accordera du financement pour réduire les frais d'intérêts pendant cinq ans sur le capital d'exploitation ou les emprunts de capital à terme obtenus par le demandeur auprès de son institution financière dans le cas de prêts qui totalisent au maximum 250 000 $.

Des fonds de formation sont également disponibles pour rembourser 75 p. 100 des frais de scolarité ou autres dépenses semblables jusqu'à concurrence de 200 $ par activité de formation approuvée. Le financement maximal disponible est de 800 $ durant les cinq années du Programme.

Qui assurera la prestation du service?

Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture de l'Île-du-Prince-Édouard

Pour de plus amples renseignements :

Personnel des bureaux de district de O'Leary, Summerside, Charlottetown ou Montague ou

Programme pour la relève en agriculture
Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture de l'Île-du-Prince-Édouard
C.P. 1500
Montague (Île-du-Prince-Édouard) C0A 1R0
Tél. : (902) 838-0626
Téléc. : (902) 838-0624
Courriel : ceyounie@gov.pe.ca

AgriNet

Quel est l'objectif du Programme?

Le Programme vise à donner de l'information, des idées et des conseils aux producteurs et à la population en général sur les questions d'actualité et les tendances en agriculture; de cette façon, il vient stimuler les discussions et le dialogue. Il a également pour objectif de favoriser l'utilisation des sources d'information sur le Web.

Quels sont les résultats prévus du Programme?

- Sensibiliser davantage le secteur et la population en général aux questions d'actualité et aux événements qui touchent l'agriculture à l'Île-du-Prince-Édouard et leur faire comprendre les enjeux du secteur;
- Favoriser le dialogue et les discussions grâce à diverses sources d'information dont l'Internet.

S'agit-il d'un nouveau programme, d'un programme en cours ou d'un programme de transition?

Le Programme est en cours.

Description du Programme

AgriNet est une chronique de journal hebdomadaire préparée par la Section des communications du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Aquaculture. Elle est publiée dans le plus grand quotidien de la province. Chaque article, écrit dans un style dynamique, traite d'un sujet en particulier et est instructif. Il vise à stimuler l'intérêt du public et renvoie à des sites Web.

Quand le Programme sera-t-il offert ou prendra-t-il fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

AgriNet est en cours.

Qui assurera la prestation du Programme?

La Section des communications du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Aquaculture.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnateur principal des politiques
11, rue Kent
C.P. 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8
Tél. : (902) 368-4888
Téléc. : (902) 368-4857
Courriel : wemackinnon@gov.pe.ca

Initiative de développement des entreprises agroalimentaires

Quel est l'objectif de l'Initiative?

Cette initiative a pour objectif d'offrir de l'aide pour la préparation de plans d'entreprise et d'études de faisabilité en vue d'évaluer la solidité financière des entreprises agricoles, de s'emparer de nouveaux débouchés et d'évaluer les possibilités de croissance, de diversification et de transformation secondaire à Terre-Neuve-et-Labrador.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

Réalisation des plans d'entreprise, de plans de commercialisation et d'études de faisabilité.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une initiative en cours.

Description de l'Initiative

L'Initiative soutient l'élaboration de plans d'entreprise, de plans de commercialisation, d'études de faisabilité, d'études des coûts de production et de profils d'entreprises agricoles.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'Initiative est en cours.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les agriculteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes et de capitaux, les coopératives, les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Quel financement est offert?

L'aide peut couvrir jusqu'à 50 p. 100 des coûts réels des agriculteurs, des transformateurs et des sociétés de personnes et de capitaux, jusqu'à 75 p. 100 des coûts réels des coopératives ou des associations professionnelles agricoles représentant au moins trois agroentreprises, et jusqu'à 100 p. 100 des coûts réels des organismes gouvernementaux et des organismes sans but lucratif. Le financement des plans d'entreprise et de commercialisation se limitera à 50 p. 100 des coûts jusqu'à concurrence de 8 000 $ par demandeur. Les agriculteurs doivent d'abord faire une demande par l'entremise des Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC) avant d'être admissibles à l'Initiative de développement des entreprises agroalimentaires.

Qui assurera la prestation du service?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnatrice de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Initiative de diversification

Quel est l'objectif de l'Initiative?

Cette initiative a pour objectif d'offrir une aide aux producteurs et aux intervenants du secteur en ce qui concerne la diversification, notamment pour les nouvelles cultures, les fruits, le bétail et d'autres sous-secteurs dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

La diversification accrue des exploitations agricoles établies dans l'ensemble de la province.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une initiative en cours.

Description de l'Initiative

L'Initiative soutient des activités qui permettent de diversifier une entreprise agricole et d'introduire de nouveaux produits agroalimentaires locaux.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'Initiative est en cours.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les agriculteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes et de capitaux, les coopératives, les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Quel financement est offert?

L'aide peut couvrir jusqu'à 50 p. 100 des coûts réels des agriculteurs, des transformateurs, des sociétés de personnes et de capitaux, jusqu'à 75 p. 100 des coûts réels des coopératives ou des associations professionnelles agricoles représentant au moins trois agroentreprises, et jusqu'à 100 p. 100 des coûts réels des organismes gouvernementaux et des organismes sans but lucratif.

Qui assurera la prestation du service?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnatrice de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Initiative de planification de la relève agricole

Quel est l'objectif de l'Initiative?

Cette initiative a pour objectif d'offrir un soutien financier pour l'élaboration de plans individuels de relève agricole, l'accès à des services consultatifs publics et privés, la présentation de possibilités de formation relative à la relève agricole ainsi que l'élaboration et la distribution de ressources sur la planification de la relève agricole dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

Élaboration et mise en œuvre de plans de relève agricole.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une initiative en cours.

Description de l'Initiative

L'Initiative soutient l'élaboration de plans de relève agricole par l'élaboration et la distribution de ressources et de matériel didactique sur la planification de la relève agricole.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'Initiative est en cours.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les agriculteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes et de capitaux, les coopératives, les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Quel financement est offert?

L'aide peut couvrir jusqu'à 50 p. 100 des coûts réels des plans de relève agricole jusqu'à concurrence de 5 000 $, et jusqu'à 100 p. 100 des coûts réels pour permettre au gouvernement et à des organismes sans but lucratif d'élaborer et de fournir des ressources et des services de planification de la relève agricole. Les coûts peuvent inclure, entre autres, les honoraires d'experts-conseils, les frais de formation et le matériel documentaire.

Qui assurera la prestation du service?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements?

Coordonnatrice de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Initiative de développement des ressources humaines

Quel est l'objectif de l'Initiative?

Cette initiative a pour objectif d'offrir, dans le cadre d'ateliers, de séminaires, de conférences, de voyages et d'échanges, des possibilités d'apprentissage et des ressources aux dirigeants d'exploitations agricoles, aux familles agricoles, aux travailleurs agricoles et aux fournisseurs de services pour qu'ils puissent améliorer leurs compétences et leurs connaissances en gestion et être ainsi mieux en mesure d'évaluer de nouvelles occasions d'affaires.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

- Des ateliers et des séminaires couvriront des sujets comme la formation technique, la salubrité à la ferme, la qualité des aliments, les questions environnementales, l'innovation et le renouveau;
- Les ateliers et les séminaires seront évalués au moyen de sondages et des taux de participation.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une initiative en cours.

Description de l'Initiative

L'Initiative offre des cours, des séminaires, des ateliers, des voyages et des échanges, et toute autre activité qui améliorera les capacités en matière de ressources humaines du secteur agroalimentaire. Sont admissibles, en outre, les activités qui permettent de fournir un meilleur accès à des renseignements sur l'agriculture et de préparer du matériel éducatif, notamment des outils de communication comme le site Web et les bulletins sur l'agroalimentaire de la province, les évaluations des besoins en matière de formation et l'encadrement pédagogique. L'Initiative servira de complément au Service canadien de développement des compétences en agriculture.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'Initiative est en cours.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les agriculteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes et de capitaux, les coopératives, les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Quel financement est offert?

L'aide peut couvrir jusqu'à 50 p. 100 des coûts réels pour les agriculteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes et de capitaux, jusqu'à 75 p. 100 des coûts réels pour les coopératives ou les associations professionnelles agricoles représentant au moins trois agroentreprises, et jusqu'à 100 p. 100 des coûts réels pour les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Qui assurera la prestation du service?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements :

Coordonnatrice de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Initiative sur le perfectionnement des nouveaux exploitants

Quel est l'objectif de l'Initiative?

Cette initiative a pour objectif de fournir de l'information et des services spécialement conçus pour attirer de nouveaux exploitants dans le domaine de l'agriculture dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

- De nouveaux exploitants en agriculture bien renseignés et prospères;
- Des programmes agricoles pour les jeunes mis sur pied à l'échelle de la province.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une initiative en cours.

Description de l'Initiative

L'Initiative soutient la réalisation d'activités destinées aux jeunes : programme d'agriculture en classe; programmes de perfectionnement en agriculture et de leadership à l'intention des jeunes, comme le programme provincial des cercles 4-H. D'autres activités qui attirent de nouveaux exploitants dans le secteur de l'agriculture sont également admissibles.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

L'Initiative est présentement en cours.

Qui est admissible à l'Initiative?

Les personnes qui satisfont à la définition de nouvel exploitant au titre de cette initiative; les personnes ou les groupes qui souhaitent créer des programmes agricoles pour les jeunes, comme le programme d'agriculture en classe et les activités des cercles 4-H; les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Quel financement est offert?

L'aide peut couvrir jusqu'à 50 p. 100 des coûts réels pour les agriculteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes et de capitaux, jusqu'à 75 p. 100 des coûts réels pour les coopératives ou les associations professionnelles agricoles représentant au moins trois agroentreprises et jusqu'à 100 p. 100 des coûts réels pour les organismes gouvernementaux et les organismes sans but lucratif.

Qui assurera la prestation du service?

Le ministère des Ressources naturelles.

Pour de plus amples renseignements?

Coordonnatrice de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2647
Courriel : lynnkendall@gov.nl.ca

Coordonnateur de l'Initiative
Tél. : (709) 637-2096
Courriel : louisfequet@gov.nl.ca

Programmes de renouveau (Canada-Yukon)

Les programmes du renouveau du Yukon sont conçus pour donner aux agriculteurs les compétences, les connaissances et les outils qui les aideront à réussir en agriculture. Parmi les services offerts, mentionnons l'accès à des conseils sur les façons d'augmenter la rentabilité de l'entreprise grâce à de nouvelles possibilités d'affaires et à des activités à valeur ajoutée; les agriculteurs bénéficient aussi d'occasions d'améliorer leur revenu familial d'origine agricole ou de prendre des décisions éclairées sur leurs sources de revenu.

Il existe six programmes du renouveau au Yukon.

- Programme de développement des ressources humaines;
- Programme des nouveaux agriculteurs;
- Programme de développement des marchés;
- Programme de développement agricole;
- Programme de diversification et des produits à valeur ajoutée;
- Programme de remise en valeur des terres.

Quel est l'objectif du Programme?

Développement des ressources humaines : Offrir des possibilités d'apprentissage et des ressources (cours, séminaires, ateliers, voyages et échanges) qui accroîtront les compétences en gestion et amélioreront les capacités et les connaissances nécessaires à l'évaluation des nouvelles possibilités d'affaires.

Programme des nouveaux agriculteurs : Offrir la chance aux nouveaux agriculteurs de s'inscrire à des programmes de stages agricoles ou de faire appel à des mentors qui œuvrent dans le secteur.

Programme de développement des marchés : Fournir des ressources pour la prospection et la conquête de nouveaux débouchés et améliorer la compétitivité de l'industrie.

Programme de développement agricole : Fournir du financement pour l'élaboration de projets agricoles qui favorisent le développement économique régional et contribuent à la viabilité des collectivités rurales.

Programme de diversification et des produits à valeur ajoutée : Fournir de l'aide aux agriculteurs qui diversifient leurs activités afin qu'ils tirent avantage des débouchés leur permettant d'accroître la rentabilité de l'exploitation.

Programme de remise en valeur des terres : Améliorer l'utilisation des terres agricoles actuelles faisant l'objet d'un certificat de titre. Ces terres avaient été mises en valeur antérieurement à des fins agricoles, mais elles n'ont pas servi à cette fin depuis plusieurs années.

Quel financement est offert?

Programme de développement des ressources humaines : Les coûts admissibles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les frais liés au transport, à l'hébergement, aux repas, à l'inscription à des cours, au matériel didactique et aux honoraires des conférenciers. L'aide peut équivaloir à un maximum de 50 p. 100 des coûts réels pour les agriculteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux; dans le cas des coopératives ou des groupements agricoles représentant au moins trois agroentreprises, elle peut aller jusqu'à 75 p. 100 des coûts réels et dans celui des organismes gouvernementaux et des organismes sans but lucratif, jusqu'à 100 p. 100.

Programme des nouveaux agriculteurs : L'aide financière peut atteindre 50 p. 100 de la charge salariale des employés stagiaires jusqu'à concurrence de 5 000 $ par année. Elle peut équivaloir à un maximum de 50 p. 100 des coûts réels pour les agriculteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux; dans le cas des coopératives ou des groupements agricoles représentant au moins trois agroentreprises, elle peut aller jusqu'à 75 p. 100 des coûts réels et dans celui des organismes gouvernementaux et des organismes sans but lucratif, jusqu'à 100 p. 100.

Programme de développement des marchés : L'aide peut équivaloir à un maximum de 50 p. 100 des coûts réels pour les agriculteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux; dans le cas des coopératives ou des groupements agricoles représentant au moins trois agroentreprises, elle peut aller jusqu'à 75 p. 100 des coûts réels et dans celui des organismes gouvernementaux et des organismes sans but lucratif, jusqu'à 100 p. 100.

Programme de développement agricole : Les coûts admissibles comprennent notamment ceux qui sont liés à l'équipement, aux installations, à la main-d'œuvre indépendante et au soutien professionnel et technique. L'aide financière peut atteindre 75 p. 100 des coûts réels pour les coopératives ou les groupements agricoles qui représentent au moins trois agroentreprises et 100 p. 100 des coûts réels pour les organismes gouvernementaux ou sans but lucratif.

Programme de diversification et des produits à valeur ajoutée : Les coûts admissibles comprennent notamment ceux qui sont liés à l'équipement, aux installations, à la main-d'œuvre indépendante et au soutien professionnel et technique. L'aide peut équivaloir à un maximum de 50 p. 100 des coûts réels pour les agriculteurs, les transformateurs, les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux; dans le cas des coopératives ou des groupements agricoles représentant au moins trois agroentreprises, elle peut aller jusqu'à 75 p. 100 des coûts réels et dans celui des organismes gouvernementaux et des organismes sans but lucratif, jusqu'à 100 p. 100.

Programme de remise en valeur des terres : Les coûts admissibles comprennent notamment ceux qui sont liés à la location d'équipement, à la main-d'œuvre indépendante, aux services fournis par des entrepreneurs, aux engrais et aux semences. L'aide financière peut atteindre 50 p. 100 des coûts réels pour les producteurs agricoles, les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux jusqu'à concurrence de 250 $ par hectare. Aucun financement ne sera accordé pour les terres déjà mises en valeur grâce à d'autres programmes fédéraux ou territoriaux.

Pour de plus amples renseignements :

Direction de l'agriculture
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Tél. : (867) 667-5838
Téléc. : (867) 393-6222
Courriel : agriculture@gov.yk.ca

Programmes internationaux

Les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux et l'industrie travaillent en partenariat afin d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes internationaux de manière à créer et à développer des débouchés internationaux pour le secteur canadien de l'agroalimentaire. Les programmes visent à maximiser les débouchés internationaux qui découlent des progrès réalisés sur le marché intérieur.

La stratégie vise à obtenir une reconnaissance de la qualité des produits canadiens et à créer de nouveaux marchés, à améliorer l'accès au marché international, à surmonter les obstacles techniques et à renforcer le développement international.

Chacune de ces composantes fait partie intégrante d'un ensemble cohérent et intégré, qui repose sur une structure de gestion évolutive et sur une approche axée sur les résultats. Des tables rondes sur la chaîne de valeur ont été organisées pour toutes les gammes de produits agricoles, afin de réunir un groupe d'intervenants clés de l'industrie qui soit représentatif de la chaîne de valeur, ainsi que des hauts fonctionnaires du gouvernement et d'autres groupes d'intérêts, de manière à mettre sur pied de solides partenariats et à servir les intérêts internationaux.

Pour accomplir ces objectifs, nous cherchons à mettre sur pied des stratégies de commercialisation conjointes avec l'industrie pour obtenir une reconnaissance de la qualité des produits canadiens, grâce à une campagne de premier plan de promotion de l'image de marque du Canada, de concert avec l'industrie, et pour stimuler la croissance sur des marchés géographiques ciblés.

Le gouvernement du Canada collabore étroitement avec l'Organisation mondiale du commerce et réclame l'élimination des subventions à l'exportation et la réduction des mesures de soutien interne qui provoquent la distorsion des échanges, de manière à ce que les agriculteurs de tous les pays puissent réaliser des recettes commerciales plus élevées. AAC s'engage à assurer que les décisions concernant la production et la commercialisation des produits canadiens continueront à être prises au Canada.

AAC collabore avec les partenaires et les intervenants à l'élaboration de protocoles d'accès au marché, selon les besoins, ainsi qu'à la recherche d'un règlement plus rapide des problèmes d'obstacles techniques d'accès au marché. De plus, grâce à la participation active aux discussions relatives aux questions et aux normes commerciales internationales, les priorités et les approches stratégiques du Canada alimenteront de plus en plus le débat qui se déroule au sein des organismes multilatéraux de normalisation.

Voici les activités menées dans le domaine prioritaire des questions internationales :

- Obtenir une reconnaissance internationale par voie d'intensification des efforts de commercialisation et de partenariats avec l'industrie;
- Améliorer l'accès au marché en concevant des règles claires pour le commerce agricole international;
- Surmonter les obstacles techniques au commerce et contester les mesures existantes, s'il y a lieu;
- Améliorer le développement international par voie de promotion des activités internationales, en tissant des liens commerciaux pour appuyer les objectifs de développement du marché et de la politique commerciale.

Programme fédéral

- Initiative de représentation accrue (IRA)

Initiative de représentation accrue (IRA)

Quel est l'objectif de l'Initiative?

L'IRA vise à augmenter les activités de défense des intérêts canadiens et de développement des affaires aux États-Unis. Ces activités comprennent la promotion et la facilitation de l'investissement, du commerce, des sciences et de la technologie ainsi que de l'innovation dans les différentes régions des États-Unis.

Quels sont les résultats prévus de l'Initiative?

- Participation accrue des ministères et des organismes fédéraux à l'établissement des priorités canadiennes en matière de défense des intérêts et de développement des affaires aux États-Unis;
- Cohérence accrue de l'orientation stratégique pour l'ensemble des programmes de défense des intérêts et de développement des affaires internationales du Canada aux États-Unis;
- Amélioration de la capacité politique et économique ainsi que de la capacité de collecte de renseignements sur les marchés (et partage des résultats de cette collecte);
- Amélioration de la capacité d'exécution de l'ensemble des programmes de défense des intérêts et de développement des affaires internationales du Canada aux États-Unis;
- Sensibilisation accrue;
  - des firmes canadiennes aux possibilités qui s'offrent à elles aux États-Unis.
  - des groupes cibles aux États-Unis aux forces et aux avantages du Canada, en particulier en ce qui concerne les sciences et la technologie, l'innovation, l'investissement et le commerce.
- Connaissance et compréhension accrues chez les décideurs canadiens du contexte et de la dynamique politiques et économiques des États-Unis;
- Intérêt accru chez les intervenants américains pour l'investissement dans des firmes canadiennes et pour l'achat de biens et de services canadien;
- Participation accrue des entreprises canadiennes sur les marchés cibles aux États-Unis.

Les résultats clés de cette initiative sont les suivants:

- renforcement de la relation politique et économique avec les États-Unis;
- augmentation du commerce, de l'investissement et de l'échange de technologies avec les États-Unis;
- sensibilisation accrue du public américain en ce qui a trait au Canada et à ses valeurs;
- meilleure exploitation au Canada des avantages économiques découlant de l'enrichissement des possibilités de commercialisation et d'adoption;
- augmentation du soutien sur les marchés visés afin d'aider l'industrie à promouvoir l'image de marque du Canada et à maximiser les possibilités pour les produits agroalimentaires et les produits de la mer.

S'agit-il d'une initiative nouvelle, d'une initiative en cours ou d'une initiative de transition?

Il s'agit d'une nouvelle initiative.

Description de l'Initiative

L'IRA se veut un plan de gestion stratégique visant à montrer aux Canadiens et à nos partenaires commerciaux américains que le gouvernement du Canada a une stratégie bien définie pour défendre ses intérêts économiques et commerciaux ainsi que pour renforcer les partenariats avec les États-Unis, le principal partenaire commercial du Canada.

Les partenaires de l'IRA sont déterminés à atteindre les résultats suivants au cours des cinq années de financement de l'Initiative :

- Par le truchement de l'IRA, le gouvernement du Canada ajoutera sur place du personnel canadien et local qui mettra sur pied des réseaux, recueillera des renseignements sur les marchés et fera la promotion des intérêts et des capacités du Canada dans les nouveaux centres du pouvoir économique et social.
- L'initiative a comme priorités d'accroître la présence canadienne dans les nouveaux centres du pouvoir économique et politique grâce à l'établissement de nouveaux consulats, ainsi que d'adopter une démarche souple et ciblée dans les petits centres ailleurs aux États-Unis, surtout en faisant appel à des consuls honoraires.

La proposition prévoit:

- la transformation de deux bureaux existants en consulats généraux (Miami et San Francisco);
- la création d'un nouveau consulat général (Denver);
- la création de six consulats satellites pour les consulats généraux existants (Houston, San Diego, Raleigh-Durham, Phoenix, Philadelphie et Anchorage);
- l'établissement dans les bureaux nouveaux et existants de deux postes occupés par du personnel basé au Canada et de deux postes occupés par du personnel embauché localement, dont le travail ne portera que sur les questions agricoles.

Vingt consuls honoraires seront nommés dans vingt villes des États-Unis où le Canada n'a pas de bureaux actuellement. Dix le seront au cours de l'exercice 2003-2004 et les autres en 2004-2005.

Quand l'Initiative sera-t-elle offerte ou prendra-t-elle fin, ou quand la transition aura-t-elle lieu?

La mise en œuvre de cette initiative a commencé à l'automne 2003 et tous les bureaux seront pleinement opérationnels d'ici la fin de 2004. La participation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) sera réexaminée à la fin de 2007-2008.

Qui est admissible à l'Initiative?

L'IRA est une initiative conjointe dont les partenaires sont : Affaires étrangères Canada (AEC) et Commerce international Canada (CICan), Industrie Canada (IC), Diversification de l'économie de l'Ouest (DEO), le Conseil national de recherches du Canada (CNRC), l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) et Développement économique Canada pour les régions du Québec.

Quel financement est offert?

Le financement total de cette initiative est de 118,2 millions de dollars sur les cinq prochaines années. Le coût est partagé entre le cadre financier (59,1 millions de dollars), AEC/CICan (26,6 millions de dollars), les partenaires du portefeuille au sein de l'industrie (25 millions de dollars) et AAC (7,5 millions de dollars).

Financement total aux termes du Cadre stratégique pour l'agriculture (2003-2008)

AAC a engagé 1,5 million de dollars par année pour cinq ans, soit 7,5 millions de dollars au total jusqu'en 2007-2008.

Qui assurera la prestation de l'Initiative?

On a mis sur pied un secrétariat pour l'IRA qui coordonnera la participation et la collaboration des ministères et organismes partenaires. L'Initiative est exécutée par l'entremise des bureaux consulaires aux États-Unis. La gouvernance de cette initiative est assurée par un comité interministériel des opérations qui rend compte aux sous-ministres des ministères partenaires par le truchement d'un comité des sous-ministres adjoints.

Pour de plus amples renseignements :

Gestionnaire, Coordination des marchés internationaux
Équipe des questions internationales
Édifice Sir-John-Carling
930, avenue Carling, pièce 1035A
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Tél. : (613) 759 6531
Courriel : durande@agr.gc.ca